

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

« Analyse de la gestion des déchets encombrants ménagers
en Région de Bruxelles-Capitale »

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
REGOUT, Sylvain
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
Finalité Gestion de l'Environnement M-ENVIG
Année Académique : 2017-2018

Directeur : professeur Wouter Achten
Co-directrice : Dr. Vanessa Zeller

Remerciements :

Je souhaite avant tout remercier mon promoteur M. Wouter Achten et ma co-promotrice Mme Vanessa Zeller de m'avoir encadré et aidé durant toute l'élaboration de ce mémoire. Je les remercie pour leurs conseils, leur disponibilité et leur partage de données. Je tiens également à remercier le chercheur – doctorant M. Edgar Towa pour ses nombreux conseils et remarques.

Je remercie aussi toutes les personnes interrogées lors de mes entretiens, pour leurs disponibilités, leur expertise et leur écoute : M. Tanguy Ewbank du réseau Ressources, M. Olivier Bosteels de Bruxelles-Propreté, M. Marcel Van Meesche et Mme Alessandra Kegeleirs de 2I solutions et une attention particulière pour M. Cédric Chevalier et M. Nicolas Scherrier de Bruxelles-Environnement qui m'ont apporté de précieuses remarques ainsi que des données de qualité.

Je remercie également toutes les communes qui ont pris le temps de répondre soigneusement à mon questionnaire.

Je remercie aussi Gaëlle Vande Velde pour sa présence lors des moments de doutes, mes relecteurs Annick Lemair, Linli-Sophie Pan-Van De Meulebroeke, Hélène Estievenart et Hélié Moreau pour leurs corrections. Enfin, je remercie mes camarades du CEE&T dont les questions et réflexions ont permis d'enrichir ce mémoire, une mention spéciale à Miléna Dupont, pour ses remarques et l'échange de bons procédés.

Résumé

Ce mémoire a pour ambition d'apporter une meilleure compréhension générale de la manière dont les déchets encombrants ménagers sont gérés en Région de Bruxelles-Capitale. Les déchets encombrants sont une fraction des déchets qu'on ne connaît pas encore bien au niveau de sa composition exacte, même sa définition est sujette à des interprétations différentes. Généralement, on sait que les déchets encombrants sont des objets volumineux comprenant surtout des meubles, des fauteuils, des matelas, des vélos, etc. , mais on ne connaît pas les contours exacts de sa définition.

Cette étude vise à préciser la définition des déchets encombrants ainsi que l'ensemble des paramètres associés à sa gestion (législation, acteurs en charge, enjeux, modes de collecte et de traitement, etc) avec la volonté de comprendre la composition de ce flux et son importance au sein des déchets ménagers au travers d'une analyse de flux de matières (MFA). Nous mettons également en évidence les principales contraintes liées à sa gestion spécifique ainsi qu'une série des pistes pour améliorer la collecte et le traitement de ce déchet dans une perspective d'économie circulaire bruxelloise.

Après avoir passé en revue l'ensemble des dimensions de la gestion des déchets encombrants, nous évaluons un flux spécifique des déchets encombrants, à savoir le mobilier en bois, pour comprendre de quelles manières il est collecté et traité sur base des données disponibles. Cela nous permettra de savoir si celui-ci dispose de modes de collecte ou de traitement particuliers. Nous évaluons aussi la taille de ce flux mobilier en bois et proposons une série de recommandations pour améliorer la valorisation du ce flux en développant la filière du réemploi.

En espérant que ce mémoire puisse contribuer à étoffer la connaissance sur le sujet et à attirer l'attention sur ce flux encore méconnu.

Mots clés : déchets encombrants/bulky waste, collecte/collection, recyclage/recycling, réemploi-réutilisation/reuse, analyse de flux de matériaux/mass flow analysis, analyse de cycle de vie, économie circulaire/Circular Economy, prévention et gestion des déchets/waste prevention and management, aménagement du territoire/ Territorial development.

Table des matières :

1. INTRODUCTION	11
2. CADRE THÉORIQUE	15
2.1. Cadre réglementaire de la gestion des déchets.....	15
2.1.1. Législations européennes, belges et bruxelloises relatives aux déchets	15
2.1.2. Législations spécifiques aux déchets encombrants.....	18
2.2. Paysage des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants ménagers en Région de Bruxelles-Capitale.....	19
2.3. Plans stratégiques	21
2.4. Enjeux autour de la gestion des déchets encombrants : le cas de la Région de Bruxelles-Capitale	25
2.4.1. Enjeux environnementaux	26
2.4.2. Enjeux socio-économiques	26
2.4.3. Enjeux territoriaux	27
2.4. Conclusions	27
3. ANALYSE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ENCOMBRANTS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.....	29
3.1. Introduction	29
3.2. Définition de la notion de « déchets encombrants »	29
3.2.1. Interprétations de la notion de déchets encombrants	33
3.2.2. Éléments récurrents concernant la notion de déchets encombrants.....	35
3.2.3. Définition-type des déchets encombrants	35
3.2.4. Catégorisation des déchets encombrants	36
3.3. Méthodologie	37
3.3.1. Données scientifiques et sources complémentaires	37
3.3.2. Identification des acteurs et de la nature de leurs relations	38
3.3.3. Enquête	38
3.4. Résultats	39
3.4.1. Identification des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants et de leurs interrelations	39
3.4.2. Modes de collecte et de tri des déchets encombrants	45
3.4.2.1. Inventaire des modes de collecte en Région de Bruxelles-Capitale.....	45
3.4.2.2. Méthodes de tri.....	48
3.4.3. Estimation du gisement des déchets encombrants ménagers	49
3.4.4. Analyse de la composition des déchets encombrants	52
3.4.5. Quantification des différents flux au sein des encombrants	61

3.4.6. Analyse des modes de traitement des encombrants.....	62
3.4.6.1. Prétraitements.....	62
3.4.6.2. Démantèlement.....	63
3.4.6.3. Modes de traitements spécifiques.....	63
3.4.7. Identification des contraintes et opportunités de la collecte et du traitement des déchets encombrants dans une perspective d'économie circulaire.....	66
3.4.7.1. Les principales barrières.....	66
3.4.7.2. Les pistes d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets encombrants en faveur de la réutilisation.....	69
3.5. Conclusions.....	70
4. ANALYSE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DU MOBILIER EN BOIS AU SEIN DES DÉCHETS ENCOMBRANTS.....	75
4.1. Introduction.....	75
4.2. Identification des modes de collecte et de traitement du mobilier en bois.....	75
4.3. Quantification du flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants.....	77
4.4. Pistes d'optimisation de la filière mobilier en bois en faveur du réemploi.....	79
4.5. Conclusions.....	80
5. CONCLUSIONS GÉNÉRALES.....	82
6. BIBLIOGRAPHIE.....	87
7. ANNEXES.....	97
7.1. Tableaux.....	97
7.2. Retranscription des entretiens.....	104
7.3. Récapitulatif des réponses des communes.....	150
7.4. Modalités de collecte par commune.....	170
8. GLOSSAIRE.....	177
9. ACRONYMES.....	180

Table des figures :

Figure 1 : Hiérarchie des modes de traitement des déchets.....	17
Figure 2 : Distinction des acteurs publics et privés et de leur rôle stratégique ou opérationnel	19
Figure 3 : Définition de la notion de déchets encombrants en fonction des acteurs	34
Figure 4 : Diagramme des interrelations entre les acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants ménagers en RBC.....	44
Figure 5 : Récapitulatif des différents modes de collecte par commune.....	46
Figure 6 : Récapitulatif des modes de collecte par acteur	48
Figure 7 : Types de tri par acteur.....	49
Figure 8 : Estimation de la composition des déchets encombrants par le réseau Ressources (Ewbank)	54
Figure 9 : Données normalisées de l'estimation de la composition des déchets encombrants de Ewbank	54
Figure 10 : Détails de plusieurs fractions du rapport COMASE (2017)	57
Figure 11 : Extrapolation de la composition des déchets encombrants ménagers en RBC	59
Figure 12 : Composition potentielle des déchets encombrants ménagers en RBC	60
Figure 13 : Analyse de flux de matières des déchets encombrants ménagers en RBC.....	62
Figure 14 : Récapitulatif des modes de traitement des déchets encombrants selon les données de BRUCETRA.....	64
Figure 15 : Modes de prétraitement et de traitement par acteur.....	65
Figure 16 : Modes de collecte et de traitement du flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants.....	77
Figure 17 : Analyse de flux de matières du flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants	78

1. INTRODUCTION

Aujourd'hui, la majorité des scientifiques s'accordent à dire que nous sommes arrivés dans une nouvelle ère géologique, à savoir l'Anthropocène. Cette période porte cette dénomination car les impacts liés à l'activité humaine sont devenus une force tellurique capable de perturber les grands équilibres naturels (ex. les cycles biogéochimiques). La « preuve géologique irréfutable » (MONSAINGEON, 2017, p.14) qui atteste de ce changement de période est l'apparition et la prolifération des déchets anthropiques. Néanmoins, ce qui distingue notre époque des autres, c'est la quantité et la complexité de la composition de ces déchets.

En effet, la dégradation des déchets anthropiques génère des pollutions (de l'air, du sol, de l'eau) ainsi que la libération de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques. De plus, ces pollutions portent également atteinte à la faune et la flore ce qui met en péril la diversité du vivant, garante des grands cycles biogéochimiques de la Terre nécessaires à la vie. En outre, les déchets coûtent cher à la société en termes économique et environnemental. Une gestion efficace des déchets permettrait une réduction du gaspillage de ressources, en plus de créer des emplois dans les filières de réemploi et de recyclage. Cela permettrait aussi de réduire l'impact lié à l'extraction de matières premières grâce à la valorisation.

Pour toutes ces raisons, on est en droit d'affirmer que la gestion des déchets est l'un des enjeux cruciaux de ce siècle. Dans ce cadre, nous avons décidé de nous intéresser à la gestion des déchets en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Plus précisément, nous nous sommes intéressés aux déchets encombrants. En RBC, chaque habitant produit en moyenne 40 kg d'encombrants par an ce qui fait un total de 50.000 tonnes de déchets encombrants par an pour la Région. Pour l'instant, ces déchets sont majoritairement recyclés et incinérés. La collecte et la valorisation de cette fraction de déchets sont complexes. En effet, il s'agit d'une catégorie de déchets mal définie, puisque celle-ci recouvre de nombreux flux de déchets différents, avec pour caractéristiques une faible valeur ajoutée et des coûts élevés en termes de collecte et de main-d'oeuvre (réemploi). De plus, la région manque cruellement d'espace pour le tri et le stockage de ces déchets. Néanmoins, il existe toute une série de pistes pour évaluer le potentiel du gisement des déchets encombrants en RBC.

C'est pourquoi nous avons décidé d'analyser le système de collecte et de traitement des déchets encombrants ménagers en RBC afin d'établir un état des lieux de son fonctionnement (législations, acteurs, composition, quantités traitées, modes de collecte et de traitement, contraintes, opportunités, etc). Nous discuterons en particulier de la gestion des déchets encombrants dans une perspective d'économie circulaire bruxelloise en faveur du réemploi. À cette fin, nous réaliserons une analyse de composition des déchets encombrants pour identifier l'ensemble des flux qui les composent. Nous

développerons également une analyse de flux de matières, afin de quantifier l'ensemble des flux de déchets encombrants en fonction de leur mode de collecte et de leur mode de traitement. Après cette analyse du cadre général, nous étudierons un flux spécifique au sein des encombrants, à savoir le flux du mobilier en bois, dans une perspective d'économie circulaire afin d'établir des pistes d'optimisation de la filière du réemploi pour ce flux. Notre étude est principalement axée sur trois interrogations : comment fonctionne le système de collecte et de traitement des déchets encombrants ménagers en RBC ? Quelle la composition et l'importance de ce flux (MFA) et quelles sont les spécificités du flux mobilier en bois ainsi que son potentiel en termes de réemploi ?

Pour construire notre étude, nous avons réalisé une enquête de terrain auprès des acteurs clés qui nous ont fourni des données sur leurs champs d'expertise. Nous avons ensuite confronté ces données à des études scientifiques, afin d'évaluer le système de collecte et de traitement des déchets encombrants ménagers en RBC ainsi que son potentiel de développement. Pour cette étude, nous avons développé une approche pluridisciplinaire en confrontant des données, issues de différentes disciplines, comme le droit (législations), la prévention et la gestion des déchets, les statistiques et des données issues de l'expertise des personnes interrogées au cours de nos entretiens et dans le cadre de nos questionnaires à destination des communes.

Nous avons porté notre intérêt sur les déchets encombrants car il s'agit d'une catégorie mal connue parmi les fractions de déchets. Elle intègre une grande variété de déchets, ce qui lui confère un certain potentiel pour le développement de nouvelles filières, en s'intégrant bien dans le cadre de l'économie circulaire. À ce sujet, l'IBGE a jugé son potentiel de « réel mais mal connu » (IBGE, 2010, p.19). Selon le rapport sur l'État de l'environnement 2011-2014, les deux sources principales d'améliorations de la collecte et du traitement des déchets concernent les déchets organiques et les encombrants (IBGE, 2017a). Il s'agit également d'une « filière créatrice d'emplois locaux » dans le domaine du réemploi (PREC, 2016, p.42), ce qui est un plus pour le développement économique régional. Mais à cela, s'oppose une série de contraintes. En effet, les difficultés liées au développement de cette filière relèvent notamment du fait de la diversité des matériaux qu'elle doit traiter, mais aussi à la difficulté d'ouvrir de nouveaux parcs à conteneurs et centres de tri en milieu urbain, principalement en raison du manque d'espace et du coût élevé du foncier.

D'un point de vue théorique, nous travaillons sur base de la définition du déchet donnée par la directive-cadre européenne du 5 avril 2006 qui précise le cadre légal du concept de déchet : « toute substance ou tout objet [...] dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, article 3). Concernant la définition des déchets encombrants, nous nous basons sur la définition donnée par l'ABP : « un encombrant ménager est un déchet qui ne peut être collecté en sacs en raison de sa

nature, de son poids ou de sa dimension et qui n'est pas rattaché à l'habitation »¹ (ABP, n.d. a). De ce fait, notre définition des déchets encombrants n'intègre pas les déchets soumis à une collecte sélective ou spécifique. Néanmoins, nous verrons que sa définition diffère en fonction des acteurs. Nous discuterons d'une définition commune dans la deuxième partie du mémoire. Vous trouverez également à la fin de cette étude une liste d'acronymes, ainsi qu'un glossaire pour l'ensemble des termes techniques employés.

Dans un premier temps, nous définissons le cadre contextuel de la gestion des déchets encombrants ménagers en RBC. Nous décrivons successivement le cadre légal entourant la collecte et le traitement des déchets encombrants, les acteurs en charge, les plans stratégiques qui donnent une orientation commune ainsi que les enjeux (environnementaux, socio-économiques et territoriaux) que recouvre la gestion de ce type de déchet. Dans un deuxième temps, nous développons une analyse détaillée de la collecte et du traitement des déchets encombrants ménagers en RBC. Ce processus débute par une synthèse des différentes définitions de la notion de déchets encombrants en fonction des différents acteurs afin de proposer une définition-type, ainsi qu'une proposition de catégorisation des déchets encombrants en quatre flux distincts. Nous poursuivons en identifiant les types de relations qui lient les acteurs en charge. La section suivante inventorie les différents modes de collecte et de tri. Ensuite, nous développons la partie qui traite de la quantification du gisement des déchets encombrants (MFA) et de l'évaluation de sa composition. Nous proposons une analyse de flux de matières en distinguant les différents flux en fonction des acteurs, des modes de collecte et de traitement. Nous terminons en expliquant les différents modes de traitement propre à chaque acteur ainsi que les contraintes et opportunités de la collecte et du traitement des déchets encombrants ménagers en RBC. Dans un troisième temps, nous isolons le flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants afin d'évaluer les modes de collecte et de traitement de ce flux, son importance et son potentiel en termes de réemploi.

Concernant les limites de notre problématique, celle-ci abordera seulement les déchets encombrants ménagers de la RBC. Étant donné que les déchets encombrants recouvrent une grande variété de déchets, nous n'avons pas pu développer les modes de traitement propre à chaque déchet, notamment dans le cadre du recyclage. De plus, le manque (ou l'absence) de données disponibles sur la quantification des différents flux présents au sein des encombrants ainsi que sur la composition des déchets encombrants, nous a amené à élaborer des extrapolations sur base d'une série d'hypothèses et de limites. Celles-ci sont à prendre avec précaution et ne constituent en aucun cas des certitudes.

¹ Notons que cette définition est également valable pour les déchets encombrants professionnels.

2. CADRE THÉORIQUE

Dans cette première partie, nous allons nous interroger sur le cadre général de la collecte et le traitement des déchets encombrants. Nous commençons par faire un point sur la législation concernant les déchets, et plus spécifiquement les déchets encombrants. Ensuite, nous identifions de manière succincte l'ensemble des acteurs en charge et leurs compétences ainsi que les différents plans stratégiques servant de ligne conductrice à la gestion des déchets encombrants. Enfin, nous développons les principaux enjeux de la gestion des déchets encombrants.

2.1. Cadre réglementaire de la gestion des déchets

Pour mieux cerner notre problématique, nous devons commencer par nous interroger sur le cadre légal de la gestion des déchets en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Pour ce faire, nous allons procéder par étapes : premièrement, nous allons identifier les directives et réglementations qui encadrent la gestion des déchets à l'échelle européenne, nationale et régionale. Deuxièmement, nous allons distinguer les réglementations spécifiques aux déchets encombrants.

2.1.1. Législations européennes, belges et bruxelloises relatives aux déchets

Concernant la législation européenne, l'application du droit en matière de déchets varie en fonction des niveaux de pouvoir. Les États membres de l'Union Européenne ont l'obligation de transposer les directives européennes dans leur droit interne. En Belgique, cela se traduit par l'adoption de lois (au niveau fédéral), de décrets (Wallonie et Flandre) et d'ordonnances (RBC). En vertu du principe de primauté, le droit européen l'emporte toujours sur le droit national. En d'autres termes, les dispositions de droit national contraires aux règles de droit européen ne peuvent être appliquées. Cependant, l'article 191 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne permet aux États membres de développer des mesures de protection renforcées (dans leur droit interne) pour imposer des objectifs supérieurs aux objectifs européens en matière de gestion des déchets.

La réglementation européenne est construite autour de la « Directive-cadre 2008/98/CE (DCD) du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives » qui révisé et étend la précédente directive (Directive 2006/12/CE). Celle-ci s'accompagne aussi de différentes directives et règlements tels que la Directive flux spécifiques, la Directive traitement spécifique, le Règlement de transfert de déchets, le Règlement transport des marchandises dangereuses (PATERNOSTRE, 2017). À côté de ces directives et règlements, il existe la liste européenne des déchets (Liste EURL) issue d'une Décision de la Commission.

La gestion des déchets couvre toutes les étapes de prise en charge des déchets depuis leur lieu d'origine jusqu'à leur transformation finale, ce qui implique « la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, article 2, paragraphe 9).

La Directive-cadre contraint les États européens à améliorer leur gestion des déchets au travers de programmes de prévention des déchets et par des objectifs précis en matière de recyclage, de récupération et de réemploi en vue de « se rapprocher d'une société du recyclage visant à éviter la production de déchets et à les utiliser comme ressources » (Ibid., Considérant 28). Elle affirme la prévention comme la priorité pour la gestion des déchets. Dans son sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, l'UE établit des mesures en faveur de l'économie circulaire, à savoir le tri à la source, la collecte et le recyclage des flux de déchets prioritaires, la valorisation des déchets et la collecte sélective (Ibid., Considérants 7 et 28).

La directive-cadre intègre une « hiérarchie des modes de traitement des déchets » à cinq niveaux basée sur l'échelle de Lansink. Celle-ci classe les différents modes de traitement des déchets par ordre de priorité selon leurs impacts environnementaux (utilisation en cascade de l'économie circulaire). Ce système a pour but de réduire les quantités de déchets produits (par la prévention) ou non valorisés (l'élimination sans valorisation énergétique et la mise en décharge) par la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique. Cette directive met en avant les principes de prévention, de précaution et de responsabilité élargie du producteur.

Au sein de cette hiérarchie, on distingue des mesures en amont et en aval de la production de déchets. En premier lieu, on retrouve la prévention qui permet d'éviter ou de réduire la production de déchets. Cette mesure s'applique en amont de la production de déchets. Ensuite, on retrouve des mesures appliquées en aval de la production de déchets. En deuxième et troisième lieu, il s'agit de traitements visant une requalification des déchets. On a d'une part, le réemploi des matériaux et d'autre part, le recyclage. En quatrième lieu, on s'oriente vers l'incinération avec valorisation énergétique. En cinquième et dernier lieu, on applique l'élimination qui intègre l'incinération sans valorisation énergétique et l'enfouissement en décharge. Cependant, en RBC, l'incinération sans récupération d'énergie et l'enfouissement en décharge ne sont pas des modes de traitement employés à cause de leur impact négatif sur l'environnement (BRUXELLES-ENERGIE, n.d.).

Figure 1 : Hiérarchie des modes de traitement des déchets



Source : ECODYGER, (2014), « *Que nous ordonne l'Union Européenne en matière de gestion des déchets ?* » [En ligne : <http://ecodyger.com/fr/cosa-ci-comanda-lunione-europea-sulla-gestione-dei-rifiuti/>], consulté le 18 décembre 2017.

Au niveau de la législation belge, la prévention et la gestion des déchets, de compétence régionale, sont le résultat d'une transposition des directives européennes. De ce fait, les trois Régions ont traduit les directives européennes relatives aux déchets dans leurs législations à l'exception des déchets nucléaires qui relèvent des compétences fédérales.

Au niveau de la législation de la Région de Bruxelles-Capitale, la prévention et la gestion des déchets est fixée par l'Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juin 2012 relative aux déchets, dite « Ordonnance déchets » (ODE).

En vertu de l'article 4 de l'Ordonnance, l'ODE « établit des mesures visant à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention ou la réduction des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets, ainsi que par une réduction des incidences globales de l'utilisation des ressources et une amélioration de l'efficacité de cette utilisation » (REGION DE BRUXELLES CAPITALE, 2012, Article 4).

De plus, l'article 22 de l'Ordonnance déchets établit des objectifs de réemploi-recyclage pour la Région de Bruxelles-Capitale en 2020. Ceux-ci sont la transposition directe des objectifs européens en termes de gestion et de valorisation des déchets :

« Dès 2020, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets [...] municipaux, doivent atteindre un minimum de 50 % en poids global » (Ibid., Article 22, §2).

« Dès 2020, la préparation en vue du réemploi, le recyclage et les autres formules de valorisation de matière, [...], des déchets non dangereux de construction et de démolition, [...], doivent atteindre un minimum de 70 % en poids » (Ibid., Article 22, §2).

En complément de cette ordonnance, on retrouve l'Arrêté du 1/12/2016 relatif à la gestion des déchets (REGION DE BRUXELLES CAPITALE, 2016) dit « Arrêté Brudalex ». Cet Arrêté vise quant à lui une homogénéisation des réglementations concernant les déchets dans une perspective de transition vers une économie circulaire. Celui-ci a pour objectif de simplifier les charges administratives en vue de stimuler la collecte sélective et le réemploi (IBGE, 2017b, p.21-22).

2.1.2. Législations spécifiques aux déchets encombrants

Au niveau européen, la Commission a établi une liste européenne de l'ensemble des déchets, le code EURAL, classifiant ceux-ci selon l'activité ou le secteur qui les a produits et en précisant la nature du déchet (dangereux, municipaux). Chaque type de déchet dispose d'un code EURAL à 6 chiffres. Celui attribué aux déchets encombrants est le code 20 03 07 (Décision de la Commission du 18 décembre 2014 modifiant la décision 2000/532/CE établissant la liste des déchets, conformément à la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, *J.O.U.E.*, L 370). Les deux premiers chiffres (20) indiquent la catégorie d'origine qui a généré le déchet ; dans ce cas-ci, il s'agit de déchets municipaux et assimilés. Les deux chiffres suivants indiquent le secteur d'activité « autres déchets municipaux » et les deux derniers chiffres désignent le déchet.

Au niveau bruxellois, la législation spécifique aux déchets encombrants se concentre surtout sur la collecte des encombrants. Celle-ci est définie au sein des articles 5 et 8 du Règlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices (*M.B.* 14 janvier 2009).

L'article 5 dispose que : « Bruxelles-Propreté procède, sur demande, à l'enlèvement des déblais et des objets encombrants ménagers visés à l'article 8, 5° ». L'article 8, 5° indique que la collecte sélective ne peut pas comporter de déchets encombrants qui sont définis comme suit : « les déchets encombrants de grande dimension, c'est-à-dire les éléments dont les dimensions dépassent le gabarit des contenants autorisés » (MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2009, Art.5 & 8).

À notre connaissance, il n'y a pas de législation spécifique concernant le traitement des déchets encombrants. De ce fait, on applique aux déchets encombrants la « hiérarchie des modes de traitement des déchets » instaurée par la Directive-cadre 2008/98/CE.

2.2. Paysage des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants ménagers en Région de Bruxelles-Capitale

Dans cette partie, nous allons établir le paysage général des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants en RBC en précisant leurs rôles et attributions. Les relations entre les acteurs seront détaillées dans la suite de l'étude (cf. 3.4.1). On distingue deux types d'acteurs, d'une part, les acteurs stratégiques en charge de la planification et de la supervision des politiques en matière de déchets et, d'autre part, les acteurs opérationnels en charge de la collecte et du traitement des déchets et, dans ce cas précis, des déchets encombrants. On différencie également les acteurs publics des acteurs privés. Nous tenons à préciser que les fédérations ne représentent pas l'ensemble des acteurs du secteur.

Figure 2 : Distinction des acteurs publics et privés et de leur rôle stratégique ou opérationnel

	Acteurs stratégiques	Acteurs opérationnels
Acteurs publics	Bruxelles-Environnement	Bruxelles-Propreté ²
		Communes
Acteurs privés	Fédération Ressources	Entreprises et ASBL d'économie sociale et solidaire
	Fédération Go4Circle & COBEREC	Entreprises industrielles privées
		Acteurs informels

- **Bruxelles-Propreté**

L'Agence régionale pour la propreté plus communément appelée Bruxelles-Propreté (ABP/ARP), créée en 1990 (Ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la Propreté) et actuellement sous la tutelle de la Secrétaire d'État à la Propreté publique Fadila Laanan, est une entreprise publique responsable de la collecte³ et d'une partie du traitement des déchets ménagers pour la Région⁴ (REGION DE BRUXELLES CAPITALE, 2012, Art. 60). Notons que Bruxelles-Propreté ne réalise pas les opérations de traitement des déchets encombrants. Ses principales missions sont : la propreté publique, la collecte des déchets ménagers et la prévention et sensibilisation du public. Néanmoins, Bruxelles-Propreté est un organisme hybride ou semi-public puisqu'il dispose également d'une activité sur le marché privé, en effet, ils peuvent collecter des déchets professionnels contre

² L'ABP constitue une exception puisqu'il s'agit aussi d'un acteur stratégique puisqu'il contribue au PGRD.

³ C'est l'article 2 du « Règlement relatif à l'enlèvement par collecte des immondices » de 2009 qui stipule que Bruxelles-Propreté est chargée de la collecte des déchets (MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2009).

⁴ En effet, Bruxelles-Propreté ne traite pas l'ensemble des déchets au sein de ses infrastructures, elle traite seulement les déchets issus de la collecte sélective (sacs blancs, bleus, verts et oranges).

rémunération (CHEVALIER, 2018, lignes : 86-87). L'ABP est également en charge de la propreté publique sur les voiries régionales.

- **Bruxelles-Environnement**

Bruxelles-Environnement (BE) est l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement et de l'Energie (IBGE), créé en 1989 et sous la tutelle de la Ministre de l'Environnement, Céline Frémault. En effet, au sein de la compétence Environnement, on retrouve les compétences liées aux déchets et l'IBGE est l'administration en charge de l'environnement et de l'énergie au niveau de la Région.

Bruxelles-Environnement a 3 grandes compétences concernant les déchets :

- Une compétence d'évaluation stratégique puisque cette institution est en charge de la planification, de la stratégie et de l'expertise en matière de déchet. Elle est à l'initiative des différents plans déchets.
- Une compétence administrative pour le volet légal puisque l'IBGE se charge de légiférer et d'appliquer les mesures légales (ordonnances dont par exemple l'Ordonnance déchets, réglementations et arrêtés sur les déchets) qui sont établies par la Ministre et la Secrétaire d'État en charge de la propreté publique. Bruxelles-Environnement délivre également les permis d'environnement et les autorisations diverses associées à la gestion des déchets. Elle contrôle l'application des lois en matière de déchet via le contrôle, l'inspection, la police de l'environnement et les permis d'environnement.
- Une compétence de prévention (sensibilisation notamment autour d'animations) et de financement à travers des aides financières, des subventions, des primes, des appels à projets à destination des citoyens, des communes et des entreprises (Ibid., lignes 20-24).

Bruxelles-Environnement supervise deux programmes importants en matière de gestion des déchets qui sont : le « Plan Déchets » (Plan de prévention et de gestion des déchets) devenu le Plan Régional des Ressources et des Déchets (PGRD) en collaboration avec l'ABP et le « PREC » (Programme Régional en Economie Circulaire) en association avec Impulse, Innoviris et Bruxelles-Propreté.

- **Les communes**

Les politiques publiques des communes en matière de gestion des déchets sont encadrées par le plan de Propreté publique. Ainsi, les communes sont en charge de la propreté et de la salubrité publique (art 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale) dans les limites de leur territoire (voiries communales et espaces publics communaux). Concrètement, c'est le nettoyage des rues, la collecte de déchets spéciaux, la collecte des dépôts clandestins). À cet effet, il existe le « Plan Propreté » qui permet de superviser les actions et les objectifs de la RBC et de ses 19 communes dans le but d'harmoniser leurs actions en termes de propreté publique (ABP, 2012, p.1).

- **Les entreprises industrielles privées**

À Bruxelles, il existe plusieurs entreprises industrielles privées qui s'occupent d'une partie de la collecte et du traitement des déchets encombrants. Elles font majoritairement du recyclage et de la valorisation énergétique pour le traitement des déchets encombrants. Précisons qu'à Bruxelles, il n'existe pas d'organismes publics en charge du traitement des déchets encombrants ménagers.

- **Les acteurs informels**

Le réseau des acteurs informels se constitue principalement de brocanteurs et de chiffonniers. Ils ont un rôle d'importance dans la collecte des déchets encombrants qui deviendront des objets de seconde main. Cependant, étant donné l'hétérogénéité des acteurs informels et le manque de données sur le sujet (IGEAT, 2011, p.16), nous n'en tiendrons pas compte dans notre analyse.

- **La fédération Ressources ASBL**

Le réseau Ressources est la fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation, la valorisation et le recyclage des ressources selon une dynamique d'économie circulaire en Wallonie et à Bruxelles. Elle coordonne 63 ASBL et entreprises d'économie sociale et solidaire (ESS) en Région Wallonne et de Bruxelles-Capitale. Parmi ces 63 ASBL et entreprises, il en existe 6 qui collectent et traitent les déchets encombrants sur le territoire bruxellois. Ils se distinguent par leur dimension sociale puisque leur activité s'insère dans une démarche de réinsertion socioprofessionnelle de personnes précarisées et propose des tarifs sociaux pour les objets qu'ils remettent en vente. Ressources a également mis en place des labels « pour offrir toutes les garanties au citoyen tant au niveau du service à domicile, qu'au niveau de la réparation, qu'au niveau de la vente » (EWBANK, 2018, lignes :). Ils ont instauré une série de labels, dont le label « Récup » qui concerne aussi les déchets encombrants. Celui-ci assure un certain service au citoyen afin de proposer à la vente seulement des biens de qualité (Ibid., lignes : 245-247).

- **La fédération Go4Circle et la COBEREC**

Une partie des entreprises privées sont rassemblées au sein de la COBEREC (confédération des entreprises belges actives dans la récupération et le recyclage) et de la fédération GO4CIRCLE (fédération des entreprises d'économie circulaire) qui ont pour mission de représenter leurs membres et de développer leur secteur.

2.3. Plans stratégiques

Les deux principaux plans qui encadrent la planification stratégique et les modalités et objectifs en termes de collecte et de traitement des déchets encombrants sont le PGRD et le PREC.

- **Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD)**

Le PGRD est rédigé par Bruxelles-Environnement en association avec Bruxelles-Propreté et est évalué tous les 5 ans par l'IBGE. Depuis 1992, la Région de Bruxelles-Capitale en collaboration avec Bruxelles-Environnement et Bruxelles-Propreté propose ponctuellement des plans de gestion et de réduction des quantités de déchets produites sur son territoire. C'est l'IBGE qui rédige le Plan et définit le cadre, la direction générale et les orientations futures concernant la gestion des déchets en RBC. Néanmoins, ce plan n'a pas une portée contraignante pour les acteurs (SCHERRIER, 2018, lignes : 18).

En 1992, Bruxelles-Environnement établit son premier Plan déchets qui intègre les collectes sélectives⁵ ainsi qu'un programme de sensibilisation à l'éco-consommation. Le deuxième Plan Déchets (1998) s'attachera à la prévention. Le troisième Plan déchets (2003) traitera de la dématérialisation des déchets et de la réutilisation. En 2010, l'IBGE établit le quatrième Plan déchets sans échéance fixe qu'ils évaluent tous les cinq ans. Celui-ci s'inscrit dans le prolongement de la directive-cadre relative aux déchets (Directive-cadre 2008/98/CE) qui met en place une hiérarchie des modes de gestion des déchets basée sur l'échelle de Lansink (PREC, 2016, p.15). Actuellement, le cinquième « Plan de Gestion des Ressources et des Déchets » (PGRD) qui prolonge les plans déchets est en cours de finalisation et est soumis à enquête publique. Notons que le plan déchet ne couvre pas la gestion « des déchets abandonnés sur la voie publique » ce qui comprend des déchets encombrants clandestins. Ceux-ci dépendent de la propreté et de la salubrité publique définie dans le plan Propreté (IBGE, 2010, p. 7).

Focus sur les déchets encombrants

Le rapport de 2010 fait état d'un manque de connaissance quant aux quantités de déchets encombrants produites en RBC ainsi que leur état et leur potentiel de réutilisation (IBGE, 2010, p.19). Ce manque de connaissance sera en partie (car certaines données étaient indisponibles) comblé par l'évaluation de l'IGEAT (« Étude comparative sur la gestion d'encombrants dans différentes villes et régions européennes ») réalisée en 2011 et commanditée par Bruxelles-Environnement. Concernant les déchets encombrants, le quatrième Plan déchets (2010) énumère une série de prescriptions qui sont résumées ci-dessous :

- Prescription 34 : la prescription 34 vise à déterminer le potentiel de réutilisation des différents flux qui composent les déchets encombrants collectés en porte-à-porte et en déchetterie et sur cette base établir des flux prioritaires (IBGE, 2010, p.20).

⁵ Cependant, il faudra attendre 1996 pour que la collecte sélective soit élargie à l'ensemble des 19 communes (ABP, 2015, p.21).

- Prescription 35 : Dans le cadre du réemploi, il apparaît nécessaire d'évaluer le cycle de vie (impacts positifs et négatifs sur l'environnement) d'une série de produits afin de systématiser la réutilisation pour ces filières (IBGE, 2010, p.20).
- Prescription 40 : celle-ci vise à développer un projet de ressourcerie (« Ecopôle ») qui s'occupera de la collecte sélective des déchets encombrants (Ibid., p.21). Ce projet de ressourcerie deviendra l'actuel « Recy-K » (inauguré le 25 octobre 2016) qui prévoit un projet de réemploi et de recyclage des déchets encombrants (PREC, 2016, p.40).
- Prescription 41 : En vue de favoriser la réutilisation des déchets, l'ABP adaptera dans la mesure du possible ses dispositions concernant la collecte sélective afin de préserver au mieux l'intégrité des biens et ainsi augmenter la part de réutilisable (IBGE, 2010, p.21).

Le Plan déchets souligne également que la promotion de la réutilisation des déchets encombrants ménagers demandera aussi une modification des comportements des ménages (Ibid., p.21). Ce changement peut être induit par des campagnes de prévention et de sensibilisation. À ce sujet, Bruxelles-Environnement vient de sortir une brochure à destination du grand public⁶.

Dans le cinquième Plan déchets (actuellement soumis à enquête publique), « Plan de Gestion des Ressources et des Déchets » (IBGE, 2017b), il n'y a pas une section qui traite spécifiquement des déchets encombrants, cependant, le Plan nous rappelle que les ménages ont le devoir de trier à la source une série de déchets, dont les déchets encombrants depuis 2010 (Ibid., p. 21).

Dans son deuxième objectif stratégique, le PGRD vise à améliorer la qualité du tri ainsi que les collectes sélectives et préservantes de certains flux de déchets ménagers afin de préserver les biens avec un potentiel de réemploi avec réparation, dont la filière des déchets encombrants (Ibid., p.34)

Dans le but d'améliorer la valorisation des déchets, la Région identifiera de nouveaux flux prioritaires à traiter. Pour ce faire, la Région étudiera la composition des déchets encombrants et des déchets tout-venants issus des ménages et des activités économiques et le potentiel du marché de la valorisation de ces types de déchets (Ibid., p.52).

L'objectif opérationnel 6.2 affiche la volonté de stimuler le développement des filières de réparation, de réemploi et de préparation en vue du réemploi (dont le flux mobilier et encombrants) afin d'élargir l'offre des équipements de seconde main à destination des ménages. (Ibid., p.73).

⁶ Pour plus d'informations, consultez :
http://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/BRO_20140211_100tipsAfval_FR

Le PGRD affiche aussi la volonté d'améliorer la « coopération renforcée » (Ibid., p.42) entre les acteurs c'est-à-dire les administrations, les fédérations et les Régions en vue d'améliorer sa politique de gestion des ressources et des déchets.

- **PREC**

De plus, depuis 2015, le Gouvernement Bruxellois a adopté son plan « Stratégie 2025 pour Bruxelles » visant à stimuler l'économie de la Région sur une période de dix ans. L'environnement et plus particulièrement l'économie circulaire sont reconnus comme des secteurs d'avenir. En 2016, le Gouvernement établit et adopte un « Programme Régional en Economie Circulaire » (PREC). Ce programme est chapeauté par trois ministres (Céline Fremault, Didier Gosuin & Fadila Laanan) et quatre administrations régionales (Bruxelles-Environnement, Impulse, Innoviris et Bruxelles-Propreté) (BE CIRCULAR. BE BRUSSELS, 2018) qui coordonnent la rédaction du PREC. Celui-ci sera évalué tous les 18 mois par l'IBGE en association avec les autres parties prenantes.

Le PREC se développe en 111 mesures inventoriées au sein de quatre grands domaines d'application qui sont les mesures transversales, les mesures sectorielles, les mesures territoriales et les mesures de Gouvernance (PREC, 2016, p.3). C'est au sein de la thématique sectorielle et les différentes mesures qui l'accompagnent que l'on retrouve le volet « ressources et déchets », dont l'IBGE est le coordinateur thématique (Ibid., p.37), qui fait un bref état des lieux de la situation actuelle en la matière, propose une série d'objectifs pour l'horizon 2025 et énumère une série de propositions de mesures et d'actions concrètes. Même si ce programme établit quelques mesures à destination des ménages (les Agenda 21 et dans l'approche territoriale des quartiers, développement de logiques circulaires pour les quartiers durables), il s'agit surtout d'un outil d'animation économique pour les entreprises. Pour la thématique Ressources Déchets, on peut considérer le PREC comme le pendant économique du Plan. La construction du PREC est un processus de co-création où les coordinateurs thématiques consultent l'ensemble des acteurs par l'intermédiaire de leur fédération (Ressources, Go4Circle, BECI) et les fédérations consultent leurs membres pour récolter leurs avis⁷.

Globalement, ce programme se focalise sur trois grands axes :

- Faire des défis environnementaux une source de développement économique
- Relocaliser l'économie à Bruxelles
- Créer de l'emploi

⁷ Notons que d'autres acteurs travaillant aussi sur cette thématique Ressources et déchets peuvent contacter le PREC pour leur faire part de leur avis même s'ils ne sont pas représentés par une fédération.

Le prochain rapport du PREC sera agrémenté des opportunités (et de leurs législations associées) développées au sein du Circular economy package de la Commission européenne (Ibid., p.18).

Focus sur les déchets encombrants

Le PREC réinsiste (CF prescription 41, p.16) sur cette volonté de préserver les matériaux (déchets-ressources dont les déchets encombrants) en bon état à travers des moyens de collecte et de traitement appropriés et l'adaptation des parcs à conteneurs afin de garantir leur réutilisation (Ibid., p.23). Dans le prolongement du plan déchet, le PREC vise le développement de nouveaux flux dont les flux des déchets encombrants (Ibid., p.37-38).

En parallèle du projet Recy-K conduit par l'ABP, le projet de récupération d'objets encombrants sur base du don « A Récup » sera développé. Dans ce cadre, une attention particulière sera donnée à la mise en place de collectes préservantes. Au même titre que le projet Recy-K, le projet « A Récup » permet la création de nouvelles filières générant des emplois locaux (Ibid., 2016, p.40).

Le PREC précise également que d'après le réseau Ressources, 23 tonnes de gros encombrants traités dans une filière de réemploi donneraient lieu à la création d'un ETP. Ainsi, avec un objectif de réemploi de 3000 tonnes de déchets encombrants supplémentaires, on pourrait créer 130 emplois dans cette filière (Ibid., 2016, p.42). Le PREC collabore avec l'économie sociale pour développer des activités qui ont du potentiel des emplois locaux dans la réutilisation.

2.4. Enjeux autour de la gestion des déchets encombrants : le cas de la Région de Bruxelles-Capitale

Dans cette partie, nous allons traiter des différents enjeux que recouvre la gestion des flux présents au sein des déchets encombrants. Ils couvrent trois types d'enjeux :

- Enjeux environnementaux : santé, pollution des sols, de l'eau et de l'air, préservation des écosystèmes et de la biodiversité, épuisement des ressources (PATERNOSTRE, 2017, p.6).
- Enjeux socio-économiques : épuisement des ressources naturelles, sous-produit valorisable (en tant qu'objet, matière ou énergie), secteur créateur d'emplois, changement des habitudes de consommation (Ibid., p.6).
- Enjeux territoriaux (contexte urbain, espaces disponibles pour la gestion des déchets, etc).

2.4.1. Enjeux environnementaux

La dégradation des déchets génère des pollutions (de l'air, du sol, de l'eau) ainsi que la libération de gaz à effet de serre qui contribue aux changements climatiques. Les déchets « sauvages » sont une source d'émission de méthane et de pollution de l'eau. Les incinérations non contrôlées génèrent également des émissions de métaux lourds et de dioxine (IBGE, 2010, p.3). Il reste encore beaucoup de choses à améliorer notamment au niveau de la collecte et du traitement des déchets afin de réduire les impacts environnementaux et l'extraction de matières premières.

2.4.2. Enjeux socio-économiques

À Bruxelles, l'ensemble des déchets est valorisé que ce soit à travers la réutilisation, le recyclage ou la valorisation énergétique. Le développement de ces filières permet de générer des profits et de créer des emplois locaux. Pour soutenir cette dynamique d'économie circulaire, il faut également opérer un changement du statut de déchet vers le statut de ressource pour améliorer sa valorisation. Il s'agit d'un des objectifs européens pour 2020 (AGENCE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT, 2016). De plus, il faut savoir qu'en Europe (25), la gestion des déchets est un secteur qui pèse 100 milliards d'euros. Il s'agit d'un secteur en croissance et source d'emplois. On estime qu'il fournit environ 1,5 million d'emplois (IBGE, 2010, p.4). De plus, le développement de l'économie sociale dans le secteur du réemploi des déchets associe les dimensions sociales, économiques et environnementales.

La population bruxelloise est soumise à une croissance forte (deux fois plus rapide que dans les deux autres Régions), ce qui est à intégrer dans l'évolution de la gestion des déchets en Région bruxelloise (IBGE, 2010, p.6) puisque les quantités à collecter et à traiter vont sensiblement augmenter. De plus, la RBC est face à un taux élevé de renouvellement de sa population (mixité ethnique et sociale) (PATERNOSTRE, 2017, p.11), ce qui génère des grandes quantités de déchets encombrants lors des déménagements et peut amener à des difficultés dans l'application des mesures de tri. En outre, les volumes admis pour la collecte de déchets encombrants à domicile sont actuellement insuffisants (IBGE, 2017b, p.56). De plus, la Région étant densément peuplée et urbanisée, cela engendre également une hausse du foncier, ce qui est contraignant pour le tri et l'installation de nouvelles infrastructures de gestion des déchets d'autant plus qu'il s'agit d'activités peu rentables.

La mobilité est également un enjeu puisque le transport des déchets encombrants pose problème. On estime qu'environ 40% des ménages bruxellois ne disposent pas de véhicule ce qui réduit leurs possibilités pour apporter leurs déchets aux parcs à conteneurs. De plus, même dans le cadre de la collecte à domicile (porte-à-porte), les déchets doivent être impérativement placés sur le trottoir pour

permettre leur évacuation par les organismes spécialisés (Bruxelles-Propreté, entreprises d'économie sociale) et cela peut être compliqué voire impossible pour les personnes âgées, les ménages monoparentaux ou encore les personnes handicapées surtout dans le cadre de déchets encombrants qui sont potentiellement difficiles à déplacer (IBGE, 2017b, p.56). La modification des habitudes de consommation se révèle aussi être un enjeu essentiel pour la réduction des quantités de déchets.

2.4.3. Enjeux territoriaux

En termes de superficie, le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale fait 161 km². La Région se caractérise par une haute densité de population (en moyenne 6240 habitants au km²) et un territoire densément urbanisé (IBGE, 2010, p.6). Ceci peut poser des problèmes (mobilité difficile, manque d'espaces disponibles) pour l'application d'une collecte et d'un traitement efficace des déchets. En outre, la Région possède un hinterland qui pourrait servir au développement de ses activités industrielles, mais la Région n'a pas d'autorité administrative sur cet hinterland (Ibid., p. 24).

2.4. Conclusions

Cette première partie nous a permis d'élaborer une vue d'ensemble sur la manière dont sont encadrés par la législation les déchets, et plus spécifiquement les déchets encombrants, ainsi que les acteurs et les plans stratégiques en RBC. Nous avons aussi pu aborder les différents enjeux rencontrés dans la gestion des déchets encombrants.

D'un point de vue légal, la législation européenne construite autour de la Directive-cadre 2008/98/CE (DCD) est en faveur du développement d'une économie circulaire dans le domaine des déchets à travers la préparation en vue du réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique. Dans ce cadre, elle s'appuie sur un nouveau statut du déchet pensé plutôt comme une ressource pouvant être réinsérée dans l'économie à travers les processus cités précédemment. Elle met en place aussi une hiérarchie des modes de traitement (Lansink) qui priorise les traitements les plus respectueux de l'environnement. En RBC, on retrouve l'Ordonnance déchets supervisés par la Région qui est la transposition de la Directive-cadre européenne. L'Ordonnance déchets met en place une série d'objectifs en termes de réemploi et de recyclage et s'appuie sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets même si elle n'a pas d'objectifs supérieurs en termes de réemploi ou de recyclage par rapport à l'Europe. Cependant, concernant les déchets encombrants, c'est principalement le Règlement relatif à l'enlèvement par collecte des immondices qui y fait référence, mais il n'y a pas de législation spécifique liée à la collecte et/ou au traitement des déchets encombrants.

Du côté des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants, on a distingué les acteurs stratégiques (Bruxelles-Environnement, Ressources, Go4Circle, COBEREC) des acteurs opérationnels (ABP, entreprises industrielles privées, entreprises et ASBL d'économie sociale et solidaire, acteurs informels). Ils sont constitués de différents types d'acteurs : des acteurs publics (Bruxelles-Environnement, ABP) et des acteurs privés (Ressources, COBEREC, Go4Circle, entreprises industrielles privées, entreprises et ASBL d'économie sociale, acteurs informels).

En RBC, la gestion des déchets est planifiée grâce à l'élaboration de plans stratégiques qui sont principalement le PGRD et le PREC. Le PGRD s'appuie sur une série d'objectifs concernant la gestion des déchets en RBC : développer le potentiel de réemploi, créer de nouvelles Ressources et créer de nouvelles filières de réemploi et de recyclage (ex. Recy-k), améliorer la qualité du tri pour optimiser la valorisation des déchets, soutenir la mise en place de collecte préservante pour favoriser le réemploi et diffuser l'information pour sensibiliser le public à la gestion des déchets. Il souligne l'importance d'établir des flux prioritaires, d'évaluer la composition des déchets encombrants pour créer de nouvelles filières, de stimuler le réemploi et de développer des synergies entre acteurs. Le PREC est un outil d'animation économique (à destination des entreprises) qui développe différentes mesures en faveur du développement de l'économie circulaire à Bruxelles, dont des mesures sectorielles qui intègrent la thématique « Ressources et déchets ». Il propose une série d'objectifs à atteindre pour 2025, dont des suggestions de mesures et des actions concrètes. À l'instar du PGRD, il met également en avant la préservation des déchets (considéré comme ressource), la réutilisation, la création de nouvelles fractions notamment pour la fraction des encombrants et la création d'emplois locaux par le développement des filières de réutilisation (ex. création de filières de réutilisation du gros encombrant par l'économie sociale).

Enfin, la gestion des déchets touche également à des enjeux environnementaux, socio-économiques et territoriaux. Les enjeux environnementaux sont majoritairement liés à la pollution induite et à l'épuisement des ressources. Les enjeux socio-économiques se situent au niveau de la création d'emplois dans les filières de valorisation des déchets et le développement d'une économie circulaire autour des déchets. La croissance démographique met en évidence l'insuffisance des infrastructures en place pour traiter de manière efficace et durable l'ensemble du gisement de déchets en RBC. De plus, Bruxelles étant une ville densément peuplée, le coût du foncier est très élevé, réduisant les possibilités de développement d'activités relatives aux déchets. On observe aussi des problèmes du côté des personnes fragilisées (handicapées ou à mobilité réduite) pour l'enlèvement des déchets encombrants. En effet, ces personnes rencontrent des difficultés pour déplacer des biens encombrants depuis leur logement jusque sur le trottoir. Du côté des enjeux territoriaux, la gestion des déchets est difficile principalement au niveau de la mobilité (congestion) et du manque d'espace disponible pour la collecte, le tri et le traitement des déchets dans la Région.

3. ANALYSE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ENCOMBRANTS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

3.1. Introduction

Après avoir analysé le cadre contextuel de la gestion des déchets encombrants, nous allons passer à la partie consacrée à l'analyse de la collecte et du traitement des déchets encombrants en RBC. Dans cette partie, nous allons commencer par clarifier la notion de déchets encombrants et ses différentes acceptations. Ensuite, après avoir décrit la méthodologie mobilisée, nous ferons le point sur les différents acteurs et leurs interrelations ainsi que les différents modes de collecte. Par la suite, nous évaluerons l'importance du gisement des déchets encombrants et sa composition probable. Enfin, nous procéderons à l'analyse des flux de matières pour distinguer l'ensemble des flux et nous établirons les différents des modes de traitement. Nous terminerons par faire le point sur les contraintes et opportunités de la collecte et du traitement de ce type déchet.

3.2. Définition de la notion de « déchets encombrants »

A l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus au niveau de la définition des déchets encombrants en RBC (IGEAT, 2011, p.10). La notion de déchets encombrants au sens strict du terme fait référence à des déchets volumineux c'est-à-dire de grandes dimensions. Cependant, la définition de déchets encombrants recouvre en réalité une pluralité d'interprétations ce qui rend sa définition complexe. Cette notion souvent jugée floue varie en fonction des acteurs et de leurs intérêts pour la valorisation de cette fraction.

Pour mieux définir cette notion, nous allons passer en revue les différentes définitions de déchets encombrants proposées par les acteurs clés (institutions publiques, fédérations, communes) ainsi que par les personnes interrogées lors de nos entretiens (leurs définitions peuvent être imprécises ou incomplètes étant donné qu'il s'agit de définition orale). Par la suite, nous établirons une définition-type de la notion de déchets encombrants et une proposition de catégorisation.

D'un point de vue légal, c'est l'article 8, 5° du Règlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices (*M.B.* 14 janvier 2009) qui définit la notion de déchets encombrants : « les déchets encombrants de grande dimension, c'est-à-dire les éléments dont les dimensions dépassent le gabarit des contenants autorisés » (MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2009, Art.8, 5°).

Dans la même continuité, **Bruxelles-Environnement** définit les déchets encombrants de la manière suivante : « Nous entendons ici par encombrants les déchets trop volumineux pour entrer dans un sac poubelle ordinaire et non collectés sélectivement par ailleurs. Beaucoup d'objets de grande taille sont donc exclus de cette catégorie, puisqu'ils font l'objet d'une collecte sélective par apport à la déchetterie : c'est le cas des appareils électroménagers, des grands objets en métal ou en bois, des pneus, des déchets inertes de construction... Par contre, les grands objets en plastique, les tapis, les matelas, les sanitaires, ... font partie de la catégorie « encombrants » (IBGE, 2015). Bruxelles-Environnement inclut dans les encombrants : « meubles de maison (matelas, bureau, tapis, etc.), grands et petits appareils électroniques (machine à laver, réfrigérateur, fer, aspirateur, etc.), matériel informatique et de bureau, autres articles (vélo, piscine, etc.), etc . Les déchets encombrants recouvrent aussi des fractions comme le plastique, les métaux, les déchets de bois et les DEEE mais ceux-ci sont séparés à la source⁸ (TOWA et al., 2018a p.25) (traduction personnelle).

Nous avons également interrogé deux personnes de Bruxelles-Environnement pour connaître leur définition de la notion de déchets encombrants :

Cédric Chevalier : « Bruxelles-Propreté définissait les encombrants par rapport à une certaine taille, un certain volume, cela ne va pas dans les sacs blancs, bleus et dans les autres sacs. C'est le mobilier, les gros objets, etc. En plus, on peut avoir un vélo, si c'est mal trié normalement on devrait avoir une série de choses qui devraient être dans un autre flux. C'est un flux extrêmement hétérogène, mais en même temps on le définit aussi par exclusion des autres. On enlève les papiers-cartons, les PMC, le sac résiduel, on enlève une série de choses et il reste les encombrants en quelque sorte. C'est peut-être aussi les déchets sauvages, on exclut les véhicules hors d'usage, c'est un peu tout ce qui reste » (CHEVALIER, 2018, lignes : 49-56). Cependant, il précise que la définition des encombrants tend à se simplifier par l'amélioration du tri et la création de nouvelles filières (nouvelles fractions de déchets) comme par exemple la création d'une filière mobilier (comme c'est le cas dans l'économie sociale). À termes, certains flux considérés aujourd'hui comme des déchets encombrants ne le ne seront plus et progressivement, la variété des fractions présentes au sein des encombrants se réduira (Ibid., lignes : 56-59).

Nicolas Scherrier : « C'est un peu une catégorie comme « autre », c'est-à-dire qu'on a des catégories bien défini pour plein de flux de déchets comme par exemple les emballages ménagers, les biodéchets, les déchets de construction et on a les déchets résiduels qui sont les déchets qu'on ne

⁸ « According to BE are considered as bulky waste: house furniture (mattresses, desk, carpet, etc.), large and small electronics appliances (washing machine, fridge, iron, vacuum cleaner, etc.), computer and office equipment, others items (bike, swimming pool, etc.), etc. (IGEAT, 2011). Furthermore, it should also be pointed out that some fractions of plastic, metal, wood wastes and WEEE are also part of the bulky waste, and that have been source segregated » (TOWA et al, 2018, p.25)

valorise pas et qui sont dans le sac blanc. Ensuite, il y a tous les autres, qui sont encombrants justement, qui ne rentrent pas forcément dans un sac, mais qui peuvent être valorisés par contre. Finalement, tous ces déchets constituent les encombrants. Dans les encombrants, il y a les vélos par exemple, le mobilier, les grands plastiques (par exemple une baignoire), tout ce qui est grand qui ne rentrerait pas dans un autre sac, on met souvent les jouets (même s'ils sont petits) donc ce n'est pas une catégorie très bien définie » (SCHERRIER, 2018, lignes : 53-60).

Bruxelles-Propreté définit les déchets encombrants ménagers sur son site de la manière suivante : « Un encombrant ménager est un déchet qui ne peut être collecté en sacs en raison de sa nature, de son poids ou de sa dimension et qui n'est pas rattaché à l'habitation »⁹ (ABP, n.d. a). Sur son site, l'ABP liste l'ensemble des déchets qui entrent dans la catégorie des déchets encombrants :

- **Les équipements ménagers électriques et électroniques**, classés en trois catégories :
 1. Gros appareils électroménagers : machine à laver, lave-vaisselle, sèche-linge, hotte, four, cuisinière, réfrigérateur, congélateur, etc.
 2. Petits appareils électroménagers : aspirateur, grille-pain, machine à café, sèche-cheveux, gaufrier, mixer, etc.
 3. Appareils multimédias : ordinateur, tablette tactile, écran d'ordinateur ou de télévision, radio, chaîne hi-fi, GSM, etc.
- **Les luminaires** (lampadaire, lampe de bureau, lustre, lanterne, etc.).
- **Les meubles et mobilier de décoration** (tables, chaises, lits, matelas, sommiers, armoires démontées, canapés, fauteuils, mobiliers de bureau, commodes, lampadaires, lustres, mobiliers de jardin, parasols, etc).
- **Les autres objets** (vélos, poussettes, landaus, planches à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, etc).

À ce sujet, nous avons également interrogé *Olivier Bosteels* de l'ABP pour savoir quelle était sa définition des déchets encombrants : « Les déchets encombrants, c'est [...] tout le reste, ce qui ne peut pas être mis en sac, on appelle ça, généralement tout ce qui sont les déchets spéciaux. Dans ces déchets spéciaux, il y a les métaux, les câbles, les bois, catégorie A, B, C, les palettes, les plastiques durs, les plastiques souples, la frigolite, etc. Tout ça ce sont donc des filières spécifiques du recyclage et puis tout ce qui ne va pas dans ces catégories-là c'est ce que l'on appelle l'encombrant, [...] typiquement un canapé avec un peu de bois, de plastique, des choses mélangées, ça part dans les encombrants, c'est vraiment le solde de tout ce qui ne se retrouve pas dans les autres filières. C'est souvent quand il y a des mélanges de matériaux (BOSTEELS, 2018, lignes : 88-98) [...] et d'ailleurs

⁹ Notons que cette définition est également valable pour les déchets encombrants professionnels.

j'en profite pour le souligner, c'est qu'il y a toutes les filières de l'économie sociale, les Petits Riens, qui récupèrent le mobilier, le gros blanc, les bibelots, etc, parfois par abus de langage on appelle ça aussi les encombrants et donc ça pour nous ce sont des filières spécifiques avec une possibilité de valorisation propre et donc nous ce que nous appelons encombrants, c'est le solde et ça signifie d'une certaine manière que c'est le rebus du rebus » (Ibid., lignes : 103-107).

Le **réseau Ressources**, dans son *Observatoire de la réutilisation et du Réemploi*, parle d'« encombrants-valorisables » c'est-à-dire des « Déchets non repris par une collecte sélective et qui ne rentrent pas dans un sac poubelle. Par ex. : mobilier, vaisselle, vélo, livre, objet de déco, jouet... » (RESSOURCES, 2015, p.16). Il s'agit d'une définition axée sur l'encombrant comme objet et non comme matière à cause du public cible de l'économie sociale qui est avant tout le citoyen (EWBANK, 2018, lignes : 292-295).

Tanguy Ewbank du réseau *Ressources* définit les déchets encombrants de la façon suivante : « L'encombrant c'est un terme technique du monde du déchet pour parler d'un type de déchet qui grosso modo ne rentre pas dans un sac poubelle donc en général c'est 40 cm sur 40 cm sur 40 cm, c'est tout type de déchet ménager ou assimilé, encombrant un particulier ou un privé et qui nécessite un mode de traitement particulier » (EWBANK, 2018, lignes : 12-15). « On a les vélos de seconde main, on est bien dans l'encombrant. Par contre, après, il y a toute une série de petits objets qui sont réutilisables, qui sont bien connus, c'est le livre, le jouet, le bibelot, la vaisselle, les objets de décoration, c'est autant de choses de seconde main, mais qui ne sont pas dans l'encombrant. Par contre, ce qu'on remarque, c'est que les gens souvent quand ils ont besoin de se défaire d'encombrants, en général, on se défait d'un meuble et d'une caisse de livres et de bibelots et de vaisselle. Pour l'économie sociale très naturellement, on est un acteur du déchet mais nous on ne se limite pas à l'encombrant pur et dur. C'est la définition légale de l'encombrant, c'est tout objet qui ne rentre pas dans un sac poubelle et qui ne fait pas l'objet d'une collecte sélective, par ailleurs, ni d'une obligation de reprise typiquement le meuble » (Ibid., lignes : 32-41).

Concernant les **entreprises privées de recyclage et de valorisation**, nous n'avons pas pu obtenir d'informations concernant leur définition des déchets encombrants.

Alessandra Keigeleir et *Marcel Van Meesche* de **21 solutions** (société d'éco-conseils spécialisée dans le développement durable, collaborateur du PREC) définissent les déchets encombrants comme une catégorie résiduelle, comme tout ce qui ne rentre pas dans les autres catégories de déchets par leur format (dimensions). Ils nous donnent une série d'exemples de déchets encombrants : tableau blanc, une table, du mobilier (hors d'usage), une planchette avec des équerres, un store, un portemanteau, des vieilles chaises, un sommier cassé. Ils précisent également qu'il s'agit généralement de matériaux

hétérogènes, ce qui fait qu'ils ne rentrent pas dans une catégorie précise de déchets. (KEIGELEIR, VAN MEESCHE, 2018, lignes : 101-117).

L'étude **BRUCETRA** (BRUCETRA pour Brussels Circular Economy Transition est un projet de recherche de l'ULB et de la KU Leuven soutenu par Bruxelles-Environnement et Bruxelles-Propreté, qui développe une analyse économique et environnementale des flux de déchets en vue d'une transition vers des modèles de gestion des matériaux en RBC) définit les déchets encombrants comme suit : « Les déchets encombrants représentent une fraction de déchets en mélanges composée d'éléments volumineux (déchets généralement collectés dans des parcs de conteneurs ou sur demande). Les flux DEEE, plastiques et bois sont considérés séparément des déchets encombrants et ne sont donc pas inclus dans la quantité totale de déchets encombrants. Ici, les déchets encombrants sont principalement composés de meubles (matelas, bureau, tapis, etc.) et d'autres éléments composites (vélo, piscine, jouets, etc.). Ce flux de déchets est principalement généré par les ménages, mais les activités professionnelles contribuent également à cette catégorie »¹⁰ (RICHARD et al., 2018, p.68) (traduction personnelle). Actuellement, les déchets encombrants et clandestins sont associés au flux des déchets encombrants en excluant les fractions de métaux, de DEEE, du bois, etc. qui ont déjà leur collecte spécifique. Ce flux est caractérisé par son hétérogénéité (Ibid., p.18) (traduction personnelle)¹¹.

Les **communes** de la Région nous ont également fourni différentes définitions (détails : voir annexe) de la notion de déchets encombrants, celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessous. Nous n'avons pas pu intégrer les communes d'Evere et Forest à cause du manque de précision de leur définition.

3.2.1. Interprétations de la notion de déchets encombrants

Comme nous l'avons vu précédemment, la définition de déchets encombrants est différente selon les acteurs et leurs intérêts pour les encombrants (réutilisation, recyclage, valorisation, etc). Le tableau suivant précise les fractions de déchets que chaque acteur intègre dans la notion de déchets encombrants. Il a été construit sur base de la typologie utilisée dans le rapport de l'IGEAT (2011) et à partir des réponses des questionnaires envoyés aux communes, des entretiens, de données issues des sites internet des communes (propreté publique) et d'un rapport de BRUCETRA (RICHARD et al., 2018).

¹⁰ « Bulky waste represents a mixed waste fraction composed of bulky items (waste typically collected in containers parks or on request). The streams WEEE, plastics and wood are considered separately from the bulky waste and are hence not included in the total amount of bulky waste. Here, bulky wastes are mostly composed of furniture (mattresses, desk, carpet, etc.) and other composite items (bike, swimming pool, toys, etc.). This waste stream is mainly generated by households, but also professional activities contribute to this category » (RICHARD et al, 2018, p.67-68).

¹¹ « The bulky and clandestine waste in question refers to the stream of bulky without separately collected fractions of metal, WEEE, wood, etc. [...] That stream strongly heterogeneous » (Ibid., p.18).

Figure 3 : Définition de la notion de déchets encombrants en fonction des acteurs

Acteur \ Type de déchet	Mobilier (divers-brocantes)	Métaux	Bois	DEEE	Inertes (construction)	Textiles	Plastique	Matériaux hétérogènes	Résiduel (hors collecte en sac ou spécifique)
IBGE	×					×	×		
Chevalier (IBGE)	×							×	×
ABP (site)	×			×					
Bosteel (ABP)	×							×	×
Scherrier (IBGE)	×						×		×
Ewbank (Ressource)	×								
Berchem-Sainte-Agathe (site)	×			×					
Etterbeek	×			×	×				
Ganshoren	×	×		×					×
Ixelles (site)	×			×	×	×			
Jette				×					
Koekelberg	×								
Saint-Gilles	×			×					
Schaerbeek	×						×		×
Uccle	×			×	×				
Auderghem	×			×					
Woluwe-Saint-Lambert	×			×	×				
Anderlecht	×			×	×				
BRUCETRA	×							×	

Sur base de ce tableau, nous pouvons déjà affirmer que la majorité des acteurs interrogés intègre les objets/mobilier (divers-brocante) (18 sur 19) et les DEEE (11 sur 19) dans la définition des déchets encombrants. Un quart des interrogés (5 sur 19) considère l'encombrant comme un déchet résiduel. Une minorité (1 sur 19) inclut les métaux et les textiles ainsi que les matériaux mixtes et les plastiques (3 sur 19) et l'inerte (5 sur 19).

De manière générale, on observe deux tendances, les déchets encombrants sont définis soit en tant qu'objet (mobilier, fauteuils, matelas, etc) soit en tant que matériau(x) (bois, plastique, métal, etc). Mais la catégorisation des déchets encombrants n'est pas stricte. Parfois, elle s'appuie sur des éléments de chacune des deux catégories ; dans ce cas, on peut parler d'une définition « hybride ».

La définition varie en fonction de l'usage (traitement) qui sera fait du déchet-ressource. La classification des encombrants comme objet est souvent réservée aux acteurs qui font du réemploi (avec/sans réparation) (en RBC, principalement l'économie sociale et solidaire) alors que la classification des encombrants comme matériau(x) sera plutôt utilisée par les acteurs qui font du recyclage et de la valorisation (en RBC, principalement les entreprises industrielles privées). Ces classifications permettent aux acteurs d'opérer un tri des encombrants sur base de critères définis et de les appliquer afin de maximiser le stockage et le traitement des déchets encombrants (IGEAT, 2011, p.11). Notons que ces deux interprétations de la définition d'encombrants impactent les modes de collecte et les modes de traitement qui en découlent, c'est-à-dire que dans le cas d'un déchet encombrant considéré comme objet, on va essayer de préserver l'intégrité du bien. À l'inverse, dans le cas d'un déchet encombrant considéré comme matériau, on ne préservera pas le bien en question.

3.2.2. Éléments récurrents concernant la notion de déchets encombrants

Pour construire notre définition commune, nous avons commencé par rassembler les éléments récurrents dans la définition des acteurs de la notion de déchets encombrants. La majorité des acteurs se rejoignent sur une définition des déchets encombrants qui intègre les éléments suivants :

- Déchets de grandes dimensions (volumineux), souvent lourds ou nombreux, c'est-à-dire difficilement transportables
- Déchets ne faisant pas partie de la collecte sélective (sacs ou filière spécifique)
- Regroupe des matériaux hétérogènes
- Souvent défini par exclusion des autres catégories, c'est une catégorie résiduelle
- Souvent identifiés comme des objets et non des matériaux étant donné que pour les matériaux il y a des filières spécifiques.
- Définition différente en fonction des acteurs (relatif au mode de traitement opéré en aval)
- Certains acteurs précisent qu'il s'agit souvent de biens hors d'usage
- Intègre le mobilier et les DEEE dans la fraction des déchets encombrants malgré qu'il y ait une filière spécifique pour ce dernier
- Dépôts clandestins sont considérés comme des déchets encombrants

3.2.3. Définition-type des déchets encombrants

Sur la base des éléments récurrents, nous proposons une définition-type des déchets encombrants :

Les déchets encombrants sont une catégorie résiduelle. Ils regroupent l'ensemble des déchets qui ne sont pas soumis à une collecte sélective (sacs blancs, bleus, jaunes, etc) ou spécifique (ex. DEEE, bois, métal) en raison de leur volume, poids ou nature. Néanmoins, cette catégorie inclut les dépôts clandestins par défaut qui peuvent être des déchets soumis à une collecte sélective ou spécifique. Les déchets encombrants intègrent souvent des matériaux hétérogènes et leur définition varie en fonction de l'usage que les acteurs en font.

Notons que cette définition a une portée théorique, car concrètement lors des collectes en porte-à-porte l'ABP, les communes et l'économie sociale, collectent parfois des biens qui ne sont pas des encombrants et qui pourtant sont collectés en tant que tels, car ils assument leur service de collecte.

3.2.4. Catégorisation des déchets encombrants

Néanmoins, sur base des différentes définitions collectées lors de nos entretiens et questionnaires et des catégorisations présentées dans les rapports (COMASE, 2017, p.108 ; IGEAT, 2011, p.11-12), on remarque que cette définition-type n'est pas pragmatique. Pour mieux définir les déchets encombrants, nous proposons de les classer en 4 catégories :

- **Encombrants élargis ou mixtes** : cette catégorie est la moins restrictive. Elle concerne l'ensemble des déchets qui ne sont pas soumis à une collecte sélective (sacs blancs, bleus, etc.) en raison de leur volume (c'est-à-dire dépassant 40 cm x 40 cm x 40 cm) et/ou poids et/ou nature (ex. matériaux hétérogènes). Elle intègre les flux soumis à une collecte spécifique (DEEE, bois, métal). Il s'agit souvent de déchets en mélange (tout-venant) et des déchets encombrants hors d'usage. Ils intègrent les dépôts clandestins. Nous avons conscience que cette définition est très large, mais elle reflète la réalité de la définition publique des déchets encombrants (cf. Définition : Bruxelles-Propreté et Bruxelles-Environnement). De plus, cette définition non restrictive est souvent utilisée dans le cadre de la collecte au porte-à-porte des déchets encombrants.
- **Encombrants réemployables (objets)** : cette catégorie intègre les déchets (au sens de la définition légale) qui ne sont pas soumis à une collecte sélective (sacs blancs, bleus, jaunes, etc) en raison de leur volume et/ou poids et/ou nature. Ils sont principalement collectés de manière préservante (écrémante) grâce aux collectes en PAP et aux apports dans les Ressourceries et les sites des entreprises et ASBL d'économie sociale. Cette catégorie intègre aussi les petits objets réutilisables (ex. livres, jouets, décoration, vaisselle etc). Ils vont majoritairement dans les filières de réutilisations.

- **Encombrants résiduels valorisables (matériaux)** : cette catégorie concerne l'ensemble des déchets qui ne sont pas soumis à une collecte sélective ou spécifique en raison de leur volume et/ou poids et/ou de leur nature. Ils intègrent les matériaux hétérogènes et les objets hors d'usage. Dans l'idéal, cette catégorie n'intègre pas les déchets encombrants réemployables, mais actuellement, une partie des déchets encombrants réemployables se retrouvent dans cette filière. Cette catégorie concerne essentiellement les déchets encombrants collectés par les recypark et les entreprises industrielles privées.
- **Déchets encombrants non incinérables ou non recyclables** : cette catégorie de déchets rassemble les déchets qui ne sont pas soumis à une collecte sélective ou spécifique en raison de leur volume et/ou poids et/ou de leur nature. Ils ne peuvent pas être incinérés ou recyclés. Ils doivent être impérativement traités en centre d'enfouissement technique (CET). Étant donné que la RBC ne dispose plus de CET, ces déchets sont probablement exportés en dehors de la Région.

3.3. Méthodologie

Pour construire notre analyse des différentes dimensions de la collecte et du traitement des déchets encombrants, nous avons utilisé différentes méthodes et sources. Nous avons principalement procédé sur base d'une analyse comparative entre nos données brutes obtenues dans le cadre de nos entretiens et questionnaires et des données scientifiques extraites de rapports. Nous avons confronté nos données brutes à des études scientifiques (IGEAT, 2011 ; COMASE, 2017 ; TOWA, 2018), des rapports (RESSOURCES, 2017), des données issues des sites internet des communes et des données de l'IBSA (IBSA, 2014 ; IBSA, 2018). Pour les parties qui concernent l'estimation du gisement des encombrants, la composition des déchets encombrants et la quantification des flux, nous avons travaillé sur base des données fournies par les acteurs et sur base des différentes hypothèses et limites que nous avons définies. Certaines données ont été déduites sur base de nos calculs lorsque c'est le cas, nous le précisons. Notre étude se base principalement sur la confrontation des données fournies par les acteurs (entretiens, questionnaires, rapports internes) à des études scientifiques.

3.3.1. Données scientifiques et sources complémentaires

Pour obtenir des données scientifiques sur notre sujet, nous avons procédé à des recherches sur les bases de données suivantes : Cible+, Persee, Google Scholar, Google Books, Cairn.info, Proquest, Elsevier et Scopus avec les mots clés détaillés sous le résumé. Pour les données statiques, nous avons essentiellement consulté *Brussels Statistics (IBSA)* et *Eurostat*. Pour les données complémentaires, nous avons consulté les sites des différentes institutions (Bruxelles-Propreté, Bruxelles-

Environnement, Ressources, sites des communes, etc) et collecté des données directement auprès des acteurs (rapports internes). Nous avons également contacté GO4CIRCLE, COBEREC, l'ADEME, RECYDATA, ACR+, IBSA et STATBEL pour collecter des données complémentaires sur la collecte et/ou le traitement des déchets encombrants mais nous n'avons pas reçu de données pertinentes.

3.3.2. Identification des acteurs et de la nature de leurs relations

Après avoir défini le paysage des acteurs en charge de la supervision, de la collecte et du traitement des déchets encombrants en RBC dans la première partie, nous allons détailler les différents acteurs ainsi que la nature des relations qu'ils entretiennent. Pour ce faire, nous avons identifié les différents acteurs, leurs rôles et la manière dont ils travaillent ensemble. Pour définir l'ensemble de ces données, nous avons travaillé sur base de nos entretiens et questionnaires. En effet, dans nos entretiens et questionnaires, nous demandions de définir les relations professionnelles que l'acteur interrogé entretenait avec les communes, l'ABP, Bruxelles-Environnement, l'économie sociale et les entreprises industrielles privées. Nous avons également utilisé des données disponibles sur les sites des différentes fédérations et communes.

3.3.3. Enquête

Afin d'obtenir des données primaires sur la gestion des déchets encombrants en RBC, nous avons consulté l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, nous avons décidé de réaliser une enquête à l'aide de questionnaires et d'entretiens semi-directifs. Le paysage des acteurs nous a permis de définir les acteurs à interroger, à savoir l'ABP, Bruxelles-Environnement, le réseau Ressources, les communes, les entreprises industrielles privées et les coordinateurs du PREC travaillant sur la thématique ressources et déchets. Dans ce cadre, nous avons utilisé deux types d'enquêtes (entretiens et questionnaires) en fonction des besoins de notre étude.

D'une part, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs pour obtenir des données qualitatives et quantitatives auprès des acteurs clés (Bruxelles-Propreté, Bruxelles-Environnement, Ressources et le PREC). Néanmoins, nous n'avons pas pu réaliser d'entretien avec les entreprises industrielles privées ou leurs fédérations malgré de nombreuses sollicitations.

Nous avons construit les entretiens sur une base commune avec les questionnaires, notamment en interrogeant les acteurs au sujet de leur définition des déchets encombrants, leur rôle dans la collecte et le traitement des déchets encombrants, leurs relations avec les autres acteurs, les modes de collecte et de tri, des quantités collectées ou traitées, de la composition des déchets encombrants, des modes de traitements ainsi que des contraintes et opportunités liées à cette filière. En outre, certaines réponses

des entretiens précédents ont permis d'enrichir les suivants et d'avoir le point de vue des acteurs sur certaines pistes d'améliorations de la collecte ou du traitement des déchets encombrants en RBC.

D'autre part, nous avons produit une série de questionnaires à destination des communes pour connaître leur définition des déchets encombrants, leurs relations avec les autres acteurs, leurs modes et modalités de collecte des déchets encombrants ainsi que des données quantitatives sur les collectes, le nombre d'infrastructures, les types de véhicules utilisés, etc. À la fin du questionnaire, il y avait une série de questions sur les enjeux et perspectives de la gestion des déchets encombrants. Notons que certaines communes n'ont pas répondu aux questionnaires (7 communes sur 19)¹² malgré de nombreux rappels. De plus, certains questionnaires n'ont pas entièrement été complétés, ce qui fait que l'échantillon n'est pas complet et nos résultats seront donc partiels.

Au niveau de la construction des questionnaires, ils ont été rédigés dans un premier temps sur base des données manquantes (données non disponibles sur le site internet des communes) comme par exemple les quantités d'encombrants collectées annuellement par mode de collecte. Ensuite, ils ont été retravaillés sur base des questionnaires de l'IGEAT (2011) et enfin complétés à l'aide des remarques du doctorant Edgar Towa. Dans un deuxième temps, les questionnaires ont été personnalisés en fonction des communes. En effet, pour chaque commune, nous avons relu les parties concernées dans le rapport de l'IGEAT (2011) pour questionner les points que le rapport mettait en évidence ainsi que sur base des informations trouvées sur les sites des communes. En annexe, vous retrouverez l'ensemble des réponses aux questionnaires ainsi que la retranscription des différents entretiens.

3.4. Résultats

3.4.1. Identification des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants et de leurs interrelations

Dans cette partie, nous allons analyser les relations entre les différents acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants en RBC. Nous ne développerons pas le secteur de l'économie informelle dû au manque de données disponibles sur le sujet.

Bruxelles-Propreté

L'ABP est l'organisme public en charge de la collecte des déchets en RBC. Dans ce cadre, il procède également à la collecte des déchets encombrants. Les différents modes de collecte des encombrants

¹² La seule exception concerne la commune de Jette dont l'ombudsman a préféré le format d'un entretien pour des questions de facilité.

seront définis dans le chapitre suivant. Bruxelles-Propreté ne dispose pas d'infrastructures propres pour le traitement des déchets encombrants. Ceux-ci sont externalisés soit vers les filières de réutilisation de l'économie sociale soit vers les filières de recyclage, réutilisation et valorisation des entreprises industrielles privées. Néanmoins, Bruxelles-Propreté est à l'initiative du projet Recy-k, qui est un centre de recherche et d'expérimentations pour développer de nouvelles filières locales de réutilisation et de recyclage (BOSTEELS, 2018, lignes : 64-69) surtout dans le domaine des déchets encombrants. Mais ce projet n'a pas pour ambition de devenir un centre de traitement industriel des déchets, il restera un lieu de recherche et de développement (Ibid., lignes : 413-415). Notons que le Recy-k a mis en place un partenariat avec l'économie sociale pour leur donner accès aux gisements (PREC, 2015, p. 38-39), cependant, ceci concerne essentiellement les DEEE pour le moment.

Au niveau public, l'ABP collabore de manière étroite avec Bruxelles-Environnement étant donné que ce sont les deux acteurs publics complémentaires dans la gestion des déchets en RBC. On décrit souvent l'ABP comme le bras opérationnel et Bruxelles-Environnement comme le bras stratégique de la gestion des déchets en RBC. Ces deux organismes sont mandatés par leurs ministres de tutelle pour travailler ensemble et la répartition exacte de leurs rôles est décrite au sein des plans et arrêtés. Concernant les relations de l'ABP avec les communes, l'ABP est le gestionnaire public en charge de la collecte des déchets ménagers. Il s'occupe également de collecter les dépôts clandestins sur les voiries régionales et collabore avec certaines communes pour la collecte des conteneurs de leurs déchetteries mobiles (Ibid., ligne : 377).

Pour ce qui est des relations de l'ABP avec les entreprises industrielles privées (« acquéreurs »), il s'agit essentiellement de relations contractuelles de type fournisseur à client (exécution d'un marché public). L'ensemble des déchets encombrants y sont envoyés en filière de recyclage et de valorisation (Ibid., ligne : 142, 270). L'ABP développe également des partenariats avec l'économie sociale au travers de différents projets (accès au gisement, Ressourcerie au sein des recypark) en vue de modifier la chaîne des valeurs. À l'avenir, Bruxelles-Propreté va essayer de développer ce type de partenariat qui est bénéfique à la fois pour l'environnement et pour la création d'emplois (Ibid., lignes : 152-153).

Bruxelles-Environnement

Au niveau stratégique, Bruxelles-Environnement collabore principalement avec l'ABP, les fédérations (Ressources, Go4Circle, COBEREC, etc) dans le cadre de l'élaboration du PGRD et du PREC, notamment sous la forme de consultations des acteurs spécialisés. Bruxelles-Environnement a aussi un rôle de contrôle et d'inspection des acteurs notamment au travers des permis d'environnement.

L'IBGE collabore avec l'ABP dans le cadre de la supervision de la stratégie de gestion des déchets à l'échelle régionale. BE a également une compétence de sensibilisation des citoyens à la prévention des

déchets (par exemple via l'APP inspirons le quartier). Dans ce cadre, les communes ont un rôle d'intermédiaire pour toucher les citoyens (CHEVALIER, 2018, 102-106) notamment à l'occasion des agendas 21 par exemple (projets de ressourceries et autres projets zéro déchets). Elle soutient également les projets citoyens à travers une série d'appels à projets.

Bruxelles-Environnement travaille également en partenariat avec l'économie sociale à travers un incitant à la tonne réutilisée via l' « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément et au subventionnement des associations sans but lucratif et des sociétés à finalité sociale actives dans le secteur du réemploi et du recyclage ». Dans ce cadre, cet « agrément économie sociale – réemploi » subventionne la collecte, le recyclage et le réemploi de plusieurs flux de déchets de l'ESS dont le flux des déchets encombrants. Le subside s'élève à 15€ la tonne collectée et 60€ la tonne réutilisée (SCHERRIER, 2018, lignes : 104-105). Cependant, le subside est uniquement accordé aux entreprises et ASBL agréées (elles doivent faire une demande) et à condition qu'elles parviennent à un certain taux défini. Ce mécanisme incite également à optimiser leur processus de réemploi, car ces entreprises reçoivent un bonus chaque année si elles ont amélioré leur taux de réemploi.

Administrations communales : les 19 communes de la RBC

La propreté publique est une compétence communale dont une partie des missions est déléguée à l'ABP, qui est une intercommunale. Au niveau communal, c'est généralement le service en charge de la propreté publique ou le service des voiries de la commune qui collectent les déchets encombrants. Les communes de la Région sont en relation avec l'ABP pour les collectes régionales en porte-à-porte et, dans certains cas, pour la collecte des conteneurs des déchetteries mobiles. Les communes ont également des compétences en matière de collecte de déchets puisque certaines communes organisent des collectes au porte-à-porte, des déchetteries mobiles et quelques-unes ont des parcs à conteneurs (détails cf. 3.4.2) même si, à terme, la supervision de ces parcs à conteneurs sera entièrement reprise par l'ABP. Les communes collaborent aussi avec Bruxelles-Propreté pour leur signaler les dépôts clandestins (qui sont souvent catégorisés comme des déchets encombrants) sur les voiries régionales dont l'ABP est responsable notamment par le biais des ombudsmen. Toutes les communes collectent les dépôts clandestins sur leurs voiries communales.

Les communes collaborent également avec l'économie sociale et solidaire dans le cadre de projet de Ressourcerie et de conventions pour établir les modalités d'accès à leur gisement d'encombrants.

Les communes travaillent aussi avec les entreprises industrielles privées les déchets encombrants issus de leurs collectes. Il s'agit d'une relation contractuelle de type fournisseur à client (exécution d'un marché public).

Entreprises industrielles privées

Les entreprises industrielles privées aussi appelées acquéreurs collectent et traitent les déchets encombrants principalement dans des filières de recyclage et de valorisation énergétique et une petite part en filière de réutilisation. Elles sont en relation avec l'ABP, les communes et l'ESS pour le traitement de leurs déchets encombrants. Il s'agit essentiellement de relations contractuelles de type fournisseur à client. Ils répondent aux offres soumises à un marché public provenant des communes ou de l'ABP et à des offres de la part de l'économie sociale et c'est l'offre technico-économique la plus profitable qui gagne le marché.

Pour le traitement des déchets encombrants de la Région de Bruxelles-Capitale, il existe de nombreuses entreprises industrielles privées, mais les principales sont :

1. Renewi Belgium (Shanks, Van Gansewinkel & Véolia)
2. Suez (anciennement Sita)
3. De Meuter

Entreprises et ASBL de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Une part importante des entreprises d'économie sociale et solidaire est représentée par la fédération Ressources. Son rôle en tant que fédération est de servir d'intermédiaire entre les autorités publiques (communes, ABP, IBGE) et les opérateurs (ses membres) (EWBANK, 2018, lignes : 237). L'ASBL Ressources a pour mission de représenter et de professionnaliser ses membres. Elle met en place des normes de qualité (ex. labels) et des actions (ex. Le Clic Récup¹³, des campagnes de communication). Suivant l'obligation européenne concernant l'objectif de réduction des déchets (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, article 11) par la préparation en vue du réemploi, Bruxelles-Environnement (en charge de l'aspect prévention des déchets et du financement) se doit de stimuler ce type d'activité dont l'économie sociale est la spécialiste. Dans ce cadre, l'IBGE mandate Ressources et ses membres¹⁴ pour la mise en place d'actions concrètes en vue d'atteindre ces objectifs européens de réutilisation (EWBANK, 2018, lignes : 228-229). Dans ce même mouvement, le réseau Ressources et ses membres répondent aussi à des appels à projets en lien avec la réutilisation (ex. Be Circular). Le réseau Ressources a réellement un rôle d'accompagnateur et facilitateur pour les entreprises et ASBL d'économie sociale (Ibid., lignes : 252, 272).

¹³ « Le Clic Récup.be permet à une entreprise mais tout le monde peut l'utiliser mais c'est principalement créé pour une entreprise, de spécifier ce qu'elle a et ce dont elle veut se séparer. On pose quelques questions : est-ce que c'est en bon état, en mauvais état, est-ce que c'est rassemblé à un endroit, est-ce que vous avez besoin d'une attestation de recyclage, les quantités et donc en quelques questions nous on sait présélectionner les opérateurs en mesure de répondre à la demande mais après c'est à l'opérateur de contacter l'entreprise et d'activer le deal» (EWBANK, 2018, lignes : 200-208)

¹⁴ La préparation au vu du réemploi concerne essentiellement l'ESS qui est leader dans le domaine.

Le réseau Ressources compte 7¹⁵ organismes en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets encombrants¹⁶ en Région de Bruxelles-Capitale :

- *Convivial*
- *L'Armée du Salut*
- *La Poudrière asbl*
- *Les Petits Riens*
- *Oxfam Solidarité*
- *Repair Together*
- *Centre d'entraide de Jette*

Historiquement, l'économie sociale et solidaire a été précurseur en termes de récupération, de tri et de réemploi au niveau de la gestion des déchets (CHEVALIER, 2018, lignes : 60-62). Elles travaillent essentiellement dans les filières de la réutilisation à travers la préparation en vue du réemploi et du recyclage de biens provenant de collecte et de dons et les encombrants représentent une filière importante pour l'ESS. L'économie sociale coopère avec les pouvoirs publics dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets encombrants. Dans son rapport annuel « Observatoire de la Réutilisation et du Réemploi » (RESSOURCES, 2016, p.15) le réseau Ressources explique que l'économie sociale fonctionne sur base de marchés publics avec les communes pour l'obtention d'une autorisation concernant le service de collecte des encombrants sur leur territoire (accès au gisement). En 2016, 6 entreprises d'économie sociale ont gagné l'appel d'offre soumise à un marché public concernant la collecte des encombrants. De plus, les ESS peuvent aussi établir une convention avec une commune ou une intercommunale pour pouvoir effectuer la collecte des encombrants réutilisables. Pour l'année 2016, deux ESS ont signé une convention avec l'intercommunale de Bruxelles-Propreté. En outre, dans certains cas, une intercommunale peut décider de monter une entreprise d'économie sociale dédiée à la collecte préservante de déchets encombrants. En 2016, on en recense deux.

L'économie sociale développe également des synergies avec l'ABP (collecteur), les communes (propreté publique) et l'IBGE (prévention des déchets) dans le cadre de « projets intégrés » (qui rentrent dans la dynamique de l'économie circulaire développée dans le PREC) (EWBANK, 2018, lignes : 115-120), avec par exemple le projet-pilote de Woluwe-Saint-Pierre où ils ont développé un espace réservé aux biens réutilisables au sein du PAC et en collaboration avec les Petits Riens qui viennent y prélever les encombrants-valorisables une fois par jour (Ibid., lignes : 125-138). Après l'étape de projet-pilote, Ressources essaye généralement de les reproduire ailleurs en les « labellisant »

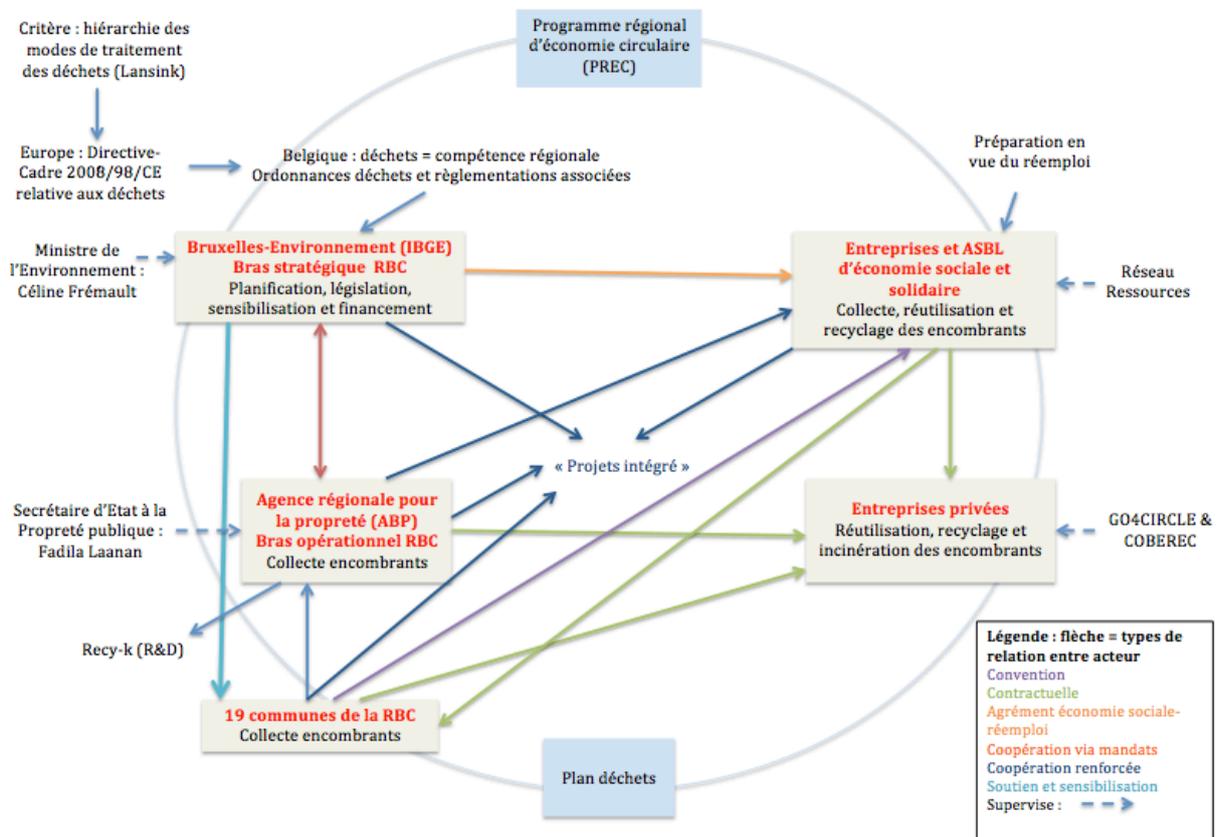
¹⁵ Dans les rapports de Ressources, ils disent qu'il y a 6 entreprises qui travaillent sur les déchets encombrants en RBC mais lorsqu'on regarde sur leur site, on en dénombre 7.

sous une marque collective. Ceci signifie que ce sont seulement les membres de Ressources qui peuvent utiliser cette marque, mais ils doivent impérativement respecter un cahier des charges précis (conditions d'accès). En Wallonie et à Bruxelles, ils emploient l'appellation de « Ressourcerie »¹⁷, qui est une entreprise qui met en place un service de collecte, de tri et de traitement en faveur de la réutilisation (Ibid., lignes : 260-262) et qui respecte un cahier des charges.

Concernant les relations de l'économie sociale avec les entreprises privées, il s'agit de relations contractuelles de type fournisseur à client (exécution d'un marché). L'ESS fait appel aux entreprises privées dans le cadre de l'élimination des encombrants qui n'ont pas pu être réutilisés ou recyclés (Ibid., lignes : 352-354)

Nous avons résumé les différents types de relation entre acteurs dans le schéma ci-dessous :

Figure 4 : Diagramme des interrelations entre les acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants ménagers en RBC



¹⁷ L'appellation de Ressourcerie « n'est pas encore ou peu utilisée, beaucoup voudraient l'utiliser à Bruxelles mais elle n'est pas encore réellement utilisée parce que justement il faut trouver le modèle reproductible » (EWBANK, 2018, 262-264).

3.4.2. Modes de collecte et de tri des déchets encombrants

En RBC, il existe différentes modes de collecte des déchets encombrants. Nous allons d'abord les définir et ensuite déterminer les modes de collecte des déchets encombrants par commune et en fonction des acteurs sous la forme d'un tableau récapitulatif (Figure 5 et 6).

3.4.2.1. Inventaire des modes de collecte en Région de Bruxelles-Capitale

- **Collecte au porte-à-porte (PAP)** (sur appel téléphonique) : la collecte en porte-à-porte est une collecte à domicile des déchets encombrants et elle se fait selon des modalités différentes en fonction des communes ou de l'ABP.
- **Dépôts dans les parcs à conteneurs « recypark »** (régionaux ABP) : les déchets sont collectés dans les PAC régionaux sur base d'apports volontaires des déchets des citoyens, service accessible à tous les citoyens de la RBC.
- **Dépôts dans les parcs à conteneurs communaux** : les déchets sont collectés dans les PAC communaux sur base d'apports volontaires des déchets des citoyens dans les communes concernées (Ganshoren, Evere et Saint-Josse). Notons que la plupart des communes disposent aussi d'un parc à conteneurs pour les services de la commune (non accessible au public).
- **Déchetterie mobile** : il s'agit de campagnes conteneurs organisées par les communes parfois en collaboration avec l'ABP qui durent généralement entre 1 et 5 jours, une à plusieurs fois par an et prend la forme de conteneurs placés temporairement dans un lieu public où les citoyens de la commune peuvent venir déposer leurs déchets selon les modalités définies par la commune.
- **Dépôts clandestins** : la collecte des dépôts clandestins est réalisée par les communes pour les voiries communales et par l'ABP pour les voiries régionales. Il s'agit d'un camion (différents types de camion sont utilisés en fonction du type d'encombrants et des disponibilités) qui collecte les déchets abandonnés sur la voie publique. Ce type de collecte concerne généralement des déchets encombrants clandestins, mais pas uniquement.
- **Collecte préservante** : la collecte préservante est un type de collecte en porte-à-porte qui vise à préserver l'intégrité des biens ou matériaux collectés et à éviter les déchets en mélange afin d'optimiser leur traitement (réemploi, recyclage). Concrètement une collecte préservante prend la forme d'un camion compartimenté où l'on trie directement les déchets collectés.
- **Collecte écrémante sur appel téléphonique (ESS)** : il s'agit d'une collecte en porte-à-porte qui collecte uniquement les biens réutilisables. Ce type de collecte s'organise par l'intermédiaire d'un appel téléphonique afin d'expliquer au citoyen ce qui peut et ne peut pas

être repris et les modalités pour la collecte elle-même (jour et heure de collecte). Cela permet également à l'entreprise d'ESS d'optimiser sa tournée par quartier.

- **Apports sur site** : lorsque le particulier, l'administration ou le privé se charge de transporter le déchet jusqu'au lieu où il sera traité (concerne les recypark l'ESS et les entreprises privées). Notons que pour l'économie sociale, il s'agit aussi d'une collecte écrémante.

Sur base des données collectées auprès des communes, nous avons synthétisé les différents modes de collecte par commune dans le tableau ci-dessous. Pour les communes n'ayant pas répondu au questionnaire, nous avons complété le tableau à l'aide des informations disponibles sur le site des communes. Le détail des modes de collecte par commune et leurs modalités sont disponibles en annexe 4.

Figure 5 : Récapitulatif des différents modes de collecte par commune

Commune	PAC régionaux et PAP régional	PAC d'Auderghem-Boitsfort	PAC de Woluwe-Saint-Pierre	PAC communaux non subsidiés	PAP communal	PAP + 65 ans et handicapés	Déchetterie mobile
Anderlecht	×						×
Auderghem	×	×			×		
Berchem	×						×
Bruxelles-Ville	×						×
Etterbeek	×	×				×	×
Evere	×			×	×		×
Forest	×						×
Ganshoren	×			×			×
Ixelles	×	×			×		
Jette	×						
Koekelberg	×					×	×
Molenbeek	×						×
Saint Josse	×			×	×		
Saint-Gilles	×				×		×
Schaerbeek	×					×	×
Uccle	×						×
Boitsfort	×	×					
Woluwe-St-Lambert	×		×				
Woluwe-St-Pierre	×		×				

D'après ce tableau construit à partir des données issues des questionnaires et des sites internet des communes, on peut évaluer les possibilités de collecte de déchets encombrants par commune. Nous pouvons observer que l'ensemble des communes ont accès à une collecte en PAP et à deux recypark régionaux. Cependant, on remarque que le service de collecte en porte-à-porte communal est assez réduit pour l'ensemble de la Région puisqu'il ne concerne que 5 communes sur 19. Certaines communes (Schaerbeek, Koekelberg et Etterbeek) ont mis en place un système de collecte à domicile pour les personnes âgées ou handicapées. Les déchetteries mobiles sont largement répandues puisqu'elles sont accessibles dans 12 communes sur 19. Néanmoins, on observe que l'offre de parcs à conteneurs reste largement insuffisante, surtout pour les communes éloignées des deux recypark régionaux et qui n'ont pas accès aux recypark de Woluwe-Saint-Pierre et Auderghem-Boitsfort c'est-à-dire les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg et Saint-Gilles.

Pour avoir une collecte performante, le quatrième Plan déchet (IBGE, 2010), cité dans l'étude ARCADIS (2011, p.58-59) sur l'implantation de nouveaux parcs à conteneurs en RBC a estimé que chaque habitant de la Région devrait être à moins de 3 km d'un parc à conteneurs ou d'infrastructures de collecte pour avoir une collecte efficace des déchets. Parmi les déchets inclus, dans le service minimum de ces lieux de collecte, il y a les déchets encombrants. La mise en place d'un tel réseau de parcs à conteneurs permettrait d'assurer un service adapté aux citoyens et d'insérer ces déchets encombrants dans leurs différentes filières. Les communes situées à plus de 3 km d'un recypark sont Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Saint-Gilles, Ixelles et Etterbeek (ARCADIS, 2011, p.105).

D'après l'étude d'ARCADIS (2011), un quart (24%) de la collecte des déchets encombrants se ferait via les PAC. Concernant la répartition entre les acteurs en charge, elle estime que l'ABP est responsable de 22% de la collecte contre 50% pour les communes par l'intermédiaire de leurs collectes à domicile, déchetteries mobiles et collectes de dépôts clandestins (ARCADIS, 2011, p.87). On peut en déduire que l'ABP et les communes sont responsables de 72% de la collecte des déchets encombrants en RBC. L'acteur public a donc le monopole de la collecte des déchets encombrants étant donné qu'il s'agit de l'une de ses missions de service public. On remarque également d'après le tableau ci-dessous que l'ABP et les communes disposent d'une grande variété de modes de collecte qui se font tous selon des modalités différentes.

De plus, il est à noter que les différents modes de collecte permettent d'offrir un panel de service au citoyen et de capter une grande part des déchets encombrants. Cependant, les modalités de ceux-ci ont un impact sur la qualité du gisement d'encombrants collectés. En effet, les collectes en PAP et les déchetteries mobiles génèrent des déchets en mélange ce qui réduit leur potentiel de valorisation. Le type de camion employé pour la collecte a également un impact sur le gisement des déchets

encombrants collectés étant donné qu'un camion compacteur va écraser les déchets collectés alors qu'un camion benne va simplement entasser les déchets encombrants.

Nous avons également réparti les différents modes de collecte par acteur dans le tableau ci-dessous pour nous permettre d'avoir une vue d'ensemble de la situation en RBC.

Figure 6 : Récapitulatif des modes de collecte par acteur

Acteur	Modes de collecte
ABP	<ul style="list-style-type: none">• Collecte en PAP• Collecte en PAC régionaux et communaux• Déchetterie mobile• Dépôts clandestins (voiries régionales)
Communes	<ul style="list-style-type: none">• Collecte en PAP• PAP (pers. + 65 ans, mobilité réduite ou handicapée)• Déchetterie mobile• PAC communaux• Dépôts clandestins (voiries communales)
Economie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none">• Collecte en PAP « écrémante » (sur appel téléphonique)• Apports sur site (dons)
Entreprises industrielles privées	<ul style="list-style-type: none">• Apports sur site

3.4.2.2. Méthodes de tri

De manière générale, le tri s'effectue lors de la collecte des déchets encombrants.

L'économie sociale par son mécanisme de collecte écrémante ne sélectionne que les biens réutilisables (tri à la source), lors de leur collecte à domicile, lors des apports sur site et dans le cadre des Ressourcerie. Il réalise le tri de manière manuelle. D'ailleurs à ce sujet, Monsieur Ewbank (EWBANK, 2018, ligne : 529-533), précise que c'est justement le principe de l'économie sociale, par le fait qu'elle réinsère des gens dans le monde du travail, et que si cela pouvait être automatisé, cela serait du ressort du privé.

L'ABP et les communes réalisent un tri manuel pour enlever les déchets qui sont soumis à une filière spécifique des déchets encombrants mais le reste est envoyé directement dans les entreprises industrielles privées.

Pour les entreprises industrielles privées, nous ne disposons pas de données provenant de leur part, mais sur base de nos entretiens, nous pouvons dire que les déchets encombrants sont généralement triés par type de matériaux (métaux, bois, inertes, etc) ou par catégorie : déchets incinérables ou non incinérables. Leurs modes de tri sont principalement manuels et mécaniques. La seule donnée scientifique sur les modes de tri appliquée aux déchets encombrants nous vient de l'étude BRCUTRA (RICHARD et al., 2018, p.58) qui nous indique que le tri des déchets encombrants est manuel chez Renewi, l'une des entreprises industrielles privées identifiées (cf. 3.4.1).

Cependant, le principal problème concernant le tri est le manque d'espace de stockages disponibles en RBC ce qui impacte la qualité du tri de manière générale. À ce sujet, Monsieur Ewbank (2018, ligne : 481) nous explique que pour traiter 2000 tonnes de déchet de manière optimale, il faut 2000 m². Ci-dessous, vous retrouverez un tableau récapitulatif des modes de tri par acteur.

Figure 7 : Types de tri par acteur

Acteur	Types de tri
ABP	<ul style="list-style-type: none">• Manuel
Communes	<ul style="list-style-type: none">• Manuel
ESS	<ul style="list-style-type: none">• Manuel
Entreprises privées	<ul style="list-style-type: none">• Manuel• Mécanique

3.4.3. Estimation du gisement des déchets encombrants ménagers

Selon une approximation de Monsieur Tanguy Ewbank (Ressources) lors de notre entretien, il estime que le gisement des déchets encombrants en RBC représenterait plus ou moins 60.000 tonnes de déchets encombrants produits par an selon la définition des déchets encombrants élargis. Son estimation se base sur le raisonnement suivant : en RBC, chaque habitant produit environ 500 kg de déchets par an dont 10% seraient des déchets encombrants soit 50 kg. Si on veut avoir une estimation pour la Région on multiplie ces 50 kg par le nombre d'habitants de la Région : 50 kg x 1.198.726 habitants (RBC) = 59 936 300 kg = ±60.000 tonnes.

Sur ces 50 kg d'encombrants/habitant, il y a 10 à 15% de réutilisables (EWBANK, 2018, ligne : 46). Si on prend 10%, ça fait 5 kg d'encombrants réutilisables par an et par habitant. Même si à l'heure actuelle, on tourne plutôt autour de 3 kg par an et par habitant (Ibid., lignes : 43-53). L'économie sociale n'arrive pas à atteindre les 5 kg/habitant à cause de leur collecte écrémante (EWBANK, 2018, lignes : 79-82). Si on veut évaluer le gisement des déchets encombrants réutilisables, on réalise l'opération suivante : 5kg x 1.198.726 habitants = 5.993.630 kg = ±6000 tonnes de déchets

encombrants réutilisables. Sachant qu'actuellement (2017), l'économie sociale collecte environ 1535 tonnes par an, elle pourrait, théoriquement, capter un gisement de déchets encombrants réutilisables quatre fois plus important. Si on fait le total du gisement bruxellois des déchets encombrants qui partent en filière de réutilisation, on a 1243 pour l'économie sociale et 1065 tonnes pour les entreprises privées soit 2308 tonnes. La part supplémentaire de réutilisable représente donc $6000 - 2308 = 3692$ tonnes de déchets encombrants réutilisables supplémentaires.

À titre de comparaison, nous avons également évalué la taille du gisement des déchets encombrants sur base de plusieurs hypothèses. Ces résultats sont donc à prendre avec des pincettes, car il s'agit d'approximations. Nous avons travaillé sur base des hypothèses suivantes : sur base des chiffres de l'IBSA, chaque Bruxellois produirait en moyenne 440 kg par an (IBSA, 2014, p.3). Toujours selon l'IBSA, la population Bruxelloise compte 1.198.726 habitants (IBSA, 2018). Selon Bruxelles-Environnement (SCHERRIER, 2018, lignes : 138-139), les déchets encombrants représenteraient en moyenne 9% des déchets produits par an et par habitant.

-Le nombre de déchets produit par an et par habitant (440 kg) multiplié par le pourcentage d'encombrants au sein de ces déchets (9%) : $440 \text{ kg} \times 0,09 = 39,6 \text{ kg}$ d'encombrants produits par an et par habitant. De ce fait, on peut dire que chaque habitant produit environ 39,6 kg de déchets encombrants par an.

-Le nombre d'encombrants produits par an et par habitant multiplié par le nombre d'habitants RBC : $39,6 \times 1.198.726 = 47\,469\,549,6 \text{ kg} = 47.469,5496$ tonnes d'encombrants produits par an pour la RBC. En arrondissant, on peut dire que la population bruxelloise produit environ 50.000 tonnes de déchets encombrants par an.

D'après notre calcul, on estime que le gisement des déchets encombrants produit annuellement en RBC représenterait environ 50.000 tonnes, dans le cas de figure où l'on prend la définition élargie des déchets encombrants. On est dans le même ordre de grandeur que l'approximation de Monsieur Ewbank. Néanmoins, la totalité du gisement ne pourra jamais être entièrement captée par les filières de réutilisation et de recyclage-valorisation, car une partie sera toujours écoulee dans les filières de seconde main, dans l'échange entre les citoyens et dans l'économie informelle. Il est difficile d'estimer la part du gisement des déchets encombrants qui va dans ces filières-là à cause du manque de données sur le sujet.

Parmi ces 39,6 kg d'encombrants produit par habitant et par an en RBC, il n'y en a qu'environ 10% à 15% qui sont réutilisables. Si on extrapole les estimations de Ressources (EWBANK, 2018, lignes : 46-47), on peut évaluer l'ampleur du potentiel gisement de déchets encombrants réutilisables :

En prenant une valeur moyenne de 12,5% comme proportion de déchets encombrants réutilisables parmi les déchets encombrants collectés par an et par habitant : $39,6 \text{ kg de déchet} \times 0,125$ (12,5%) = 4,95 kg d'encombrants réutilisables par habitant et par an. On obtient 4,95 kg de déchets encombrants réutilisables par an et par habitant.

Sur cette base, nous pouvons estimer le gisement des déchets encombrants potentiellement réutilisables pour la Région : $4,95 \text{ kg} \times 1.198.726 \text{ habitants} = 5.394.267 \text{ kg} = 5394,267 \text{ tonnes}$ de déchets encombrants réutilisables par an. En arrondissant, le gisement des déchets encombrants ménagers potentiellement réutilisables serait d'approximativement 5400 tonnes en RBC.

Actuellement, l'économie sociale capte environ 1535 tonnes (2017) de déchets encombrants dont 81% vont en filière de réutilisation (RESSOURCES, 2017) soit 1243 tonnes. Pour les entreprises industrielles privées, la réutilisation représente environ 5% du poids des déchets encombrants traités. Si on prend, 21300 tonnes (2017) de déchets encombrants collectés par l'ABP et les communes, on peut déduire que 5% en poids de ce flux va dans des filières de réutilisation soit $21300 \times 0,05 = 1065$ tonnes déchets encombrants qui part en filière de réutilisation dans le privé. Au total, on a $1065 + 1243$ tonnes de déchets encombrants réutilisables, soit 2308 tonnes pour la RBC.

Si on reprend le gisement des déchets encombrants potentiellement réutilisables, à savoir 5400 tonnes (5394 tonnes), on peut estimer le gisement des déchets encombrants potentiellement réutilisable en enlevant les déchets encombrants qui vont déjà dans les filières de réutilisation de l'ESS et des entreprises privées : $5394 \text{ tonnes} - 2308 \text{ tonnes} = 3086 \text{ tonnes}$ de déchets encombrants supplémentaires qui pourraient être potentiellement réutilisables. En arrondissant, on peut estimer qu'environ 3000 tonnes supplémentaires de déchets encombrants pourraient potentiellement être redirigées vers des filières de réutilisation.

De plus, avec des objectifs ambitieux (taux minimum de réemploi plus élevé), on pourrait progressivement dévier les flux des déchets encombrants réutilisables qui vont dans les filières de recyclage des entreprises privées vers les filières de la réutilisation de l'économie sociale. Ainsi, elle pourrait, théoriquement, plus que quadrupler leur collecte de déchets encombrants réutilisables afin de capter une plus grande part du gisement potentiel de déchets encombrants réutilisables (environ 5400 tonnes).

De plus, si on reprend les estimations de la fédération Ressources, selon lesquelles, le traitement de 23 tonnes de gros encombrants dans une filière de réemploi donnerait lieu à la création d'un ETP (PREC,

2016, p.42) et si on extrapole cela au 3086 tonnes de déchets encombrants potentiellement réutilisables, cela permettrait la création de 134 ETP.

À titre de comparaison, la fédération Ressources (IBGE, 2018, p.49) a produit une étude sur le potentiel de réemploi des déchets encombrants-textiles-DEEE qui, selon elle, reste encore important. En effet, ils estiment qu'ils pourraient capter un plus grand gisement (tonnes) de déchets pour la filière du réemploi concernant l'ensemble des flux s'ils optimisent leur collecte. Ils ont défini trois scénarii : un scénario prudent, un scénario très ambitieux et un scénario médian. Voici les résultats :

- « Scénario prudent, sans révolution : 6.000 tonnes de plus à réemployer tous flux confondus pour 209 emplois créés.
- Scénario médian : 10.000 tonnes de plus à réemployer pour 345 emplois créés.
- Scénario très ambitieux : 13.000 tonnes de plus à réemployer pour 442 emplois créés » (IBGE, 2018, p.49).

De manière générale, les trois scénarii montrent que pour l'économie sociale il y a encore un large potentiel de réutilisation pour l'ensemble des flux de déchets ménagers qu'ils traitent. Cependant, lorsqu'on estime le gisement des déchets encombrants à 50.000 tonnes, on peut y voir un énorme potentiel en termes de valorisation. Néanmoins, cette approche est à nuancer comme nous l'a fait remarquer Olivier Bosteels lorsqu'on l'interrogeait sur le réel potentiel de circularité des déchets encombrants : « il y a souvent un grand fantasme sur le fait que comme on collecte aux alentours de 20 000 tonnes d'encombrants, il y a un gisement de valeur extraordinaire. Il suffit d'aller jeter un coup d'œil dans les parcs à conteneurs pour voir que dans les encombrants, c'est vrai que de temps en temps, il y a un mobilier de valeur, qualitatif qui est là, mais la plupart du temps, ce sont des objets qui sont cassés, détériorés, de très faibles qualités et donc penser qu'il y a de la valeur pour l'économie circulaire, le réemploi, la remanufacturation, etc c'est un vrai fantasme » (BOSTEELS, 2018, lignes : 107 à 113).

3.4.4. Analyse de la composition des déchets encombrants

Actuellement, aucune étude sérieuse sur la composition des déchets encombrants ménagers de la RBC n'a été réalisée, comme le souligne le rapport BRUCETRA (TOWA et al., 2018, p.45 ; RICHARD et al., 2018, p.18 ; CHEVALIER, 2018, ligne : 129 ; BOSTEELS, 2018, ligne : 260). Cependant, nous allons proposer une analyse de la composition des déchets encombrants sur base d'une série d'hypothèses et de limites en travaillant à partir des données disponibles. Les tonnages et pourcentages utilisés (concernant l'économie sociale, l'ABP et les communes et les entreprises industrielles privées) dans nos extrapolations seront détaillés dans la partie 3.4.5.

Nous avons interrogé l'ensemble des acteurs à ce sujet dont **Bruxelles-Propreté** qui nous a informés qu'elle ne disposait pas d'études récentes sur le sujet et nous a également indiqué qu'ils avaient entamé un projet d'analyse sur la composition des différentes fractions des déchets qu'ils collectent (depuis juillet 2017) mais qu'ils n'avaient pas encore entamé la fraction des déchets encombrants en raison du fait qu'ils n'y voient pas un grand intérêt (BOSTEELS, 2017, lignes : 260-261) à cause, selon eux, du faible potentiel des déchets encombrants en termes de valeur ajoutée (Ibid., lignes : 440-443) en se basant sur leur définition des déchets encombrants à savoir les encombrants recyclables ou résiduels valorisables. De ce fait, ils préfèrent développer les filières comme le bois et le plastique qui ont un plus grand potentiel (Ibid., lignes : 440-441). L'ABP nous a renvoyé vers les entreprises industrielles privées qui disposent selon eux d'analyse sur la composition des déchets étant donné que cela leur permet d'évaluer leur tarification, mais nous n'avons pas eu de réponses de leur part.

L'**IBGE** nous explique qu'ils n'ont pas d'études sur le sujet et qu'il s'agit d'un flux mal connu (CHEVALIER, 2018, lignes : 139-140).

Nous avons également interrogé les **communes** pour savoir si elles disposaient d'études sur la composition des déchets encombrants, nous n'avons pas trouvé de données pertinentes sur le sujet.

Le réseau **Ressources** nous a fait une estimation de la composition des déchets encombrants qui partent au recyclage (EWBANK, 2018, lignes : 538-550) pour l'économie sociale c'est-à-dire les encombrants dont on a extrait ceux qui sont réutilisables. Du fait de leur mode de collecte (collecte écrémante), ces estimations ne représentent qu'une partie du gisement des déchets encombrants collectés. Dans un scénario où l'on étendrait les filières de la réutilisation de l'ESS à l'ensemble des acteurs, ces chiffres seraient plus « réalistes » pour les encombrants qui vont en filière de recyclage. Nous tenons à préciser que l'ensemble des estimations que nous avons produit ci-dessous sont à relativiser étant donné qu'elles ont été construites sur base d'estimations collectées lors de notre entretien avec Ressources.

Figure 8 : Estimation de la composition des déchets encombrants par le réseau Ressources (Ewbank)

Pourcentage	Type de déchet
40 à 45%	Bois (généralement des meubles)
10 à 15%	Métaux et électroménager
10 à 15%	Vêtements, textiles, tissus
3 à 4%	Mousses et plastiques
5 à 10%	Papier-carton
5%	Inerte (ex. lavabo, verre, vaisselle cassée)
20%	Déchets en mélange (multimatière)

Pour atteindre des taux précis et un total de 100%, nous avons normalisé les taux donnés par Ressources. Pour ce faire, nous avons utilisé une règle de trois. Vous trouverez le détail des calculs en annexe 1.

Figure 9 : Données normalisées de l'estimation de la composition des déchets encombrants de Ewbank

Pourcentage	Type de déchet
41,06%	Bois (généralement des meubles)
12,08%	Métaux et électroménager
12,08%	Vêtements, textiles, tissus
3,38%	Mousses et plastiques
7,25%	Papier-carton
4,83%	Inerte (ex. lavabo, verre, vaisselle cassée)
19,32%	Déchets en mélange (multimatière)
100%	

Selon ces données normalisées et les propos de Ressources, les fractions les plus importantes seraient le bois (41,06%), les déchets en mélange (19,32%), le métal (12,08%) et le textile (12,08%). Ceci s'explique en partie du fait de leur mode de collecte et de traitement. En effet, généralement, le grand public se dirige vers l'ESS lorsqu'il désire céder un meuble ou de l'électroménager (dans le cas de figure où il ne désire pas le revendre). Pour le textile, ils collectent à travers un système de bulles à vêtements qui leur permet de collecter un gisement important de vêtements (environ 4000 tonnes par an). De plus, l'importance de la fraction des déchets en mélange s'explique par le fait que certains encombrants collectés ne seront finalement pas réutilisables à cause de leur état trop dégradé ou du manque de débouchés pour les biens en question. À ce sujet, le rapport de Ressources (2017, p.23), nous montre que 19% de la collecte n'est pas réutilisable.

Même s'il s'agit d'approximations, on peut néanmoins déduire que :

Dans le scénario actuel, l'économie sociale capte 1535 tonnes (2017) de déchets encombrants réutilisables, dont 60% de bois, soit 921 tonnes (données de Ressources¹⁸). La filière du réemploi de l'économie sociale réalise environ 81% de réutilisation (RESSOURCES, 2018, p.23), quant aux 19% restants de déchets encombrants ils partiront au recyclage ou seront éliminés soit environ 292 tonnes. Dans ces 19%, on aura 120 tonnes de bois (41,06%), 56 tonnes de déchets en mélange (19,32%), 35 tonnes de métal (12,08%) et 35 tonnes de textiles (12,08%).

Dans un scénario idéal où l'on développe la filière de la réutilisation et si on reprend notre chiffre de 5400 tonnes de déchets encombrants ménagers potentiellement réutilisables, on peut estimer que 15% des déchets encombrants seront envoyés au recyclage (car une bonne Ressourcerie fait 85% de réutilisation) soit environ 810 tonnes de déchets encombrants. Dans cette fraction, on aura 333 tonnes de bois (41,06%), 156 tonnes de déchets en mélange (19,32%), 98 tonnes de métal (12,08%) et 98 tonnes de textiles (12,08%). La filière du bois semble être une filière intéressante dans le cadre du recyclage ou du remanufacturing étant donné qu'on observe que 41% des déchets encombrants qui ne peuvent pas être réutilisés sont en bois.

Pour la construction de notre analyse, étant donné qu'il n'y a pas de données sur la composition des déchets encombrants pour la RBC, nous avons travaillé à partir d'une étude portant sur l'analyse de la composition des déchets encombrants ménagers en Wallonie (COMASE, 2017). La définition des déchets encombrants ménagers wallonne correspond à notre définition des déchets encombrants élargis : « les encombrants ménagers recouvrent des déchets volumineux qui ne sont pas collectés de ce fait avec les ordures ménagères. Ils sont composés d'une fraction métallique -déchets bruns (télévisions, radios, équipements électroniques divers, ...) et blancs (frigos, machines à laver, cuisinières, équipements électriques divers, ...)- et d'une fraction combustible (vieux meubles, matelas usés, ...) » (WALLONIE ENVIRONNEMENT, (n.d), p.135). Sur cette base, nous allons inférer une composition probable des déchets encombrants ménagers bruxellois. Néanmoins, comme il ne s'agit pas de la même Région, il existe une série de différences qui sont à prendre en considération. Afin d'élaborer une extrapolation pertinente, nous allons travailler à partir d'hypothèses et définir une série de limites. Ci-dessous, vous retrouverez les limites qui sont le résultat des différences entre les deux Régions :

1. Les modes de collecte sont différents ; en effet, en Wallonie, la majorité des déchets sont collectés via les PAC (SCHERRIER, 2018, lignes : 220-224).

¹⁸ Confirmé par Tanguy Ewbank (ASBL Ressources).

2. Le tissu de l'économie sociale et solidaire est plus important en Région Wallonne (51 ESS) qu'en RBC (12) (RESSOURCES, 2017, p.7, SCHERRIER, 2018, lignes : 220-224) même si ces chiffres sont à relativiser étant donné que le territoire de la Région Wallonne est plus grand.
3. Étant donné leur plus grande capacité à collecter via leur réseau plus étendu de PAC et à réemployer (via leur plus grand nombre d'entreprises et d'ASBL d'ESS). Ils ont plus de magasins qui pratiquent le réemploi et vendent des objets de seconde main par rapport à Bruxelles. Tout ceci a pour effet de stimuler les collectes et la pratique de la réutilisation en Région Wallonne (Ibid., lignes : 220-224)
4. En Wallonie, certains recypark collectent les encombrants en dissociant 2 fractions différentes : les encombrants incinérables et non incinérables. Les autres recypark ne font pas cette distinction, les encombrants sont placés dans des conteneurs mixtes (COMASE, 2017, p.8). À Bruxelles, il n'existe pas de modalités spécifiques concernant les conteneurs d'encombrants.
5. Les déchets encombrants collectés en Région Wallonne contiennent également des déchets encombrants assimilés issus des PME depuis le 1^{er} juin 2017. Néanmoins, l'échantillonnage de déchets encombrants prélevés et étudiés dans le cadre de cette étude a été réalisé avant cette date.
6. Le contexte socio-économique des deux Régions est fort différent notamment parce que Bruxelles a un taux élevé de renouvellement de la population et une part importante de bas salaire (IBGE, 2010, p.6) .

Les conclusions de cette étude concernant la composition des déchets encombrants ménagers en Wallonie nous indiquent que :

La composition de la masse des déchets encombrants collectés dans des conteneurs d'encombrants mixtes et incinérables suit la répartition suivante :

- 75% en poids correspond aux fractions W, A, B, D, I, G dont un tiers (soit ± 25%) sont issus de la fraction résiduelle (W) (déchets « non encombrants », la composition exacte de cette fraction n'a pas été identifiée) (COMASE, 2017, p. 111). Détails des fractions cf. tableau 10.

La composition de la masse des déchets encombrants collectés dans des conteneurs d'encombrants non incinérables suit la répartition suivante :

- 80% en poids correspond aux fractions M, N, O, P, V et dont environ deux tiers (soit ± 53%) sont issus des fractions O (déchets de plâtre, plaques de Gyproc) et V (Matériaux fins, fracturés lors du versage ou issus d'un versage illicite). Notons que pour la fraction V, les matériaux constitutifs de cette fraction sont avant tout des plaques de plâtres émietées (Ibid., p. 111).

Figure 10 : Détails de plusieurs fractions du rapport COMASE (2017)

A : Fauteuils, canapés, chaises, tabourets, bancs, sommiers
B : Matelas, oreillers, couettes, couvertures, coussins de fauteuils ou de canapés, etc.
D : Articles de décoration et autres objets d'intérieur, à caractère utilitaire notamment (ex. : stores, coussins à langer)
G : Objets en plastique dur : meubles de jardin, jouets, tuyaux en PVC, etc.
I : Articles d'extérieur et de loisirs, à l'exception des objets en plastique dur : parasols, protections solaires, tapis de plage, trottinettes, filets de badminton, raquettes de badminton, valises, sacs de voyage, lits de voyage, etc
M : Béton cellulaire
N : Éléments d'isolation : laine de verre, laine de roche, panneaux rigides, etc.
P : Torchis

Source : COMASE, 2017, p.9

L'étude nous montre également les différents facteurs pouvant impacter le tri des déchets encombrants et par conséquent sa composition : « l'intercommunale, le type de conteneur (mixte, incinérable, non incinérable), la typologie d'habitat (zones rurale ou urbaine) [...] et les revenus des habitants (revenus faible, moyen, élevé). L'existence de collectes en porte-à-porte (PAP) » (COMASE, 2017, p. 111).

Sur base d'une extrapolation des résultats de leur étude, ils estiment que sur les 140.000 tonnes d'encombrants collectées en Wallonie, plus de 50.000 tonnes (soit 36%) sont des fractions résiduelles c'est-à-dire des déchets « non encombrants » (déchets qui ne correspondent pas à la définition des déchets encombrants) comme par exemple les DEEE, le bois, des métaux, des vêtements (Ibid., p.111) qui peuvent être valorisés dans leur filière propre (réutilisation ou recyclage). Le rapport du COMASE, nous explique que le problème ne vient pas des règles de tri elles-mêmes mais davantage de leur application effective, du respect de leur mise en œuvre. Pour résoudre ce problème, ils proposent de mieux informer le citoyen, d'améliorer la surveillance dans les lieux de collecte et de diminuer les dérogations¹⁹ qui justifient que les déchets soient en mélange (Ibid., p.106).

Pour notre analyse, nous avons décidé de nous focaliser sur la réutilisation étant donné qu'il s'agit du mode de traitement le plus respectueux de l'environnement selon l'échelle de Lansink. Si on extrapole les résultats de cette étude dans le cadre de notre analyse (en tenant compte des limites exposées et des hypothèses pour l'estimation du gisement des déchets encombrants), on peut estimer que plus de 36% de notre estimation du gisement des déchets encombrants en RBC (estimé à 50.000 tonnes) est constitué de déchets non-encombrants, ce qui correspond à environ 18.000 tonnes de déchets non-encombrants.

¹⁹ Ces dérogations peuvent être de deux types : soit accidentelles lors de problèmes logistiques par exemple ou structurelles associées à des imprévus concernant les filières de traitement par exemple (COMASE, 2017, p.106)

Si on part du nombre de conteneurs étudiés dans l'étude du COMASE (2017, p.90), l'échantillon se compose de 140.976 tonnes d'encombrants (2014) réparties en 52.548 conteneurs dont :

- 27.440 conteneurs d'encombrants incinérables et 18.308 conteneurs d'encombrants mixtes soit un total de 45.748 conteneurs ce qui représente 87% des conteneurs d'encombrants.
- 6.800 conteneurs d'encombrants non incinérables ce qui représente 13% des conteneurs d'encombrants.

Estimation sur base du gisement potentiel de déchets encombrants

De manière générale, on peut dire qu'au sein de notre gisement potentiel d'encombrants de 50.000 tonnes, il y a environ 36% de déchets non encombrants soit 18.000 tonnes (déchets non encombrants). On a 18.000 tonnes de déchets non-encombrants (déchets soumis à des collectes spécifiques) et 32.000 tonnes de déchets encombrants. Si on reprend les résultats du rapport du COMASE (2017) et qu'on les extrapole à la Région, on peut estimer que (détails des calculs en annexe 3):

D'une part, il y a 87% de ces 50.000 tonnes qui appartiennent au flux des déchets encombrants incinérables et mixtes soit 43.500 tonnes. Dans ces 43.500 tonnes, il y a 25% du poids qui sont des fractions résiduelles (W) soit environ 10.875 tonnes et 50% qui sont issus des fractions A, B, D, I, G soit environ 21.750 tonnes. Dans le gisement des déchets encombrants incinérables et mixtes qui représente 43.500 tonnes, on a 10.875 tonnes de déchets encombrants résiduels et 21.750 tonnes de déchets de catégorie A, B, D, I, G.

D'autre part, il y a 13% de ces 50.000 tonnes qui appartiennent au flux des déchets encombrants non incinérables soit 6500 tonnes. Dans ces 6500 tonnes, il y a 53% du poids qui sont des déchets issus des catégories O et V soit 3445 tonnes. Dans le gisement des déchets encombrants non incinérables qui représente 6500 tonnes, on a 3445 tonnes de matériaux fins, fracturés et de déchets de plâtre et des plaques de Gyproc.

Estimation sur base des quantités d'encombrants collectées par l'ABP et les communes

On peut également supposer que les déchets encombrants allant au recyclage et qui proviennent de l'ABP et des communes (21.300 tonnes) ont une composition similaire (détails en annexe 3).

D'une part, on peut dire que 87% de ces 21.300 tonnes appartiennent au flux des déchets encombrants incinérables et mixtes soit 18.531 tonnes. Dans ces 18.531 tonnes, il y a 25% du poids qui sont des fractions résiduelles soit environ 4633 tonnes et 50% qui sont issus des fractions A, B, D, I, G soit environ 9266 tonnes. Dans le gisement des déchets encombrants incinérables et mixtes qui représente 18.531 tonnes, on a 4633 tonnes des déchets encombrants résiduels et 9266 tonnes de déchets de catégorie A, B, D, I, G.

D'autre part, on peut dire que 13% de ces 21.300 tonnes appartiennent au flux des déchets encombrants non incinérables soit 2769 tonnes. Dans ces 2769 tonnes, il y a 53% du poids qui sont des déchets issus des catégories O et V soit 1468 tonnes. Dans le gisement des déchets encombrants non incinérables qui représente 2769 tonnes, on a 1468 tonnes de matériaux fins, fracturés et de déchets de plâtre et des plaques de Gyproc.

Notons que nous n'avons pas intégré les tonnages de l'économie sociale étant donné qu'ils utilisent une collecte écrémante qui reprend seulement la partie réutilisable des déchets encombrants. Nous avons priorisé les estimations données par M. Ewbank de Ressources pour évaluer leurs flux de déchets encombrants recyclables.

Sur base des données de l'étude COMASE (2017, p.99), nous avons également extrapolé leurs données à notre étude pour voir la proportion de chaque fraction en tonne sur base de la quantité totale d'encombrants collectée par l'ABP et les communes (21.300 tonnes).

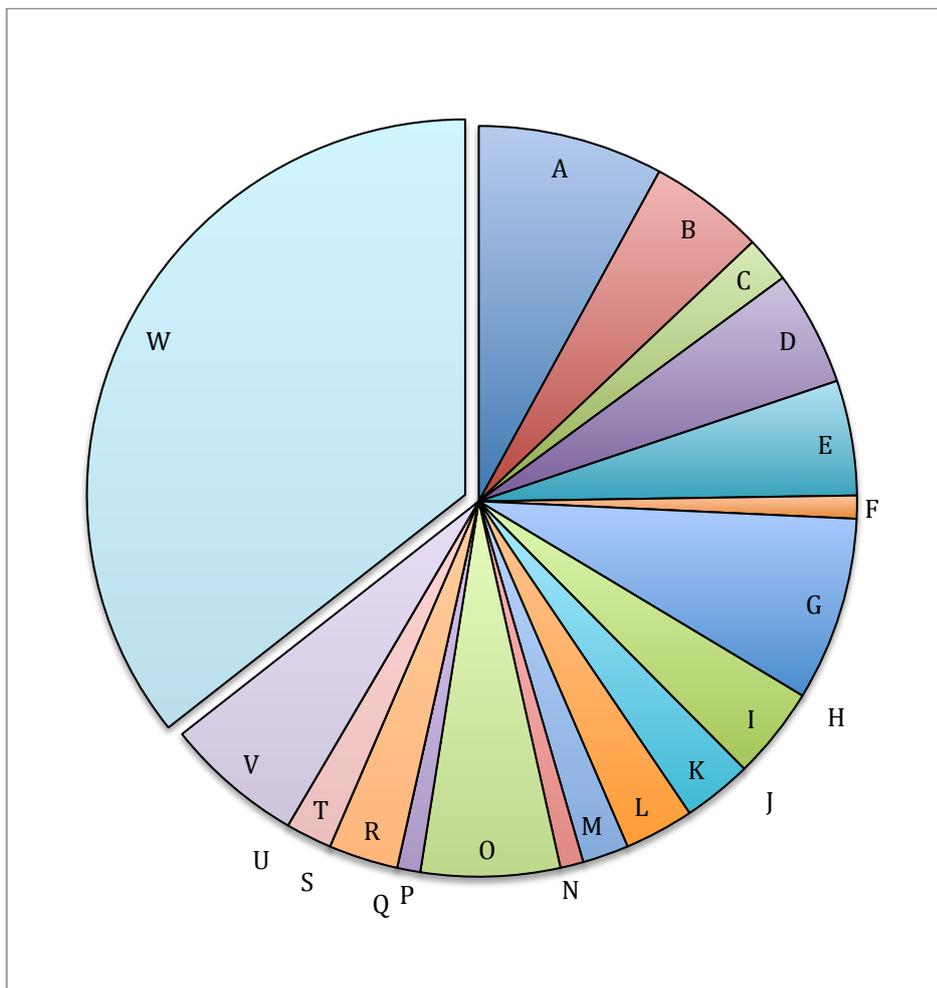
Figure 11 : Extrapolation de la composition des déchets encombrants ménagers en RBC

Fraction	Dénomination	Taux	Tonnes
A	Fauteuils, canapés, chaises, tabourets, bancs, sommiers	8%	1704
B	Matelas, oreillers, couettes, couvertures, coussins de fauteuils ou de canapés, etc.	5%	1065
C	Meubles d'intérieur : armoires, penderies, étagères, bureaux, tables, éléments de cuisine, éléments de salle de bain, etc.	2%	426
D	Articles de décoration et autres objets d'intérieur, à caractère utilitaire notamment (ex. : stores, coussins à langer)	5%	1065
E	Revêtements de sol : tapis, moquettes, balatum, vinyle, linoléum, parquets, etc.	5%	1065
F	Sanitaire : baignoire, tubs de douche, lavabos, éviers, WC, éléments de chauffage	1%	213
G	Objets en plastique dur : meubles de jardins, jouets, tuyaux en PVC, etc.	8%	1704
H	Outillage et matériel de jardinage non électrique, à l'exception des objets en plastique dur	0%	0
I	Articles d'extérieur et de loisirs, à l'exception des objets en plastique dur : parasols, protections solaires, tapis de plage, trottinettes, filets de badminton, raquettes de badminton, valises, sacs de voyage, lits de voyage, etc.	4%	852
J	Verre plat : vitres, miroirs, plaques en vitrocéramique	0%	0
K	Châssis avec ou sans vitres	3%	639
L	Revêtements de toiture	3%	639
M	Béton cellulaire	2%	426
N	Éléments d'isolation : laine de verre, laine de roche, panneaux rigides, etc.	1%	213

O	Déchets de plâtre, plaques de Gyproc	6%	1278
P	Torchis	1%	213
Q	Frigolite	0%	0
R	Films d'emballage en plastique, bâches en plastique (non agricoles), etc.	3%	639
S	Câbles, tuyaux (sauf PVC)	0%	0
T	Bois non admis dans la fraction « bois » : souches, troncs d'arbres et branches de grand diamètre, bois brûlé, bois pourri, panneaux MDF, panneaux Fermacell, etc. ;	2%	426
U	Encombrants n'appartenant à aucune des fractions précitées	0%	0
V	Matériaux fins, fracturés lors du versage ou issus d'un versage illicite	6%	1278
W	Fraction résiduelle: déchets ne répondant pas à la définition des déchets encombrants ménagers	36%	7668
		100%	21300

Source : COMASE, 2017, p.9

Figure 12 : Composition potentielle des déchets encombrants ménagers en RBC



D'après notre tableau et le graphique en secteurs présentés ci-dessus, nous pouvons distinguer les principaux flux en poids ($\geq 5\%$) : la fraction résiduelle de déchets non encombrants (W) représente 36% soit 7.668 tonnes, les fractions A et G représentent 8% chacune soit 1704 tonnes chacune, les fractions O et V représente chacune 6% soit 1278 tonnes chacune, les fractions B, D et E représente chacune 5% soit 1065 tonnes chacune. Sur cette base, on peut dire que 79% de la composition du flux des déchets encombrants ménagers est faite de A (fauteuils, chaises, sommiers), G (objets en plastique dur), O (Déchets de plâtre, plaques de Gyproc), V (matériaux fins, fracturés), B (matelas, literie), D (décoration) et E (revêtements de sol).

3.4.5. Quantification des différents flux au sein des encombrants

Pour identifier les flux, nous avons utilisé la classification des déchets de l'ABP c'est-à-dire en fonction des modes de collecte (TOWA et al., 2018, p.23). On a pu ainsi isoler les différents flux d'encombrants par mode de collecte. Nous avons aussi identifié les différents modes de traitement en fonction des types d'acteurs. Nous n'avons pas pu développer le détail pour chaque entreprise d'économie sociale du fait que ces données sont confidentielles (EWBANK, 2018, ligne : 456). Vous trouverez également en annexe le détail des tonnages annuels pour chaque commune en fonction des modes de collecte et de leurs modalités (voir annexe 4).

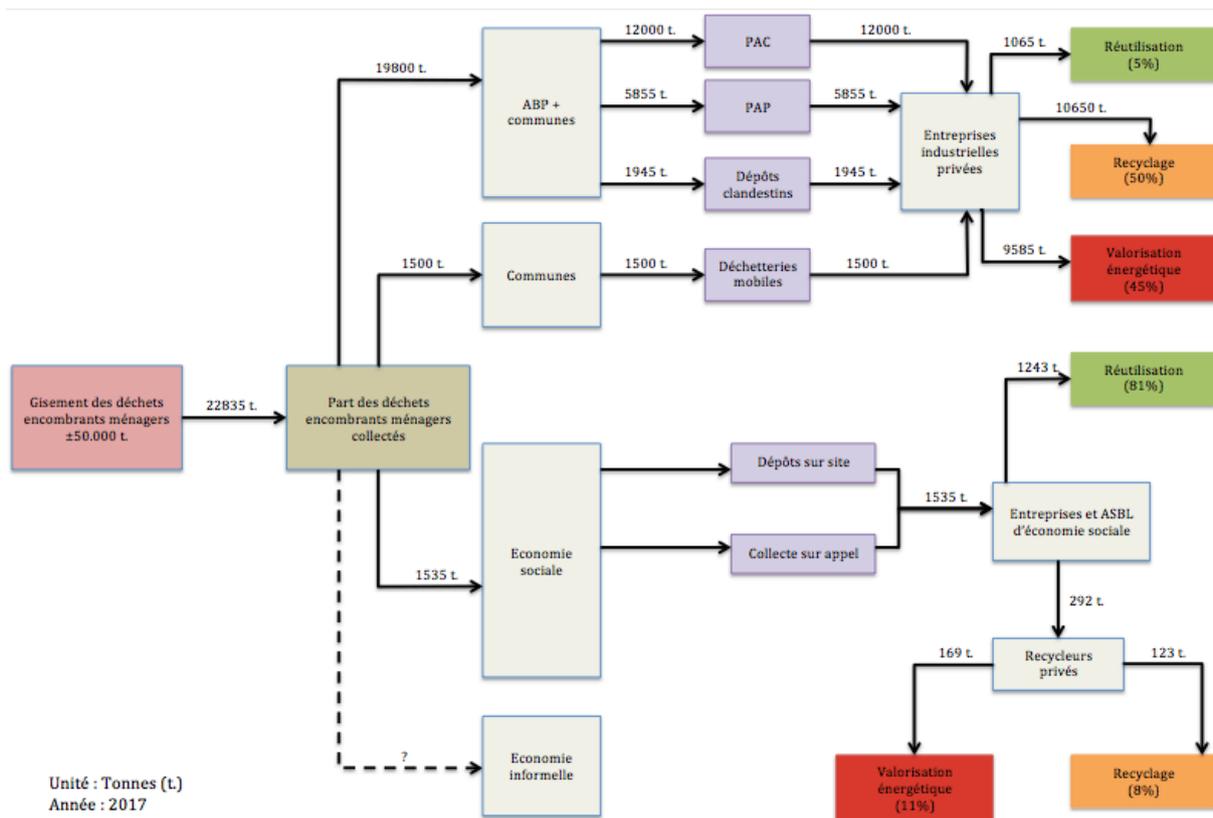
Selon l'ABP (2017), la collecte dans les PAC représente 12.000 tonnes et la collecte en PAP comptabilise 5855 tonnes soit un total de 17855 tonnes. La collecte des dépôts clandestins s'élève à environ 1945 tonnes. Au total, l'ABP collecte environ 20.000 tonnes par an et ce chiffre tend à augmenter. Les communes collectent environ 1500 tonnes via leurs déchetteries mobiles (BOSTEELS, 2018, ligne : 172-187).

Les flux de déchets encombrants allant vers les différentes filières de valorisation des entreprises industrielles privées ont été calculés sur base des données fournies par l'étude BRUCETRA (taux de réutilisation, recyclage et incinération).

Selon les données fournies par la fédération Ressources (2017), les collectes des déchets encombrants représentent 1535 tonnes dont la majorité est collectée à domicile. Dans ces 1535 tonnes, 81% partent en réutilisation (RESSOURCES, 2017, p.23) soit 1243 tonnes, 8% en recyclage (RESSOURCES, 2017, p.23) soit 123 tonnes et 11% en élimination (Ibid., p.23) soit 169 tonnes.

Pour une analyse plus approfondie, il faudrait détailler les flux pour chaque acteur, mais nous n'avons pas reçu l'ensemble des données nécessaires à cette élaboration, car ces données sont soit confidentielles soit inexistantes (ex. composition des déchets encombrants) soit non disponibles.

Figure 13 : Analyse de flux de matières des déchets encombrants ménagers en RBC



3.4.6. Analyse des modes de traitement des encombrants

Avant de commencer notre analyse des modes de traitement, nous tenons à préciser que nous n'avons pas pu collecter de données à ce sujet lors de nos contacts avec les entreprises industrielles privées. Nous travaillerons donc à partir des données issues de nos entretiens et de rapports (RESSOURCES, 2017, p.23, données de BRUCETRA).

3.4.6.1. Prétraitements

Au niveau de l'ABP, il n'y a pas de prétraitements des déchets encombrants (BOSTEELS, 2018, lignes 244-254). Leur prétraitement, c'est de veiller à bien distinguer les différents types de déchets dans leur fraction respective (ex. DEEE, bois, métal) dont la fraction des encombrants résiduels valorisables. Notons que les déchets encombrants collectés en PAP sont moins bien triés, car ils sont collectés en mélange alors que les déchets encombrants collectés au sein des Recypark sont directement triés en fonction de leur filière.

Pour l'économie sociale, le prétraitement des déchets encombrants, c'est leur collecte écrémante qui permet de collecter seulement des biens réutilisables (« la crème »).

Pour les entreprises privées, ils font un tri manuel et mécanique (cf. partie 3.4.2.2.).

3.4.6.2. Démantèlement

Ni l'ABP (BOSTEELS, 2018, lignes 253-254) ni l'économie sociale et solidaire (EWBANK, 2018, 535) ne réalisent de démantèlement pour les flux des déchets encombrants.

Les actions de démantèlement concernent uniquement les entreprises industrielles privées de recyclage et de valorisation. Concrètement, le démantèlement passe par une étape de broyage des déchets suivie généralement d'une étape d'extraction des matériaux avec différentes techniques (SCHERRIER, 2018, lignes : 245-246). Ces techniques permettent de séparer certaines fractions de déchets comme les plastiques, le bois, les ferreux et les non-ferreux parmi ces déchets encombrants broyés. Cependant, cette technique engendre une importante perte de matières. Les différents matériaux collectés seront traités dans leur filière spécifique de recyclage et le rebus sera envoyé à l'incinération pour faire de la valorisation énergétique (BOSTEELS, 2018, lignes : 126-130). Concernant les fractions de déchets encombrants collectées par les communes et l'ABP, environ 95% de ce flux est recyclé ou valorisé énergétiquement par les entreprises privées. Même si ce chiffre tend à baisser avec la mise en place de collaboration avec l'économie sociale pour dévier une partie de ce flux (encombrants réutilisables) vers les entreprises d'économie sociale.

3.4.6.3. Modes de traitements spécifiques

On sait d'après le rapport BRUCETRA (TOWA et al., 2018, p.53) que les déchets encombrants collectés par l'ABP via ses recypark régionaux, ses collectes en PAP et les déchetteries mobiles sont recyclés mais nous n'avons pas plus de détails sur la manière dont ces déchets sont recyclés excepté via les propos de Monsieur Bosteels mentionné ci-dessus. Seulement, le rapport de BRUCETRA (Ibid., p.68) précise que les données qui ont permis de définir les modes de traitement par type de déchets sont théoriques c'est-à-dire qu'elles sont le reflet de la manière dont les déchets devraient être traités et non issu d'un constat de ce qui est réellement fait sur le terrain.

L'étude précise également qu'un taux de recyclage à 100% des déchets encombrants par les entreprises industrielles privées est étonnant, car comme nous l'avons vu plus haut, il s'agit bien d'une catégorie de déchets hétérogènes contenant divers matériaux comme le métal, le bois, le plastique, etc dont une partie n'est pas recyclable et sera valorisée énergétiquement via l'incinération²⁰ ou mis en

²⁰ A Bruxelles, pour ce qui est de l'incinération, il existe une taxe à l'incinération de 6€ la tonne (Ordonnance déchets, 2012, article 40) afin de décourager et réduire son utilisation.

décharge (CET) en ce qui concerne les fractions non incinérables. Ce taux est donc soumis à la discussion et ne reflète sans doute pas la réalité. Néanmoins, dans un rapport de BRUCETRA (RICHARD et al., 2018, p.58), il est fait mention que l'entreprise de traitement des déchets *Renewi*, qui collecte et traite des déchets encombrants ménagers (dont une part en mélange), estime qu'environ 50% de la fraction des déchets encombrants mixtes résiduels sont recyclables.

Néanmoins, nous avons obtenu des données plus précises de l'étude BRUCETRA qui nous indiquent les différents taux de traitement des déchets encombrants pour l'économie sociale et pour les déchets collectés dans le secteur public et privé ainsi que dans les parcs à conteneurs. Ces données sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Figure 14 : Récapitulatif des modes de traitement des déchets encombrants selon les données de BRUCETRA

Mode de collecte \ Traitement	Collecte publique et privée	Parcs à conteneurs	Économie sociale et solidaire
Réutilisation	5%	5%	60%
Recyclage	50%	50%	16%
Incinération	45%	45%	24%

Source : BRUCETRA, 2018²¹

Néanmoins, la grosse inconnue reste de savoir où vont des déchets non incinérables, ils sont probablement exportés en dehors de la Région pour être traités, mais où précisément, nous ne disposons pas d'informations sur le sujet.

L'ABP possède également une filiale d'élimination avec l'incinérateur de Neder-over-heembeek (Bruxelles-Energie) mais depuis 2002, ils n'y incinèrent plus les encombrants (IGEAT, 2011, p.17 ; BOSTEELS, 2018, lignes : 306-309).

D'après le tableau ci-dessus, on peut voir que concernant les déchets encombrants issus des collectes publiques et privées et des parcs à conteneurs leurs traitements sont similaires. On retrouve 5% des déchets encombrants qui vont en filière de réutilisation, 50% qui vont en filière de recyclage et 45% qui vont à l'incinération.

²¹ Confirmé par Edgar Towa, Chercheur – Doctorant sur le projet d'étude BRUCETRA

Comme nous l'indique monsieur Ewbank, le mode de collecte influence le mode de traitement des déchets encombrants, en effet, une collecte préservante va être en faveur de la réutilisation alors que lors d'une collecte au porte-à-porte où les déchets sont généralement collectés en mélange, ira plutôt dans des filières de recyclage et de valorisation énergétique (EWBANK, 2018, lignes : 63-69).

Une précision concernant les modes de traitement de l'économie sociale : on utilise généralement le terme réutilisation de manière générique, mais il s'agit plutôt de préparation en vue du réemploi étant donné que l'ESS sociale collecte seulement les biens réutilisables dans le gisement des déchets encombrants à travers son mode de collecte écrémant. Pour ce faire, il y a tout un travail d'identification du bien (valeur du bien²², état, dimensions, etc) et de son potentiel de réutilisation²³. De plus, pour certains biens, avant leur mise en vente, il y a tout un processus de préparation à travers des étapes de nettoyage, de reconditionnement, de remanufacturing, de réparation, etc. (Ibid., lignes : 100-109). En termes de traitement des déchets encombrants, l'économie sociale réalise essentiellement de la préparation au réemploi, environ 81% et les 19% restants vont dans les filières de recyclage (8%) et de valorisation énergétique (11%) des entreprises industrielles privées (RESSOURCES, 2017).

Figure 15 : Modes de prétraitement et de traitement par acteur

Acteur	Modes de prétraitement	Modes de traitement
ABP	<ul style="list-style-type: none"> • Tri manuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Tri manuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
ESS	<ul style="list-style-type: none"> • Tri manuel • (Collecte écrémante) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation • Remanufacturing • Upcycling • Recyclage
Entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> • Tri manuel • Tri mécanique • Broyage • Extraction des matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation • Recyclage • Incinération

L'ensemble des modes de traitement présentés dans ce tableau sont définis dans le glossaire.

²² La valeur du bien peut évoluer en fonction de la demande, s'il n'y a pas beaucoup de demande pour ce type de bien, il aura une valeur moindre.

²³ Le potentiel de réutilisation est défini par l'état de l'objet (besoin de traitements ou non ex. réparation, nettoyage) et son potentiel de revente rapide (demande) car le bien ne peut pas être stocké longtemps du fait de la problématique du manque d'espace pour le traitement et le stockage des déchets en RBC.

3.4.7. Identification des contraintes et opportunités de la collecte et du traitement des déchets encombrants dans une perspective d'économie circulaire

3.4.7.1. Les principales barrières

L'un des problèmes majeurs sur lequel la grande majorité des acteurs sont d'accord concernant la collecte, le tri et le traitement des déchets encombrants en RBC est le manque d'espace (terrains disponibles) pour construire des installations permettant d'accueillir ce type d'activité²⁴ (parcs à conteneurs, centre de tri pour l'ESS, entreprises de recyclage, lieux de stockage, etc) et le coût du foncier qui s'explique par la densité de l'habitat de la Région. De plus, les rares espaces disponibles sont convoités pour des activités plus rentables (IBGE, 2010, p.24). Ceci a pour conséquence qu'il est difficile d'augmenter le nombre de fractions de déchets soumises à une collecte spécifique (chaque nouvelle fraction demande un conteneur spécifique et donc de l'espace). Ceci représente un frein à l'amélioration de la qualité du tri²⁵ (BOSTEELS, 2018, lignes 205-238).

Les permis d'urbanisme sont également une contrainte pour le développement d'activités de revalorisation de déchets au sein de la Région notamment du fait de leur manque de souplesse (BOSTEELS, 2018, lignes : 320-332). Ils demandent une série d'adaptations pour favoriser une économie circulaire dans la Région.

Au niveau de la qualité du tri des déchets encombrants, on distingue un lien entre une performance efficace des PAC et leur ancrage dans le territoire (leur caractère fixe). En effet, les PAC fixes régionaux et communaux ont des meilleures performances que les déchetteries mobiles et les PAC communaux non subsidiés (IGEAT, 2011, p. 160) notamment du fait qu'ils disposent de plus de fractions différentes de déchets permettant de réaliser un tri plus rigoureux. Actuellement, la collecte en PAP (déchetterie mobile) des déchets encombrants génère des déchets en mélange à cause du mode de collecte utilisé (collecte non sélective et non préservante). De plus, nous avons vu que ce type de déchet ne peut plus rentrer dans les filières de la réutilisation. À l'avenir, il faut privilégier la collecte au sein des PAC plutôt que via les collectes en PAP²⁶ et dans les déchetteries mobiles. Ceci permettra d'améliorer la qualité du tri à la source et la valorisation des déchets-ressources (ESS et entreprises

²⁴ En effet, le traitement de 2000 tonnes d'encombrants nécessite un site d'au moins 2000 m² (EWBANK, 2018, 474-482).

²⁵ Monsieur Bosteels prend l'exemple du bois pour lequel l'ABP voudrait multiplier les fractions de bois (8 catégories de bois différentes en fonction de leur qualité mécanique) pour les valoriser au sein de menuiseries et d'ébénisteries locales mais le manque d'espace rend impossible l'ajout d'autant de conteneurs au sein des recypark surtout si l'on veut généraliser cette qualité de tri aux autres filières (BOSTEELS, 2018, lignes : 205-238).

²⁶ Même s'il s'agit d'un mode de collecte complémentaire aux PAC, les collectes en PAP engendrent des coûts supplémentaires pour les communes et la Région (IBGE, 2010 ; IGEAT, 2011, p. 160). L'ABP a estimé le coût de la collecte en PAP ou autre des encombrants (en excluant les PAC) à 600€ la tonne (ARCADIS, 2011, 72).

industrielles privées) qui en découle (IGEAT, 2011, p. 160) d'autant plus qu'on a estimé que 36% des déchets encombrants était des déchets soumis à une collecte spécifique placée dans les encombrants suite à une erreur de tri. Néanmoins, la mobilité difficile de Bruxelles corrélée au fait que seulement 40% des Bruxellois ne disposent pas d'un véhicule (IBGE, 2017b, p.56) qui leur permettrait de transporter leurs déchets encombrants²⁷ est un autre frein à leur collecte. C'est également la Région où il y a le plus de déménagement sujet à la production de déchets encombrants (EWBANK, 2018, lignes : 154).

Il y a également une insuffisance au niveau du nombre de parcs à conteneur en RBC (il n'y a pas suffisamment de PAC par habitant) (ARCADIS, 2011, p.47 ; IGEAT, 2011, p.160). La création de nouveaux PAC en RBC semble se heurter à des difficultés dues au manque d'espaces, au coût du foncier et aux normes environnementales qui encadrent la gestion des nuisances dont par exemple la pollution des sols (PREC, 2016, p.37). Et ce malgré l'objectif d'un effectif d'une quinzaine de PAC dans le 2^{ème} Plan déchets (1998-2002) et l'objectif d'un PAC à moins de 3 km pour chaque habitant de la Région dans le 4^{ème} plan déchet (IBGE, 2010, Prescription 54, p. 24). Par ailleurs, ce manque de service de collecte a un impact sur le nombre de déchets clandestins. En effet, le rapport de l'IGEAT de 2011 nous explique que : « les quantités de déchets encombrants clandestins collectés sont élevées lorsqu'il existe peu ou pas d'infrastructure et/ou de service de collecte » (IGEAT, 2011, p.160). Il semble aussi nécessaire d'améliorer l'accessibilité des PAC communaux et régionaux (extension des horaires et des jours d'ouverture, du volume d'encombrants collectables gratuitement) (Ibid., p. 160-161). Ce processus est déjà en cours, les recypark sont à présent ouverts tous les jours à l'exception de celui de Woluwe-Saint-Pierre et leurs horaires sont plus étendus. Cet objectif d'assurer à chaque Bruxellois une déchetterie à moins de 3 km de son domicile permettrait de capter un plus gros gisement de déchets encombrants et de stimuler les filières de la réutilisation et du recyclage (ARCADIS, 2011, p.97). Cette densification du réseau des parcs à conteneurs en RBC est en cours avec différents projets de déchetteries (un projet au pont Buda, un autre au quai Demets et un dernier près du bassin Beco-Vergote). L'ABP vise à terme un réseau d'une dizaine de parcs à conteneurs régionaux en maintenant toujours en parallèle les autres modes de collecte (déchetterie mobile, collecte en PAP) (BOSTEELS, 2018, lignes : 376-378)

Il s'avère également important d'assouplir la législation et les démarches administratives (ex. traçabilité des déchets) pour favoriser la circularité des déchets en facilitant le travail des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants (CHEVALIER, 2017, lignes : 206-207). Pour ce faire, il conviendrait d'harmoniser et de simplifier leurs démarches (IGEAT, 2011, p. 160-161). L'Arrêté Brudalex est un premier pas dans le sens d'une simplification des procédures administratives

²⁷ Notons aussi que les bruxellois ne disposent généralement pas de grandes voitures ni de remorques.

concernant les déchets. Cette simplification passera aussi par une modification du statut de certains déchets devenus des ressources dont les encombrants (matériaux recyclés, biens réemployés). Ce changement de statut influencera également la manière de les collecter, car s'il s'agit de ressources, on les collectera de manière à les préserver.

Une autre barrière est le manque d'harmonisation de la collecte des déchets encombrants. Il n'y a pas de collecte généralisée, mais bien différents modes de collecte (les collectes de l'ABP, des communes et de l'économie sociale) et comme nous l'avons vu la collecte (en dehors des collectes en PAC) coûte cher et cela a un impact sur la mobilité (plus de camions de collecte en circulation contribuent à la congestion de la Région). On pourrait s'inspirer de ce qui se fait en Wallonie où l'économie sociale est en charge de l'intégralité de la collecte des déchets encombrants (collecte globale) dans certaines villes et où il y a des opérations de tri en aval pour différencier ce qui est réutilisable de ce qui est recyclable ou valorisable. Mais cette solution se heurte à nouveau au problème du manque d'espaces pour collecter et trier en RBC. Malgré le fait que ce type de collecte a un coût nettement supérieur²⁸ à la collecte classique. Ce type de collecte s'inscrit dans un système plus « intégré » en simplifiant la collecte (un seul camion qui collecte tous les encombrants), réduit les émissions liées à la collecte en PAP et améliore le service au citoyen, mais complexifie la logistique. De plus, cela pose également des problèmes en termes d'emplois parce que dans les deux cas, il y a une des collectes en PAP existante (soit celle de l'économie sociale soit celle de l'ABP et des communes) qui devra disparaître et il va falloir développer de nouvelles activités pour ces travailleurs. On peut aussi imaginer le scénario inverse où l'ABP met en place une collecte préservante à la source (SCHERRIER, 2018, lignes : 348-349). La Flandre quant à elle propose un autre système où l'ensemble des modes de collecte sont payants ce qui incite le citoyen à se diriger vers les « Greenloop Winkel », qui sont semblables au système de Ressourcerie, pour réduire le coût associé à la collecte de leurs déchets (EWBANK, 2018, lignes : 162-175). Cependant, cela peut avoir pour effet rebond d'augmenter le nombre de dépôts clandestins.

Les difficultés pour accéder au gisement des déchets encombrants sont un aspect central. À Bruxelles, la majorité de la collecte des déchets encombrants est assurée par l'ABP et les communes, mais l'accès au flux des déchets encombrants par les entreprises et ASBL d'économie sociale n'est pas encore étendu à l'ensemble des communes. De plus, si les déchets n'ont pas été collectés de manière préservante, le potentiel en termes de réutilisation est faible. Actuellement, la part des déchets encombrants ménagers collectés au sein des recypark qui part en filière de réutilisation est très petite et la demande en produits issus du recyclage est aussi très faible, voire inexistante (RICHARD et al., 2018, p.58). Notamment du fait de la faible valeur ajoutée des encombrants (faible qualité, état

²⁸ Ce coût supplémentaire devra être assumé par la commune ou l'intercommunale qui le répercutera sur ses citoyens.

dégradé) et le coût élevé de la main d'œuvre qui rendent difficile le développement de projets rentables (SCHERRIER, 2018, lignes : 264-285). Une autre raison à cela est que les déchets encombrants ménagers sont fort hétérogènes (pas de grandes quantités d'objets de nature semblable) à l'inverse des déchets encombrants professionnels ce qui ne permet pas la mise en place de filières d'upcycling à plus grande échelle.

3.4.7.2. Les pistes d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets encombrants en faveur de la réutilisation

Concernant les pistes d'amélioration en faveur de la réutilisation, il y a la volonté de renforcer les filières de la réutilisation par la création de Ressourcerie dans chaque commune (celles-ci peuvent être associées à des parcs à conteneurs) qui collecteront les biens de manière préservante (EWBANK, 2018, ligne : 267) ou la création d'une grande Ressourcerie régionale (EWBANK, 2018, ligne : 266). Ce type de projet s'inscrit dans la dynamique du PREC qui est de renforcer la collaboration entre les acteurs, notamment par la mise en place de « projets intégrés » en développant des synergies entre les acteurs notamment des associations entre les communes et l'ESS pour les collectes préservantes. La centralisation de la collecte en PAP (et des demandes de collecte afin d'optimiser les itinéraires de collecte en PAP) et la généralisation de la collecte préservante s'inscrivent aussi dans cette dynamique de projets intégrés.

Dans cette continuité, il y a également le développement des collectes préservantes à domicile même si comme nous l'avons vu, cela a un coût non négligeable. Il faut trouver un mécanisme pour que l'ensemble des acteurs s'y retrouve. Au-delà de l'argument environnemental, les pistes évoquées sont souvent basées sur des analyses coûts-bénéfices pour savoir s'il s'agit d'une activité profitable étant donné qu'il s'agit de filières peu rémunératrices. Dans ce cas précis, la collecte préservante a un coût en moyenne 4 fois plus élevé que le mode de collecte classique (non préservante). Elle demande plus de temps, plus d'espaces, car il s'agit de camions plus grands (BOSTEELS, 2018, lignes 205-238). Pour mettre en place ce type de collecte, il faut également s'assurer qu'il y a de la demande dans le secteur du réemploi parce que si on met en place une collecte préservante plus coûteuse et qu'il n'y a pas de débouchés en termes de réutilisation (demande, valeur ajoutée) et que ces déchets terminent au recyclage, cela engendrerait un coût supplémentaire pour la collectivité pour une valorisation identique. Il s'avère aussi utile de repenser le parc des véhicules de collecte des déchets dont les encombrants, notamment en utilisant des véhicules hybrides et en évitant les camions de collecte compacteurs et favoriser des camions avec grue saisissante pour faciliter le tri en amont et améliorer les performances de valorisation en aval (IGEAT, 2011, p. 161).

Une piste intéressante, évoquée par plusieurs acteurs, est celle de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) à travers l'obligation de reprise qui pourrait être étendue notamment à certains flux des déchets encombrants (à l'image de ce qui se fait en France où il existe une REP pour les matelas et le mobilier) en mettant en place un système de reprise pour le mobilier, les matelas, les vélos par exemple et assigner des objectifs (obligations d'atteindre un certain taux) en termes de réutilisation et de recyclage séparés aux entreprises soumises à une REP. Ceci permettra d'assurer une collaboration à la fois avec l'économie sociale (réemploi) et à la fois avec les entreprises privées (recyclage). Pour mettre en place une REP, il faut travailler avec la Région qui a la compétence légale en termes de gestion des déchets. Cette obligation de reprise des producteurs concernant les déchets encombrants est une piste en cours de développement notamment par Bruxelles-Environnement pour les matelas. Celle-ci permettrait de créer une filière pour les matelas et d'enlever ce flux des déchets encombrants.

La modification de la fiscalité liée à la TVA pour favoriser le réemploi en passant de 21% à 6% pour les biens de seconde main et pour la réparation par exemple est également une piste intéressante à l'image de ce qui se fait dans le secteur de la construction pour la rénovation de bâtiments anciens. Cela permettrait d'ajuster les coûts de la main-d'œuvre dans les filières de la réutilisation (réparation, nettoyage, remanufacturing) étant donné qu'elle se révèle être un frein et rendre cette activité plus rentable (CHEVALIER, 2018, lignes : 286-293). Néanmoins, il s'agit d'une compétence fédérale et pour modifier la TVA, il faut l'accord de l'Europe. De nouveau, ce type d'adaptation touche à la libre concurrence. Cependant, il serait intéressant de l'indiquer parmi les propositions du PREC.

Dans ce même mouvement, il faudrait progressivement modifier la chaîne de valeur et en créer de nouvelles. En effet, il apparaît nécessaire de transformer les chaînes de valeur classique du recyclage matière industriel pour tendre vers des projets à plus petites échelles (ex. ateliers de remanufacturing qui produisent de nouveaux biens avec des « déchets ») qui engendrent moins de pertes de matière. Mais de nouveau, l'un des problèmes au déploiement de ce genre d'activité, c'est le manque de terrain et le coût de l'espace en RBC (stockage, traitement, transbordement) où l'on pourrait réaliser un tri de qualité. Il faut aussi des incitants, dont des financements pour la recherche et le développement afin de créer de nouvelles chaînes de valeur (BOSTEELS, 2018, lignes : 320-332). Dans un même temps, il apparaît essentiel d'évaluer s'il y a une demande pour ce type d'activité et de produits. Il faut également sensibiliser les consommateurs en mettant l'accent sur les qualités du seconde main.

3.5. Conclusions

Cette partie nous a permis de comprendre les multiples dimensions de la collecte et du traitement des déchets encombrants en commençant par faire le point sur la définition de la notion de déchets encombrants qui reste globalement une notion assez floue pour l'ensemble des acteurs. On

retiendra qu'elle recouvre une grande variété de déchets, généralement de grandes dimensions et constitué de matériaux hétérogènes. Sa définition varie en fonction des acteurs et de leur intérêt pour les déchets encombrants. Ce manque de consensus au niveau de la définition de cette notion pose des problèmes au niveau de la collecte puisque les différentes définitions recouvrent une variété plus ou moins grande de déchets. Il serait intéressant de mettre à jour la définition actuelle. Notre définition-type est une première piste dans ce sens-là. De plus, il faut que cette définition soit opérationnalisable au travers des exemples précis de déchets. Cependant, une définition stricte sera toujours difficile à respecter sur le terrain, car la collecte représente avant tout un service au citoyen. Idéalement, il faudrait catégoriser l'ensemble des déchets présents au sein des encombrants pour les distinguer dans des filières spécifiques, mais il y aura toujours une part de déchet résiduel recyclable. En termes de définition, c'est surtout la définition de déchets encombrants élargis qui pose problème étant donné qu'elle intègre une grande diversité de déchets, dont des déchets soumis à une collecte spécifique.

Nous avons également établi les différentes relations entre les acteurs. Nous pouvons remarquer que de manière générale, il y a une tendance à développer des synergies entre l'ABP, les communes et les entreprises et ASBL d'économie sociale, notamment sous la forme de « projets intégrés ».

Au niveau de la collecte, en RBC, l'ABP et les communes prennent en charge 72% de la collecte des déchets encombrants. Au niveau des modes de collecte, on distingue 6 modes de collecte tous acteurs confondus. Il est intéressant de voir que chaque mode de collecte a un impact au niveau de la qualité du gisement des déchets encombrants collectés. Les collectes préservantes ou écrémantes permettent de sauvegarder l'intégrité et la qualité des biens collectés tandis que les déchetteries mobiles et collectes en PAP génèrent souvent des déchets en mélange qui ne permettent pas de réaliser du réemploi et qui réduisent la qualité du gisement collecté. Une densification du réseau des PAC en RBC pourrait contribuer à améliorer la collecte et la qualité du gisement des déchets encombrants (notamment en réduisant la part des déchets non encombrants présents au sein des encombrants suite à une erreur de tri). Concernant les méthodes de tri des déchets encombrants, elles sont principalement manuelles, à l'exception des entreprises industrielles privées qui font également du tri mécanique.

Dans la partie évaluation, nous avons vu que le gisement des déchets encombrants collectés en RBC a été estimé à 50.000 tonnes par an, dont 10 à 15% des déchets encombrants réutilisables, ce qui, d'après nos estimations, représente entre 5400 et 6000 tonnes par an (c'est-à-dire à 5 kg par habitant et par an). Actuellement, la partie réutilisable est surtout collectée par l'économie sociale qui en collecte 1535 tonnes (2017) par an. Selon nos estimations, on pourrait quadrupler les quantités de déchets encombrants réutilisables collectés par l'économie sociale. Au niveau du gisement, 22.835 tonnes de déchets encombrants sont collectées par le secteur public (ABP et communes) et l'économie sociale. Les déchets encombrants représentent en moyenne 9% des déchets produits par habitant, soit

environ 39,6 kg de déchets encombrants par an, dont 12,5% de déchets encombrants réutilisables, soit 4,95 kg de déchets encombrants réutilisables par an et par habitant. L'exploitation du gisement potentiel de déchets encombrants réutilisables (environ 3000 tonnes) en filière de réemploi a un grand intérêt puisqu'elle permettrait de dégager environ 134 ETP.

L'analyse de la composition nous apprend que, pour l'économie sociale, les déchets encombrants réutilisables qu'ils collectent via leur collecte écrémante sont constitués à 60% de bois et contiennent 19% des déchets encombrants résiduels recyclables. Ceux-ci sont composés des différentes fractions de déchets dont les proportions sont les suivantes : 41% de bois, 19,32% de déchets en mélange, 12,08% de métal et de vêtements. D'après ces chiffres et l'importance du bois parmi les déchets encombrants collectés par l'économie sociale, on peut dire que le développement d'une filière spécifique pour le recyclage ou remanufacturing du bois serait une proposition intéressante à évaluer. Nous avons également réalisé une extrapolation de la composition des déchets encombrants de la RBC sur base d'une étude réalisée par le COMASE sur la Wallonie. On a établi qu'environ 36% du gisement des déchets encombrants en RBC (50.000 tonnes) était des déchets non encombrants provenant d'erreurs de tri. Cela représente environ 18.000 tonnes de déchets pour la RBC. Ces erreurs viennent majoritairement d'un manque de rigueur quant à l'application des mesures de tri (COMASE, 2017, p.106). Concernant les déchets encombrants collectés par l'ABP et les communes (environ 21.300 tonnes), on a pu établir que les fractions les importantes en termes de proportion étaient la fraction résiduelle de déchets non encombrants W (36%), les fractions A (fauteuils, chaises, sommiers) et G (objets en plastique dur) : 8% chacune, les fractions O (Déchets de plâtre, plaques de Gyproc) et V matériaux fins, fracturés) : 6% chacune et les fractions B(matelas, literie), D (décoration) et E(revêtements de sol) : 5% chacune. Ces fractions représentent 79% de la composition du flux des déchets encombrants ménagers.

L'analyse du flux de matières nous a appris que la plus grande part des déchets encombrants est collectée par l'ABP et les communes, qui collectent à eux deux 21.300 tonnes par an (année 2017). La plus grande part des déchets encombrants est collectée via les parcs à conteneurs (12000 tonnes) et les collecte en PAP (5855 tonnes). Ces déchets encombrants sont essentiellement recyclés (50%) et incinérés (45%) par les entreprises industrielles privées. L'économie sociale capte seulement une petite partie du gisement (1535 tonnes) qui va majoritairement (81%) en filière de réutilisation.

Au niveau du traitement, il n'y a pas réellement de prétraitement mis à part le mode de collecte qui opère déjà un tri des déchets encombrants à la source et les oriente vers un certain type de traitement (collecte préservante ou écrémante en faveur de la réutilisation, collecte non préservante en faveur du recyclage et de la valorisation). Les entreprises industrielles privées font majoritairement du

démantèlement (broyage) pour ensuite en extraire les matériaux. La majorité du flux, c'est-à-dire 95% des déchets encombrants collectés, par les communes et l'ABP, vont dans des filières de recyclage et de valorisation énergétique des entreprises industrielles privées (même si, actuellement, une partie du flux des déchets encombrants réutilisables est déviée vers l'économie sociale mais cette part n'est pas encore quantifiable). L'économie sociale quant à elle réalise essentiellement (81%) de la préparation en vue du réemploi (réutilisation directe, nettoyage, remanufacturing, upcycling).

Enfin, nous avons distingué les contraintes et opportunités de la collecte et du traitement des déchets encombrants. Les éléments constituant des freins à l'amélioration de la collecte et du traitement sont : le manque d'espaces disponibles et le coût du foncier en RBC pour la mise en place d'infrastructures de collecte, de tri et de traitement des déchets encombrants. Ceci impacte également la qualité du tri. Les permis d'urbanisme restreignent également les possibilités d'accès au terrain et la législation trop contraignante ne favorise pas le développement de l'économie circulaire en RBC. Les modes de collecte générant des déchets en mélange ne permettent pas le développement de la filière du réemploi mais les collectes préservantes coûtent 4 fois plus cher. On a aussi vu que 36% du poids des déchets encombrants collectés étaient des déchets soumis à une collecte spécifique, résultant d'une erreur de tri. Il faut donc renforcer ces mesures de tri par de la sensibilisation et de la surveillance. Le manque de service de collecte impacte également la qualité de la collecte (moins de service de collecte = plus de dépôts clandestins). Le manque d'harmonisation de la collecte constitue également un frein par son manque d'efficacité, son coût et par son impact sur la mobilité. Il faudrait réfléchir à une collecte qui soit centralisée, mais il reste toujours le problème lié au manque d'espace. On note aussi les difficultés d'accès au gisement des déchets encombrants pour l'ESS qui se révèlent aussi être un frein.

Du côté des opportunités, le développement d'une Ressourcerie dans chaque commune apparaît être une bonne solution pour collecter une plus grande part des déchets encombrants de manière préservante. Malgré son coût, il serait intéressant d'évaluer la mise en place de collectes préservantes à l'échelle de la Région. Celle-ci permettrait d'améliorer la qualité et la quantité du gisement des déchets encombrants réutilisables. Une analyse empirique de la composition des déchets encombrants en RBC s'avère également un enjeu central pour évaluer les plus grandes fractions et développer de nouvelles filières. Nous avons principalement ciblé les fractions du bois pour l'ESS et la fraction résiduelle (non encombrants) pour les flux collecté par l'ABP et les communes. La mise en place d'une REP pour certains flux des encombrants comme les matelas, le mobilier, les vélos semble être une idée intéressante à développer d'une part pour réduire le nombre de fractions au sein des encombrants et d'autre part pour améliorer la valorisation de ces biens. La TVA est aussi un moyen pour stimuler le développement de la réparation et du réemploi en réduisant leur taxation. À plus long terme, il serait intéressant de modifier la chaîne de valeur concernant la valorisation des déchets

encombrants pour développer de petites industries locales, qui fera principalement du réemploi et du remanufacturing.

4. ANALYSE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DU MOBILIER EN BOIS AU SEIN DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

4.1. Introduction

Suite à notre analyse de la collecte et du traitement des déchets encombrants, nous allons analyser un flux spécifique de la fraction des déchets encombrants à savoir le flux du mobilier en bois. Nous allons identifier les modes de collecte et de traitement qui lui sont associés, évaluer l'importance de ce flux et analyser les pistes d'optimisation de la filière du réemploi pour le flux mobilier en bois.

4.2. Identification des modes de collecte et de traitement du mobilier en bois

La situation actuelle concernant la collecte du mobilier en bois parmi les déchets encombrants est soumise aux mêmes modalités que les autres flux des déchets encombrants. De ce fait, les modes de collecte et de traitement de ce flux sont semblables à ceux réservés aux autres flux des encombrants. Néanmoins, il existe une série de particularités qu'il nous paraît important de souligner. Nous les avons résumées ci-dessous :

Pour l'ABP, la collecte du mobilier en bois se fait via leurs recypark, les déchetteries mobiles, les collectes en PAP et la collecte des dépôts clandestins (voiries régionales). De manière générale, il s'agit de collecte non préservante étant donné que les déchets encombrants sont la plupart du temps collectés en mélange. Cependant, on remarque de plus en plus le développement de « projets intégrés » entre les communes, l'ABP et l'économie sociale pour mettre en place des Ressourceries au sein des communes. Elles se situent parfois au sein des parcs à conteneurs afin de collecter le gisement des encombrants réutilisables (dont le mobilier) à la source, c'est notamment le cas de la commune de Woluwe-Saint-Pierre. Concernant le traitement, l'ABP envoie l'ensemble des flux de déchets encombrants, dont le mobilier, en filière de recyclage et de valorisation auprès des entreprises privées.

Pour les communes, la collecte du mobilier en bois se fait via les déchetteries mobiles, les collectes en PAP, la collecte des dépôts clandestins (voiries communales) et les quelques parcs à conteneurs communaux (Evere, Saint-Josse-ten-Noode, Ganshoren). À l'instar des collectes de l'ABP, il s'agit de collecte non préservante étant donné que les déchets encombrants sont souvent collectés en mélange. Cependant, certaines communes mettent également en place des « donneries ». La commune de Saint-Josse par exemple a mis en place l'Atelier-boutique « ReSTICler » (depuis 2016). Cet atelier propose des services de réparation d'encombrants dont le mobilier. Ils proposent aussi un système de collecte à

domicile gratuit pour les encombrants. D'autres communes possèdent également des donneries, c'est le cas de d'Etterbeek, Forest, Evere et Watermael-Boitsfort. De son côté, la commune de Jette a développé une donnerie virtuelle qui prend la forme d'un site d'échanges de biens dont le mobilier. À l'instar de l'ABP, les communes mettent également en place des partenariats avec des entreprises d'économie sociale pour leur donner accès à une partie du gisement des déchets encombrants qu'elles collectent. Ces partenariats se font par l'intermédiaire de conventions qui fixent les modalités de l'accord.

Pour l'économie sociale, la collecte du mobilier en bois se fait grâce aux collectes écrémantes à domicile et aux dépôts sur les sites des entreprises et ASBL d'économie sociale et solidaire. Notons que la majorité des biens (« encombrants ») qu'ils collectent sont en bois (environ 60%) et qu'ils sont principalement collectés via leur collecte écrémante à domicile (données de Ressources²⁹). Notons que la plupart des biens en bois sont des meubles, c'est-à-dire du mobilier. L'économie sociale reprend généralement le mobilier en bon état, mais il arrive qu'ils reprennent du mobilier en mauvais état, mais seulement s'ils estiment qu'ils peuvent avoir une valeur suffisante pour couvrir sa réparation. Pour l'économie sociale, le mobilier en bois va principalement dans les filières de réutilisation. En effet, environ 81% des déchets encombrants qu'ils collectent partent à la réutilisation (RESSOURCES, 2018). Le reste est recyclé ou incinéré par des entreprises industrielles privées.

Du côté du secteur privé, nous n'avons pas eu de réponses concernant les modes de collecte et de traitement du flux mobilier en bois au sein des encombrants. Nous savons seulement que ce flux est collecté grâce aux déchetteries mobiles, parcs à conteneurs, dépôts clandestins, collecte en PAP par les communes et l'ABP et qui les amènent sur les sites de traitement des entreprises industrielles privées avec qui elles travaillent dans le cadre d'un marché public. Ce flux doit principalement aller dans les filières de recyclage (50%) pour en faire des panneaux de particules ou dans les filières de la valorisation énergétique (45%) où ils seront incinérés pour produire de l'énergie.

²⁹ Confirmée par Tanguy Ewbank (Ressources ASBL).

Figure 16 : Modes de collecte et de traitement du flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants

Acteurs	Modes de collecte	Modes de traitement
ABP	Collecte en PAC Collecte en PAP Déchetterie mobile Dépôts clandestins	Via entreprises privées (95%) Ressourcerie (ESS) : réemploi
Communes	Déchetterie mobile Dépôts clandestins Collecte en PAP PAC communaux Donneries réelles ou virtuelles	Réutilisation (donneries) Partenariat ESS : réemploi
ESS	Collecte en PAP Dépôts sur site Ressourcerie	Réutilisation
Entreprises industrielles privées	Dépôts sur site	Recyclage Valorisation énergétique

4.3. Quantification du flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants

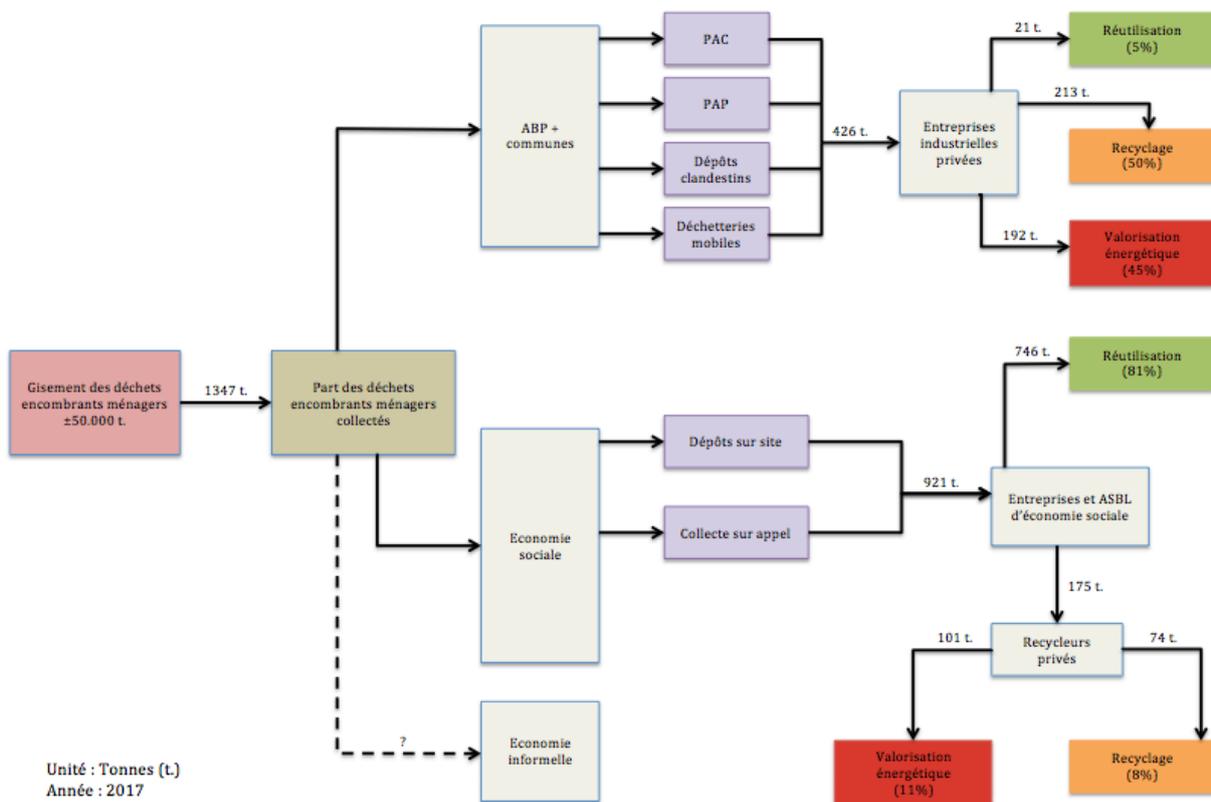
Il n'existe pas à notre connaissance de données précises sur le flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants en RBC. L'IBGE ne dispose pas de chiffres sur la part de mobilier en bois parmi les déchets encombrants. Elle dispose seulement de chiffres pour la collecte spécifique de la fraction des déchets bois qui est un autre flux. De manière générale, les chiffres concernant la fraction des déchets encombrants ne distinguent pas les flux qui la composent. La seule distinction qui existe est la distinction entre les différents modes de collecte. Notre analyse de flux atteste du manque de données concernant ce flux.

Cependant, nous avons quand même pu évaluer le flux de mobilier en bois dans l'économie sociale sur base des données de Ressource (2017) pour la Région de Bruxelles-Capitale. Ces données nous indiquent que sur la quantité totale de déchets encombrants collectés sur l'année (6901 tonnes dont 4000 tonnes de textiles), il y a environ 1535 tonnes qui sont collectées grâce aux collectes à domicile et aux apports sur site. Sur les 1535 tonnes, principalement collectées à domicile, la plupart des biens sont en bois, environ 60% selon le réseau Ressources, soit 921 tonnes (EWBANK, 2018). D'après Ressources (2017), environ 81% des encombrants collectés vont dans la filière du réemploi.

De nouveau sur base des données de l'étude du COMASE (2017), nous avons essayé d'extrapoler les données pour le flux mobilier en bois venant des communes et de l'ABP. Les limites décrites dans la section 3.4.4 sont également valables dans le cas présent. Dans leur catégorisation, le flux mobilier correspond à la catégorie C : « Meubles d'intérieur : armoires, penderies, étagères, bureaux, tables, éléments de cuisine, éléments de salle de bain, etc » (Ibid., p.9). Pour l'ensemble de la Wallonie, ce flux représente environ 2% des déchets encombrants collectés (Ibid., p.99). Si on extrapole cela au gisement des déchets encombrants ménagers bruxellois estimé à 22.835 tonnes, cela représente 457 tonnes.

Ces chiffres paraissent étonnants puisque l'ABP et les communes captent un gisement beaucoup plus important d'encombrants (21.300 tonnes) que l'économie sociale (1535 tonnes). Cela peut s'expliquer par le fait que la plupart des gens apportent leur mobilier en bois dans les entreprises et ASBL d'économie sociale soit passent par d'autres filières (le don en les déposant devant chez eux par exemple ou en mettant une annonce sur des groupes « A donner » sur les réseaux sociaux ou le revendent sur des sites de seconde main, etc) ce qui fait qu'une grande partie de ce flux n'intègre pas la fraction des déchets encombrants et représente qu'une petite proportion (2%). Notons aussi qu'il y a de plus en plus de projets de Ressourcerie dans les communes bruxelloises et celle-ci capte une partie du flux mobilier en bois.

Figure 17 : Analyse de flux de matières du flux mobilier en bois au sein des déchets encombrants



4.4. Pistes d'optimisation de la filière mobilier en bois en faveur du réemploi

Le principal problème du flux mobilier en bois dans la fraction encombrants réside dans le fait qu'il n'est pas quantifié. En effet, on ne dispose pas à l'heure actuelle de données précises sur ce flux étant donné qu'il n'y a pas d'étude sur la composition des déchets encombrants en RBC qui nous indiquerait l'importance de ce flux puisqu'il ne s'agit pas d'une fraction distincte des encombrants. La première chose à faire serait donc de quantifier ce flux, à travers une étude de terrain. Ce processus est en cours à Recy-k qui est en train d'étudier la quantité et la qualité du flux du bois parmi les déchets encombrants. Ce projet est une collaboration avec des menuisiers et des ébénistes pour identifier les fractions de bois selon leurs qualités mécaniques. Ils ont identifié 8 catégories de bois qui pourraient être intéressantes, ils vont maintenant évaluer l'ampleur du gisement et la faisabilité économique et technique du projet à travers une analyse coût-bénéfice (BOSTEELS, 2018, lignes : 208-221). Si l'évaluation est positive, il serait intéressant de mettre en place une collecte spécifique pour ce flux mobilier en bois associée à une filière de réemploi ou de remanufacturing.

En discutant avec les acteurs, la meilleure piste d'optimisation de la valorisation de ce flux semble être le développement de la filière du réemploi. Pour optimiser le potentiel de valorisation du flux mobilier, il faut l'intégrer dans un système de collecte préservante (CHEVALIER, 2018, lignes : 151-161).

Comme vu précédemment, le principal défaut de la fraction des encombrants ménagers et du flux du mobilier est le manque d'homogénéité de ce flux. En effet, il n'y a pas assez d'objets de nature identique permettant de mettre un processus de remanufacturing ou d'upcycling en place. Néanmoins, l'avantage du bois c'est qu'il existe déjà une multitude de processus de recyclage qui pourrait également intégrer le flux du mobilier. Cependant, ce flux est exclu du flux du bois, car il est souvent fait de matériaux hétérogènes. Il faut donc chercher à développer des processus de remanufacturing afin de récupérer le bois de qualité. À ce sujet, il existe quelques petits projets dans le domaine, dont le projet WIM à Molenbeek qui réalise principalement de l'upcycling à partir de déchets de bois. En dehors de Bruxelles, il y a aussi le projet « Raymonde » de la Ressourcerie Namuroise. Ce projet vise la récupération de bois à partir de déchets encombrants issus de collectes écrémantes. Ils extraient les planches de bois saines et ils en font de nouvelles pour ensuite produire du mobilier neuf (EWBANK, 2018, lignes : 331-334). On pourrait s'inspirer de ce type de projet pour la Région.

À l'exception des collectes écrémantes de l'économie sociale, ce flux ne dispose pas d'une collecte spécifique permettant sa réutilisation en filière. Ce flux pourrait être dévié dans la fraction bois mais par l'hétérogénéité de ce flux (souvent pas uniquement constitué de bois), il poserait des problèmes en

termes de recyclage. De plus, le coût de la main-d'œuvre reste l'un des plus gros freins dans les processus d'upcycling ou de remanufacturing.

Une REP mobilier avec des objectifs de réemploi et de recyclage est également une piste intéressante pour capter une plus grande part du gisement, car les entreprises privées seraient contraintes par l'obligation de reprise de reprendre les biens en fin de vie qu'elles ont commercialisée et de les envoyer en filière de valorisation. D'ailleurs, à ce sujet, Bruxelles-Environnement discute avec le réseau Ressources pour définir un taux de réemploi pour ce flux afin de l'intégrer dans un processus circulaire (CHEVALIER, 2018, lignes : 190-192).

La demande reste un vecteur essentiel. S'il n'y a pas de demande pour ce type de bien de seconde main (soit réutilisation directe soit remanufacturing ou upcycling) ou pour les matériaux recyclés, même s'ils sont de bonne qualité, le développement d'une activité soutenable ne sera pas possible. Il serait nécessaire d'évaluer le potentiel économique de cette filière. Il faudrait commencer par estimer l'ampleur et la qualité du gisement de mobilier en bois au sein des encombrants pour évaluer si une activité viable (petite ou moyenne industrie) peut se développer dans le domaine. Notons qu'actuellement en RBC, il n'y a pas d'incitant pour pousser le grand public à se diriger vers des organismes qui font du réemploi.

4.5. Conclusions

Le flux du mobilier en bois au sein des déchets encombrants est un flux mal documenté étant donné que les données concernant les déchets encombrants ne distinguent pas l'ensemble des flux qui composent cette fraction. Les modes de collecte de ce flux sont globalement les mêmes que ceux réservés à l'ensemble de la fraction des déchets encombrants. On notera cependant l'existence de donneries et Ressourcerie, en association avec les communes ou les parcs à conteneurs en RBC, qui collectent le flux du mobilier en bois et réalisent des réparations lorsque c'est nécessaire. L'économie sociale collecte une importante part de mobilier en bois puisqu'il représente 60% de ses collectes écrémantes à domicile. Celui-ci ira principalement en filière de réutilisation. Nous ne disposons pas d'informations concernant les modes de traitement des entreprises industrielles privées. Nous savons seulement que l'ABP et les communes envoient 95% de leur fraction des déchets encombrants pour du recyclage et de la valorisation dans les entreprises industrielles privées.

Actuellement, il n'y a pas de données chiffrées disponibles sur le flux du mobilier en bois en RBC. On sait seulement que le flux mobilier représente environ 921 tonnes (2017) pour l'économie sociale. Sur base d'une étude sur la composition des déchets encombrants en Wallonie (COMASE, 2017), on a

extrapolé leurs résultats à la RBC. Le flux mobilier en bois y représente 2% des déchets encombrants, ce qui équivaut à 427 tonnes pour les déchets encombrants collectés par les communes et l'ABP. Ce chiffre est étonnamment faible, mais cela peut s'expliquer par l'ensemble des systèmes de dons, trocs et ventes d'objets d'occasion en ligne, et par le fait que la plupart des gens ne jettent pas ce type d'objet, mais les apportent dans une entreprise d'économie sociale ou les donnent.

Les pistes d'amélioration de la collecte et du traitement de ce flux se situent du côté de la réutilisation associée à une collecte préservante qui permet de conserver la qualité et l'intégrité du mobilier. Cependant, il apparaît nécessaire d'évaluer en quantité et en qualité ce flux, grâce à une opération qui est en cours au Recy-k. Sur cette base, il serait intéressant d'évaluer le potentiel de la création d'une nouvelle filière spécifique pour le mobilier en bois au sein des parcs à conteneurs. Pour développer le réemploi dans ce secteur, il faudra multiplier les collaborations avec l'économie sociale qui dispose d'une grande expertise dans le domaine et qui, à travers sa collecte écrémante, est la plus à même de valoriser au mieux ce flux. Ce flux est intéressant en termes d'upcycling, mais le flux issu des ménages n'est pas suffisamment homogène et important pour pouvoir mettre en place une chaîne de production rentable. Il serait intéressant de creuser cette piste dans la fraction des déchets encombrants assimilés (professionnels) qui répond plus à ces critères de quantités et d'homogénéité. En complément à cela, il apparaît essentiel d'évaluer, d'une part, la demande pour ce type de bien, car la création de nouvelles collectes spécifiques a un coût et, d'autre part, les possibilités de valorisations (réemploi, recyclage, valorisation énergétique).

Parallèlement, il faut stimuler le réemploi à travers des incitants à la réutilisation (comme l'agrément économie sociale - réemploi) et de la sensibilisation, car pour l'instant il n'existe aucun incitant à destination des citoyens pour favoriser le réemploi en RBC.

Une REP mobilier est aussi une solution à développer, car elle obligerait les producteurs à réfléchir à des processus de réemploi et de recyclage des biens qu'ils mettent en vente.

5. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Au terme de cette étude sur l'analyse de la collecte et du traitement des déchets encombrants ménagers en Région de Bruxelles-Capitale, nous pouvons tirer une série d'enseignements et de pistes de réflexion sur la gestion de ces déchets en RBC. En effet, nous avons dressé un état des lieux du fonctionnement de la collecte et du traitement de déchets encombrants en RBC.

Dans notre première partie, nous avons étudié le contexte de la gestion des déchets encombrants en RBC. Il en ressort que les législations autour des déchets se construisent autour des directives européennes et en particulier autour de la Directive-cadre 2008/98/CE (DCD) qui met en avant l'économie circulaire et la volonté de repenser le déchet non pas comme un déchet, mais comme une ressource à travers des processus de valorisation des déchets (réemploi, recyclage, etc). Elle instaure également une hiérarchie des modes de traitement des déchets (Lansink). En RBC, c'est l'Ordonnance déchets qui est le résultat de la transposition de la Directive-cadre européenne et se conforme aux objectifs européens en termes de réemploi et de recyclage. Pour ce qui est des acteurs en charge de la gestion des déchets encombrants, on retrouve principalement des acteurs stratégiques chargés de la planification et de la supervision (ex. Bruxelles-Environnement) et des acteurs opérationnels chargés de la collecte et du traitement des déchets (ex. Bruxelles-Propreté). En RBC, la gestion des déchets est également encadrée par des plans stratégiques, à savoir le PGRD (Plan de Gestion des Ressources et des Déchets) et le PREC (Plan Régional en Economie Circulaire). Tous deux mettent l'accent sur le développement du réemploi et du recyclage, l'amélioration du tri (nouvelles filières, collecte préservante, flux prioritaires). Le PGRD met aussi en évidence la nécessité d'évaluer la composition des déchets encombrants.

Dans notre deuxième partie, nous avons analysé le fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets encombrants en RBC. Pour ce faire, nous avons commencé par clarifier la définition des déchets encombrants qui reste une notion floue pour l'ensemble des acteurs. Ce manque de clarté a également un impact sur la gestion des déchets encombrants puisque ses définitions recouvrent de nombreuses fractions de déchets différentes. On retient généralement qu'il s'agit d'objets de grandes dimensions constitués de matériaux hétérogènes. La plupart des acteurs y intègrent aussi des déchets soumis à une collecte spécifique (ex. DEEE, métal, bois). Sa définition varie également en fonction des intérêts en termes de valorisation des acteurs. Par exemple, l'économie sociale aura une définition moins restrictive, car elle valorise des objets qui sont collectés avec les encombrants, mais n'en sont pas comme les petits objets réutilisables. À l'inverse, pour l'ABP les encombrants ce sont seulement les déchets résiduels recyclables.

En étudiant les différents types de relation entre les acteurs, on a pu voir que de manière générale, on observe le développement de synergies entre les acteurs à travers des projets plus intégrés notamment, grâce au PREC. L'étude des modes de collecte a mis en évidence 6 modes différents et un critère de distinction. En effet, on retrouve d'une part des collectes préservantes et d'autre part des collectes non préservantes. On a également vu que la collecte au sein des PAC était plus efficace. De plus, les modes de collecte influencent également la qualité des déchets encombrants et les modes de traitement. Les collectes préservantes seront en faveur de la réutilisation et les modes de collecte non préservants seront favorables au recyclage et à la valorisation énergétique. Au niveau du tri, il est essentiellement manuel à l'exception des entreprises industrielles privées qui font aussi du tri mécanique.

Notre étude nous a également amené à évaluer l'importance du gisement des déchets encombrants en RBC. Nous l'avons estimé à 50.000 tonnes par an, dont 10 à 15% de déchets encombrants réutilisables, c'est-à-dire environ 6000 tonnes par an. Ainsi, on pourrait quadrupler le flux de déchets encombrants qui irait dans les filières de réutilisation de l'économie sociale et créer environ 140 ETP. Concernant le gisement effectivement collecté, on l'estime à 22.835 tonnes par an. On estime que 9% des déchets produits par les ménages sont des déchets encombrants, ce qui revient à 39,6 kg de déchets encombrants par an et par habitant. Notre évaluation de la composition des déchets encombrants démontre que 60% des déchets encombrants réutilisables collectés par l'économie sociale sont constitué de bois et que 41% de leurs déchets encombrants résiduels recyclables sont aussi du bois. Il serait intéressant d'évaluer une filière de recyclage ou de remanufacturing du bois dans ce cadre. Pour le gisement d'encombrants collecté par l'ABP et les communes, nous avons procédé sur base d'une extrapolation d'une étude sur la composition des déchets encombrants en Wallonie (COMASE, 2017). Ainsi, on estime que 36% des déchets encombrants sont des déchets non encombrants résiduels (qui ne correspondent pas à la définition d'encombrants) soit trop petits soit issus de fractions soumises à une collecte spécifique. Les fractions les plus importantes sont les fauteuils et chaises, les objets en plastique dur, les matériaux fins, fracturés, les déchets de plâtre, les décorations et les revêtements de sol. Notre analyse de flux nous a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les flux de déchets encombrants en fonction des acteurs, de leur mode de collecte et de valorisation. Il en ressort que 95% des flux d'encombrants collectés par les communes et l'ABP (environ 21.300 tonnes) vont dans les filières de recyclage, et que 81% des encombrants collectés par l'économie sociale (environ 1535 tonnes) vont en filière de réutilisation. Concernant le traitement, on a pu voir que globalement l'activité de traitement des déchets encombrants n'était pas une activité rentable (valeur négative), ce qui ne favorise pas le développement de nouvelles filières dans le domaine. Les entreprises industrielles privées font majoritairement du démantèlement (broyage) et de l'extraction de matériaux dans le cadre du recyclage mais ils font aussi de la valorisation énergétique. L'économie sociale pour sa part se concentre principalement sur les filières de la réutilisation.

Notre étude nous a amené à évaluer les contraintes et opportunités de cette gestion. D'une part, nous avons pu relever une série de freins comme le manque d'espaces disponibles en RBC et le coût du foncier qui ont un impact sur la qualité du tri et le développement de nouvelles filières locales. Nous avons aussi vu les problèmes liés aux législations et permis d'urbanisme trop contraignants pour le développement de l'économie circulaire. De plus, la problématique des déchets en mélange, issus des modes de collecte classiques (PAP, déchèterie mobile), ne permet pas la réutilisation. Nous avons aussi abordé le manque d'harmonisation des collectes, le coût 4 fois plus élevé des collectes préservantes et les problèmes d'erreurs de tri qui nécessitent une meilleure sensibilisation et une surveillance accrue. Enfin, nous avons constaté les difficultés d'accès au gisement des déchets encombrants qui sont régis par les collecteurs publics, pour l'économie sociale. Nous avons également mis en évidence une série de pistes comme la mise en place de REP pour les flux du mobilier, des matelas, des vélos, etc afin de garantir certains taux de réemploi et de recyclage. La création de Ressourcerie pour collecter les encombrants réutilisables et la nécessité d'évaluer la composition des déchets encombrants à travers une étude empirique permettraient ainsi de distinguer les principaux flux et d'évaluer la création de nouvelles filières. Enfin, la mise en place d'une TVA en faveur du réemploi, c'est-à-dire une TVA réduite (6%) pour les acteurs du réemploi semble être une bonne piste.

Dans notre troisième et dernière partie, nous avons évalué le flux du mobilier en bois au sein des déchets encombrants. Il apparaît que ce flux est assez mal documenté, car on ne le distingue généralement pas des autres déchets encombrants. Sa collecte est globalement similaire à celle des autres encombrants. Néanmoins, on peut souligner que les Ressourcerie et donneries qui collectent du mobilier en bois et réalisent également des opérations de réparation (réemploi). Ce flux représente 60% des collectes à domicile de l'économie sociale, soit 921 tonnes. Il constitue ainsi un flux capital pour ce secteur d'activité. En termes de traitement, ce flux a un grand potentiel au niveau du réemploi, même s'il est également recyclé dans le privé. En extrapolant les données issues du COMASE (2017) à la RBC, on peut estimer que ce flux représente environ 2% des déchets encombrants, soit 427 tonnes pour les flux collectés par l'ABP et les communes. Au niveau des possibilités d'amélioration, nous avons principalement mis en évidence les collectes préservantes, le besoin de quantifier ce flux et d'estimer sa qualité pour réfléchir à de nouvelles filières de valorisation. À ce sujet, le Recy-k développe un projet dans ce sens. Notons que ce flux a un intérêt en termes d'upcycling, mais les flux des ménages ne sont pas suffisamment homogènes pour développer une filière de la sorte. Il pourrait néanmoins être intéressant d'étudier cette possibilité pour les déchets encombrants assimilés (professionnels). La mise en place d'une REP mobilier permettrait également de repenser la deuxième vie de ces objets et d'imposer des taux de réutilisation et de recyclage.

Les principales limites de cette étude sont le manque de données et le manque de transparence par rapport à l'accès à certaines données sur la collecte et surtout sur les modes de traitement associés aux

déchets encombrants. De plus, il est difficile d'évaluer la composition des déchets encombrants en RBC sur base d'hypothèses et d'extrapolations, étant donné qu'aucune donnée n'est actuellement disponible sur le sujet. De ce fait, nos évaluations sont à prendre avec précaution.

Nous espérons que ce mémoire contribuera à améliorer la compréhension générale de la manière dont les déchets encombrants ménagers sont supervisés, collectés et traités en Région de Bruxelles-Capitale, qu'il mettra également en avant les zones d'ombre de sa gestion en contribuant à son échelle à faire parler d'une fraction des déchets qui se révèle encore être méconnue.

Concernant les prolongements de ce mémoire, il serait intéressant d'analyser la fraction des déchets encombrants assimilés (issues des professionnels), étant donné qu'il semble avoir un grand potentiel en termes de réemploi par l'ampleur et l'homogénéité de ce gisement propice au développement de filières d'upcycling et de remanufacturing. Il apparaît aussi nécessaire d'évaluer la composition des déchets encombrants qui se révèle être l'une des principales sources d'incertitudes.

6. BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (ADEME), (2014), « Economie circulaire : notions », in *ademe.fr*, consulté le 30 avril 2017.

ABP, (2015), « Rapport annuel 2015 ».

ABP, (2014), « Rapport annuel 2014 ».

ABP, (2012), « Plan Propreté 2012-2017 ».

ARCADIS, (2011), « Etude économique et géographique de faisabilité relative à l'implantation de nouveaux parcs à conteneurs en Région de Bruxelles-Capitale », Arcadis : Bruxelles, commanditée par l'IBGE.

COMASE, (2017), « Analyse de la composition des déchets encombrants », commandité par Wallonie environnement SPW.

ECORES, (2015), « Métabolisme de la Région De Bruxelles-Capitale : Identification des flux, acteurs et activités économiques sur le territoire et pistes de réflexion pour l'optimisation des ressources. Rapport final juillet 2015 ».

ECORES, (2017), « Etude pour le déploiement d'une dynamique de soutien à la réparation en Région de Bruxelles-Capitale ».

EWBANK, Tanguy, (2017), « Identification de la part et de la nature des déchets encombrants amenés en PàC ou collectés en PàP et susceptibles d'être réutilisés », commandité par le Département du sol et des déchets (Wallonie).

GOURICHON (Anaïs), *Le zéro déchet, un engagement radical ou la suite logique d'une réflexion écologique ?*, Université Libre de Bruxelles, Faculté des Sciences, Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, Mémoire de fin d'études, sous la dir. du prof. Bauler, Tom, 2016.

IBGE, (2009), « Enquête publique concernant le projet de plan de prévention et de gestion des déchets. Résultats », in *document.environnement.brussels*, [En ligne :

http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Resultats%20enquête%20publique%20PLAN%20dechets%202], consulté le 20 septembre 2017.

IBGE, (2010), « Plan déchets. Plan de prévention et de gestion des déchets ».

IBGE, (2016a), « Etat de l'Environnement. Rapport 2011-2014. Focus: Monitoring des principaux flux de déchets professionnels », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : <http://www.environnement.brussels/tmp-etat-de-lenvironnement/dechets/focus-monitoring-des-principaux-flux-de-dechets-professionnels>], consulté le 24 septembre 2017.

IBGE, (2016b), « Etat de l'Environnement. Rapport 2011-2014. Focus : Tonnage des déchets ménagers et assimilés », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : <http://www.environnement.brussels/tmp-etat-de-lenvironnement/dechets/focus-tonnage-des-dechets-menagers-et-assimiles>], consulté le 24 septembre 2017.

IBGE, (2016c), « Rapport d'activité », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_BE_Rapportdactivite_2016], consulté le 20 septembre 2017.

IBGE, (2017a), « Etat de l'Environnement. Rapport 2011-2014. Focus : Part et gestion des déchets préparés en vue du réemploi et du recyclage », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : <http://www.environnement.brussels/tmp-etat-de-lenvironnement/dechets/focus-part-et-gestion-des-dechets-prepares-en-vue-du-reemploi-et>], consulté le 24 septembre 2017.

IBGE, (2017b), « PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS. Pour une consommation durable, sobre, locale et circulaire Pour une société zéro déchet. Projet de Plan approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale le 16 novembre 2017 et soumis à enquête publique avant son adoption définitive ».

-IBGE, (2017c), « Evaluation et élaboration de recommandations en vue de l'extension des initiatives citoyennes en faveur du réemploi en RBC »

IBGE, (2018), « Rapport sur les incidences environnementales du projet de plan de gestion des ressources et des déchets », p.15.

IBSA, (2014), « Les bruxellois, champions de Belgique des déchets ? » in ibsa.brussels, [En ligne : <http://ibsa.brussels/fichiers/publications/focus-de-libs/FOCUS5-FR-IBSA.pdf>], consulté le 27 novembre 2017.

IBSA, (2017), « Environnement et énergie. Environnement et société » in ibsa.brussels, [En ligne : http://ibsa.brussels/themes/environnement-et-energie/environnement-et-energie-1#.Wv7bBS_pMWo]

IBSA, 2018, « Population. Evaluation annuelle » in ibsa.brussels, [En ligne : <http://ibsa.brussels/themes/population#.W2c5Dy3pMWo>], consulté le 25 juillet.

IGEAT, (2011), « Etude comparative sur la gestion d'encombrants dans différentes villes et régions européennes », commanditée par Bruxelles-Environnement.

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, (2009), « Règlement relatif à l'enlèvement par collecte des immondices », (*M.B.* 14 janvier 2009).

MONSAINGEON, Baptiste, (2017), *Homo detritus. Critique de la société du déchet*, Paris : Éditions du Seuil.

OFFICIAL JOURNAL OF THE EUROPEAN UNION, (2014), « Commission Decision of 18 Decembre 2014 amending Decision 2000/532/EC on the list of waste pursuant to Directive 2008/98/EC of the European Parliament and of the Council (2014/955/EU).

PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPENNE, 2008, « Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives » in Journal officiel de l'Union Européenne, n°L312/9-10, du 22 novembre 2008).

PWC, (2012), « Analyse des emplois existants et potentiels dans le secteur des déchets en Région de Bruxelles-Capitale », commanditée par l'IBGE.

PREC, (2016), « Programme Régionale En Economie Circulaire 2016-2020. Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour Une Économie Régionale Innovante ».

REGION DE BRUXELLES CAPITALE, (2016), « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} décembre 2016 relatif à la gestion des déchets », (*M.B.* 13 janvier 2017).

REGION DE BRUXELLES CAPITALE, (2012), « Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juin 2012 relative aux déchets », (*M.B.* 27 juin 2012).

REGION DE BRUXELLES CAPITALE, (2011), « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 décembre 2011 fixant la tarification des prestations de Bruxelles- Propreté, Agence régionale pour la Propreté ».

RESSOURCES, (2017), « Observatoire de la réutilisation. Wallonie/Bruxelles ».

RESSOURCES, (2016), « Observatoire de la réutilisation. Wallonie/Bruxelles »

RESSOURCES, (2015), « Observatoire de la réutilisation. Wallonie/Bruxelles »

RICHARD, Aliénor, TOWA, Edgar, ZELLER, Vanessa, ACHTEN, Wouter, DE SCHOUWER, Thimo, DE JAEGER, Simon, (2018) « WP4 Stream Selection. Scientific Report (Deliverable Month 24) ».

TOWA, E., ZELLER, V., DEGREG M., ACHTEN, W.M.J., (2018). « Work package I : Data mining of the waste collected in the brussels capital region. final report (update) ».

WALLONIE ENVIRONNEMENT, (n.d.), « Les déchets ménagers », p.135.

Sites internet :

ABP, (n.d.)a, « Encombrants ménagers », in *arp-gan.be*, [En ligne : <https://www.arp-gan.be/fr/tri/7-encombrants-mnagers.html>], consulté le 23 juillet 2018.

ABP, (n.d.)b, « Le traitement de vos déchets », in *arp-gan.be*, [En ligne : <https://www.arp-gan.be/fr/traitement.html>], consulté le 27 mars 2018.

ABP, (n.d.)c, « Recypark (Parcs à conteneurs) », <https://www.arp-gan.be/fr/nos-parcs-conteneurs-1.html>

AGENCE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT, (2016), « Les déchets : un problème ou une ressource ? », in *eea.europa.eu*, En ligne : <https://www.eea.europa.eu/fr/signaux/signaux-2014/articles/les-dechets-un-probleme-ou>], consulté le 20 septembre 2017.

BE CIRCULAR. BE BRUSSELS, 2018, [En ligne : <http://www.circulareconomy.brussels/a-propos/le-prec/>], consulté le 27 mars 2018.

BE CIRCULAR. BE BRUSSELS, (2015), « Economie circulaire, Notions pour la Région de Bruxelles-Capitale. Bien vivre en harmonie avec notre planète », p.12 .

BRUXELLES-ENERGIE, (n.d.), « Acteur de la protection de l'environnement », [En ligne : <https://www.bru-energie.be/environnement.html>], consulté le 20 mars 2018.

IBGE, (n.d.), « Fiche méthodologique : Indicateurs : déchets ménagers et assimilés collectés à domicile, thème : Déchets », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/see1112_fm_waste.pdf], consulté le 23 avril 2018.

IBGE, (2015), « Encombrants », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : <https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/gestion-des-dechets/les-bons-gestes-par-type-de-dechet/encombrants>], Date de mise à jour: 30/11/2015).

IBGE, (2016)a, « Programme Régional en Economie Circulaire », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : <http://www.environnement.brussels/thematiques/economie-durable/programme-regional-en-economie-circulaire>], consulté le 20 septembre 2017.

IBGE, (2016b), « Les plans déchets : de quoi s'agit-il ? », in *document.environnement.brussels*, [En ligne : <http://www.environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/plan-dechets>], consulté le 20 septembre 2017.

EUROSTAT, (n.d.), « Déchets municipaux », [En ligne : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/waste/transboundary-waste-shipments/key-waste-streams/municipal-waste>], consulté le 8 novembre 2017.

Site des communes :

Site de la commune d'Auderghem, « Collecte des encombrants à domicile, <http://www.auderghem.be/collecte-des-encombrants-à-domicile>

Site de la commune d'Auderghem, « Vous débarrasser de vos encombrants », <http://www.auderghem.be/vous-débarrasser-de-vos-encombrants>

Site de la commune d'Auderghem, « Parcs à conteneurs », <http://www.auderghem.be/parc-à-conteneurs>

Site de la commune de Berchem-Sainte-Agathe, « Propreté publique », <http://berchem.brussels/fr/vous-citoyen/habiter-et-vivre/proprete-publique/>

Site de la commune de Bruxelles-Ville, « Déchets », <https://www.bruxelles.be/dechets>

Site de la commune de Bruxelles-Ville, « La Ville de Bruxelles récolte les encombrants en juin », <https://www.bruxelles.be/encombrants>

Site de la commune d'Etterbeek, « Déchetterie », <http://www.etterbeek.be/nos-services/proprete-publique/la-dechetterie-mobile-communale>

Site de la commune d'Etterbeek, « Que faire de vos déchets ? », <http://www.etterbeek.be/nos-services/proprete-publique/que-faire-de-vos-dechets>

Site de la commune d'Evere, « Déchetterie », <http://www.evere.be/content/dechetterie>

Site de la commune d'Evere, « Parcs à conteneurs mobiles », <http://www.evere.be/content/parcs-conteneurs-mobiles>

Site de la commune de Forest, « Gestion des déchets. Que faire de mes déchets ? », <http://www.forest.irisnet.be/fr/services-communaux/proprete-publique/gestion-des-dechets>

Site de la commune de Ganshoren, « Propreté publique et Plantations », <http://www.ganshoren.be/services-communaux/proprete-publique>

Site de la commune d'Ixelles, « Objets encombrants », <http://www.ixelles.be/site/179-Objets-encombrants>

Site de la commune de Koekelberg, « Campagnes conteneurs 2018 », <http://www.koekelberg.be/p4w/index.php?cont=1891&lgn=1>

Site de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, « Encombrants domestiques », <http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/je-vis/Environnement-Proprete-Energie/proprete/encombrants-domestiques>

Site de la commune de Saint-Gilles, « Propreté publique », <https://stgilles.brussels/services/proprete-publique/>

Site de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, « Enlèvement à domicile », <http://sjtn.brussels/fr/la-commune/proprete-publique/enlevement-d encombrants-domicile>

Site de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, « Déchets à déposer », <http://sjtn.brussels/fr/la-commune/proprete-publique/dechets-deposer>

Site de la commune de Schaerbeek, « Collecte des encombrants », <https://www.schaerbeek.be/fr/encombrants>

Site de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, « Déchetterie (recypark) de Woluwe-Saint-Pierre », <https://www.woluwe1150.be/services-communaux/environnement/dechetterie/>

Enquête de terrain

Questionnaires :

AVILLES, Jacques, Responsable & Agent contrôleur, commune de Saint-Josse-ten-Noode (données incomplètes, Monsieur Aviles n'a pas répondu au questionnaire, il a seulement envoyé des statistiques).

BENYAHIA Mounia, Services Techniques - Division Réalisation et Entretien, commune de Woluwe-Saint-Lambert.

BOURGEOIS, Thierry, Secrétaire technique, Responsable administratif de la propreté publique de la commune d'Auderghem, commune d'Auderghem

DE WAELE, Romain, responsable cellule répression service Propreté Publique, commune d'Anderlecht.

DE WINNE, Debbie, Service Aménagement du Territoire, commune de Ganshoren.

EVRARD, Laetitia, service propreté, commune de Koekelberg.

FELIX, Pascal, Responsable du service de la propreté publique communale, commune de Saint-Gilles.

LECOMTE, Nathalie, Responsable opérationnel, commune d'Evere.

MARIEN, Frédéric, Secrétaire technique AC Etterbeek (responsable opérationnel propreté publique), commune d'Etterbeek.

LINCLAU, Aurélien, Coordinateur Agenda 21, commune de Ganshoren.

PECHERE, Elisabeth, Responsable contact center, commune de Schaerbeek.

PEETERS, Jérôme, Chef du service de la propreté publique, commune d'Uccle.

SIMONART, Laurence, Agent administratif, commune de Forest.

VAN DAMME, Philippe, Eco conseiller, commune de Berchem-Sainte-Agathe.

Entretiens :

BOSTEELS, Olivier, coordination du projet d'économie circulaire Recy-k et cellule d'analyse opérationnelle (statistiques de l'Agence) de l'ABP Bruxelles-Propreté.

EWBANK, Tanguy, chargé de missions, Ressources ASBL.

CHEVALIER, Cédric, corrdinateur du Plan de Gestion des Ressources et Déchet et statistiques des déchets, Bruxelles-Environnement.

KEIGELEIR Alessandra, chef projet et travaille entre autre sur le PREC ; VAN MEESCHE, Marcel, fondateur et directeur de 21 solutions et en charge de projets liés à l'ecomangement et l'économie circulaire, 21 solutions (entretien conjoint).

SCHERRIER, Nicolas, Bruxelles-Environnement (PREC Ressources, PGRD).

AYDIN, Oya, Ombudsman - Contrôleuse, commune de Jette.

Conférences :

CHEVALIER, Cédric (IBGE), « Enquête publique : quelle gestion des Ressources et des Déchets à Bruxelles ? », Bruxelles-Environnement, IBGE, 28 juin 2018.

JUMEAU, Vincent (Dir. Général Bruxelles-Propreté), PINXTEREN, Arnaud (Député régional), Victoria (gérante Boentje Café) « Conférence | La vie d'un déchet bruxellois », Pianofabrik, 23 mai 2018.

PATERNOSTRE, Rodolphe, « Gestion des déchets en région bruxelloise », Bruxelles-Environnement, Université Libre de Bruxelles, 22 avril 2017.

7. ANNEXES

7.1. Tableaux

Annexe 1 :

Pourcentage	Type de déchet
$(40\% + 45\%)/2 = 42,5/103,5 = 41,06\%$	Bois (généralement des meubles)
$(10 + 15\%)/2 = 12,5\%/103,5 \times 100 = 12,08\%$	Métaux et électroménager
$(10 + 15\%)/2 = 12,5\%/103,5 \times 100 = 12,08\%$	Vêtements, textiles, tissus
$(3 + 4)/2 = 3,5\%/103,5 \times 100 = 3,38\%$	Mousses et plastiques
$(5 + 10)/2 = 7,5\%/103,5 \times 100 = 7,25\%$	Papier-carton
$5\% / 103,5 \times 100 = 4,83\%$	Inerte (ex. lavabo, verre, vaisselle cassée)
$20\% \times 103,5 \times 100 = 19,32\%$	Déchets en mélange (multi-matières)
100%	

Annexe 2 : Fractions résultats du tri d'un conteneur d'encombrants (COMASE, 2017, p.9)

Tableau 1 : Fractions résultant du tri d'un conteneur d'encombrants

Catégorie	Dénomination
A	Fauteuils, canapés, chaises, tabourets, bancs, sommiers
B	Matelas, oreillers, couettes, couvertures, coussins de fauteuils ou de canapés, etc.
C	Meubles d'intérieur : armoires, penderies, étagères, bureaux, tables, éléments de cuisine, éléments de salle de bain, etc.
D	Articles de décoration et autres objets d'intérieur, à caractère utilitaire notamment (ex. : stores, coussins à langer)
E	Revêtements de sol : tapis, moquettes, balatum, vinyle, linoléum, parquets, etc.
F	Sanitaire : baignoire, tubs de douche, lavabos, éviers, WC, éléments de chauffage
G	Objets en plastique dur : meubles de jardins, jouets, tuyaux en PVC, etc.
H	Outillage et matériel de jardinage non électrique, à l'exception des objets en plastique dur
I	Articles d'extérieur et de loisirs, à l'exception des objets en plastique dur : parasols, protections solaires, tapis de plage, trottinettes, filets de badminton, raquettes de badminton, valises, sacs de voyage, lits de voyage, etc.
J	Verre plat : vitres, miroirs, plaques en vitrocéramique
K	Châssis avec ou sans vitres
L	Revêtements de toiture
M	Béton cellulaire
N	Éléments d'isolation : laine de verre, laine de roche, panneaux rigides, etc.
O	Déchets de plâtre, plaques de Gyproc
P	Torchis
Q	Frigolite
R	Films d'emballage en plastique, bâches en plastique (non agricoles), etc.
S	Câbles, tuyaux (sauf PVC)
T	Bois non admis dans la fraction « bois » : souches, troncs d'arbres et branches de grand diamètre, bois brûlé, bois pourri, panneaux MDF, panneaux Fermacell, etc. ;
U	Encombrants n'appartenant à aucune des fractions précitées
V^s	Matériaux fins, fracturés lors du versage ou issus d'un versage illicite
W^s	Fraction résiduelle: déchets ne répondant pas à la définition des déchets encombrants ménagers

Source : COMASE, (2017), « Analyse de la composition des déchets encombrants », p.9

Annexe 3 :

1. Extrapolation sur base des tonnes collectées par l'ABP et les communes : **21.300 tonnes**

87%	Déchets encombrants incinérables et mixtes : 18.531 t.	Tonnes	Catégories
Dont	25%	4633 t.	W: fractions résiduelles (non encombrants)
	50%	9266 t.	A : fauteuils, chaises, sommiers B : matelas, literie D : décoration I : articles d'extérieur et de loisir G : objets en plastique dur
13%	Déchets encombrants non incinérables : 2769 t.	Tonnes	Catégories
Dont	53%	1468 t.	O : Déchets de plâtre, plaques de Gyproc V : matériaux fins, fracturés

2. Extrapolation sur base du gisement potentiel de déchets encombrants : **50.000 tonnes**

87%	Déchets encombrants incinérables et mixtes : 43.500 t.	Tonnes	Catégories
Dont	25%	10.875 t.	W: fractions résiduelles (non encombrants)
	50%	21.750 t.	A : fauteuils, chaises, sommiers B : matelas, literie D : décoration I : articles d'extérieur et de loisir G : objets en plastique dur
13%	Déchets encombrants non incinérables : 6500 t.	Tonnes	Catégories
Dont	53%	3445 t.	O : Déchets de plâtre, plaques de Gyproc V : matériaux fins, fracturés

Annexe 4 : Quantification des flux de déchets encombrants en fonction des modes de collecte par commune

Commune	Type de collecte	Volume max./hab	Fréquence	Volume/an/hab (m3)	Quantité	Unité	Année	Entreprises privés de valorisation	Source
ABP pour les 19 communes	PAP	3m3/an/ménage	1 fois/an						Site ABP/encombrants ménagers
	PAC régional nord (Bruxelles-Villes)	3m3 par passage & par jour							Site ABP
	PAC régional sud (Forest)	3m3 par passage & par jour							Site ABP
	PAC intercommunal d'Auderghem-Boitsfort	2m3 par passage & par jour							
	PAC communal Woluwe-Saint-Pierre	2m3 par passage et par jour							Site de la commune
Etterbeek	PAP (pers. + 65 ans, mobilité réduite ou handicapée)	1m3	1 fois/mois	12 m3/an	218	Nbre de collectes à domicile	2017		Rapport d'activité Etterbeek 2017
					203	Nbre de collectes à domicile	2016		Rapport d'activité Etterbeek 2016
	Déchetterie mobile/campagne conteneurs	3m3	1 samedi/mois, 9-14h	36 m3/an	89,3	Tonnes	2017	Renewi	Rapport d'activité Etterbeek 2017
					139	Tonnes	2016	Renewi	Rapport d'activité Etterbeek 2016
	Dépôts clandestins				320	Tonnes/an	2012-2017 moy./5ans		Frédéric Marien (service propreté Etterbeek) via questionnaire
Evere	PAP	2m3	2 fois/an	4m3/an	Données non disponibles				Site de la commune
	PAC communal	2m3 par ménage	2 fois/an	4m3	Données non disponibles				Site de la commune
	Campagne conteneurs	3m3			Données non disponibles				Site de la commune

Analyse de la gestion des déchets encombrants ménagers en Région de Bruxelles-Capitale

Commune	Type de collecte	Volume max./hab	Fréquence	Volume/an/hab (m3)	Quantité	Unité	Année	Entreprises privées de valorisation	Source
Saint-Josse-ten-Noode	PAP & EMB clandestins	2m3 par enlèvement	2 enlèvements/an		563,31	Tonnes	2017	Suez environnement	
					653,37	Tonnes	2016		
					580,82	Tonnes	2015		
					647,54	Tonnes	2014		
	PAC communal	2m3 par passage et par jour (max. 6m3/an)			893,3	Tonnes	2017	Soret	
					879,68	Tonnes	2016		
					599,97	Tonnes	2015		
Berchem-Sainte-Agathe	Déchetterie mobile/Campagne conteneurs	Données non disponibles	2 fois/an		140 (moy./an)	Tonnes/an		ABP	
	Dépôts clandestins								Questionnaire
	PAP & campagne conteneurs/propreté	Données non disponibles			120	Tonnes	2017	ABP	Rapport d'activité Berchem-Sainte-Agathe 2017
					116	Tonnes	2016	ABP	Rapport d'activité Berchem-Sainte-Agathe 2016
Ganshoren	PAC communal	2m3			294	Tonnes	2017		Rapport d'activité Ganshoren 2017
					294	Tonnes	2016		Rapport d'activité Ganshoren 2016
	Campagne conteneurs				Données indisponibles	Tonnes	2017		Rapport d'activité Ganshoren 2017
					Données indisponibles	Tonnes	2016		Rapport d'activité Ganshoren 2016
Ixelles	PAP	2m3/ménage	1 fois par trimestre	8m3/an	Données non disponibles				Site de la commune
	PAP en cas de décès ou déménagement	4m3			Données non disponibles				Site de la commune

Analyse de la gestion des déchets encombrants ménagers en Région de Bruxelles-Capitale

Commune	Type de collecte	Volume max./hab	Fréquence	Volume/an/hab (m3)	Quantité	Unité	Année	Entreprises privés de valorisation	Source
Schaerbeek	Encombrants déchetterie				818,72	Tonnes	2017		Questionnaire Schaerbeek
					819,3	Tonnes	2016		Questionnaire Schaerbeek
					749,68	Tonnes	2015		Questionnaire Schaerbeek
					743,12	Tonnes	2014		Questionnaire Schaerbeek
	Collecte mobile	3m3	2 semaines/2 fois par an		250,56	Tonnes	2017		Questionnaire Schaerbeek
					132,98	Tonnes	2016		Questionnaire Schaerbeek
					129,6	Tonnes	2015		Questionnaire Schaerbeek
					Données indisponibles	Tonnes	2014		Questionnaire Schaerbeek
	PAP +65 ans	3m3	2 fois/mois		17	Nbre de collecte à domicile	2017		Site de ma commune
Dépôts clandestins				26 467	Tonnes	2017			
Saint-Gilles	PAP	10m3	1 fois/an		227,6	Tonnes	2017	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
					461,64	Tonnes	2016	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
					326,14	Tonnes	2015	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
	Dépôts clandestins				1000,57	Tonnes	2017	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
					865,6	Tonnes	2016	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
					1180,66	Tonnes	2015	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
	Collecte mobile/Campagne conteneurs		1 semaine, 3 fois/an		58,8	Tonnes	2017	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
					27,99	Tonnes	2016	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles
				28,63	Tonnes	2015	Renewi	Questionnaire Saint-Gilles	
Auderghem	PAP	1m3/mois	12 fois/an	12m3/an					Site de la commune & questionnaire
					400	Tonnes (moy./an)			

Analyse de la gestion des déchets encombrants ménagers en Région de Bruxelles-Capitale

Commune	Type de collecte	Volume max./hab	Fréquence	Volume/an/hab (m3)	Quantité	Unité	Année	Entreprises privés de valorisation	Source
Bruxelles-Ville	PAP (pers. + 65 ans, mobilité réduite ou handicapée)		Données non disponibles						
	Campagne conteneurs	2m3 par ménage	Données non disponibles						
Koekelberg	PAP (pers. + 65 ans, mobilité réduite)	3m3	Données non disponibles		250	m3/an (moy.)			
	Déchetterie mobile	Données non disponibles			2000	m3/an (moy.)			
	Dépôts clandestins				1600	m3/an (moy.)			
Molenbeek-Saint-Jean	Campagne conteneurs	3m3 par ménage	7 jours/an		Données non disponibles				
	Campagne conteneurs/1 semaine	3m3 par ménage	1 semaine/an		Données non disponibles				
Anderlecht	Dépôts clandestins							Renewi	
	Déchetterie mobile	3m3 par jour	2 fois/an durant 2 semaine					Renewi	
Jette	Collecte à domicile/campagne de propreté	3m3 par passage et par jour	4 fois/an	12m3/an	123,39	Tonnes	2017	Shanks	Rapport annuel d'activités communales 2017, Jette
Uccle	Pas de collecte particulière, excepté collecte ABP								
Forest	Dépôts clandestins				1000 moy.an	Tonnes			
	Déchetterie mobile				Données non disponibles				
Woluwe-Saint-Lambert	Dépôts clandestins				5,6		2017		
					3,7	Tonnes	2016		
Woluwe-Saint-Pierre	Données non disponibles								
Watermael-Boitsfort	Données non disponibles								

7.2. Retranscription des entretiens

En italique : les questions et propos de l'interviewer Sylvain Regout

Les retranscriptions ont volontairement été rédigées en police 11, intervalle 1.0 pour économiser du papier. Les entretiens sont classés chronologiquement.

a. Entretien Bosteels (ABP)

Olivier Bosteels, coordination du projet d'économie circulaire de Recy-k et cellule d'analyse opérationnelle (statistiques de l'Agence), entretien du 22 juin à 14h, au bureau de l'ABP (avenue de Broqueville, n°12 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, 2^{ème} étage), durée : 51 min.

Avant de commencer l'interview, Olivier Bosteels m'a expliqué une série de choses concernant la collecte et le traitement des déchets.

1 On les collecte (*les déchets ménagers en général*) donc finalement comme filière de traitement que
2 sont Bruxelles-Energie (incinérateur de Bruxelles), le centre de tri qui fait du prétraitement pour les
3 sacs jaunes et les sacs bleus (*Recyclis*), à Forest, compostage à Forest (*Bruxelles-Compost*) et
4 maintenant Recy-k qui a vocation en fait à trouver de nouvelles filières, à faire de la recherche et
5 développement pour des nouvelles filières de déchet. Tout le reste de nos déchets qui ne peuvent pas
6 être traités dans ces centres-là partent chez ce qu'on appelle nous des acquéreurs (*c'est-à-dire des*
7 *entreprises privées spécialisées dans le recyclage et la valorisation des déchets*) c'est-à-dire De
8 Meuter, Shanks, Sita, etc et eux font du traitement. Et donc ils nous ont appelés hier ou avant-hier
9 justement pour les encombrants en disant vous savez, vous allez être surpris parce qu'on relance un
10 marché public pour les encombrants et ils nous disent vous allez être surpris du prix c'est terrible et
11 alors on leur dit, mais vous pouvez nous donner un avant-goût, ils nous disent non, mais vous allez
12 tomber de votre chaise tellement les prix sont en train d'augmenter. On leur pose la question pourquoi
13 est-ce que cela augmente tant que cela ? Et la réponse assez surprenante est de dire en fait il y a un
14 problème de capacité d'incinération en Belgique et les prix sont en train d'exploser.

15 *Il n'y a pas assez de capacité ?*

16 D'incinération.

17 En fait, ce qu'il y a c'est que c'est toujours le truc, il y a des capacités d'incinération, mais qui datent
18 de quand les installations n'étaient pas saturées et donc que font les incinérateurs pour saturer
19 l'installation ils font appel à des déchets étrangers et puis maintenant qu'il y a un appel d'air, c'est
20 saturé donc les prix montent très fort et donc implicitement ce qu'ils disent c'est qu'en fait les
21 encombrants sont en grande partie incinérés alors que normalement c'est vendu comme 60-70-80% de
22 recyclage. Peut-être est-ce les 20-30% de rebus qui sont incinérés, mais c'est une grande énigme et je
23 pense que les entreprises privées vendent qu'elles font du recyclage, mais à quelle hauteur ? Parce
24 qu'elles ont plus facile à dire qu'elles valorisent à 100% que de dire qu'elles font du recyclage comme
25 elles peuvent intégrer là-dedans la valorisation énergétique. Mais cela c'est une vraie enquête à faire
26 au niveau des entreprises qui font du traitement d'encombrants.

27 *Parce que quand j'avais visité Bruxelles-Energie, ils parlaient qu'ils avaient une surcapacité, qu'ils*
28 *avaient encore la place de construire un quatrième four, mais qu'il ne le faisait pas pour limiter, pour*
29 *pas qu'il y ait un appel, qu'on brûle encore plus.*

30 Non c'est cela, exactement, et en fait, parce que nous les encombrants, tout est envoyé en filière, nous
31 on n'incinère rien, tout est envoyé en filière de recyclage mais après on ne maîtrise pas ce qu'ils en
32 font et parfois on nous dit « ouais mais dans les cahiers des charges vous devez être beaucoup plus
33 durs, etc » mais le problème c'est que nous on est confronté au marché, donc nous si on est très dur
34 dans notre cahier des charges, on va soit être confronté à un moment à des acquéreurs qui nous disent
35 du traitement à ce niveau de qualité, on ne sait pas faire et donc on est là avec nos encombrants,
36 qu'est-ce qu'on en fait ? Puisque nous on n'a pas de centre de traitement, on devrait les incinérer ce
37 qui n'est pas possible en tant que tel puisque la « TREME » ne peut pas accepter des encombrants, des
38 objets, des déchets de trop grande taille donc on serait confronté à cela ou confronté à des prix
39 complètement explosés donc on est dépendant du marché.

40 *Je ne savais pas que vous pouviez imposer un cahier des charges aux entreprises privées, je pensais*
41 *que c'était eux qui en avaient un.*

42 Dans un cahier des charges, on peut tout imposer. On pourrait très bien dire voilà nous on a x tonnes
43 d'encombrants par an qui nous garantit 100% de recyclage dans un périmètre de boucles courtes, qui
44 fait la distinction des objets qui peuvent éventuellement aller dans des filières de réutilisation, de
45 remanufacturing, on peut imposer tout cela, mais si on n'impose tout cela on va tomber sur pas d'offre
46 alors on est là avec nos encombrants et on ne sait rien en faire donc on est tributaire en partie du
47 marché.

48 *Mais s'ils disent qu'ils font du recyclage, ils doivent quand même le prouver quelque part ?*

49 Oui et bien alors c'est la grande énigme, on demande vous faites quoi en recyclage ? Il y en a qui nous
50 disent pour les mêmes types d'encombrants, 70% de recyclage et l'autre nous dit 90% de recyclage.
51 Pourquoi est-ce qu'il y en a un qui est à 90 et l'autre à 70 ? Vous pouvez toujours y aller, même nous,
52 on pourrait aller faire des enquêtes, on dit parfois à Bruxelles-Environnement « c'est vous qui avez la
53 politique de la gestion des déchets, qui fixez les normes, etc allez vérifier, alors cela ils ne veulent pas,
54 ils nous disent que c'est notre boulot, mais si nous on y va, on dit on peut voir les comptes, on peut
55 voir vos conteneurs, les filières, dans quelles usines cela part ?, où ?, avec quel moyen de transport,
56 etc ? Ils vont nous dire aller vous faire foutre et donc en fait c'est toujours cet arbitrage. Si à un
57 moment le privé, nous dit, aller vous faire foutre parce que vous êtes trop intrusifs, vous chercher des
58 « problèmes », nous on ne répond plus à vos marchés et on se retrouver là avec nos tonnages

59 *Le Recy-k par rapport à cela c'est une espèce d'espace test pour créer par la suite peut-être vos*
60 *filières propres de recyclage ?*

61 Ce ne sera pas nos filières propres parce qu'on n'a pas vraiment vocation à développer surtout en
62 économie circulaire où la valorisation est plus complexe parce qu'elle fait appel à du démantèlement
63 manuel, on fait la distinction entre les différents composants, etc. On doit faire appel à des designers,
64 des ateliers de démantèlement, des ateliers de fabrication, c'est complexe. Donc là nous ce qu'on
65 recherche à faire à Recy-k, c'est de faire des tests, pour créer des nouvelles chaînes de valeur, mais en
66 faisant appel aux entreprises d'économie sociale, aux entreprises de travail adapté, aux ateliers, à la
67 petite industrie, aux designers, etc. Mais l'idée c'est d'alimenter en fait l'économie réelle si je puis
68 dire même si les pouvoirs publics sont une économie réelle aussi, mais l'économie privée on va dire.
69 C'est vraiment l'enjeu.

70 *Nous allons aborder des questions plus qualitatives parce que je trouvais cela moins pertinent de vous*
71 *demander en entretien des données quantitatives, pour telle année combien de tonnes, etc donc c'est*
72 *plus pour voir comment cela fonctionne vraiment la gestion des encombrants.*

73 *Je vais vous demander d'abord de vous présenter en quelques mots (votre fonction statut et rôle dans*
74 *la gestion des encombrants et un peu les domaines de compétences de l'ABP qui sont surtout la*
75 *collecte).*

76 Les domaines de compétences de l'ABP, c'est la collecte et le traitement des déchets, on a des filiales
77 qui font du traitement elle-même. Pour le surplus, ce sont des acquéreurs privés qui s'occupent du
78 traitement et de la valorisation. Mon rôle est la coordination du projet d'économie circulaire au sein de
79 Recy-k et donc cela signifie que je travaille principalement avec la filiale Recy-k pour faire justement
80 de la recherche de nouvelles filières de valorisation et donc mon rôle dans les encombrants, je n'ai pas
81 de rôle en particulier, mais je travaille à la cellule d'analyse opérationnelle qui fait toutes les
82 statistiques de l'agence. Et je travaille aussi en étroite collaboration avec le service de traitement des
83 déchets, c'est le service qui réalise précisément les cahiers des charges pour trouver des acquéreurs et
84 envoyer nos déchets collectés dans les filières de traitement.

85 *Par rapport à la gestion des encombrants, est-ce que vous avez une définition précise de la notion de*
86 *déchets encombrants parce qu'on voit qu'elle varie.*

87 Alors les déchets encombrants, si vous voulez il y a des déchets collectés en sac, les ordures
88 ménagères, les sacs blancs, les jaunes, les bleus, les verts et l'orange. Tout le reste, ce qui ne peut pas
89 être mis en sac, on appelle ça, généralement tout ce qui sont les déchets spéciaux. Dans ces déchets
90 spéciaux, vous avez la liste ici, il y a les métaux, les câbles, les bois, catégorie A, B, C, les palettes, les
91 plastiques durs, les plastiques souples, la frigolite, etc. Tout cela ce sont donc des filières spécifiques
92 du recyclage et puis tout ce qui ne va pas dans ces catégories là c'est qu'on appelle l'encombrant.
93 Donc c'est-à-dire dans les parcs à conteneurs vous avez encombrant c'est tout ce qui ne peut pas aller
94 dans le bois, le métal, dans la frigolite, etc et donc typiquement un canapé avec un peu de bois, de

95 plastique, des choses mélangées, cela part dans les encombrants, c'est vraiment le solde de tout ce qui
96 ne se retrouve pas dans les autres filières.
97 *C'est souvent quand il y a des mélanges de matériaux ?*
98 C'est souvent quand il y a des mélanges de matériaux, en effet.
99 *Vous distinguez, parce que j'ai vu dans l'économie sociale et solidaire, ils distinguaient les vélos ?*
100 *Vous les distinguez des encombrants ?*
101 Là aujourd'hui on fait régulièrement des collectes spécifiques vélos et cela part aux ateliers Voot je
102 pense, qui les réparent ou qui les utilisent en pièces détachées.
103 Et d'ailleurs j'en profite pour le souligner, c'est qu'il y a toutes les filières de l'économie sociale, les
104 Petits Riens, qui récupèrent le mobilier, le gros blanc, les bibelots, etc, parfois par abus de langage on
105 appelle cela aussi les encombrants et donc cela pour nous ce sont des filières spécifiques avec une
106 possibilité de valorisation propre et donc nous ce que nous appelons encombrants c'est le solde et cela
107 signifie d'une certaine manière que c'est le rebus du rebus, donc il y a souvent un grand fantasme sur
108 le fait que comme on collecte aux alentours de 20 000 tonnes d'encombrants, qu'il y a un gisement
109 extraordinaire de valeur. Il suffit d'aller jeter un coup d'œil dans les parcs à conteneurs pour voir que
110 dans les encombrants, c'est vraiment des objets, alors c'est vrai que de temps en temps, il y a un
111 mobilier de valeur, qualitatif qui est là mais la plupart du temps, ce sont des objets qui sont cassés,
112 détériorés, de très faibles qualités et donc penser qu'il y a de la valeur pour l'économie circulaire, le
113 réemploi, la remanufacturation, etc c'est un vrai fantasme.
114 *Oui, on en avait discuté avec mon promoteur, monsieur Achten qui disait que c'était intéressant le*
115 *recyclage et tout cela, mais pour ces matériaux cela coûterait plus, ce serait à perte de vouloir les*
116 *réinsérer dans un circuit alors qu'ils ont trop peu de valeur.*
117 Pour en faire quoi ? Quand vous discutez avec les Petits Riens, il y a du mobilier par exemple, des
118 meubles en chêne qui sont en parfait état, il y a juste pas de demande pour les meubles en chêne
119 aujourd'hui alors on est là avec un meuble qui facialement a une valeur mais qui dans les faits n'en a
120 pas donc si on fait de la remanufacturation avec des objets encombrants et qu'il n'y a pas une
121 demande pour ces objets et bien on ne crée pas de valeur. Aujourd'hui, il y a des filières de
122 valorisation matière pour les encombrants via le recyclage industriel classique. Voilà je ne sais pas s'il
123 y a vraiment des alternatives à cela, en revanche il y a des alternatives pour les DEEE, pour les bois,
124 pour les plastiques, pour toute forme de déchet institutionnel, c'est-à-dire issu des administrations
125 publiques, c'est-à-dire une série de déchets professionnels et ainsi de suite.
126 *Donc les deux solutions ce serait soit récupération de matériaux soit incinération ?*
127 Oui et en gros c'est les deux, récupération de matériaux, mais dans l'industrie classique du recyclage,
128 qu'est-ce qu'on fait en général, on broie puis une fois qu'on a broyé par toute une série de techniques,
129 on isole les métaux, les plastiques, le ferreux, le non-ferreux, etc. Il y a une grosse perte matière et le
130 rebut part à l'incinération.
131 *J'aimerais savoir quelles relations l'ABP entretient-elle parce que j'essaye de faire un paysage des*
132 *acteurs pour voir les connexions entre les différents acteurs avec différentes entités, dont les*
133 *communes, les entreprises industrielles privées, les entreprises d'économie sociale et solidaire et*
134 *Bruxelles-environnement.*
135 Avec Bruxelles-Environnement les relations ne sont pas de type opérationnel, Bruxelles-
136 Environnement est en charge de la politique des déchets à Bruxelles. Il y a une étroite collaboration
137 avec Bruxelles-Propreté parce que nous sommes chargés de la collecte et du traitement des déchets
138 ménagers moyennant des contrats, on ne peut pas travailler évidemment sur des déchets
139 professionnels ? » et donc voilà nous sommes le collecteur, le gestionnaire public des déchets
140 ménagers et Bruxelles-Environnement est en charge de la politique, c'est-à-dire la réglementation, le
141 plan déchet, etc c'est eux qui prennent l'initiative même si c'est en collaboration étroite.
142 Par rapport aux entreprises privées, on a une relation de fournisseurs à client et donc nous collectons
143 des déchets et nous cherchons des acquéreurs, des entreprises privées qui nous vendent le traitement
144 qu'elle réalise la plupart du temps parfois pour certains flux c'est une valeur positive, c'est le cas pour
145 les métaux, mais la plupart des déchets c'est une valeur négative donc on paye pour les faire traiter.
146 C'est vraiment une relation de fournisseur à client.
147 Avec les entreprises de l'économie sociale là on est dans des déchets de partenariat. Par exemple, ici
148 avec les Petits Riens, on démarre lundi prochain l'acheminement des gros blancs vers les Petits Riens
149 pour la réparation et le réemploi plutôt que de les envoyer dans les filières classiques de Récupel qui

150 font du recyclage matière donc broyage. On a des filières de recyclage, mais avec une perte
151 importante. Là, on travaille avec CF2D, on travaille avec Ressources de manière générale. Donc
152 l'objectif c'est de créer un maximum de partenariat pour alimenter ces entreprises de l'économie
153 sociale dans des valorisations plus utiles au niveau environnemental, en termes d'emploi.
154 *Et qui demande moins de transformation.*
155 Moins de transformations, enfin moins industrielles.
156 *Pour cette nouvelle filière pour les gros blancs vers les Petits Riens, c'est pour tous vos parcs à*
157 *conteneurs ?*
158 C'est principalement les collectes quadrillées, c'est pas les parcs à conteneurs mais en fait Récupel qui
159 est en charge de mettre en œuvre le système de collecte et de traitement et de financer les opérateurs, il
160 y a des points de collecte chez la plupart des revendeurs, Cora, Carrefour, Vanden Borre, etc et nous
161 collectons les appareils qui sont acheminés vers ces revendeurs et les acheminons vers les filières
162 Récupel et donc ici simplement l'idée c'est de dévier, de les collecter, mais plutôt que de les envoyer
163 vers les filières Récupel c'est-à-dire les filières de recyclage matière vers les filières de réemploi.
164 *Quels sont les différents modes de collecte ? Vous en avez déjà abordé certains. Mais pour l'ABP la*
165 *collecte au porte-à-porte pour chaque ménage bruxellois, il y a les dépôts volontaires dans vos parcs*
166 *à conteneurs, il y a la collecte des dépôts clandestins sur les voiries régionales et il y a les conteneurs*
167 *placés dans les villes, les parcs à conteneurs mobiles*
168 C'est cela.
169 *Auriez-vous une idée du pourcentage des encombrants qui sont collectés par l'ABP par rapport aux*
170 *autres systèmes de collecte comme l'économie sociale et solidaire, les entreprises privées, le secteur*
171 *informel ?*
172 Les parcs à conteneurs et les enlèvements à domicile c'est 17.855 tonnes en 2017 et donc vous avez
173 là-dedans 12.000 tonnes parcs à conteneurs et 5855 tonnes d'enlèvements à domicile.
174 En termes de dépôts clandestins, c'est presque 2000 tonnes, 1945 tonnes, c'est-à-dire que Bruxelles-
175 Propreté collecte 20.000 tonnes. Les communes, il n'y a plus beaucoup de communes, il y a les
176 collectes à domicile donc cela c'est Bruxelles-Environnement qui doit vous fournir les chiffres par
177 commune.
178 *Vous voulez dire des parcs à conteneurs des communes ?*
179 Non parce que les parcs à conteneurs pour les communes, c'est nous qui les gérons sauf aujourd'hui
180 celui de Saint-Josse.
181 *Donc vous gérez aussi Ganshoren et Evere ?*
182 Vous avez des chiffres là parce qu'en fait Evere ce n'est pas vraiment un parc à conteneurs, c'est
183 plutôt un dépôt de la commune, avec vaille que vaille des gens qui peuvent déposer quelques trucs,
184 mais ce n'est pas vraiment comme un parc à conteneurs, Ganshoren c'est pareil. Les vrais parcs à
185 conteneurs, c'est Uccle qui est fermé et alors c'était Auderghem que nous avons repris en gestion et
186 Woluwe-Saint-Pierre que nous avons repris en gestion aussi et puis il y a Saint-Josse qui est un tout
187 petit parc à conteneurs. Mais l'essentiel c'est les parcs à conteneurs mobiles, cela c'est environ 1500
188 tonnes aujourd'hui annuelles.
189 *Et cela passe toujours par vous ou des fois c'est des conteneurs qui appartiennent à des entreprises*
190 *privées qui partent directement ?*
191 Non, cela c'est nous.
192 Ici, j'ai 4000 tonnes ABP communes, je me demande si les 4000 tonnes si ce ne serait pas le tonnage
193 de collecte des communes et qui est collecté par Bruxelles-Propreté mais cela je dois vérifier. Mais
194 cela c'est globalement les chiffres.
195 Sinon pour les chiffres de l'économie sociale, je dois pouvoir vous les fournir. Mais ce qu'il y a c'est
196 que c'est Bruxelles-Environnement qui nous les fournit.
197 *Par rapport à cela, je vais rencontrer monsieur Ewbank de Ressources mardi*
198 Et bien voilà, parfait
199 *Au niveau de la collecte, je voulais vous demander si vous avez identifié des problématiques*
200 *récurrentes, des opportunités pour l'amélioration de la collecte ? Par exemple je pense aux collectes*
201 *au porte-à-porte qui d'après ce que je sais c'est souvent collecté en mélange dans des bennes.*
202 Oui, tout à fait.
203 *Voir si vous avez pensé à des collectes plus préservantes et aussi le problème au niveau des parcs à*
204 *conteneurs.*

205 En fait, c'est une grandeur relative parce que la difficulté c'est que comme l'espace à Bruxelles coûte
206 très cher et malgré tout l'espace est restreint donc on a quand même un nombre de fractions limité
207 qu'on peut collecter et donc cela c'est un des enjeux pour l'avenir. Je vous donne un exemple avec le
208 bois qui est parlant. On en parlait avec des menuisiers, des ébénistes qui nous disent qu'en fait il y a
209 du bois de catégorie B qui nous intéresse dans vos parcs à conteneurs sauf qu'aujourd'hui catégorie B
210 pour nous ce n'est pas utile parce que cela c'est vraiment pour des filières de recyclage matière A, B,
211 C. Ils nous disent nous on a besoin d'avoir du bois catégorisé avec les qualités mécaniques du bois
212 donc c'est des catégories 1, 2,3, 4, 5,7,8 à définir et donc là typiquement avoir 8 conteneurs plutôt
213 qu'un dans les parcs à conteneurs c'est absolument impossible parce qu'après on pourra dire cela pour
214 le plastique, pour les DEEE, etc donc c'est impossible. Et donc ce à quoi on réfléchit c'est de
215 développer, on va d'abord faire un test à Recy-k pour vider quelques conteneurs bois, faire une
216 séparation mécanique par qualité mécanique avec des professionnels du bois et donc de regarder là
217 dedans si le contenu qualitatif et quantitatif permettrait effectivement d'imaginer un modèle de tri en
218 deuxième ligne pour l'acheminer vers des filières de réutilisation et de réemploi et donc là on va faire
219 le test pour voir s'il y a juste un modèle économique qui tient. S'il y a beaucoup de bois de qualité
220 qu'on retrouve là dedans, cela vaut la peine de le faire, si c'est vraiment à la marge, ce serait beaucoup
221 trop coûteux, on ne pourra pas le faire. Cela c'est une des améliorations.
222 En termes de collecte à domicile, oui non... Deuxième amélioration d'abord, c'est dans les PAC
223 existants et les nouveaux, on développe des espaces Ressourceries pour pouvoir collecter de façon
224 préservante une série d'objets.
225 Troisième source d'amélioration, c'est effectivement les collectes préservantes à domicile donc on va
226 très vraisemblablement démarrer un test sur Woluwe-Saint-Pierre, ce sera pour 2019. Mais là de
227 nouveau se pose la question du rapport coût-bénéfice. Les collectes préservantes cela coûte très chère,
228 parce que cela demande plus de temps, cela prend plus de place sur les camions, on est en ville, dans
229 beaucoup de rues on doit se mettre en double file et donc est-ce qu'on a le temps de le faire, s'il n'y a
230 pas d'emplacements, il y a une gestion complexe. Le coût est 4 fois supérieur aux encombrants
231 classiques. À nouveau, si on va faire le test, si on s'aperçoit qu'il y a un modèle économique
232 raisonnable c'est bien, mais si c'est pour faire des collectes préservantes et s'apercevoir qu'en bout de
233 chaîne il n'y a pas de demande et que 80% passe in fine dans les filières recyclage matière, on va
234 mettre en place des collectes très très coûteuses pour la collectivité qui ont une valeur ajoutée
235 extrêmement faible. C'est cela qu'on doit mesurer.
236 *Concrètement une collecte préservante cela prend la forme d'un camion compartimenté et on trie à la*
237 *collecte ?*
238 Voilà c'est cela, tout à fait.
239 *Concernant le tri et le stockage des déchets encombrants, quels sont les différents modes de tri que*
240 *vous utilisez, je sais que c'est principalement manuel, mais est-ce qu'il y a aussi des modes de tri*
241 *mécanique ou optique ?*
242 Cela c'est des questions à poser aux acquéreurs. Nous, on achemine les encombrants tel quel et eux
243 font cette répartition mécanique, etc.
244 *Donc il n'y a pas de prétraitement ?*
245 Il n'y pas de prétraitement. Le prétraitement, c'est la collecte, on a multiplié les fractions pour
246 distinguer les bois, les plastiques, la frigolite, les déchets de construction, la céramique, les vélos, etc.
247 Chaque fois qu'on peut et qu'il y a la possibilité de le faire, on essaye de faire un tri à la source pour
248 ce qui est des encombrants en mélange, le tri mécanique se fait en aval.
249 *En gros, la seule distinction qu'il a au niveau du tri c'est les dépôts volontaires qui sont directement*
250 *triés plus précisément et la collecte au porte-à-porte qui est plus en mélange*
251 Oui et dans les parcs à conteneurs donc en dehors des fractions triées le solde qu'on appelle les
252 encombrants.
253 *Donc il n'y a pas de démantèlement au sein de vos infrastructures, c'est en aval ?*
254 Oui
255 *Ce qui m'intéresse principalement dans mon mémoire c'est la composition du flux des encombrants,*
256 *voir quels types de matériaux par pourcent ou par tonnes sont représentés et je voulais discuter avec*
257 *vous si vous avez déjà les résultats d'un projet d'analyse que vous aviez commencée en juillet 2017 là*
258 *dessus.*

259 Oui, alors le projet d'analyse est un projet du cadastre du contenu des nos déchets. Pour les
260 encombrants, à ce stade-ci, on ne l'a pas fait et on n'est pas sûr qu'il y ait vraiment un grand intérêt à
261 le faire mais c'est typiquement le genre de question à poser à ces acquéreurs privés. Eux doivent
262 savoir quelles quantités de métaux, de plastique, de tissus retrouvés dans ces encombrants, c'est
263 comme cela qu'ils arrivent à fixer un prix. Voilà maintenant, vous allez le constater, si nous on joue à
264 livre ouvert, les entreprises privées la plupart du temps, ne joue pas à livre ouvert parce qu'elles n'ont
265 pas trop intérêt à révéler les secrets de fabrique.

266 *Est-ce que vous avez un seuil de qualité des déchets encombrants ? Parce que je me disais qu'il y avait*
267 *des choses qui impactaient leur qualité comme la météo qui les dégrade, qu'est-ce que vous faites*
268 *pour les préserver.*

269 Comme je vous dis, les encombrants au sens où nous on l'entend, il n'y a rien à préserver, c'est
270 vraiment le rebus. Il n'y a pas de préservation puisque de toute façon cela part dans des filières de
271 recyclage matière.

272 *Est-ce que vous avez une idée mais cela c'est peut-être plus général aux parcs à conteneurs, le*
273 *pourcentage d'erreurs de tri au sein de vos infrastructures, les objets qui vont dans les encombrants*
274 *alors qu'ils ne devraient pas y être.*

275 Sur les erreurs de tri, cela je peux vous informer, dans les cahiers des charges, effectivement, dans les
276 offres, les acquéreurs nous disent qu'il faut qu'il y ait maximum 10% d'erreur de tri. Donc dans des
277 encombrants, s'ils retrouvent des déchets de constructions au-delà d'un certain seuil, c'est payé au prix
278 des déchets de construction donc plus coûteux mais rares sont les conteneurs qui sont refusés. C'est un
279 seuil, je ne le connais pas par cœur. Je dois demander à mes collègues du traitement. Cela je peux vous
280 donner un taux.

281 *Est-ce que vous êtes soumis à des contrôles au niveau de la collecte des déchets par un autre*
282 *organisme ?*

283 Toutes les installations sont soumises à des permis d'environnement et donc Bruxelles-Environnement
284 est chargé de faire ces contrôles et elle ne s'en prive pas. Par ailleurs, on a toute une traçabilité très
285 précise sur les déchets donc en fait toutes les statistiques sont transmises à Bruxelles-Environnement
286 donc d'où proviennent les déchets, par qui ils ont été transportés, jusqu'où, etc. Une traçabilité
287 complète de tous nos flux.

288 *Et cela on peut y accéder ?*

289 Chez nous c'est à domicile alors vous avez les numéros de camion, etc. Des parcs à conteneurs à
290 nouveau, vous avez le nombre de conteneurs, leur numéro, qui le transporte, vers quel acquéreur,
291 Shanks, Van Gansewinkel, De Meuter, etc. En aval, là on n'a plus d'informations. Cette information-
292 là on l'a mais elles sont pas très intéressantes pour vous. En amont, on a les chiffres d'affluences des
293 bruxellois, des citoyens mais on ne mesure pas individuellement ce qu'ils apportent. Mais en aval des
294 acquéreurs, c'est un peu la black box.

295 *Problèmes et opportunités techniques du tri et du stockage ? On a parlé du manque de place, on ne*
296 *peut pas multiplier le nombre de conteneurs, le coût de la main-d'oeuvre*

297 Oui bien sûr. En fait, c'est sur des analyses coût-bénéfice. Ce qu'il y a c'est qu'au pouvoir public, il y
298 a de l'analyse coût bénéfice et puis après effectivement, possiblement, le Gouvernement qui décide
299 pour des raisons sociales, environnementales, que sais-je des politiques qui sont rentables du point de
300 vue économique sont menées. Comme je disais les collectes d'encombrants à domicile, si on constate
301 que cela coûte 5 millions par an, que c'est à perte d'un point de vue économique mais que le
302 Gouvernement décide qu'on va faire des collectes à domicile préservantes. C'est tout, si on reçoit le
303 budget, on le fait.

304 *Et le budget a tendance à augmenter ?*

305 Tous les budgets ont tendance à augmenter.

306 *Dans la fraction des encombrants, est-ce que vous avez une idée de la fraction qui est directement*
307 *éliminée, qui n'est pas recyclable ?*

308 Les acquéreurs, nous on collecte et on achemine, les acquéreurs traitent et donc c'est vraiment eux qui
309 peuvent répondre à cette question.

310 *Quel est le réel potentiel des encombrants par rapport à leur qualité ?*

311 Très faible

312 *Pour les enjeux et perspectives, je voulais savoir comment vous vous situez par rapport aux mesures*
313 *du PREC, s'il y a des écarts entre les mesures du PREC et son application effective ? Vos difficultés ?*

314 *Et aussi par rapport aux objectifs européens, j'avais été à une conférence où il y avait Vincent*
315 *Jumeau (directeur ABP) qui disait que cet objectif de 50% de collecte sélective, si vous ne le faites*
316 *pas, vous avez des pénalités mais que l'investissement pour arriver à ces objectifs était peut-être*
317 *supérieur à ces pénalités voir un peu les difficultés que vous rencontrez par rapport à cela.*

318 Le PREC d'abord, nous on est très favorable et très heureux que le PREC ait été approuvé par le
319 Gouvernement. Parce que c'est un vrai guide, c'est une vraie stimulation pour développer des projets
320 au niveau de la Région. Les freins, on les connaît, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on doit justement passer
321 de ces chaînes de valeur recyclage matière industrielle à des choses plus atomisées, plus complexes,
322 c'est des nouvelles chaînes de valeur à créer et en fait pour cela les problèmes qu'on rencontre c'est
323 quoi, c'est des problèmes de lieu de stockage intermédiaire, de transbordement pour pouvoir opérer du
324 tri, il faut aussi que l'offre d'atelier, etc soit présente pour produire de nouveaux objets avec des
325 designers et qu'il y ait une demande. Et donc tout cela est en train de se construire, concomitamment
326 mais tout cela prend du temps, il faut des financements pour faire de la recherche et du développement
327 sur la production d'objets et de matériaux circulaires locaux à partir de ces déchets. Aujourd'hui, par
328 exemple la traçabilité des déchets pose un problème pour faire de l'économie circulaire, il faut
329 simplifier les choses et distinguer les déchets et donner un autre statut à ces objets, à ces matériaux qui
330 doivent alimenter l'économie circulaire. Les permis d'urbanisme, c'est la même chose, les permis
331 d'urbanisme figent en fait des utilisations d'espace, de foncier, de bâtiment de façon très restreinte et
332 cela manque de souplesse pour les besoins de l'économie circulaire.

333 *Pour un changement d'activité vous voulez dire ?*

334 Par exemple

335 *Si c'était un espace alloué à l'habitation par exemple*

336 Voilà, par exemple et aujourd'hui, c'est fort par zone. Et ce qu'il y a c'est que dans la ville de demain,
337 c'est une évidence que les activités sont beaucoup moins polluantes voir pas polluantes du tout, il y a
338 une mixité, les ateliers de fabrication côtoient les espaces verts, côtoient les habitations, côtoient le
339 commerce et aujourd'hui, on n'a pas vraiment cette « dynamique ».

340 *Comme le Recy-k par exemple ? Qui est situé dans la ville.*

341 Ouais voilà donc on n'a pas vraiment aujourd'hui, cette souplesse, il faut trouver des modes de
342 financement pour justement briser des chaînes de valeur. Aujourd'hui, les entreprises privées qui font
343 du recyclage matière font du fric et donc si on ne modifie pas les chaînes de valeur et elles n'ont pas
344 de raison de le faire spontanément, c'est les pouvoirs publics qui doivent le faire. Après les entreprises
345 privées s'empareront de cette nouvelle chaîne de valeur et feront une activité mais dans un premier
346 temps il faut les modifier et donc il faut des fonds publics.

347 *Qu'est-ce que vous entendez par « modifier les chaînes de valeur » ?*

348 Ce que j'entends par chaîne de valeur, c'est par exemple, le principe aujourd'hui d'envoyer tous les
349 DEEE vers des filières de recyclage matière c'est une chaîne de valeur qui fonctionne et si demain on
350 veut récupérer ces objets-là pour récupérer les résistances, les moteurs et fabriquer de nouveaux objets
351 et bien il faut créer de nouvelles chaînes de valeur. Mais cela demande de la recherche et
352 développement, des investissements et je suis convaincu mais cela c'est un point de vue personnel que
353 si les pouvoirs publics ne modifient pas les chaînes de valeur, les entreprises privées qui font du
354 bénéfique aujourd'hui dans des chaînes de valeur existante n'ont aucune raison de modifier leur
355 modèle.

356 *Et il n'y a pas des petites entreprises qui commencent là dedans ?*

357 Si mais cela reste à une échelle

358 *Anecdotique ?*

359 En tout cas, ce sont des balbutiements et donc si on veut vraiment créer de l'activité économique, de
360 l'emploi et avoir un vrai intérêt environnemental, il faudra passer de certains déchets de niche à
361 quelque chose de beaucoup plus massif et tout cela va prendre du temps.

362 *Et est-ce que le fait que Renewi et Suez ont un peu un duopole, est-ce qu'ils font des pressions sur*
363 *vous ?*

364 On ne peut pas le dire de cette façon-là. Mais un exemple concret c'est avec les déchets organiques
365 donc aujourd'hui les déchets alimentaires sont envoyés sur une plateforme de transbordement le long
366 du canal pour pouvoir être rassemblés dans des semi-remorques qui après vont vers des centres de
367 biométhanisation. Aujourd'hui, Sita a un monopole, ce sont les seuls à avoir un centre de
368 transbordement comme cela à Bruxelles, les prix sont élevés. Raison pour laquelle, on revendique que

369 l'opérateur public ait aussi des espaces de transbordements pour le tri, etc parce que cela permet aussi
370 de mettre en concurrence des acteurs privés ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, donc ce n'est pas
371 vraiment des pressions dû au duopole, cela dépasse complètement mes compétences, mes
372 connaissances donc je ne leur fais aucun procès d'intentions. Ce sont des arrangements qu'ils
373 pourraient avoir mais les déchets restent un milieu assez restreint ce sont des oligopoles au mieux.
374 *Je me demandais par rapport à vos projets d'avenir pour les parcs à conteneurs si vous aviez des*
375 *nouveaux projets de parc à conteneurs, une troisième déchetterie régionale ?, le projet Buda ?*
376 Oui, le projet Buda, le projet au quai Demets, il y a un projet qui est dans le PIP maintenant du côté du
377 bassin Beco-Vergote, à terme on espère avoir une dizaine de parcs à conteneurs régionaux. 10 cela
378 semble raisonnable, à côté de ça il y a les parcs à conteneurs mobiles, les collectes à domicile, etc.
379 Voilà, il reste que c'est Bruxelles, si vous faites une comparaison avec d'autres villes, on nous
380 compare souvent à la Région wallonne ou à la Région flamande, c'est tellement mieux là-bas.
381 Regardez un petit peu dans les centres-villes, à 6000 Liège, Charleroi je crois que c'est 5000, les
382 districts centraux d'Anvers, il n'y a pas de parcs à conteneurs donc Bruxelles est confronté à une
383 difficulté de toutes les villes sauf qu'à Bruxelles on fait des statistiques que sur le centre-ville puisque
384 tout est centre-ville sans hinterland, sans campagne tout cela et donc c'est très différent mais donc
385 l'objectif c'est de développer parce que justement on veut développer ces filières circulaires pour
386 Bruxelles et bien il faut qu'on développe des lieux de collecte.
387 *Donc vous avez des projets de nouveaux parcs à conteneurs qui ont démarré ?*
388 Aujourd'hui, il y a des projets qui sont en cours, on a 3 projets en cours, il y en a un quatrième qui
389 vient de se mettre en place, plus les deux déchetteries existantes, plus Auderghem et Woluwe-Saint-
390 Pierre qu'on a repris. On continue, on ne sait pas gérer 10 projets en même temps mais donc il y a une
391 recherche permanente de nouveaux espaces et de nouveaux terrains pour le faire.
392 *Et Woluwe-Saint-Pierre et Auderghem à terme vont devenir régionaux ?*
393 On verra, aujourd'hui, ce qu'on sait c'est que l'affluence a vraiment beaucoup augmenté depuis qu'on
394 a étendu les horaires, que c'est 7 jours sur 7, etc. L'idée c'est qu'en multipliant les PAC parce qu'il
395 n'y a aucune raison que les gens traversent la ville donc cela c'est une question de savoir si c'est
396 accessible à tout le monde, est-ce que c'est accessible par zone, cela on verra en montant en puissance
397 mais aujourd'hui en tout cas, la reprise des ces deux parcs là (Woluwe-Saint-Pierre et Auderghem) par
398 Bruxelles-Propreté a fait exploser les tonnages collectés.
399 *Pourtant, c'est des zones réellement restreintes, le parc de Woluwe-Saint-Pierre, c'est seulement pour*
400 *Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert mais Auderghem c'est vrai qu'il y en a beaucoup.*
401 Ce qu'on constate surtout c'est que l'extension des horaires et puis les parcs ont été un peu
402 réaménagés donc il y a un peu plus de conteneurs, etc mais l'amélioration du service fait que les gens
403 viennent.
404 *Une précision, le parc de Woluwe-Saint-Pierre il disait sur le site (ou sur celui de Woluwe-Saint-*
405 *Lambert) que c'était un parc régional ?*
406 C'est un parc régional au sens où c'est géré par Bruxelles-Propreté. Maintenant, il n'est pas accessible
407 aux habitants de toute la Région. Dans un premier temps aussi, surtout à Woluwe-Saint-Pierre, il y
408 avait une grande inquiétude de la commune de dire quid de la tranquillité de nos riverains s'il y a un
409 nombre de fou qui vient, voilà on a démarré sur un mode mineur en disant voilà c'est accessible aux
410 habitants des deux Woluwe. Mais cela évoluera vraisemblablement dans le temps.
411 *Est-ce que vous avez déjà des chiffres pour le Recy-k, les quantités traitées et le type de traitement ou*
412 *c'est vraiment un lieu d'expérimentation (et donc un lieu qui ne traite pas des grandes quantités) ?*
413 C'est un lieu d'expérimentation, l'objectif n'est pas d'avoir des flux quantitatifs importants, c'est
414 vraiment de l'expérimentation. Par exemple, on a commencé à travailler les collectes quadrillées
415 DEEE. Le projet va vraisemblablement reprendre au mois de septembre mais donc cela veut dire que
416 c'est 100% des DEEE qui potentiellement pourrait se retrouver via les filières circulaires. On verra à
417 terme, on fait des expériences sur le bois, sur le plastique, on fait des expériences sur des choses de
418 niche, des décors du Théâtre de la Monnaie. Les oblitérateurs de la STIB qu'on a récupéré, les
419 terminaux bancontact worldline déclassés, il y a des choses de niche puis il y a des choses plus
420 récurrentes mais c'est vraiment à ce stade-ci de la recherche et du développement.
421 *J'avais été visiter le Recy-k, chaque projet se construisait autour d'un apport, une quantité x*
422 *d'encombrants et on discutait de qu'est-ce qu'on allait faire, par exemple 3 tonnes de frigolite, qu'est-*
423 *ce qu'on pourrait en faire ?*

424 C'est ça.
425 *La dernière question c'est : est-ce que vous auriez quelqu'un à me conseiller pour m'aider dans ma*
426 *recherche à part le réseau Ressources ?*
427 Votre recherche c'est les encombrants au sens restreint comme je l'ai dit ou ?
428 *Restreint, oui*
429 Donc pas les filières bois, plastique, etc. Cela dépend où vous en êtes aujourd'hui, je pense que si c'est
430 sur les filières de valorisation c'est du côté du privé que vous allez trouver plus d'information. Vous
431 avez des collègues du style Stéphane Kampelmann.
432 *En fait, j'ai des difficultés à collecter des données par commune, est-ce que vous pourriez me donner*
433 *accès à ces données (les quantités collectées pour chaque commune) ?*
434 Le mieux c'est de poser la question à Bruxelles-Environnement, demandez leur les statistiques par
435 commune parce que en fait nous on les reçoit de Bruxelles-Environnement et là vous pouvez contacter
436 Cédric Chevalier.
437 *Mon promoteur et monsieur Towa m'avaient dit que ce serait vraiment intéressant pour la*
438 *composition des encombrants d'analyser un conteneur voir avec vous si c'était possible de*
439 *l'organiser.*
440 Écoutez, aujourd'hui, on essaye de travailler sur les flux dont on pressent qu'il y a un intérêt, le bois,
441 les plastiques, etc. Objectivement, les encombrants on n'y croit pas. Peut-être qu'on se trompe, on n'y
442 croit pas réellement, c'est vraiment destiné à des filières de recyclage matière et pas autre chose et
443 donc on le fera peut-être. Cela vaudrait la peine de se renseigner auprès des acteurs privés parce
444 qu'eux ont probablement ce type d'analyse là. Peut-être qu'ils ne voudront pas les révéler mais donc
445 on pourrait le faire, l'envisager mais on va commencer par des filières dont on sait qu'elles ont un plus
446 gros potentiel en termes de valeur ajoutée.
447 *Donc pour l'instant, une des voies qui a le plus de potentiel c'est en association avec l'économie*
448 *sociale où on fait du réemploi (et donc sort des encombrants)) et on réutilise les matériaux, les biens*
449 Oui c'est ça mais donc on s'étend bien, ce sont les filières déchets électriques, électroniques avec la
450 remanufacturisation des choses comme cela donc là on fait appel à des ateliers de fabrication en aval
451 mais donc oui on travaille avec les entreprises de l'économie sociale.
452 *Et vous n'avez pas de difficultés à travailler avec eux ?*
453 Non, je pense que c'était des mondes qui ne se connaissaient pas vraiment précédemment mais donc là
454 grâce au PREC justement, on multiplie les collaborations avec les entreprises du réseau Ressources et
455 cela se passe vraiment bien, positivement. Aujourd'hui, eux comme nous avons compris qu'on étaient
456 absolument pas concurrent qu'on était complémentaire donc il y a beaucoup de chouettes projets qui
457 sont développés.

b. Entretien Tanguy Ewbank (Ressources)

Tanguy Ewbank, Chargé de missions, entretien du 26 juin 2018 à 15h au siège social de Ressources (Mundo Namur - Rue Nanon, 98 B-5000 Namur), durée : 1h20.

1 *Je réalise un mémoire sur la gestion des encombrants en général et en fait j'essaye dans le cadre du*
2 *Master en Sciences et Gestion de l'environnement à l'ULB. J'essaye de faire une analyse de flux de*
3 *déchets (matière) afin d'identifier l'ensemble des acteurs qui contribuent à la gestion des déchets*
4 *encombrants, faire un paysage d'acteurs (l'économie sociale et solidaire, l'ABP, les entreprises*
5 *privées). Là dedans j'essaye de comprendre la législation autour des encombrants, voir les différents*
6 *modes de collecte, les différentes quantités qui sont collectées et traitées, essayer de comprendre aussi*
7 *si vous avez des données sur la composition des encombrants, qu'est-ce qu'on y retrouve, quel*
8 *pourcentage (de chaque matériau) ou des tonnes et aussi comprendre les enjeux et perspectives, les*
9 *contraintes et opportunités de cette gestion.*

10 Uniquement sur la Région de Bruxelles-Capitale ?

11 *Oui.*

12 L'encombrant c'est un terme technique du monde du déchet pour parler d'un type de déchet qui grosso
13 modo ne rentre pas dans un sac poubelle donc en général c'est 40 sur 40 sur 40, c'est tout type de
14 déchet ménager ou assimilé, encombrant un particulier ou un privé et qui donc nécessite un mode de
15 traitement particulier. Il y a deux mécanismes pour traiter l'encombrant c'est un le collecter sur site
16 donc là il y a toute une logistique camion soit l'amener dans un parc à conteneurs, un recypark dans
17 lequel on le sélectionne parmi d'autres déchets et donc c'est un flux effectivement très spécifique.
18 Alors l'économie sociale et solidaire travaille sur le flux encombrant pour deux raisons : tout d'abord
19 parce que là-dedans ce sont des objets, des matériaux dont on sait qu'une partie non négligeable est
20 réutilisable donc comme l'objectif des entreprises d'économie sociale est de récupérer et valoriser au
21 mieux les biens pour le mettre à l'intention d'une population précarisée c'est sûr que d'office les
22 entreprises d'économie sociale travaillent sur ce flux-là donc l'exemple le plus typique c'est le
23 meuble, on va aller récupérer un meuble et s'il est en bon état, on va le revendre tel quel, s'il est en
24 mauvais état on va voir sa valeur, si sa valeur est intéressante pour l'association ou la coopérative ou
25 l'entreprise, il va être pris moyennant réparation et remis sur le marché. En général, nos entreprises
26 travaillent avec des objectifs sociaux mais la plupart travaillent avec des magasins de seconde main
27 pour financer leurs projets sociaux. Il existe certaines entreprises qui vont récupérer directement les
28 encombrants réutilisables pour les mettre directement à disposition d'un public précarisé mais en
29 général cela se fait sur base d'un don et d'une revente pour générer de l'argent. L'encombrant c'est un
30 flux de déchets très important pour nous au même titre que le textile, les vêtements de seconde main et
31 les déchets électriques et électroniques, les électroménagers de seconde main, ce sont les trois grosses
32 filières. Il y a l'informatique de seconde main mais on est dans le déchet électrique. On a les vélos de
33 seconde main, on est bien dans l'encombrant. Par contre, après, il y a toute une série de petits objets
34 qui sont réutilisables, qui sont bien connus, c'est le livre, le jouet, le bibelot, la vaisselle, les objets de
35 décoration, c'est autant de choses de seconde main mais qui ne sont pas dans l'encombrant. Par contre,
36 ce qu'on remarque, c'est que les gens souvent quand ils ont besoin de se défaire d'encombrants, en
37 général, on se défait d'un meuble et d'une caisse de livres et de bibelots et de vaisselle. Pour
38 l'économie sociale très naturellement on était un acteur du déchet mais nous on ne se limite pas à
39 l'encombrant pur et dur. C'est la définition légale de l'encombrant, c'est tout objet qui ne rentre pas
40 dans un sac poubelle et qui ne fait pas l'objet d'une collecte sélective, par ailleurs, ni d'une obligation
41 de reprise typiquement le meuble donc cela c'est un flux de déchets non négligeable. En général, on
42 estime, je n'ai pas les ordres de grandeur sur Bruxelles précisément mais c'est assez juste en général
43 qu'un particulier génère 500 kg de déchets là dedans il y a 50 kg d'objets qu'on pourrait qualifier
44 d'encombrants ou de matériaux encombrants ou de choses qui sortent en moyenne par an par habitant.
45 Cela donne une idée du volume, l'encombrant c'est peut-être 10% de l'ensemble des déchets et nous
46 en général on estime que dans ces déchets-là, il y a entre 10 et 15% de réutilisable donc si on reprend
47 de nouveau les 50 kg d'encombrants, on peut raisonnablement se dire qu'il y a 5 kg de réutilisables, il
48 y a même plus que 5 kg de réutilisables mais on arrivera probablement à en réutiliser 5 parce qu'il faut
49 plus que 5 kg de réutilisables pour en réutiliser effectivement 5. Il y a le marché, il n'y a pas toujours
50 les possibilités d'écoulement qui sont là donc c'est 5 kg par an par habitant, cela donne un ordre de

51 grandeur, c'est énorme. À Bruxelles, à l'heure actuelle, on tourne plutôt autour de 3 kg qui sont
52 effectivement réutilisés donc cela montre que c'est un flux très important donc 50 kg fois 1 million
53 200.000 habitants (= 60.000 tonnes d'encombrants). Cela donne une idée du tonnage. Alors ce qu'il
54 faut savoir c'est que l'encombrant c'est un déchet alors il y a le déchet ménager et le déchet
55 professionnel. L'encombrant dans le déchet ménager est une compétence communale, compétence
56 communale qui est en général confiée à un organisme intercommunal, l'Agence Bruxelles-Propreté
57 pour la Région de Bruxelles-Capitale qui a donc pour mission pour les communes de traiter cette
58 matière. Cette matière est donc bien une compétence communale et il y a un organisme qui est délégué
59 pour gérer ce flux-là. Le principe de base étant que le citoyen puisse apporter l'encombrant dans un
60 recypark pourquoi ? Parce que c'est la formule qui coûte le moins cher à la collectivité puisque c'est le
61 citoyen qui fait l'effort de se déplacer et puis on a qu'à gérer les recypark entre guillemets. Une autre
62 manière c'est d'aller à domicile chercher les encombrants ce que propose Bruxelles-Propreté
63 moyennant une contribution du citoyen parce que justement il y a plutôt un incitant à aller au parc à
64 conteneurs plutôt que de faire appel au service à domicile qui coûte plus cher donc en général, je ne
65 connais pas exactement les montants mais il y a un certain nombre de m³ et puis/ou c'est directement
66 payant cela je ne sais pas exactement mais donc ce service-là existe maintenant c'est un service qui
67 prend tous les encombrants sans aucune réutilisation, tous ces encombrants sont en général mélangés.
68 À la limite après sur un centre de tri, on peut retrier un petit peu pour refaire du tri matière donc du
69 recyclage mais en termes de réutilisation c'est perdu. Donc le gros avantage des entreprises
70 d'économie sociale qui sont sur la région bruxelloise depuis très longtemps comme les Petits Riens,
71 Oxfam-Solidarité, l'Armée du Salut, La Poudrière, ce sont toutes des structures qui depuis toujours
72 récupèrent les objets en bon état et qui donc en fait si au sens légal du terme, un objet dont on veut se
73 séparer, c'est bien un déchet donc ces entreprises-là sont bien des entreprises de gestion de déchets
74 encombrants et d'ailleurs ils doivent avoir des autorisations en matière pour pouvoir faire cette
75 collecte. Évidemment, ils se réservent le droit de ne récupérer que ce qui les intéresse. Pourquoi ?
76 Parce qu'il n'y a pas de rémunération pour le service cela veut dire qu'à l'opposé de la Région
77 wallonne c'est que quand un citoyen appelle une ASBL ou une coopérative de notre réseau pour
78 récupérer l'ASBL doit être sûr de retrouver par la vente suffisamment de moyens pour couvrir les frais
79 logistiques, les hommes qui y vont, le camion, l'essence donc ils vont accepter que les lots de qualité.
80 Ce qui fait qu'ils n'acceptent pas tout, ce qui explique qu'ils n'arrivent pas à réutiliser 5 kg par an par
81 habitant parce qu'ils se réservent les biens, ce qu'on appelle la crème, les biens dont ils savent qu'ils
82 vont pouvoir revendre.

83 *Et comment cela se fait, ils viennent sur place et ils regardent ?*

84 Alors en général il y a déjà un premier message ou téléphone, on reprend bien que ce qui est
85 réutilisable, on questionne le citoyen sur ce que c'est, c'est un divan mon chat a fait ces griffes dessus.
86 Si votre chat a fait ses griffes dessus, c'est qu'il est déchiré, s'il est déchiré, il n'est plus réutilisable.
87 Oui mais c'est un beau divan. Oui mais il est déchiré donc désolé donc c'est ce genre de petits
88 messages qui permettent de savoir si c'est effectivement réutilisable ou pas et puis sur place ils se
89 réservent encore le droit de refuser. Mais donc c'est vrai que c'est tout un travail assez conséquent et
90 qui offre un service au citoyen bruxellois en tout cas pour une petite fraction et qui donne aussi un
91 impact positif socialement et environnementalement. Socialement parce que c'est des gens qui sont
92 mis au travail et environnementalement parce que c'est autant de tonnes de déchets évités et donc à ce
93 titre là Bruxelles-Environnement soutient les structures du réseau qui font ce travail en leur donnant un
94 incitant à la tonne réutilisée. Leur impact positif sur l'environnement est rétribué via ce qu'on appelle
95 un « agrément économie sociale - réemploi » qui est géré par Bruxelles-Environnement. Pourquoi ?
96 Parce que Bruxelles-Environnement a la compétence de la prévention des déchets, cela c'est une
97 compétence régionale et donc la prévention des déchets c'est tout faire pour éviter le déchet. Ici, c'est
98 paradoxal parce que nos entreprises à la fois elles évitent le déchet par des actions de prévention mais
99 c'est aussi quand même comme je l'ai dit précédemment un acteur de gestion des déchets parce que
100 dès qu'on manipule un objet en fin de vie, c'est un déchet donc la législation européenne a bien prévu
101 ce cas de figure là et ils n'appellent pas ça le réemploi, il appelle cela la préparation au réemploi. Cela
102 veut dire que le réemploi par exemple il est partout, si on va chez Troc International, si on va sur
103 seconde main.be, si on va dans une brocante, c'est de la seconde main. On échange des biens entre
104 particuliers, c'est de la seconde main. Par contre, quand on va chercher dans le gisement des déchets
105 des biens, on les réutilise, on appelle cela la préparation au réemploi parce qu'il y a déjà un travail

106 d'identification de ce qui est réutilisable et de ce qui ne l'est pas. Parfois, il y a toute une opération de
107 nettoyage, de reconditionnement, de réparation et donc la législation concerne bien que la
108 préparation au réemploi est une activité qui est dans le monde de la gestion des déchets, prévention et
109 gestion des déchets. Maintenant, à Bruxelles, les deux compétences sont gérées séparément, Bruxelles-
110 Propreté d'un côté, Bruxelles-Environnement de l'autre. C'est Bruxelles-Environnement qui nous
111 soutient mais on travaille avec Bruxelles-Propreté justement parce que inévitablement on est amené à
112 traiter la même matière même si on travaille vraiment de manière complémentaire. Cela c'est pour le
113 contexte général. Pour l'instant, il y a entre 10 et 15 acteurs d'économie sociale présents sur le
114 territoire bruxellois et ils ont des performances qui leur permettent de déjà faire quelques kilos par an
115 par habitant de réutilisés donc c'est pas mal. Maintenant, la grosse tendance c'est de faire des projets
116 de territoire beaucoup plus intégrés, qui vont beaucoup plus loin selon le principe d'économie
117 circulaire de dire on fait vraiment des projets qui vont plus loin. Cela a été fait en Flandre, cela a été
118 fait en Wallonie et donc à Bruxelles on y réfléchit, il y a le PREC donc le Plan régional d'économie
119 circulaire dans lequel il y a plein de mesures qui vont dans ce sens-là et il y a une volonté de travailler
120 en synergie avec Bruxelles-Propreté et l'économie sociale. Un projet qui s'appelle Recy-k, le long du
121 canal qui a pour objectif de monter des projets qui sont dans cette veine-là, pas spécialement encore
122 l'objet encombrant, il y a des projets sur les déchets électriques et électroniques, il y a des projets de
123 remanufacturing mais c'est vrai que l'encombrant n'est pas encore un produit qui arrive à être traité de
124 manière conjointe entre l'économie sociale et Bruxelles-Propreté à une exception près, c'est à
125 Woluwe-Saint-Pierre où il y a un projet pilote qui maintenant fonctionne depuis quelques mois et qui
126 fonctionne bien où là on a trouvé un dispositif qui permet de combiner l'action de l'économie sociale,
127 l'action de Bruxelles-Propreté et l'action de prévention des déchets et de proximité que joue la
128 commune et Bruxelles-Environnement avec un soutien de Bruxelles-Environnement auprès de la
129 commune. La commune a réservé un espace dans son ancien recypark qui est maintenant géré par
130 l'ABP permettant au citoyen de venir apporter leurs biens réutilisables et s'ils ne sont pas réutilisables,
131 on poursuit son chemin et on va dans la partie recyclage de l'ABP. De cette manière, tous les biens
132 réutilisables sont mis de côté et en accord avec les Petits Riens, une fois par jour tout ce qui a été isolé
133 part au centre de tri des Petits Riens qui se situe à Anderlecht où là les produits sont réellement
134 vérifiés, nettoyés et les livres partent dans la librairie, les meubles vont dans l'atelier mobilier, bibelot,
135 déco, électroménager, chaque produit va dans sa filière et donc là il y a des encombrants qui sont
136 réutilisés avec de nouveau toujours l'accueil que l'encombrant comme son nom l'indique c'est le
137 produit le plus encombrant, le plus compliqué à réutiliser en termes de logistique parce que c'est un
138 grand meuble cela prend vite beaucoup de place dans un camion, c'est difficile à amener aussi à un
139 recypark parce que les Bruxellois n'ont pas de remorques, de grandes voitures donc en général on est
140 ennuyé donc le service à domicile est toujours quelque chose de très important. Avec le problème
141 comme cela coûte très cher à collecter, on ne collecte que la meilleure partie de l'encombrant donc ce
142 système là, à l'entrée d'un recypark ex-communal qui est maintenant à l'ABP, cela permet de capter
143 un gisement beaucoup plus important donc on pourrait augmenter le nombre de kilos par an par
144 habitant donc cela c'est la grosse tendance, essayer de trouver des projets locaux, plutôt par commune,
145 nous on arrive à combiner les besoins de service à la population et aussi les problèmes de mobilité, les
146 problèmes de logistique fait qu'il faut essayer de trouver des projets commune par commune et donc il
147 y a beaucoup de projets dans pratiquement chaque commune bruxelloise il y a des projets qui sont plus
148 ou moins avancés, plus ou moins performants mais qui sont en général tous d'économie sociale ou
149 assimilée les ASBL ou des initiatives communales mais qui profitent aux Petits Riens donc cela c'est
150 la nouvelle tendance, le nouveau mode de collecte mais cela reste très différent de ce qui se fait en
151 Flandre et en Wallonie plus intégrées mais je crois que c'est dû au fait que Bruxelles est une ville-
152 région avec une mobilité difficile, des services à la population qui sont différents, les gens n'ont pas
153 tous des voitures, encore moins de remorques, qu'il y a d'autres contraintes, pourtant c'est un flux qui
154 est très ennuyant pour les Bruxellois parce que c'est la ville-région où on déménage le plus souvent,
155 c'est la ville-région où on a le moins d'espace, les bâtiments sont plus petits, les logements sont plus
156 petits donc il y a moyen de faire encore énormément de choses maintenant il faut trouver... Au-delà
157 du mode de collecte, c'est les modes de financement qu'il faut aussi trouver parce que le mode de
158 collecte en gros il y en a que deux, il y a celui de Bruxelles actuellement où l'on prend la crème parce
159 qu'entre guillemets on n'est pas rétribué pour le service mais on est rétribué pour le résultat or le
160 résultat est plus facile à atteindre avec de la crème donc on va collecter que de la crème puisque le

161 résultat c'est de réutiliser et donc on a un insistant à la réutilisation mais on n'a pas d'obligation de
162 reprise pour tous les citoyens, l'autre système qui existe dans quelques grandes villes wallonnes, c'est
163 que l'entreprise d'économie sociale est mandatée via un marché public pour collecter l'ensemble des
164 encombrants, pas de manière absolue, complète mais ils reprennent l'ensemble des encombrants au
165 domicile des citoyens et eux font le tri dans leur centre de tri et identifient ce qui est réutilisable et cela
166 va dans les magasins de seconde main et le recyclable va dans les filières de recyclage. C'est ce qu'on
167 appelle une collecte non écrémante, on ne prend pas que la crème, on prend tout. Le service au citoyen
168 est bien meilleur, le coût est bien supérieur donc cela demande une contribution de la commune ou de
169 l'intercommunale bien plus important, cela demande aussi une logistique beaucoup plus forte pas
170 toujours possible à Bruxelles donc cela ce sont les deux modèles et en Flandre c'est un modèle un peu
171 différent dans le sens où c'est un modèle écrémant mais comme toutes les évacuations de déchets sont
172 payantes pour le citoyen flamand, la seule manière d'évacuer des déchets sans payer c'est d'appeler
173 une Ressourcerie « Greenloop Winkel » qui sont l'équivalent de la Ressourcerie en wallonie. Et donc
174 c'est l'inverse comme toute évacuation est payante pour le citoyen, tout ce qu'il arrive à refiler à un
175 Greenloop c'est autant de tonnes de déchets qu'il ne payera pas. En Wallonie et à Bruxelles, on paye
176 ces déchets via une taxe déchet mais c'est une taxe forfaitaire et après on a droit à utiliser le service.
177 En Flandre, c'est différent en tout cas pour les déchets encombrants, à chaque fois qu'on fait appel à
178 une Ressourcerie ou chaque fois qu'on va dans un parc à conteneurs on paye donc c'est l'inverse mais
179 c'est un système hybride. Mais il faut savoir aussi que même malgré ces incitants là, tous les biens
180 réutilisables, il y a un intérêt à aller chez eux, ils sont quand même aussi payés par les communes et
181 intercommunales pour la tonne réutilisée parce que c'est tout un travail très exigeant en temps, en
182 main-d'œuvre, en espace de stockage, en savoir-faire assez important, un outillage assez important qui
183 fait que de nombreux produits dont les encombrants, le vélo ou le meuble n'est pas rentable en soi, on
184 a souvent besoin d'un incitant financier pour réutiliser l'encombrant. À l'heure actuelle, l'économie
185 sociale gère des encombrants à Bruxelles, cela reste une quantité assez petite par rapport à l'ensemble
186 des encombrants. Pourquoi parce que j'ai parlé uniquement des déchets ménagers mais après il y a
187 tous les déchets assimilés, les déchets professionnels, bureau, entreprises, industries où ils ont aussi
188 des encombrants, où ils ont aussi des besoins d'évacuation, où là en général c'est le privé qui offre des
189 solutions, les privés qui à ma connaissance ne réutilisent pas donc du recyclage. Là, il y a aussi une
190 quantité énorme, on parlait de 50 kg par an par habitant, par entreprise cela doit être aussi important
191 donc on est sur des gros volumes, des gros volumes qui sont peu ou pas ciblés par nos membres pour
192 des raisons justement de capacité. Je viens d'avoir une offre de l'Agence d'intérim bruxelloise qui
193 veut se séparer de 338 bureaux, on est bien sûr de l'encombrant, on est probablement sur des bureaux
194 réutilisables mais 338 bureaux à aller chercher rue royale à Bruxelles, c'est une logistique, c'est des
195 camions, il faut arriver à les stocker donc faut trouver un espace de stockage et puis il faut arriver à les
196 revendre et donc les opérateurs en mesure de faire cela, il y en a que deux, c'est Oxfam-Solidarité et
197 La Poudrière mais s'ils sont sollicités plusieurs fois, il faut qu'ils soient capables d'écouler ces
198 bureaux, ils essaient de le vendre par internet, ils essaient de le revendre à d'autres entreprises mais
199 ce qu'on appelle le be-to-be est encore relativement faible même si je sais que la Région veut travailler
200 beaucoup là-dessus et d'ailleurs à cet égard, nous on a créé une petite qui s'appelle « Le Clic
201 Récup.be » qui permet à une entreprise mais tout le monde peut l'utiliser mais c'est principalement
202 créé pour une entreprise de spécifier ce qu'elle a, ce qu'elle veut se séparer, on pose quelques
203 questions, est-ce que c'est en bon état, en mauvais état, est-ce que c'est rassemblé à un endroit, est-ce
204 que vous avez besoin d'une attestation de recyclage, les quantités et donc en quelques questions nous
205 on sait présélectionner les opérateurs en mesure de répondre à la demande mais après c'est à
206 l'opérateur de contacter l'entreprise et d'activer le deal. Mais cela c'est un nouveau service qu'on
207 vient de lancer cette année qui s'appelle le Clic Récup et qui vise à aller chercher les encombrants
208 dans le be-to-be en sachant que là il y en a énormément et qu'il faut trouver aussi des débouchés, le
209 particulier va beaucoup dans les magasins de seconde main mais les entreprises qui s'équipent dans les
210 magasins de seconde main c'est encore relativement peu le cas même si cela évolue. En encombrant
211 sur Bruxelles, il y en a énormément, je dirai qu'on gravite autour de 2000 tonnes d'encombrants traités
212 par an, pour Bruxelles c'est 10 ou 20 fois plus le volume global. Voilà la situation de notre point de
213 vue, du point de vue de l'économie sociale.

214 *Globalement le réseau Ressources, un peu sa fonction générale, son statut et rôle dans la gestion des*
215 *encombrants pas forcément spécifique à cela, j'imagine que c'est plus large, les différents domaines*

216 *de compétences, j'ai vu aussi que vous utilisiez des labels et l'appellation de Ressourcerie, que vous*
217 *expliquiez un peu ce que c'est ?*
218 Ressources c'est une ASBL qui a pour mission de regrouper et de fédérer toutes les entreprises
219 d'économie sociale active dans la réduction des déchets par la récupération en Wallonie et à Bruxelles,
220 on a 60 entreprises, une quinzaine à Bruxelles qui tous ensemble sont très représentative du secteur.
221 On a pratiquement tous les acteurs d'économie sociale de la récup au sein de la fédération donc à ce
222 titre on a deux missions : on a la mission de représenter et de professionnaliser nos membres donc cela
223 c'est via les labels, c'est via des actions comme le Clic Récup et d'autres actions de communication
224 plus pointues. Un boulot de représentation mais aussi comme c'est une obligation européenne de
225 mettre en œuvre des actions de réduction des déchets par la préparation au réemploi, étant donné que
226 l'économie sociale est pratiquement le seul acteur actif dans ce créneau-là, les Régions et donc plus
227 particulièrement Bruxelles-Environnement à Bruxelles a pour mission de développer cette activité-là
228 et mandate Ressources et ses membres de mettre en œuvre des actions qui permettent d'atteindre des
229 objectifs de réutilisation, d'aller capter ces fameux kilos par an de réutilisables au sein des déchets
230 donc on a chaque année une convention qui est reconduite avec des objectifs de promouvoir la
231 réutilisation, de développer la réutilisation en montant des nouveaux projets et d'étendre cette activité
232 en quantité et en qualité donc parfois avec l'arrivée de nouveaux opérateurs et avec les opérateurs
233 existants de les professionnaliser, de trouver des modes de collecte et de financement qui leur
234 permettent d'être confortable. L'économie sociale n'a pas pour vocation de faire des profits mais il est
235 évidemment essentiel d'être profitable pour être une entreprise saine voir réinvestir les bénéfices dans
236 l'activité elle-même voir dans d'autres projets donc le rôle de Ressources est vraiment un rôle de
237 plateforme, d'intermédiaire entre les autorités et les opérateurs, comme les autorités n'ont qu'un seul
238 interlocuteur et les opérateurs sont représentés en une fois donc cela c'est vraiment notre mission de
239 base et donc pour ce faire on monte des projets et on monte des labels. On monte d'abord des labels
240 pour offrir toutes les garanties au citoyen tant au niveau du service à domicile, qu'au niveau de la
241 réparation, qu'au niveau de la vente en disant tout ce qu'on fait, on le fait de manière clean, de
242 manière transparente et objective vu qu'on bénéficie d'aides, il faut montrer patte blanche et donc
243 c'est tout à fait logique que l'on développe des labels qualités qui garantissent ce qu'on propose. Il y
244 en a plusieurs, principalement, celui pour les encombrants, c'est celui qu'on appelle « Rec'UP » qui
245 est un label qui vise justement à garantir un service au citoyen et qui traite le déchet de la meilleure
246 manière qui soit afin de le mettre en vente de manière qualitative donc cela c'est un label plus pour les
247 encombrants mais il y a d'autres labels. Mais aussi on travaille par projet, typiquement le projet à
248 Woluwe-Saint-Pierre, c'est un projet qu'on accompagne parce qu'on écoute les besoins de la
249 commune, on connaît le mode de fonctionnement de l'ABP, on connaît les besoins de notre opérateur
250 qui est les Petits Riens et en discutant, en réfléchissant, on monte un projet ensemble où chacun s'y
251 retrouve, bon cela a pris par exemple, là très longtemps avant de trouver le mécanisme qui permet à
252 chacun de s'y retrouver et donc là on a un rôle d'accompagnateur donc on intervient aussi dans des
253 projets comme « Be circular » des appels à projets, voir si ce sont des projets qui ont du potentiel de
254 réemploi. On intervient dans le PREC pour donner des pistes de développement d'activités parce
255 qu'on voit bien aussi que ce sont des activités qui ont un potentiel d'emplois outre l'impact positif sur
256 l'environnement, il y a aussi un volet création d'emplois, création d'activités, on est soutenu pour cela
257 et donc cela ce sont des projets et alors quand on arrive à avoir des projets qui se reproduisent, on
258 essaye de les protéger, c'est comme cela qu'on l'a fait en Wallonie, c'est qu'on a déposé la marque de
259 manière collective, c'est-à-dire que nos opérateurs peuvent l'utiliser s'ils rentrent dans une série de
260 conditions qui permettent de faire un travail de qualité et donc cela s'appelle Ressourcerie une
261 entreprise qui propose effectivement un service au citoyen, qui effectivement trie et traite bien les
262 déchets et effectivement réutilise un maximum de choses. C'est une marque collective qui n'est pas
263 encore ou peu utilisée, beaucoup voudraient l'utiliser à Bruxelles mais elle n'est pas encore réellement
264 utilisée parce que justement il faut trouver le modèle reproductible mais par exemple ce qui se fait à
265 Woluwe-Saint-Pierre, c'est une très bonne piste, il y a d'autres communes qui réfléchissent à des
266 projets similaires et donc l'idéal ce serait soit qu'il y ait une grosse Ressourcerie sur toute la Région
267 soit qu'il y ait autant de Ressourcerie qu'il y a de communes ou de zones d'intervention. En Wallonie
268 pour l'instant il y a 8 Ressourceries, il y a encore de la place pour d'autres, idem pour Bruxelles, il y a
269 vraiment de la place pour plusieurs Ressourceries mais ce sont des choses qui se développent en
270 partenariat avec toutes les parties prenantes, les autorités mais aussi les entrepreneurs qui sont sur le

271 terrain. Et donc sur la filière encombrant, le rôle de Ressources est un rôle d'intermédiaire, de
272 facilitateur.

273 *Par rapport à votre définition des encombrants, est-ce que vous seriez d'accord de dire que lors de*
274 *collecte on dit encombrant pour une catégorie un peu générique qui recouvre aussi les livres et tout*
275 *cela ?*

276 Nous on a du mal avec ces catégorisations qui est très vieille de l'encombrant parce qu'effectivement
277 pour le citoyen c'est compliqué de dire on ne reprend que l'encombrant au sens strict du terme, cela
278 peut paraître débile puisqu'on va dire je vais reprendre l'étagère mais je ne vais pas reprendre les
279 livres à l'intérieur de l'étagère alors que le citoyen il veut tout donner. Nous, on utilise le fait que
280 l'encombrant est un sous-marché du monde du marché du déchet, un sous-secteur pour dire on est
281 capable d'offrir des solutions pour l'encombrant mais nous on ne se limite jamais à l'encombrant
282 puisqu'une caisse de livres ou de vaisselles, on va toujours la reprendre pour peu qu'elle ne soit pas
283 cassée ou que les livres ne soient pas mouillés. C'est une vieille définition qui pour nous pose plus de
284 problèmes qu'autre chose sauf à considérer que cela reste une obligation de service minimum, il faut
285 que pour le citoyen, il y ait au moins une solution pour ses encombrants parce que c'est vrai que pour
286 les petits objets on sait plus facilement l'apporter, paradoxe ultime, on peut mettre un bien réutilisable
287 dans son sac poubelle mais cela c'est de l'écocitoyenneté, c'est de la sensibilisation. L'encombrant a
288 toujours été dans le monde du déchet un terme un peu bizarre. Même une brique qui est réutilisable ce
289 n'est pas un encombrant puisque c'est plus petit qu'un encombrant mais si on veut s'évacuer une
290 tonne de brique, c'est encombrant donc il y a plein de subtilités, cela devrait évoluer mais voilà la
291 législation devrait peut-être aussi un peu évoluer.

292 *Dans votre définition, c'est surtout l'encombrant, un objet d'un grand volume, comme objet et non pas*
293 *comme matière ?*

294 Principalement oui, parce que notre public cible c'est principalement le citoyen et le citoyen a plus des
295 objets que des matériaux mais si on parle dans les entreprises ou dans le secteur de la construction, il y
296 a des matériaux encombrants et donc c'est clair que là il y a énormément de potentiel, pour l'instant, il
297 n'y a pas vraiment d'acteurs qui font cela de manière structurelle mais on a des entreprises d'économie
298 sociale qui vont sur chantier, qui vont récupérer des portes, des fenêtres, des châssis, des tuiles, des
299 briques, des pierres, on peut vraiment dire que c'est encombrant, qui les réutilisent mais c'est pas
300 encore un service qui est aussi présent que pour les objets encombrants. Les objets encombrants tout le
301 monde connaît les Petits Riens, Emmaüs, Oxfam et donc tout le monde sait qu'on doit téléphoner là-
302 bas si on a des encombrants réutilisables mais pour les matériaux réutilisables c'est pas encore
303 complètement répandu mais cela se fait beaucoup par projet-pilote, par chantier. Il y a beaucoup
304 d'entreprises qui sont très intéressées pour qu'on puisse réutiliser leurs encombrants que ce soit
305 directement sur leurs chantiers ou ailleurs. Cela se fait de plus en plus mais ce n'est pas encore
306 systématique.

307 *Par rapport à vos collectes écrémantes, on parlait de prendre des biens qui sont réutilisables*
308 *directement avec peu de traitements mais il y a quand même une part qui est réparée et du coup dans*
309 *cette collecte on prend aussi les objets qui sont parfois un peu abîmés mais où il y a un potentiel à la*
310 *revente.*

311 Cela dépend de deux choses, fondamentalement, cela dépend de la valeur du bien, on préfère prendre
312 un bien de qualité avec une petite réparation qu'un bien de mauvaise qualité nickel. C'est une question
313 aussi de marché. Paradoxalement aussi un meuble Ikea de seconde main a plus de potentiel de vente
314 que la vieille commode de grand-mère. C'est aussi une question de capacité c'est-à-dire que le meuble
315 si on veut le retaper, il faut quasiment une menuiserie or peu de membres sont équipés d'une
316 menuiserie donc c'est pour cela qu'ils vont se focaliser sur ce qui est en bon état directement. Il y a
317 deux facteurs, c'est la valeur intrinsèque de l'objet et les capacités parce qu'à la limite aussi si
318 l'économie sociale avait entre guillemets une école de formation de menuisier ils pourraient via cette
319 école-là, réutiliser beaucoup plus de meubles, entres autres via du remanufacturing, on retape
320 complètement une table, tout cela, cela demande énormément de travail, énormément d'heures, on ne
321 veut pas vendre à de rares exceptions à des prix élevés, on veut des prix accessibles. C'est très
322 rarement fait simplement pour une question de rentabilité et de possibilité surtout à Bruxelles, dans
323 d'autres Régions cela peut se faire parce qu'on a plus de temps, plus d'espace, parfois plus de mise à
324 disposition de personnel mais à Bruxelles c'est très rare.

325 *J'ai interrogé Olivier Bosteels qui disait que par exemple les Petits Riens leur disaient qu'ils ont des*
326 *meubles parfois des vieilles commodes en chêne massif qui sont nickel mais cela ne correspond pas au*
327 *marché, il n'y a pas de demande, du coup, c'est un objet qu'on peut difficilement réutiliser malgré*
328 *qu'il soit en bon état.*

329 C'est vrai dans le cas de Bruxelles mais par exemple si on va à la Ressourcerie Namuroise, ils vont les
330 récupérer un parce qu'ils sont obligés et qu'ils sont payés pour mais même s'ils n'étaient pas obligés,
331 ils ont un projet qui s'appelle « Raymonde » dont l'objectif est de récupérer des bonnes planches de
332 bois. Là le vieux meuble de grand-mère c'est des bonnes planches de bois plein, c'est du chêne même
333 s'il est traité, il va passer en menuiserie pour faire de nouvelles planches et cela va être réintégré dans
334 des nouveaux mobiliers. C'est possible, le seul truc c'est que c'est beaucoup d'ingénierie beaucoup
335 plus de travail, d'espace, de moyens donc on est sur le remanufacturing et d'ailleurs on n'est plus sur
336 de la seconde main au sens strict du terme parce que normalement l'objet n'est pas réutilisé pour la
337 même vocation puisque là on va plutôt récupérer la matière et refaire une table ou une chaise à la
338 limite à partir d'une armoire. On appelle cela aussi détournement d'objets ou upcycling, cela se fait, il
339 y a des projets à Molenbeek qui travaillent là-dessus, il y a beaucoup de réflexion là-dessus et cela se
340 fait très facilement de manière artisanale mais cela ne se fait pas encore de manière structurelle mais
341 cela commence, à Namur cela a pris de l'ampleur mais ce n'est pas encore systématique.

342 *Pour ce qui est de votre réseau de relations au sein du réseau Ressources, vous avez expliqué vos*
343 *relations avec les entreprises d'économie sociale et solidaire, les acteurs comme par exemple Oxfam,*
344 *l'ABP aussi à travers des relations pour créer des Ressourceries, je voulais vous demander aussi*
345 *quelle est votre relation avec les entreprises privées industrielles de recyclage ?*

346 On en a moins, à Bruxelles, ceci explique autant par rapport à l'ABP, on est complémentaire mais on
347 travaille quand même sur le même produit donc il faut vraiment se mettre d'accord pour travailler de
348 concert. Le privé, pour nous, c'est surtout vu comme des recycleurs et donc c'est des partenaires
349 naturels dans le sens où si nous on a de la matière à recycler, on l'envoie vers le recycleur entre
350 guillemets même s'il y a aussi des collecteurs, notre métier est tellement différent, on n'a pas besoin
351 de collaborations parce que finalement on est sur le même gisement mais eux c'est pour recycler et
352 nous c'est pour réutiliser donc entre guillemets c'est le client qui choisit donc c'est vraiment en bout
353 de chaîne s'il est pas réutilisable, on va l'évacuer via un recycleur mais le recycleur devient un
354 fournisseur-client comme un autre et il n'y a pas vraiment de partenariat, c'est une réalité. Maintenant,
355 par exemple dans le secteur de la construction, c'est un peu plus compliqué, dans le secteur de la
356 construction un groupe constructeur qui gère aussi les déchets, eux peuvent être des partenaires parce
357 que pour eux c'est un poste de coût donc pas un poste de rentrée financière. Ils doivent traiter les
358 déchets mais c'est un poste de coût et à ce moment-là cela devient des partenaires. Si le traitement des
359 déchets c'est leur gagne-pain nous on leur pique une partie de leur gagne-pain donc c'est très difficile
360 par contre si c'est des opérateurs et pour eux c'est un poste de coût alors on peut travailler avec eux
361 parce qu'on peut leur réduire leurs coûts. Par exemple, dans le secteur de la construction, des
362 démolisseurs, des entreprises générales de construction peuvent se retrouver avec des intérêts de
363 travailler avec nous d'autant qu'on essaye de plus en plus d'être présent sur le marché. Il y a des
364 partenariats possibles mais c'est du cas par cas, maintenant, si un privé dont l'objectif est de collecter
365 des meubles en bois pour faire de la ressource énergie ou des copeaux de bois pour un incinérateur et
366 bien nous, le nombre de meubles que l'on va collecter c'est autant de meubles qui ne vont pas chez
367 eux. C'est très difficile de les convaincre, si vous voyez un beau meuble, laissez le de côté, parce
368 qu'eux ils travaillent à la tonne et rapidement et donc même s'ils avaient envie de nous laisser
369 quelques pourcents de leur collecte parce qu'il y a un tas d'objets réutilisables qui arrivent, ils doivent
370 aller tellement vite, c'est souvent des compacteurs que c'est très difficile de travailler. Nous on va
371 récupérer ce qui est réutilisable et c'est vraiment en bout de chaîne si on voit qu'il n'est pas
372 réutilisable qu'on va les appeler et en général, on paye ça à la prestation, c'est moins présent, c'est
373 plus compliqué mais cela peut évoluer, à l'heure actuelle.

374 *Je comprends mieux pourquoi il y a des synergies avec l'ABP qui me disait que pour eux la plupart*
375 *des déchets ont une valeur négative sauf les DEEE ou certains métaux donc là cela leur permet de*
376 *s'arranger.*

377 Exactement pour eux c'est un poste de coût mais ils ont l'obligation, un privé lui va être payé pour
378 donc lui il va être payé à la tonne donc s'il perd quelques tonnes, il perd quelques euros donc a priori il
379 ne va pas travailler avec nous.

380 *Cela c'est l'ensemble du paysage d'acteurs ? Donc les communes, un peu les entreprises privées,*
381 *l'ABP et les ASBL et Bruxelles-Environnement.*

382 On retrouve à peu près tout le monde. C'est un petit monde, il n'y a pas énormément d'acteurs. On se
383 connaît tous. Dans l'encombrant, il faut savoir qu'il n'y a pas encore à part pour les déchets
384 électriques et électroniques Récupel, il n'y a pas encore d'obligation de reprise mais peut-être qu'un
385 jour en France il y a ce qu'on appelle des REP, une responsabilité élargie du producteur où c'est au
386 metteur sur le marché, les entreprises productrices et distributrices de mettre un système de reprise des
387 vieux meubles et là par exemple, de nouveau en général c'est des entreprises privées qui vont plutôt
388 vouloir avoir ce gisement mais là on peut par exemple trouver des accords pour s'assurer qu'il y ait
389 des objectifs de recyclage et de réutilisation séparés, de telle manière à ce que celui qui organise ce
390 mécanisme-là soit obligé de travailler à la fois avec l'économie sociale et les privés. Ce n'est pas
391 encore le cas, Récupel par exemple n'a pas encore d'objectifs séparés de réutilisation donc eux ils
392 doivent juste s'assurer que les produits sont bien traités, pour eux recycler c'est bien traiter, à part
393 nous tolérer et nous laisser des accès au gisement, ils ne vont pas soutenir notre filière puisqu'ils n'ont
394 pas d'obligation en la matière. Si un jour, il y avait une obligation de reprise pour les encombrants
395 mais en général on dit mobilier dans ce cas-là, on peut imaginer qu'il y a ait des obligations de
396 réutilisation et de nouveau comme on est un peu les seuls acteurs à le faire, on peut travailler avec ces
397 producteurs, on parle de Ikea, on parle de grosses structures de ce type-là, on peut travailler avec eux
398 mais s'ils sont obligés par la loi parce que les obligations légales européennes transposées au niveau
399 régional, la Région peut aussi mettre ses propres règles, à ce niveau-là par exemple il faut collecter
400 tous les vieux meubles, il en faut 10% qui soit réutilisés, ce sera à l'entreprise de trouver un moyen
401 d'arriver à ces résultats et là on peut travailler ensemble, on travaillerait avec le privé, c'est une autre
402 manière de travailler mais pour l'instant ce n'est pas encore le cas. Ce n'est pas facile parce que
403 l'obligation leur revient donc eux vont plutôt privilégier leur modèle productiviste et donc il faut
404 vraiment qu'ils soient obligés de travailler avec nous. En France, par exemple, il y a des accords dans
405 ce sens là. C'est aussi un mode de collecte qui n'existe pas encore, l'obligation de reprise, la
406 responsabilité élargie du producteur qui pourraient voir le jour et qui pourraient traiter des
407 encombrants et par exemple même le matelas, uniquement le matelas parce que le matelas est un
408 produit qui pose énormément de problèmes, environnementalement comme gestion de déchets mais le
409 matelas n'est qu'un type d'encombrant, on peut imaginer la même chose pour le vélo, le meuble, le
410 divan.

411 *Et au niveau des modes de collecte, vous avez parlé d'une collecte écrémante ou plus globale qui*
412 *reprend tout mais toujours préservante et cela, cela prend souvent la forme de collecte au porte-à-*
413 *porte. Il y a les dépôts volontaires au sein de vos structures ou des parcs à conteneurs.*

414 Exact.

415 *Est-ce qu'il y a encore une autre forme de collecte ?*

416 On ne fait plus vraiment le porte-à-porte, cela c'était l'ancien système, quand on avait les grosses
417 poubelles, on faisait le porte-à-porte, c'était affreux pour plein de raisons, la quantité à traiter, pour les
418 dépôts sauvages, la propreté publique parce que tout était à même la rue, cela a été abandonné c'est
419 pour cela que nous on appelle pas cela du porte-à-porte, on appelle cela sur appel téléphonique, c'est
420 la différence, du porte-à-porte cela existe encore très très peu seulement dans quelques communes
421 mais c'est vraiment très marginal parce que déjà en un jour il y a une quantité immense, il y a les
422 ferrailleurs qui passent, cela pose de gros problèmes de propreté publique donc nous c'est un mode de
423 collecte innovant qui la collecte sur appel, on convient d'un rendez-vous ce qui a deux avantages, le
424 premier, c'est de pouvoir dire à la personne ce qu'on prend, ce qu'on ne prend pas, lui expliquer le
425 mécanisme et le deuxième c'est qu'on optimalise les tournées, on va faire par quartier ou par
426 commune donc on va essayer de faire 10 stops en un jour, tout près. On va dire à la personne, on vient
427 la semaine prochaine ou dans 15 jours parce que par exemple Ixelles, on y va tous les premiers mardi
428 du mois donc on fait toutes les adresses à Ixelles ce qui évite de faire 36000 stops, cela c'est vraiment
429 le mode de collecte privilégié après les apports sur site mais là c'est le citoyen qui est en difficulté
430 pour les gros trucs et apports en parc à conteneurs idem c'est de nouveau le citoyen qui est en
431 difficulté donc nous on part du principe que s'il n'y a pas d'incitant, de paiement du service, il y aura
432 toujours une série d'encombrants qui seront problématiques pour nous, pour le citoyen et pour
433 l'entreprise. Ce qui fait qu'un citoyen et une entreprise peuvent être finalement contraint d'appeler un
434 privé pour l'enlèvement qu'il va payer cher et vilain et ces encombrants qu'ils soient réutilisables ou

435 pas, ils vont tous être détruits. C'est la réalité actuelle, c'est une question budgétaire, c'est beaucoup
436 de sous pour gérer ça.

437 *Au niveau de la collecte, c'est souvent des camions ou camionnettes, cela se collecte comment ?*

438 Alors principalement des camions permis B, c'est des grosses camionnettes, en région bruxelloise
439 c'est difficile de bouger avec un gros camion mais parfois cela doit s'imposer si on doit faire un gros
440 enlèvement, 330 meubles de bureau, il vaut mieux avoir un semi-remorque et y aller qu'une fois.
441 Maintenant, il y a aussi des modes alternatifs, à Paris et à Mons, j'ai vu ils font par triporteur, des
442 petits vélos mais là on est de nouveau pas dans l'encombrant, on est dans l'objet réutilisable, ils font
443 des collectes à domicile, en circulant dans les quartiers par vélo cargo mais cela limite très fortement
444 les quantités, en général ce sont des camions/camionnettes, on sait mettre 20 m³, 700 kg. En général,
445 cela permet de faire une collecte en un jour, en une demi-journée, on collecte de quoi remplir le
446 camion et on approvisionne le magasin de seconde main comme cela. Il n'y a pas vraiment d'autres
447 mécanismes. On peut imaginer des points dépôts mais cela reste toujours compliqué parce qu'il faut
448 toujours à un moment donné venir les chercher et la question de la préservation, dès que c'est déposé
449 en fond de rue, il n'y a pas de surveillance, c'est soumis à tout, cela peut être cassé, il peut prendre
450 juste ce qu'il y a de la valeur et laisser le reste, c'est problématique.

451 *Et en fait, comme je fais une analyse de flux de matière, j'ai besoin de données chiffrées sur les tonnes
452 collectées par rapport à chaque acteur, est-ce que vous pouvez me fournir cela ? J'ai vu par rapport à
453 la fiche de l'Observatoire.*

454 Sur l'observatoire, on a les stats par Région par flux.

455 *Mais est-ce que vous avez des données plus précises ? Par entreprise ?*

456 On les a mais en général on est tenu par une close de confidentialité par rapport à cela maintenant
457 Bruxelles-Environnement a aussi certaines informations. C'est difficile parce que chaque acteur a son
458 propre mécanisme et nous tous ensemble, on agrège tous les flux et on donne les quantités sur
459 Bruxelles maintenant il ne faut pas hésiter à leur demander. Dans les rapports d'activité des Petits
460 Riens, d'Oxfam, il y a quelques chiffres mais nous on ne peut pas les donner par structure.

461 *D'accord, pour les totaux je verrai donc sur les fiches de l'Observatoire. Vous m'avez parlé de 2000
462 tonnes pour l'ensemble du réseau Ressources collectées annuellement. Est-ce que vous avez une idée
463 du pourcentage que cela représente par rapport aux autres secteurs ? Par rapport à l'ABP, au secteur
464 informel, une idée de la place que cela prend ?*

465 C'est assez difficile mais si on prend cette idée de 50 kg par an par habitant, on doit faire le calcul sur
466 1 million 2 d'habitants cela fait quand même, on est sur 60 000 tonnes, là on est à 2000 sur 60 000.
467 Dans le PREC il y avait quelques chiffres sur l'ABP, l'ABP doit être entre 10 et 20 000 tonnes.

468 *Oui, c'est 20 000 tonnes.*

469 Le privé de la même manière puis il reste une économie informelle qui prend le reste donc finalement
470 l'économie sociale à Bruxelles, en tout cas, c'est relativement petit parce qu'on fait de l'écramant. En
471 Wallonie, une structure qui fait du non écramant à elle seule, il y en a certaines qui sont déjà à 3000 et
472 il y en a qui arrive à 4000 tonnes pour une structure parce qu'elles font finalement le travail de l'ABP.
473 Elles ne font pas tout le travail de l'ABP, l'ABP leur a confié une partie de leurs missions. On n'est
474 pas encore dans un système intégré, on travaille avec l'ABP pour travailler en bonne intelligence, on
475 n'a pas encore un système intégré où au lieu d'avoir un camion des Petits Riens puis un camion de
476 l'ABP, il y a qu'un seul camion. C'est cela le système intégré mais là il faut changer le mode de
477 fonctionnement, là c'est sûr qu'à Bruxelles, il y a probablement un potentiel énorme mais il faut
478 trouver le bon mécanisme pour que chacun s'y retrouve, pour que ce soit efficace. Il y a aussi le fait
479 que les entreprises à Bruxelles sont limitées par des questions d'espace, de taille, de personnel. On a
480 des capacités mais on n'a pas non plus des capacités illimitées. Il y a aussi une question de
481 proportionnalité pour traiter 2000 tonnes, il faut normalement un site de minimum 2000 m² et 2000 m²
482 c'est très compliqué à trouver à Bruxelles. C'est ce que les Petits Riens ont à Anderlecht et ils traitent
483 plusieurs matières mais c'est les seuls qui disposent d'un grand centre de tri à Bruxelles. La Poudrière
484 en a un petit et les autres n'en ont pas, le centre de tri c'est l'arrière de leur magasin donc le potentiel
485 ne peut pas être traité.

486 *Olivier Bosteels me disait qu'ils envisageaient des tests de collecte plus préservante avec des camions
487 avec des compartiments pour faire une collecte pour les deux, l'ABP et le réseau Ressources au sens
488 large mais il disait que c'est un type de collecte qui coûte 4 fois plus cher, c'est des camions qui sont
489 plus grands, il y a des rues qui sont assez étroites à Bruxelles, il y a plein de paramètres.*

490 Exact, c'est assez complexe, cela explique pas mal de choses, il faut trouver d'autres modes de
491 collecte, d'autres mécanismes. Il y a sûrement moyen d'aller plus loin progressivement, ce qu'il faut
492 savoir quand même c'est qu'à Bruxelles, l'économie sociale offre le service de manière gracieuse
493 alors évidemment ils sont exigeants sur la qualité, on pourrait se dire que ce que je donne aux Petits
494 Riens ou à Oxfam, c'est quelque chose que je vendrais sur seconde main.be, j'en toucherais quelque
495 chose, oui mais il y a le service derrière, on vient chercher, on ne doit pas se préoccuper, il y a toute
496 une partie de la population qui ne veut pas s'amuser à revendre donc même si c'est vrai qu'il y a une
497 valeur, sinon ils ne viendraient pas, il y a quand même tout un service et l'enjeu il est là c'est d'arriver
498 à rémunérer l'ensemble de la chaîne et à mon avis il y a moyen de trouver des mécanismes qui
499 permettent de trouver la juste combinaison, c'est sur cela qu'il faut travailler.

500 *Sur les problèmes et opportunités, cela c'est un problème où il faut trouver une solution entre le coût*
501 *du transport, de la manutention et du taux de collecte. Vous voyez d'autres opportunités techniques*
502 *pour améliorer la collecte ?*

503 Je pense que les apports ont du potentiel, les apports au niveau local, l'exemple de Woluwe-Saint-
504 Pierre c'est une zone d'apport local, si cela marche bien, cela va se développer. Si on pouvait avoir
505 dans chaque commune un hangar où on pouvait déposer et qu'il y avait une équipe qui traite, on aura
506 déjà une belle possibilité. Essayer de continuer à travailler en synergie parfois le service local de la
507 commune, le service propreté public de la commune peut intervenir pour une vieille personne qui ne
508 pourrait pas se déplacer, il faut vraiment voir. Pour l'instant, nos entreprises sont fort sollicitées donc
509 n'ont pas de capacité mais rien n'empêche une entreprise d'être payée par la commune pour faire une
510 partie du service, ce qui n'est pas encore le cas, cela c'est aussi une question de philosophie, c'est
511 accepter qu'un partenaire extérieur traite une partie du flux, c'est cela qu'il faut creuser parce que
512 aussi chacun fait au mieux de ses capacités et de son savoir-faire. Je trouve que l'exemple de Woluwe-
513 Saint-Pierre est un bon exemple parce que là on a trouvé une combinaison vertueuse. La situation était
514 favorable, il y a des situations plus compliquées, il faut arriver à faire la même chose.

515 *Rien qu'en termes d'espace pour avoir l'espace pour trier.*

516 Exactement, il y a la question de la place, là on est sur une commune relativement aisée donc on a de
517 la qualité, on a un dispositif dans lequel tout le monde joue le jeu, il faut vraiment qu'il y ait un
518 équilibre entre les partenaires et ce n'est pas évident. Rien que ce projet-là a mis 3 ans à être monté
519 parce que c'était vraiment compliqué pour faire comprendre, chacun avait ses enjeux et très opposés
520 donc il y a besoin d'un rapprochement des 3 acteurs. Ils ont trouvés un terrain d'entente mais cela
521 prend du temps.

522 *C'est aussi des mondes qui ne se connaissent pas trop à l'origine.*

523 Exacte, c'est des philosophies de travail différentes, la commune très locale, l'ABP très régional et les
524 Petits Riens dans une philosophie moi je prends ce qui m'intéresse et je ne vois pas pourquoi on
525 devrait m'obliger de faire quelque chose et bien si parce que le local et le régional avaient des
526 obligations. Chacun a mis un peu d'eau dans son vin.

527 *Et par rapport aux modes de tri lors des collectes et dans les centres, c'est principalement manuel ?*

528 Oui, il y a quelques projets, la déconstruction, le démantèlement mais pas dans le mobilier et cela reste
529 très manuel et c'est le principe de l'économie sociale. Si cela pouvait être automatisé alors cela rentre
530 dans le privé. Autant que les privés le fassent, c'est aussi à ce niveau-là qu'on n'est pas réellement
531 concurrent. On est sur le même marché mais c'est un processus totalement différent. Il y a pas ou peu
532 de projets d'industrialisation même si le textile, il y a un tri, il y a des aides mécaniques mais reste
533 quand même une activité humaine, il y a rien d'automatisé.

534 *Vous disiez qu'il y avait quand même des projets de démantèlement des encombrants ?*

535 En déchet électrique et électronique, il y a quelques projets mais pas en encombrant.

536 *Est-ce que vous avez une idée, on a parlé de la proportion de 5 kg de déchets encombrant par*
537 *habitant, est-ce que vous avez une idée du pourcentage de meubles, de bibelots, etc ?*

538 En général, on sait plutôt par matière, on sait ce qui part au recyclage. On sait qu'il y a 40 à 45% de
539 bois donc on pourrait se dire que c'est 40 à 45% de meubles. En général, le meuble comme on le
540 conçoit principalement en bois, c'est vraiment la grosse fraction et puis après on a 10 à 15% de
541 métaux, de l'électroménager ou des trucs en métal, on a après 10 à 15% de vêtements, textiles, tissus
542 puis on a des mousses, des plastiques, on tourne déjà sur des 3-4%. On a 20% d'inerte, tout ce qui est
543 lavabo, le verre, la vaisselle cassée, tout ce qui est inerte. C'est peut-être pas 20% là j'exagère c'est
544 peut-être plutôt à 5, ce qu'on a au bout du compte, c'est qu'on a 20% de mélange, même en triant tout

545 on a encore 20% de mélangés, ce qu'on appelle le multi-matière, on ne sait rien faire d'autre que
546 l'incinérer, cela c'est 20% donc 40, 20 puis c'est plutôt des 5-10% de plastique, tissu, inerte, papier-
547 carton donc livre, c'est quelques pourcents donc le gros c'est le bois, les meubles en bois et puis il y a
548 le métal, le multi-matière le problème c'est qu'il y a moyen de démanteler très finement mais cela
549 coûte cher. Il y aurait moyen qu'un divan ne soit pas incinéré, qu'on recycle le tissu, la mousse, le
550 métal, le bois, il y a moyen mais c'est un démantèlement très précis.

551 *Vous avez parlé du problème de stockage, est-ce qu'il y a aussi des difficultés dans l'application des*
552 *mesures de tri ?*

553 Oui, la contrainte de stockage fait qu'on est plus exigeant sur la sélection parce qu'il faut que cela se
554 vende tout de suite même s'il y a des choses, cela, cela a du potentiel de revente, il est possible que je
555 le vende un jour, on ne va pas le prendre parce qu'on va le stocker pendant autant de temps, aussi
556 parfois on doit déstocker et donc parfois on essaye de faire des promotions mais parfois même après
557 une promotion il reste des meubles en bon état qu'on doit évacuer en recyclage donc le stockage est un
558 des critères, un des points les plus critiques parce que c'est ce qui coûte surtout à Bruxelles. Même pas
559 seulement question financier, question de temps, personnel, encombrement, la plupart de nos
560 entreprises surtout à Bruxelles travaillent en flux tendu, si le meuble n'est pas parti dans les 15 jours,
561 c'est qu'il ne fallait pas le prendre donc c'est une grosse contrainte.

562 *Au niveau des traitements, on peut dire qu'il y a de la réutilisation, du réemploi avec réparation, il y a*
563 *du recyclage*

564 Un petit peu comme c'est écrémant, c'est assez faible. Plus c'est écrémant, moins il y a de recyclage.
565 C'est les vases comunicants.

566 *Il y a une partie qui est valorisée énergétiquement lorsqu'on ne sait vraiment rien en faire.*

567 C'est vraiment le déchet final mais c'est quand même une fraction assez importante.

568 *Est-ce que vous avez une idée de ce que cela représente en termes de pourcentage ? On est*
569 *globalement à de la réutilisation, c'est au moins 50% des déchets collectés j'imagine ?*

570 Oui à Bruxelles, surtout dans l'encombrant puisque l'encombrant coûte, on est plutôt à 60%, on essaye
571 d'atteindre 80% dans l'encombrant, après, il y a d'autres matières comme les déchets électriques et
572 électroniques, si on ne le réutilise pas, on peut encore l'évacuer à valeur positive donc là c'est moins
573 problématique de tout reprendre entre guillemets, idem pour le textile, idem pour les bouquins, c'est
574 de moins en moins le cas mais il y a encore quelques fractions qui sont intéressantes en recyclage. Cela
575 dépend des entreprises mais certaines pour les livres ils reprennent tout, pour les électros ils prennent
576 tout et ils trient après parce qu'ils savent qu'ils vont trouver une solution de recyclage. Mais justement
577 l'encombrant, c'est le cas contraire, c'est le cas où on ne trouve pas de solutions, que ce soit en bois ou
578 multi-matière, c'est le bien qui pose problème. Celui-là, on va vraiment être super prudent et on va le
579 prendre que si on est sûr. On est plutôt à mon avis, je n'ai pas le pourcentage pour l'encombrant mais
580 au-dessus de 80. Une bonne Ressourcerie fait 85% de réutilisation sur sa fraction réutilisable. À
581 Bruxelles ce n'est pas des Ressourceries mais ils travaillent dans la même logique, ils doivent
582 atteindre ces taux-là. Je ne les ai pas parce qu'on n'isole pas la filière encombrant au sens strict du
583 terme comme cela et donc je ne sais pas exactement le taux de réutilisation mais on doit être au-delà
584 de 80 mais c'est pour cela aussi que nous on parle peu ou pas de taux, on préfère parler de kilos par an
585 par habitant parce que le taux cela dépend du mode de collecte, cela dépend des capacités, par contre,
586 le kilo par an par habitant, c'est ce qu'on a effectivement revendu sur le territoire bruxellois. On sait le
587 chiffrer parce que c'est via des magasins de seconde main. Là c'est vraiment la performance pure et
588 dure, un taux cela ne veut rien dire, 80% de crème c'est plus facile que 10% de non écrémant et au
589 bout du compte les 10% de non-écrémant, cela fait le même nombre de kilo par an par habitant que les
590 80%. On calcule en kilo par an par habitant, c'est plus juste.

591 *Par rapport au PREC, vous disiez que c'était surtout un facilitateur pour créer des nouvelles relations*
592 *avec par exemple l'ABP, quels sont les freins que vous identifiez par rapport à ce développement de*
593 *l'économie circulaire dans votre réseau.*

594 Nous, d'abord c'était principalement une opportunité dans un premier temps parce qu'on a pu
595 participer au PREC, on a vraiment été source d'informations, on a pu faire des rapports qui ont montré
596 le potentiel, après, beaucoup de projets-pilotes sont nés, la difficulté c'est de passer du projet pilote à
597 une phase de systématisation. On parle d'un PREC 2.0, l'enjeu c'est d'arriver à faire des choses de
598 manière récurrente et rentable, qu'il n'y ait pas besoin d'un projet pilote pour tester, on se rend compte
599 ok cela marche dans le projet pilote mais on n'arrive pas à le reproduire et à le systématiser, cela c'est

600 aussi une question de temps. Il faut arriver à trouver des systèmes dans lesquels on améliore encore les
601 performances, ce n'est pas automatique mais de manière beaucoup plus récurrente. Pour l'instant, on
602 est encore à tâtons, on fait des projets pilotes sur différents aspects, ce n'est pas encore complètement
603 mature parce qu'il y a beaucoup d'initiatives qui vont un peu dans tous les sens, je crois aussi que
604 c'est une période maintenant de foisonnement puis après il doit y avoir une période de rationalisation
605 et de maintenant dire on privilégie tel mode de collecte, telle réutilisation ou tel mécanisme parce
606 qu'on a testé un peu tout le système et qu'on arrive à la conclusion que. Je pense que le PREC a le
607 mérite d'exister et je pense que c'est la première fois qu'une Région se dote d'un plan aussi ambitieux,
608 c'est un peu normal qu'on ne va pas atteindre tout de suite des objectifs élevés mais on est dans la
609 bonne direction et ils veulent en faire un deuxième. Le deuxième devrait être plus focus, essayer de
610 faire plutôt une grosse action phare que tester encore des dispositifs mais encore faut-il trouver le bon
611 dispositif.

612 *J'avais vu qu'on vous aviez fait une étude qui proposait différents scénarios pour collecter une plus*
613 *grande part des déchets encombrants, il y a-t-il moyen d'accéder à cette étude ?*

614 On a fait des projections, c'est un document constitutif du PREC, on avait dit si on reproduit, c'est
615 cette idée de PREC 2.0, si telle expérience qui a marché dans tel endroit est reproduite à l'échelle de la
616 Région Bruxelloise alors on peut traiter autant de tonnes et créer autant d'emplois. On arrive à des
617 tonnages d'autant et on sait que traiter un tonnage aussi important c'est autant d'emplois et de
618 tonnages donc on a fait des simulations, il faut que je demande à ma collègue.

619 *Est-ce que vous pouvez un peu m'expliquer votre collaboration avec le Recy-k ?*

620 On n'a pas une collaboration directe dans le sens où le projet est né avec le fond FEDER et Bruxelles-
621 Propreté comme porteur de projet. L'idée c'est que ce soit un centre de récupération d'économie
622 sociale mais le principe même du montage financier rendait difficile qu'on soit impliqué en première
623 ligne. En gros, par rapport au gros projet qu'on avait imaginé de développement de l'activité sur les
624 encombrants, les DEEE, l'économie sociale aime bien être indépendante donc ce genre de projet il
625 faut avoir la main pour les développer dans le sens de nos objectifs donc là le fait que ce soit le
626 bâtiment de l'ABP, elle accueillait des projets d'économie sociale mais que nous on estime être pilote
627 ou des projets exploratoires donc on n'était pas en première ligne par rapport à eux, en tout cas, nos
628 opérateurs. Exemple typique, les Petits Riens avaient leur propre centre de tri donc eux avaient leur
629 propre politique donc c'était en parallèle. Pour l'instant, c'est des expérimentations, une espèce de
630 laboratoire or nous on est une économie sociale nos employés font cela depuis des dizaines d'années
631 donc n'ont plus besoin d'expérimenter. Si cela avait été un espace mis à disposition de nos opérateurs
632 pour faire des choses qu'on peut discuter ensemble mais à notre manière alors il y avait une possibilité
633 de travailler de manière intégrée et en première ligne mais comme ce n'était pas la philosophie du
634 projet, je pense que c'est beaucoup plus un laboratoire exploratoire, on connaît le projet, on suit les
635 initiatives qui sont dedans mais nous c'est une petite branche de nos activités, le gros de nos activités
636 c'est développer, structurer, professionnaliser ce qu'on fait depuis toujours et se développer. Là on est
637 vraiment sur des projets R&D. On a des membres qui sont dans le projet Recy-k on suit avec intérêt
638 mais ce n'est pas prioritaire par rapport à nous, pour nous ce qui est prioritaire c'est d'avoir des
639 accords structurels où l'économie sociale est sur un même pied que les autres acteurs, ce n'est pas
640 juste on vous offre une solution d'hébergement. On travaille sur un pied d'égalité pour monter des
641 projets qui répondent aux objectifs de tous les partenaires donc c'est un peu différent de Recy-k. Recy-
642 k c'est un beau lieu exemplatif, nous nos projets sont parfois beaucoup plus simples, c'est un service
643 de collecte, un centre de tri, c'est un magasin de seconde main, c'est simple mais cela demande quand
644 même beaucoup de moyens et beaucoup de mise en œuvre et beaucoup de capacité donc Recy-k aurait
645 pu être quelque chose comme cela mais ce n'était pas l'intention, c'était quelque chose d'exploratoire.

646 *Est-ce que vous avez une idée d'une personne que je pourrais contacter de manière générale ?*

647 Bruxelles-Environnement je pense que c'est intéressant de rencontrer maintenant la personne qui en
648 contact chez nous est en pause carrière d'un an, cela vaut probablement la peine parce que c'est une
649 des particularités de Bruxelles, bicéphale en matière d'encombrants. Au niveau des opérateurs, les
650 Petits Riens, c'est la structure à la fois la plus généraliste et qui représente le mieux sur l'encombrant
651 en tout cas le potentiel de développement. Chez eux, la personne de référence ce sera Claudia van
652 Innies. Il ne faut pas hésiter à la contacter et lui dire que vous travaillez sur les encombrants et que
653 vous avez rencontré Tanguy de Ressources. Sur l'encombrant, il n'y a pas vraiment beaucoup d'autres
654 personnes.

655 *Pour l'instant je suis en contact avec l'ABP, Bruxelles-Environnement, le Réseau Ressources et deux*
656 *acteurs privés mais je ne suis pas sûr qu'ils vont répondre.*
657 *Oui, en privé, sur les encombrants, sur les déchets électriques et électroniques, il y a plus d'enjeux et*
658 *plus de personnes qui se positionnent mais sur l'encombrant honnêtement. Il y a des entreprises*
659 *privées amusantes à voir comme Noof à Vilvorde qui refait des nouveaux mobiliers à base d'anciens,*
660 *c'est du remanufacturing, c'est très chouette comme boîte, c'est du be-to-be et mine de rien cela fait*
661 *quelques tonnes. Il ne travaille pas que sur Bruxelles. Sur l'encombrant, l'ABP avec la propreté*
662 *publique aussi c'est vraiment l'acteurs phare. Rencontrer les communes pour l'aspect plus local, il y a*
663 *Saint-Gilles, Evere, Woluwe-Saint-Pierre et Saint-Josse il y a pratiquement des projets dans chaque*
664 *commune, aller voir au niveau Agenda 21 quelqu'un qui est responsable, un échevin de*
665 *l'environnement d'une commune cela peut être intéressant parce que c'est eux qui sont en première*
666 *ligne, c'est eux qui ont les plaintes des citoyens. En entreprise, peut-être aller voir BECI, la chambre*
667 *de commerce ou Agoria, des organismes qui représentent le secteur des professionnels, voir leur*
668 *position par rapport au fait que l'encombrant c'est à la fois encombrant pour eux mais ils sont à la fois*
669 *producteurs d'encombrants donc ils ont aussi une position, quelles sont leurs idées par rapport à une*
670 *obligation de reprise, une REP mobilier ? C'est Agoria qui serait peut-être aux manettes mais dans ce*
671 *secteur-là ils sont en général très prudent pour parler. Ils agissent puis ils parlent, je ne suis pas sûr*
672 *qu'ils partagent leur point de vue.*

c. Entretien Cédric Chevalier (IBGE)

Cédric Chevalier, Département déchets - Gestionnaire de projets, entretien du 28 juin, 17h au siège de Bruxelles-Environnement (Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 B-1000 Bruxelles), durée : 46 min.

1 *Je vais vous rappeler brièvement de quoi traite mon mémoire. Je réalise un mémoire dans le cadre du*
2 *master à l'ULB en environnement. Je fais une analyse de flux de matière sur les déchets encombrants*
3 *en Région de Bruxelles-Capitale, déchets encombrants seulement pour les ménages. Dans ce cadre,*
4 *j'essaye de réaliser une vue d'ensemble de tout ce qui à trait à la question des encombrants, l'aspect*
5 *législatif, un paysage d'acteurs avec leurs interrelations, les différents modes de collecte, quantifier*
6 *ces flux, les différents modes de traitement et la composition des encombrants, quelles sont les*
7 *différents matériaux qu'on y retrouve et les contraintes et opportunités de ce champ.*

8 *Pouvez-vous vous présenter en quelques mots, votre statut et rôle dans la gestion des encombrants, les*
9 *domaines de compétences de l'IBGE, votre rôle d'acteur stratégique, vos compétences de prévention*
10 *en matière de déchet.*

11 Je m'appelle Cédric Chevalier, je travaille au département des déchets de Bruxelles-Environnement, je
12 suis gestionnaire de projet, je m'occupe de la coordination du nouveau plan déchet, le plan des
13 Ressources et des déchets, je m'occupe aussi de différents projets en lien avec les données, les
14 statistiques des déchets au niveau de Bruxelles-Environnement. On voudrait évaluer la performance de
15 la politique des déchets à Bruxelles, c'est aussi des aspects statistiques, des enquêtes, etc. Au niveau
16 des compétences de Bruxelles-Environnement, la politique des déchets c'est une compétence
17 régionale, il y a la ministre de l'environnement, Céline Frémault pour le moment, qui a la tutelle sur
18 Bruxelles-Environnement qui est l'administration en charge de l'environnement. Dans la compétence
19 environnement, il y a la compétence déchet et nous on gère la planification, la stratégie, le plan, la
20 législation, l'ordonnance déchet par exemple, les arrêtés sur le sujet, la police de l'environnement, le
21 contrôle, l'inspection, les autorisations, ca c'est les permis d'environnement notamment l'aspect
22 déchet pour les permis d'environnement, on a des compétences en animation de projets, des appels à
23 projets avec des citoyens, les communes, les entreprises, etc pour faire des projets innovants en termes
24 de déchet. Bruxelles-Propreté, c'est une entreprise publique, ce n'est pas une administration, ils sont
25 sous la tutelle de la ministre de la propreté publique Fadila Laanan. C'est le bras opérationnel de la
26 politique des déchets, ils ont la collecte, le tri, le traitement parce qu'il y a quand même l'incinérateur :
27 Bruxelles-Energie, Recyclis, Bruxelles composte, ils ne font pas tout le traitement eux même mais ils
28 font une partie, le tri aussi. Et en plus de cela, ils font de la sensibilisation auprès des citoyens sur les
29 règles de tri et ce genre de chose. Voilà les rôles de chacun.

30 *Par rapport à la directive européenne de réduction des déchets par la préparation au réemploi, est-ce*
31 *que vous avez construit des nouvelles législations pour la mettre en œuvre et de quelle manière ?*

32 Il faut savoir qu'il y a une législation européenne sur les déchets depuis très longtemps, les années 90
33 voir avant, il y avait plusieurs directives, une directive-cadre sur les déchets, une directive sur les
34 emballages, une directive sur les déchets électroniques et électriques, sur les véhicules hors d'usage.
35 Récemment, il y a eu ce qu'on a appelé le paquet économie circulaire au niveau européen, l'idée
36 c'était de réformer les directives pour les mettre à jour, pour être plus ambitieux et aller plus loin dans
37 l'économie circulaire, il y avait aussi un plan d'action et donc ca a été adopté et public récemment au
38 journal européen donc les modifications des directives sont approuvées. Là dedans il y a de nouveaux
39 objectifs qui vont nous impacter. Une directive, ce n'est pas directement transposable dans la
40 législation. On doit le transposer en règle bruxelloise pour que ce soit applicable. Ils augmentent les
41 objectifs de taux de collecte, de taux de recyclage, on va devoir faire la collecte sélective des
42 biodéchets, ca va devenir obligatoire à Bruxelles d'ici 2023, pour le moment il y a le sac orange mais
43 ça reste sur base volontaire. On va en tenir compte dans la deuxième lecture du plan déchet qui est en
44 cours d'enquête publique, c'est la conférence de ce soir et on va mettre à jour le plan avec ça.

45 *Pour chaque acteur, je demande sa définition du déchet encombrant parce qu'on voit que c'est une*
46 *notion assez floue. Certains acteurs m'ont dit que c'était une vieille définition qu'il fallait réaménager*
47 *voir selon vous ce que cela intègre et n'intègre pas.*

48 Ce n'est pas ma spécialité, je ne suis pas sûr qu'il y ait une définition légale du déchet encombrant, il
49 faudrait vérifier dans l'ordonnance ou les autres textes. J'avais été voir chez Bruxelles-Propreté, eux

50 ils définissaient ça par rapport à une certaine taille, un certain volume, cela ne va pas dans un sac
51 blanc, dans les sacs bleus, dans les autres sacs. C'est le mobilier, les gros objets, etc. En plus, cela
52 recouvre, on peut avoir un vélo, si c'est mal trié normalement on devrait avoir une série de choses qui
53 devraient être dans un autre flux. C'est un flux extrêmement hétérogène mais en même temps, on le
54 définit aussi par exclusion des autres. On enlève les papiers-cartons, les PMC, le sac résiduel, on
55 enlève une série de choses et il reste les encombrants en quelque sorte. C'est peut-être aussi les
56 déchets sauvages, on exclut les véhicules hors d'usage, c'est un peu tout ce qui reste. Pour dire aussi
57 que le paquet de déchets encombrants, il est aussi amené à se réduire en terme de définition parce
58 qu'on va commencer à trier de mieux en mieux, peut-être que pour le moment il y a les vieux meubles
59 mais un jour le mobilier ce sera le flux mobilier et il ne sera plus dans l'encombrant.

60 *Dans le cadre de la gestion des encombrants au sens large, quelles relations professionnelles*
61 *entretient Bruxelles-Environnement avec le réseau Ressources par exemple.*

62 Ce sont des partenaires privilégiés pour nous donc ce sont des professionnels des déchets, il faut savoir
63 qu'historiquement l'économie sociale a toujours été à l'avant-garde en gestion des déchets, les Petits
64 Riens, Emmaüs, ça fait longtemps qu'ils font de la récup, du tri, etc. Nous on travaille en étroite
65 collaboration avec eux. On a un arrêté de subsidiation de l'économie sociale, chaque fois qu'ils
66 ramassent une tonne de déchets ou qu'ils réemploient ou réparent un certain tonnage, ils reçoivent x
67 euro par tonne grâce à l'arrêté de subsidiation.

68 *C'est l'agrément d'économie sociale ?*

69 Oui, c'est ça, les entreprises agréées reçoivent.

70 *Pour l'ABP et ses recypark ?*

71 Ce sont aussi des partenaires très proches. Nous, on ne s'occupe pas d'opérationnel, on ne ramasse pas
72 les déchets, on ne gère pas les camions poubelles et les parcs. Ils ont plus les aspects opérationnels et
73 nous les aspects stratégiques, législation, etc. On essaye aussi de faire des projets pilotes, ils
74 commencent à en faire aussi à Recy-k. En fait, historiquement, cela n'a pas toujours été simple, il y a
75 eu parfois des tensions, on n'a pas toujours eu la même vision des choses, eux ils sont sur le terrain, il
76 y a l'opérationnel, ils sont la tête dans le guidon et puis nous on a plus le temps de réfléchir, de voir à
77 long terme, d'être avant-gardiste et tout ça et parfois il y a un choc des cultures. Ils nous disent non ce
78 n'est pas possible de faire ça et nous on dit et bien si ce serait bien de faire ça. On est plus réformateur
79 et eux sont plus il faut ramasser les poubelles, il faut les collecter. C'est en train d'évoluer, cela
80 s'améliore, on discute, on se voit quasiment toutes les semaines et on doit collaborer de toute façon
81 puisqu'on définit la stratégie, on réfléchit à l'infrastructure pour le futur et eux doivent aussi s'adapter.
82 C'est aussi un partenaire très central dans la politique des déchets à Bruxelles en sachant qu'eux aussi
83 normalement ils ont un monopole sur les déchets ménagers, ce n'est pas tout à fait un monopole mais
84 ils collectent, c'est eux qui ont la mission de collecter le public mais il y a d'autres acteurs privés qui
85 collectent aussi, Ressources et ses membres mais qui ne collectent pas le sac blanc ça c'est l'ABP.
86 Bruxelles-Propreté est un peu hybride parce qu'ils ont aussi une activité privée sur le marché privé, ils
87 peuvent collecter les déchets d'entreprises mais contre rémunération. Sur ce secteur-là, il y a aussi des
88 acteurs privés qui font la même chose que Bruxelles-Propreté mais pour les entreprises, il faut bien
89 distinguer les choses par rapport au financement, à l'usage des fonds publics pour voir que les choses
90 sont bien claires, l'argent public sert à ramasser les déchets des citoyens et ne doit pas servir à
91 ramasser les déchets des entreprises. Il y a des débats autour de ça.

92 *Est-ce que vous avez des relations avec les entreprises privées ?*

93 Oui, aussi, il y a la fédération Go4Circle, ça c'est la fédération des entreprises privées des déchets. On
94 a parfois des relations plus directes avec certaines entreprises. Mais c'est principalement avec les
95 fédérations.

96 Go4circle ce sont aussi des partenaires privilégiés parce que nous on s'occupe de la politique des
97 déchets, public privé, citoyenne. On les voit régulièrement.

98 *Pour les communes ?*

99 Pour les communes, il y a plusieurs choses, c'est encore un partenaire super important. Elles ont aussi
100 certaines compétences en déchet ou en tout cas propreté publique. Il y en a certaines qui organisent des
101 collectes, qui nettoient leur rue ou alors elles ont délégué ça à Bruxelles-Propreté parfois. Et encore
102 récemment il y en a qui ont encore des parcs à conteneurs mais c'est amené à disparaître. Les parcs à
103 conteneurs sont tous amenés à être repris par Bruxelles-Propreté à terme et nous on travaille avec les
104 communes à plusieurs niveaux notamment les Agenda 21, les appels à projets, inspirons le quartier,

105 différents types d'appel à projets, eux relayent parfois les projets des citoyens. Ils jouent un rôle
106 intermédiaire. Ici par exemple pour l'enquête publique du plan c'est eux qui relayent auprès de leurs
107 habitants.

108 *Est-ce que vous développez des synergies entre les acteurs ? Comme la synergie entre Bruxelles-*
109 *Propreté et Ressources dans certains parcs à conteneurs comme les Petits Riens qui sont au recypark*
110 *de Woluwe-Saint-Pierre.*

111 Ce projet spécifiquement je ne suis pas sûr qu'on y soit directement lié mais en tout cas faire des
112 synergies, c'est notre job aussi en temps qu'administration de l'environnement. On voudrait renforcer
113 cet aspect-là, aller plus loin, par exemple dans le plan, il est marqué qu'on va faire de la coopération
114 renforcée avec certains acteurs Bruxelles-Propreté, Ressources, etc. On se rend compte aussi que
115 lorsqu'on a de nouveaux flux, de nouveaux projets, il faut plus de co-construction qu'avant, peut-être
116 qu'à une certaine époque, on pouvait travailler chacun dans son coin mais aujourd'hui ce n'est plus
117 possible, c'est trop complexe. Par exemple, on a été invité par Bruxelles-Propreté qui s'inquiète s'ils
118 auront un permis d'environnement pour collecter tel type de flux et en faire du réemploi. Ils ont besoin
119 de discuter avec nous parce que nous on contrôle les permis d'environnement et eux gère le flux
120 opérationnellement donc on doit dialoguer. D'ailleurs, pour le plan ici avant même l'enquête publique,
121 on a fait beaucoup de consultations, on a consulté tout plein d'acteurs.

122 *C'est marqué dans le plan ?*

123 Oui, dans les mesures de gouvernance au début, il y a un comité stratégique, un comité de
124 coordination opérationnelle, coopération renforcée avec les acteurs puis il y a des mesures sur le suivi
125 du plan, un tableau de bord de la transparence de l'information pour qu'aussi les citoyens puissent se
126 dire que le plan avance.

127 *Est-ce que vous avez une idée de la composition du flux des encombrants ? Est-ce que vous avez des*
128 *chiffres ou des études là dessus.*

129 J'ai demandé à ma chef, elle m'a dit qu'il n'y avait pas d'étude chez nous en tout cas. Je peux regarder
130 mais je ne pense pas qu'on ait une étude récente là dessus. J'ai l'impression que Bruxelles-Propreté
131 doit savoir ça mieux que nous.

132 *Je les ai interrogés justement et ils disaient que c'est surtout les entreprises privées vu qu'ils*
133 *acceptent un certain taux de mélange au sein des déchets encombrants, ils ont forcément analysé cela*
134 *puisque ils ont besoin de cette évaluation là pour donner un coût des déchets encombrants.*

135 Il faudrait peut-être demander à Ressources parce que dans les parcs à conteneurs de Bruxelles-
136 Propreté normalement il y a des conteneurs encombrants. Je ne sais pas s'ils ont déjà examiné la
137 composition mais c'est eux qui peuvent le savoir, pas nous. Deuxièmement, ce que ramasse
138 l'économie sociale, Ressources et compagnie, ça faudrait leur demander, ils ont peut-être des chiffres.
139 Moi, j'ai regardé dans mon tableau de chiffres et j'ai un tonnage d'encombrants, un total, je n'ai pas le
140 détail. Je veux bien encore regarder pour une étude mais ma chef me disait qu'on n'avait pas d'étude
141 donc c'est un flux qu'on ne connaît pas très bien en fait.

142 *C'est pour ça que cela m'intéresse.*

143 *Oui, c'est l'intérêt de faire le mémoire mais malheureusement on n'a pas beaucoup de données mais*
144 *Olivier Bosteels m'a dit qu'il regarderait aussi s'ils avaient des vieilles études aussi, Ressources m'a*
145 *donné aussi des précisions.*

146 Ce que j'ai c'est une étude la Wallonie à ce sujet.

147 *Mais je ne travaille que sur Bruxelles.*

148 Mais à quel point il y a des ressemblances ou des différences. Je vous la transférerai mais effectivement
149 ce n'est pas Bruxelles.

150 *Est-ce que vous avez une idée du réel potentiel circulaire de ce type de déchet à travers la réutilisation*
151 *je pense à l'économie sociale et solidaire et à travers quelles actions précisément ?*

152 On a déjà évalué ça dans une étude, nous ce qu'on voit c'est le flux du mobilier donc les chaises, les
153 tables, les armoires, les livres. Ca on est sûr que si on le jette dans un conteneur et qu'on casse la
154 chaise, c'est trop tard pour la réemployer, la réparer. Si on pouvait avoir une collecte préservante qui
155 prend les choses délicatement et qu'on essaye de donner une deuxième vie à ces objets. Ca c'est une
156 piste. Les déchets électriques et électroniques, normalement, ils ne sont pas dans les encombrants. Les
157 déchets de construction normalement, c'est autre chose que des encombrants. Tout ce qui est vélo,
158 outils, etc on peut imaginer qu'il y a ça aussi dans les encombrants, c'est la même chose que du
159 mobilier finalement. Si on les collecte et qu'on peut les réparer, c'est un potentiel, le textile,

160 normalement cela ne se retrouve pas dans les encombrants mais ca peut s'y retrouver quand même. Il
161 y a des bulles textiles, etc. À un moment la collecte va devenir obligatoire, on peut imaginer faire du
162 recyclage et du réemploi comme les Petits Riens font.
163 *Mais ça c'est que pour le textile comme objet encore utilisable, pour les textiles abîmés ?*
164 Dans ce cas-là, les Petits Riens ont aussi des textiles abîmés qu'ils collectent et ils vont vers des
165 filières de recyclage. Ils doivent faire des matériaux d'isolation, il y a moyen de faire quelque chose
166 avec ou l'incinérer. Sinon pour le reste, franchement, ça dépend du parc à conteneurs aussi. Quant je
167 vois le conteneur des inertes par exemple, on peut y trouver des briques, est-ce que les assiettes
168 cassées, la vaisselle, si on amène de la vaisselle, qu'on la jette et qu'on la casse. Si ça devient de la
169 vaisselle cassée, ça peut servir de matériau de construction pour les fondations des routes et tout ça. En
170 fait, je ne sais pas trop ce qu'il y a dans les encombrants. On élimine tout le reste, les véhicules, les
171 pneus, les plastiques, la frigolite, les piles et les batteries. Qu'est-ce qui reste ? Un tableau comme ici,
172 un écran de projection, il irait dans les encombrants, c'est tout des gros objets comme ça. Il y a un peu
173 de tout mais le flux mobilier c'est sûr qu'on pourrait en faire quelque chose.
174 *Par rapport à l'aspect réglementaire que vous détenez, vous organisez des contrôles sur les lieux de*
175 *tri, de traitement, chez les partenaires privés. Comme cela se passe, s'ils disent, on fait 80% de*
176 *recyclage, est-ce que vous vérifiez ça, ce qu'ils annoncent et ce qu'ils produisent réellement ?*
177 On est censé vérifier mais on ne peut pas tout vérifier systématiquement parce qu'il n'y a pas assez de
178 gens pour le faire. Il faudrait demander à mes collègues de l'inspection mais je sais qu'ils font des
179 coups de sonde parfois dans des entreprises privées, chez Bruxelles-Propreté, dans l'économie sociale
180 mais je ne sais pas ce qu'ils trouvent, quels sont les résultats.
181 *Est-ce que vous auriez quelqu'un à me conseiller que je puisse contacter ?*
182 Deux personnes Catherine Van Nieuwenhove et Inge Van Engeland
183 *Concernant ces normes au niveau de la collecte et du traitement, vous les modélisez sur base des*
184 *directives européennes soit on transpose les directives européennes soit on peut apporter de nouvelles*
185 *réglementations propre à Bruxelles.*
186 Oui, effectivement, on ne peut pas être en dessous de l'obligation européenne, on peut être au-dessus.
187 En ce qui concerne les encombrants je n'ai pas connaissance qu'il y a ait d'objectifs ou des règles
188 européennes particulières. C'est un flux résiduel sauf le textile qui d'ici 2023 va devoir être trié
189 séparément, pour le reste, il n'y a pas spécialement de règles. Le textile, on va implémenter quelque
190 chose avec Ressources dans la deuxième version du plan, un objectif chiffré qui sera peut-être plus
191 ambitieux que l'Europe. Mais pour le mobilier, il est aussi possible qu'on fasse quelque chose, on en a
192 parlé aujourd'hui. Pour les matelas, il y aura un taux obligatoire à atteindre, pour les textiles, pour
193 l'ameublement mais on n'a pas encore fixé le chiffre, on doit en discuter avec Ressources.
194 *Et comment se situe Bruxelles-Environnement par rapport au PREC et à ses mesures ? De quelle*
195 *manière vous travaillez et dans le cadre du PREC quels sont les freins que vous avez identifiés à cette*
196 *dynamique d'économie circulaire ? Par exemple, Olivier Bosteels disait qu'un des problèmes c'est la*
197 *traçabilité des déchets car au niveau administratif c'est très lourd donc il disait que ce serait*
198 *intéressant d'opérer une simplification pour faciliter le travail et aussi dans la distinction des types de*
199 *déchets donner un autre statut à certains objets parmi les déchets.*
200 Bruxelles-Environnement est à la coordination du PREC avec Impulse.Brussels, Bruxelles-Propreté,
201 ... En fait, il y a 3 ministres, environnement, Fremault, propreté Fadila Laanan et l'économie Gosuin
202 et leur administration coordonne mais la coordination principale est quand même chez nous, ca il faut
203 le dire. Au niveau des barrières identifiées, il y a une plateforme d'identification des barrières à
204 l'économie sociale qui a été créée, c'est juste des gens qui se réunissent et on discute des problèmes
205 spécifiques à l'économie sociale. Il faudra lever tels barrières. Je n'ai pas comme ça en tête une
206 barrière spéciale qu'on a identifiée sur un flux mais je sais par exemple qu'effectivement la législation
207 mériterait peut-être d'être adaptée ou assouplie. Par exemple, il y a une législation sur la protection de
208 la santé humaine au niveau des déchets animaux suite au scandale sanitaire qu'il y a eu à l'époque de
209 la dioxine, ça c'est un truc européen mais donc si ça tombe c'est illégal de donner ses restes de repas à
210 ses poules dans son jardin et après de manger les œufs parce qu'on aurait donné des déchets à des
211 animaux qui se transforment en nourriture pour l'être humain. Nous, on trouve ça dommage parce que
212 c'est quelque chose qu'on fait depuis des millénaires et le risque est vraiment très faible c'est-à-dire
213 qu'il y a vraiment peu de gens qui tombent malades en mangeant leurs oeufs de poules et en plus on
214 ne risque pas vraiment de contaminer la ville entière, on ne peut pas transmettre ça à toute la ville donc

215 le risque est très faible donc est-ce que ça vaut la peine de garder une loi aussi stricte sur ce truc-là,
216 est-ce qu'on ne pourrait pas encourager. Un autre exemple, c'est le transport de déchets électriques et
217 électroniques, pour le coup, c'est des déchets dangereux parce qu'il y a du mercure, des métaux
218 polluants, des piles, des câbles et du coup le camionneur doit avoir un permis, il faut un agrément pour
219 transporter le déchet, il faut un permis pour stocker le déchet à un endroit, il y a tout un tas de
220 paperasse et de règles à respecter alors que finalement on ne fait que transporter des radios, des gsm et
221 des télévisions et peut-être qu'on va juste les réparer quelque part et donc est-ce que ça en vaut la
222 peine d'en faire tout un plat, c'est un exemple. Les matériaux de construction, il faut aussi pouvoir
223 sortir du statut de déchet, ça c'est aussi un truc à revoir pour sortir de tous ces contrôles, ces
224 contraintes de la loi sur les déchets pour entrer dans le truc, nous, on va réemployer le matériau donc
225 ce n'est pas un déchet, on ne va pas le jeter par exemple les poutres, on va construire de nouvelles
226 choses avec. Ça c'est les barrières légales. Il y a des barrières de coûts économiques, ça coûte encore
227 plus cher, le réemploi, la réparation que le neuf, il y a qu'à comparer Ikea par rapport à réparer un
228 meuble chez un petit réparateur, le choix est vite fait, il faudrait changer la fiscalité, la TVA, les taxes
229 pour les réparateurs. Les habitudes des gens simplement utiliser un sac réutilisable et pas un sac
230 jetable.

231 *Une des barrières que j'avais identifiée en discutant avec d'autres acteurs, ils parlent tous du*
232 *problème d'espace à Bruxelles pour le tri, pour le stockage, pour le recyclage et la réutilisation et ils*
233 *parlent du permis d'urbanisme qui fige les utilisations de l'espace. Si par exemple, c'est un espace*
234 *seulement alloué à l'habitation et donc pour la construction de nouveaux centres de tri, ça pose des*
235 *difficultés. Est-ce que vous avez déjà essayé de travailler sur ça, apporter plus de souplesse au*
236 *permis ?*

237 Permis d'urbanisme ce n'est pas chez nous, nous on a les permis d'environnement, c'est aussi un
238 permis qui peut être contraignant pour certaines activités donc les deux sont liés quand même.
239 Effectivement, il y a peu d'espace à Bruxelles et le coût du foncier, du terrain est très cher, la location
240 des bâtiments aussi. On a déjà parfois eu des espaces disponibles et on n'avait pas de projets pour les
241 remplir donc ça va dans les deux sens.

242 *Donc ce n'est pas réellement votre compétence ?*

243 Non, éventuellement via le permis d'environnement ou à une certaine réglementation où on va dire si
244 vous construisez un espace de telle surface dans tel quartier, il faut prévoir un espace de stockage pour
245 les déchets du quartier, un espace pour mettre la poubelle de l'immeuble, si vous faites une grande
246 surface, il faut un espace pour mettre les piles, des déchets électriques et électroniques si vous êtes
247 dans un grand immeuble. Ça on a des compétences là dessus mais l'urbanisme en général ce n'est pas
248 chez nous. C'est sûr qu'il faut penser à ça mais là aussi une question est-ce que la ville est faite pour
249 des grosses unités de traitement des déchets ou pas ? Ou est-ce qu'on les met en périphérie parce
250 qu'avoir ça à côté de chez soi, si ça fait du bruit, des mauvaises odeurs, c'est pas forcément agréable.

251 *Le problème aussi, c'est que cela doit rester au sein de la Région et qu'on n'a pas d'hinterland, il n'y*
252 *a pas d'espace comme en Wallonie et en Flandre.*

253 Oui, ils peuvent le mettre quasiment où ils veulent, ils ont encore des décharges, ils peuvent mettre un
254 centre de tri dans la campagne, loin des habitations.

255 *D'accord, est-ce que vous développez des incitants pour exemple je sais que la collecte cela a un coût*
256 *non négligeable donc pour inciter les citoyens à aller dans les parcs à conteneurs et aussi est-ce que*
257 *vous développez aussi d'autres types d'incitants comme ceux dont on parlait tout à l'heure un incitant*
258 *à la tonne réutilisée pour favoriser ce projet d'économie circulaire en tout cas la réutilisation ?*

259 Il y a le subsidé à l'économie sociale, il y a la taxe à l'incinération pour punir l'incinération, ça coûte
260 cher d'incinérer, sinon il n'y a pas d'incitants pour le citoyen, c'est peut être un problème à Bruxelles
261 mais politiquement c'est bloqué pour le moment mais il y a d'autres Régions où on paye plus cher si
262 on produit plus de déchets. On a une poubelle qui est pesée à chaque passage, on doit payer quand on
263 va au parc à conteneurs parfois

264 *Oui, en Flandre c'est comme ça*

265 Ca il n'y a pas c'est-à-dire que tous les citoyens payent la même chose quelque soit la production de
266 déchets.

267 *Mais à travers de la sensibilisation*

268 Oui, il y a une sensibilisation de Bruxelles-Propreté tout azimuts, je ne suis pas spécialiste.

269 Nous on a notre propre canal de communication, on fait des campagnes sur le zéro déchet vers les
270 écoles, les citoyens, vers certains acteurs associatifs, les entreprises ils ont aussi des acteurs
271 intermédiaires, VAL-I-PAC ou BECI qui travaillent avec ses membres pour les sensibiliser au tri des
272 déchets. Cela reste de la communication mais il n'y a pas encore le portefeuille.

273 *Par rapport à ça, vous développez de nouveaux modes de financement ? J'ai vu que la plupart des*
274 *déchets sauf les DEEE, c'est à valeur négative donc ils payent les entreprises pour les recycler. Est-ce*
275 *que vous étudiez de nouveaux modes de financement pour modifier la chaîne de valeur. Par exemple,*
276 *aujourd'hui, les DEEE sont largement recyclés quasiment à 100% vers plutôt de la réutilisation de*
277 *certains matériaux pour favoriser cette transition.*

278 Plus vers réparation, réemploi plutôt que recyclage ?

279 *Oui*

280 On a plusieurs leviers, la réglementation avec des objectifs, ça n'impacte pas le citoyen directement,
281 ça peut impacter Bruxelles-Propreté, il y a les responsabilités élargies du producteur BEBAT :
282 Récupel, FostPlus, avec eux on négocie des conventions, des briques de 50 pages où il est marqué
283 Récupel s'engage pour telle année, Récupel s'engage à atteindre tel objectif de recyclage et là
284 maintenant on a intégré des objectifs de réparation-réemploi. On est en train d'intégrer ça
285 progressivement, ça c'est un levier. Et changer la chaîne de valeur, c'est très compliqué, il faudrait
286 toucher à la TVA et ça c'est une compétence fédérale et en plus ils doivent demander la permission à
287 l'Europe pour changer la TVA mais il y a déjà des TVA réduites sur la réparation de certaines choses,
288 je pense mais pas sur tout. On pourrait avoir une TVA réduite sur les matières premières secondaires,
289 j'ai recyclé du plastique et je le revends et ça coûte moins cher que du plastique vierge qui lui est fait
290 directement à base de pétrole mais ça ça devrait être une décision européenne ou nationale, les
291 cotisations sociales, on pourrait imaginer qu'elles soient plus faibles sur l'emploi dans la réparation et
292 le réemploi. On pourrait imaginer pour l'impôt des entreprises qu'il y ait des déductions, des subsides,
293 la TVA, il y a plein de systèmes. Ça revient au même en fait, faire payer moins cher ou donner plus
294 d'argent aux gens qui vont dans le même sens mais ce n'est pas du tout discuter pour le moment. C'est
295 des mesures difficiles à mettre en œuvre politiquement, les citoyens n'aiment pas les taxes, les
296 entreprises non plus, personne en faite, il faut déjà y aller pour avoir des taxes, etc.

297 *J'avais vu une entreprise à Schaerbeek qui réduisait ses déchets mais elle n'avait pas d'intérêt à le*
298 *faire en fait, ils sont obligés d'avoir un contrat de collecte pour les déchets professionnels ici c'était*
299 *avec Bruxelles-Propreté donc même s'il allait dans le sens de la réduction des déchets, ça les*
300 *impactait pas de manière financière.*

301 Ca c'est un autre levier, c'est la tarification, c'est de dire s'il y a une tarification forfaitaire forcément
302 il n'y a pas d'intérêt à réduire, à la limite, j'ai intérêt à faire plus que les autres, j'en profite mais s'il y
303 a une tarification incitative, progressive, effectivement, si je paye deux fois moins cher parce que je
304 produis deux fois moins de déchets, voilà, c'est sûr. Ca vaut aussi pour le privé aussi finalement parce
305 que, je ne connais pas la tarification pour le privé mais il faut voir le prix des conteneurs tout-venant
306 ou on mélange tout, le conteneur où c'est trié, si la différence n'est pas assez forte, l'entrepreneur il va
307 se dire je mélange tout, de toute façon ça ne me coûte pas beaucoup plus cher, je ne fais pas d'effort, il
308 faut que le différentiel soit suffisant.

309 *Concernant un des leviers que des acteurs m'ont suggéré c'est étendre l'obligation de reprise par*
310 *exemple au mobilier encombrant, en France, il parle de responsabilités élargies des producteurs qui*
311 *touche au domaine du mobilier ou au matelas par exemple qui sont un déchet qui pose beaucoup de*
312 *problèmes en termes d'environnement et en termes de place ou encore les vélos. Est-ce que vous avez*
313 *déjà pensé à développer ça ?*

314 Oui, pour le moment, on travaille sur une responsabilité élargie pour les matelas. En France, il y a à la
315 fois le mobilier et les matelas dans le même système. C'est en cours de préparation. On n'a pas encore
316 attaqué le mobilier mais peut-être qu'après ça pourrait suivre. On voudrait aussi en faire une pour les
317 petits déchets dangereux des ménages, l'huile de moteur, les produits, les solvants, les peintures. Il
318 faudrait un système donc c'est inscrit dans le plan qu'on veut élargir le système à d'autres flux, on a
319 déjà commencé par les matelas et on va continuer. Tout cela se négocie, cela prend énormément de
320 temps.

321 *Je pense qu'aussi le fait que la définition des encombrants ne soit pas super claire, ça ralentit le*
322 *travail même si on sait les fractions à valoriser ou pas.*

323 Par exemple, le matelas, il y a une définition flamande, c'est à mourir de rire parce qu'en fait définir
324 un matelas, ce n'est pas facile des objets qui ressemblent à des matelas qui sont des tapis mais ce ne
325 sont pas des matelas, des tapis de gym, les matelas gonflables pour le camping, puis il y a les matelas,
326 différentes épaisseurs et donc ils ont tous une définition, on doit dormir dessus tous les jours, c'est
327 drôle la définition mais ça permet de dire c'est ça, on s'occupe de ça. Pour les chaises, je pense que ça
328 va être pareil parce que la chaise, ça paraît simple comme ça mais il y a des tabourets, des fauteuils,
329 qu'est-ce qu'on englobe ? Ça c'est des trucs techniques.

330 *Est-ce que vous pouvez un peu me parler de la plateforme Be.circular brussels, c'est une plateforme*
331 *d'appel à projets ?*

332 Je ne peux pas dire grand chose, faut que je demande à mes collègues. Je vais dire que des généralités
333 mais alors c'est un appel à projets chaque année plus ou moins, destiné aux projets d'entreprises pour
334 faire de l'économie de circulaire. Regardez sur le site internet pour plus de détails ou demander à mes
335 collègues. C'est réservé aux entreprises et ils reçoivent un subside.

336 *Dans ce nouveau plan déchet, quel est l'apport nouveau par rapport aux encombrants ? Parce que je*
337 *sais que c'est un plan qui se veut avec des objectifs chiffrés plus précis.*

338 Il n'y a pas d'objectif encombrant précis. Il n'y a pas de focus encombrant dans le plan. On voit ça
339 comme faisant partie des flux de type équipement en tout cas le mobilier et des choses comme ça, des
340 biens et des produits qui ont une longue durée de vie en fait, ce n'est pas de l'eau, de la nourriture, de
341 l'encre, c'est une table, un ordinateur, ça c'est un équipement, un tableau, une lampe donc
342 l'encombrant on le reprend là-dedans et pour nous ça va avec les 3R donc la réparation, le réemploi et
343 la requalification, on change la fonction et prend les parties de l'objet, on transforme une table en
344 cloison, une chaise en tablette. C'est clair qu'on va s'attaquer à ce flux à un moment ou à un autre
345 mais ce n'est pas explicité. On a un souci notamment avec Bruxelles-Propreté qui comptabilise un
346 recyclage à 100% du flux des encombrants, on sait très bien que ce n'est pas le cas mais donc dans la
347 statistique, il va être marqué 100% de recyclage mais non il y a une partie qui est incinérée.

348 *J'en ai discuté avec Bruxelles-Propreté qui disait que les entreprises privées disent « recyclage » mais*
349 *maintenant ils utilisent plutôt « valorisation » parce qu'ils peuvent faire un peu ce qu'ils veulent, ils*
350 *peuvent incinérer et recycler. Et ils ont remarqué Bruxelles-Propreté en discutant avec les acteurs*
351 *privés qu'en fait ils font beaucoup plus d'incinération que ce qu'ils disent.*

352 Mais je pense que c'est vrai aussi pour Bruxelles-Propreté, en fait, il y a des contestations parce que
353 nous on s'occupe des statistiques et on trouve que l'interprétation de Bruxelles-Propreté est vraiment
354 très optimiste de dire que 100% de leurs encombrants sont recyclés, il n'y a pas besoin d'être très
355 malin pour savoir que ce n'est pas le cas. Il y a des déchets là dedans, il y a des choses qui sont
356 brûlées, il y a qu'à aller voir dans un truc et dire et bien non on ne va pas recycler tout ce qu'il y a dans
357 le conteneur mais voilà c'est en cours de négociation.

358 *Est-ce que vous auriez encore quelqu'un à me conseiller pour ma recherche ?*

359 Je pense que pour les encombrants ceux qui s'y connaissent le mieux et qui ont à cœur d'en faire
360 quelque chose c'est les gens de chez Ressources et des membres de Ressources. Vous les avez déjà
361 contactés ?

362 *Oui, j'y étais début de semaine.*

363 Chez les Petits Riens, il y a des gens qui savent ce qu'il y a dans les encombrants et ce qu'on peut en
364 faire et ils vont eux même en collecter chez les citoyens, chez les gens avec des camions. Bruxelles-
365 Propreté doit plus ou moins savoir ce qu'il y a mais eux leur objectif premier, c'est la propreté c'est
366 d'évacuer les déchets, de les trier plus ou moins et puis d'incinérer, de recycler, ils sont moins
367 ambitieux, avant-gardistes que l'économie sociale qui se dit nous on ne veut pas que ce soit incinéré,
368 on veut en faire quelque chose, progressivement Bruxelles-Propreté est en train d'aller dans cette
369 direction-là.

d. Entretien Oya Aydin (commune de Jette)

Oya Aydin, Ombudsman - Contrôleuse, entretien du 8 juillet à 15h30, au centre technique de la propreté public de la commune de Jette (rue Dupré 113 1090 Jette), durée : 35 min.

1 C'est comme les bulles à huile, c'est grâce à nous s'il y en a. On a été les premiers à les instaurer parce
2 qu'on s'est rendu compte, moi ça fait 3 ans que je suis là, au tout début que je suis arrivé, je voyais des
3 bouteilles d'huiles à côté des bulles à verre et le temps que je me renseigne à Bruxelles-Propreté
4 comment c'était, le camion passe deux fois par semaine, il nettoie les abords mais quand il y a de
5 l'huile, il laisse, il téléphone à la DER, les chimistes et c'est un camion proxy chimique qui doit venir
6 chercher donc ce n'est pas fait directement. Nous qu'est-ce qu'on a fait, j'ai quand même mis 6 mois
7 pour trouver la société, on a fait deux projets-pilotes à deux endroits différents, on a vu que ça
8 marchait bien et la cerise sur le gâteau c'est que nous par litre d'huile collectée, on reçoit 25 cents
9 donc ça nous fait 200-300€ qui rentre par mois pour tout notre territoire plus Naturagora et les
10 Natuurput donc les points pour pouvoir préserver les points nature jettois. Donc voilà l'un dans l'autre,
11 on essaye d'avancer comme ça et après toutes les autres communes ont suivi, Etteberbeek, 1000
12 Bruxelles, Watermael, Anderlecht, Schaerbeek, tout le monde commence à suivre, cette bulle à huile
13 ça marche mais parce qu'il y a du solutionnement auprès de Bruxelles-Propreté, c'est ça qui est triste,
14 parce qu'il reste quand même l'acteur régional, ils ont le monopole sur la gestion des encombrants et il
15 y a d'autres choses qu'ils ne font pas, quand nous on a une catastrophe due aux inondations, on
16 intervient nous-même parce qu'on ne peut pas laisser la population avec 2m³ ou 3m³ d'encombrants
17 qui ont baigné dans les égouts parce que c'est ça qui remonte en fait et eux ils ne bougent pas or c'est
18 leur compétence pas la nôtre, normalement si tout le monde respecte les règles du jeu, je ne devrais
19 même pas exister, si Bruxelles-Propreté faisait son boulot et les riverains faisaient le leur, les gens sont
20 sales, les acteurs sont fainéants, on va dire cela comme ça, du coup, nous on doit faire avec, avec les
21 moyens d'une commune, quand vous prenez la grosse bête de Bruxelles-Propreté, ils sont 2500, ça n'a
22 rien à voir avec une petite structure où on a 30 personnes.

23 *Est-ce que vous pouvez vous présenter, votre fonction, votre statut et rôle au sein de la gestion des*
24 *déchets ?*

25 Je suis l'ombudsman contrôleur de la commune et donc je suis ici en interne du service propreté, la
26 personne qui donne le feu vert pour le ramassage ou non des encombrants et souvent je donne le feu
27 vert mais je mets une amende, ce qu'on appelle une sanction administrative communale lorsque j'ai
28 identifié le contrevenant, je suis habilité, assermenté et j'ai accès aux enregistrements caméras.

29 *Je demande à chaque acteur de définir avec ses mots les déchets encombrants parce qu'on voit qu'il y*
30 *a des définitions qui varient, quelle est votre définition des encombrants et qu'est-ce que vous y*
31 *intégrez comme déchets ?*

32 Un déchet encombrant c'est tout déchet qui ne peut être présenté dans des sacs à la collecte, en porte-
33 à-porte, au-dessus de ça on peut faire la distinction entre déchets encombrants et déchets clandestins
34 parce qu'il y a certains déchets encombrants qui sont sortis en toute bonne foi mais qui ne sont pas mis
35 dans un sac, du coup, ils ne sont pas ramassés, ce n'est pas la même chose que me mettre un frigo
36 américain devant l'entrée d'un parc.

37 *J'essaye de voir les relations entre les différents acteurs. Pour les entreprises privées, vous avez*
38 *surtout des relations avec Shanks ?*

39 Oui, c'est là où on va déposer, vider nos conteneurs, je ne connais plus le nom de la firme chez qui on
40 va déposer nos conteneurs de métaux et le centre de valorisation thermique où l'on va déposer nos
41 surplus du compacteur, du camion-benne, des corbeilles publiques.

42 *Et vous les transportez vous même jusque chez Shanks ?*

43 Oui

44 *Votre relation avec l'ABP ? Vous parliez de la distinction voirie régionale, voirie communale.*

45 Il y a une nouvelle réforme du nettoyage qui existe et dans ce cadre là je suis délégué donc je suis la
46 personne qui traite avec le délégué de Bruxelles-Propreté pour justement la gestion de la propreté sur
47 les voiries régionales parce que même si c'est Bruxelles-Propreté qui nettoie, nous sommes
48 responsables de la propreté donc c'est à moi de leur dire que c'est propre, ce n'est pas propre et qu'est-
49 ce qu'on peut faire avec les annexes et c'est ça aussi qui nous permet d'avoir un subside de plus de
50 300.000€. Donc ça c'est une partie en tant que déléguée, l'autre côté c'est l'ombudsman donc là je

51 gère les plaintes, je fais le tri entre voiries communales où nous intervenons et régionales où je
52 demande à Bruxelles-Propreté d'intervenir.

53 *Est-ce que vous avez aussi des relations avec les ASBL d'économie sociale et solidaire, vous avez*
54 *parlé de Terre mais pour les encombrants plus spécifiquement.*

55 Pour les encombrants, nous avons une convention avec les Petits Riens, les communes gardent le fruit
56 d'une expulsion pendant un délai de 6 mois et 1 jour, après ça, la personne peut récupérer ses affaires
57 où c'est détruit, nous plutôt que le détruire, nous les donnons aux Petits Riens, ils viennent, ils vident
58 tout, ils trient et ils revalorisent.

59 *Une expulsion de personne d'un immeuble ?*

60 De personnes, d'immeuble et c'est fait avec la police, les huissiers, notre centre logistique, tout est
61 stocké pendant 6 mois chez nous et après à la fin du délai du stockage, nous passons par les Petits
62 Riens et nous avons aussi une autre convention où les déchets encombrants ramassés sur la voie
63 publique, ce qui est en bon état, nous mettons cela dans un conteneur spécial et une fois de temps en
64 temps, on fait venir les Petits Riens, ils ouvrent, ils trient, ils prennent ce qu'ils veulent, le reste on
65 jette.

66 *Jeter c'est chez Shanks ?*

67 Oui.

68 *Pour la collecte, vous avez combien d'infrastructures pour la collecte et le stockage des déchets ?*

69 On a un parc à conteneurs mais il n'est pas public, il est uniquement pour nous, nos conteneurs sont
70 stockés actuellement, ça s'appelle le site de Fourcroy.

71 *Dans votre commune, vous avez quoi comme différents modes de collecte pour les encombrants ?*

72 *Vous avez une collecte au porte-à-porte ou c'est Bruxelles-Propreté ?*

73 Non, c'est Bruxelles-Propreté, on a soit cette possibilité-là, soit la possibilité quand on organise des
74 parcs à conteneurs mobiles, les riverains peuvent venir et cette année on en a 3.

75 Et c'est combien de m³ que les gens peuvent apporter ?

76 C'est maximum 3m³ par passage donc s'ils décident de venir tous les jours parce que généralement on
77 fait 3 fois 4 jours, s'ils veulent venir tous les jours, ils viennent tous les jours.

78 *Et ces déchets là ils sont aussi envoyés chez Shanks ?*

79 Non, ils partent avec Bruxelles-Propreté, Bruxelles-Propreté nous met les conteneurs à disposition,
80 c'est notre personnel qui s'occupe de la logistique ce jour-là et en fin de journée, ils reviennent tout
81 chercher.

82 *Comment fonctionne la collecte sélective des déchets encombrants ? C'est dans des camions-bennes,*
83 *pour les campagnes conteneurs, tout est dans un conteneur pour les encombrants ?*

84 Tout est dans un conteneur pour ce qui est des encombrants maintenant là on arrive encore à trier ce
85 qui est le Récupel, peinture, les produits chimiques. Mais en temps normal, les déchets nous les trions
86 quand c'est du bois, on le met dans le conteneur bois, quand ce sont des meubles on le met dans le
87 conteneur encombrant, quand c'est du métal, on le met dans notre conteneur métal, quand c'est un
88 grand frigo, on le met ici, on a des box Récupel qu'ils viennent vider une fois de temps en temps sur
89 appel donc ça c'est à notre demande et on a un coin proxy chimique qui se trouve sur le site des
90 Plantations, c'est un autre bâtiment, les habitants peuvent aussi venir déposer leur proxy chimiques et
91 leurs déchets verts, jusqu'à deux m³ là-bas.

92 *Donc vous avez 2 sites ?*

93 On a 3 sites, on a le conteneur Fourcroy, on a ici le centre technique, on a les Plantations où là il y a
94 une autre infrastructure.

95 *Pour la collecte des dépôts clandestins, c'est dans des camions-bennes ou des camions compacteurs ?*

96 Ça dépend, non pas compacteur, jamais, c'est des camions plats, ça dépend de la taille et ça dépend
97 quand ça tombe. Nous travaillons un week-end sur deux avec mon adjoint et si on sait l'embarquer et
98 bien on l'embarque immédiatement pour éviter que les déchets attirent les déchets, parfois on doit aller
99 carrément avec le gros grappin, ça dépend de la superficie qu'on a, parfois les petits véhicules plats
100 qu'on a suffisent aussi, quand je reçois une plainte, je dois toujours m'informer pour savoir
101 exactement ce qu'il y a.

102 *Est-ce que vous avez d'autres initiatives au sein de vos infrastructures communales pour le traitement*
103 *des encombrants à part cette collaboration avec les Petits Riens ?*

104 Il y en a qui sont en route mais on ne trouve pas encore les fournisseurs, on aimerait trouver un
105 recyclage pour les matelas, on sait qu'en France, ça marche avec Emmaüs, en Belgique ça marche

106 avec Sita mais seulement ça nous revient même plus cher de les emmener là-bas que de passer par
107 Shanks avec l'élimination donc là on essaye encore de trouver des sociétés pour donner une deuxième
108 vie de ce côté là, on participe aussi à la collecte des bouchons de liège.

109 *Quelles sont les contraintes que vous avez pour la collecte et le tri des encombrants ? Les difficultés et*
110 *les opportunités que vous voyez là-dedans ?*

111 Les difficultés c'est toujours la place, l'endroit de stockage, parfois on ne peut pas faire autrement que
112 de casser l'objet pour pouvoir le transporter donc là c'est difficile pour nous de le valoriser parce que
113 cela ne rentre pas dans nos véhicules, parce que la manipulation est fragile donc là c'est toujours
114 ennuyant. Le problème que j'ai aussi c'est que j'ai énormément de personnes qui sortent leurs déchets
115 devant la porte en marquant à donner. Ce qui est strictement interdit pour le règlement général de
116 police et là nous demandons de trouver une autre possibilité, la commune a mis en place, La donnerie,
117 c'est un site virtuel où on peut donner, échanger mais c'est encore difficile d'acquiescer ce réflexe, de
118 prendre contact avant de le sortir.

119 *Oui, il faut connaître aussi, je pense que c'est plus simple quand il y a un lieu spécifique pour ça.*

120 On avait une give box seulement elle était mal utilisée, elle engendrait énormément de dépôts
121 clandestins donc là ils sont en train de voir pour un autre lieu et il y a énormément de personnes de
122 l'extérieur qui viennent, on est quand même à la limite de la périphérie donc il y a énormément de
123 personnes de Région flamande qui viennent à Bruxelles parce que les sacs coûtent beaucoup moins
124 chers ici.

125 *Maintenant, la gestion des parcs à conteneurs est reprise par l'ABP mais est-ce que vous avez quand*
126 *même des projets de construction de parcs à conteneurs pour la commune ?*

127 Non, de toute façon ça doit être en accord avec Bruxelles-Propreté malheureusement à Jette, nous
128 n'avons pas encore trouvé une place pour le faire.

129 Ce serait un idéal pour nous mais actuellement, nous n'avons pas encore la possibilité.

130 *Est-ce que vous faites de la sensibilisation pour les déchets encombrants ?*

131 Oui, je le fais. C'est pour ça qu'à tous les parcs à conteneurs je suis présente. Généralement, on essaye
132 de cibler nos lieux de parcs à conteneurs dans les lieux difficiles, ce qu'on appelle nos zones points
133 noirs. Tous les habitants sont là et je leur explique, on fait de la sensibilisation dans les écoles, dans les
134 quartiers difficiles et récemment j'ai fait ça avec le centre d'entraide de Jette où là ils sont venus, ce
135 sont des personnes qui sont en cours d'alphabétisation, qui apprennent le français, qui sont venues
136 passer une journée chez nous et je leur ai fait la formation sur le tri déjà, sur le respect en donnant
137 toutes les explications qu'on retrouve ici dans notre brochure que je peux vous donner. Parfois à la
138 carte aussi, on fait de la sensibilisation, la police me téléphone, on a de très bons rapports avec zone de
139 police locale donc avec eux on travaille main dans la main même quand ils ont un souci avec une
140 voirie régionale, ils se rendent compte que les habitants d'origine roumaine font des dépôts
141 clandestins, on se rend compte que ce n'est pas vraiment de la malveillance, c'est qu'ils ne savent pas,
142 c'est de l'ignorance donc là plutôt que de mettre une amende directement, on va sensibiliser les gens.

143 *C'est ce que Bruxelles-Propreté disait, c'est que le problème de Bruxelles, c'est qu'il y a un grand*
144 *renouvellement de la population, c'est des gens qui n'ont pas toujours les mêmes consignes de tri, la*
145 *même éducation au tri donc ça pose des difficultés pour améliorer le tri à l'échelle de toute la Région.*
146 *Même si c'est obligatoire, la population se renouvelle.*

147 C'est très bizarre parce que les soucis qu'on a ce sont les pays de l'est or ce sont des pays européens
148 où le tri est aussi obligatoire, moi personnellement, je viens de l'étranger et dans mon pays le tri est
149 obligatoire aussi donc tout le monde le fait, c'est plutôt la mentalité, je n'ai pas d'espace de stockage,
150 comment je fais ? C'est vrai que c'est difficile en appartement d'avoir un sac, un sac bleu, un sac vert,
151 un sac jaune, un sac orange mais quand on veut, on peut donc c'est vraiment essayer d'inculquer ça.

e. Entretien Alessandra Keigeleirs et Marcel Van Meesche (PREC)

Alessandra Keigeleirs (A), chef projet et travaille entre autre sur le PREC et Marcel Van Meesche (M), fondateur et directeur de 21 solutions et en charge de projets liés à l'ecomangement et l'économie circulaire, entretien du 20 juillet à 13h, au bureau de 21 Solutions (Rue de Londres, 17 à 1050 Ixelles, 2^{ème} étage), durée : 45 min.

1 *Je réalise un mémoire sur la gestion des déchets encombrants en Région de Bruxelles-Capitale. Je me*
2 *focalise sur l'analyse des flux des matières pour essayer de vraiment comprendre d'où partent les*
3 *déchets et où ils vont et les différents acteurs, les différentes étapes. J'établis un paysage d'acteurs*
4 *j'essaye de vraiment comprendre la législation autour de la gestion des déchets encombrants, les*
5 *différents modes de collecte, les différents modes de traitement et j'essaye de quantifier tous les flux*
6 *avec les différentes étapes intermédiaires et je recherche aussi des informations sur la composition*
7 *des déchets encombrants. Je ne viens pas ici pour cela mais donc vraiment comprendre qu'est-ce qu'il*
8 *y a dedans, étant donné que c'est une catégorie assez floue, je demande à chaque acteur de définir les*
9 *déchets encombrants avec ses mots et on voit aussi que la définition varie en fonction de chaque*
10 *acteur, d'un organisme à l'autre et aussi les contraintes et opportunités de la collecte et du traitement*
11 *des déchets encombrants. Cela vous paraît clair l'enjeu du mémoire ?*

12 M : Oui, nous sommes là à deux parce qu'Alexandra s'occupe plus du PREC, elle a une vue
13 d'ensemble de toutes les thématiques. Il y a certaines thématiques intéressantes pour vous. On pourra
14 vous donner des contacts après. Moi, je m'occupe plus d'accompagnement des entreprises privées et
15 publiques sur le terrain avec une autre équipe et on voit au quotidien soit des entreprises ou des
16 pouvoirs publics qui doivent se débarrasser d'encombrants soit on travaille aussi avec des collecteurs
17 qui recueillent les encombrants. On est plutôt cette partie-là et je réponds aux questions et Alexandra
18 parle plutôt du PREC.

19 A : La thématique Ressources et Déchets du PREC, je ne la maîtrise pas car je m'occupe plus du volet
20 construction.

21 M : Mais nous on voulait savoir quel était votre scope au niveau des publics cibles ? Ce sont tous les
22 encombrants ou juste les encombrants ménagers ou les encombrants professionnels.

23 *J'ai oublié de préciser mais ce ne sont que les déchets encombrants issus des ménages parce qu'en*
24 *définissant ma problématique et en discutant avec mon promoteur, il me disait qu'au niveau de la*
25 *transparence, c'était beaucoup plus compliqué si je m'occupais aussi des déchets professionnels et*
26 *j'avais beaucoup plus d'acteurs aussi.*

27 M : Mais c'est beaucoup plus pertinent parce que le problème, c'est que pour les ménages, il y a n'y a
28 qu'un seul collecteur, un gros collecteur on va dire et puis il y a tous les collecteurs communaux. On
29 n'a pas de connaissance sur ce qui se passe en cette matière-là. On ne travaille pas sur ces matières-là
30 avec les communes et avec le grand public. Je ne sais pas si je dis des bêtises sur la division du travail
31 entre la couverture assurée par Bruxelles-Propreté et la couverture assurée par les communes.

32 *Cela tend à être repris par Bruxelles-Propreté dans l'ensemble mais il y a encore quelques communes*
33 *qui ont un parc à conteneurs et qui organisent certaines collectes au porte-à-porte mais cela tend à*
34 *disparaître et à être harmonisé.*

35 M : En effet, *les parcs à conteneurs sont en train d'être repris par la Région* et puis il y a la collecte au
36 porte-à-porte et puis il y a tous les déchets sauvages qui sont des encombrants, une grosse partie du
37 moins, les dépôts clandestins. Mais professionnellement on n'est pas en contact. On est un peu en
38 contact avec Bruxelles-Propreté, mais là aussi, si vous lisez un peu la presse, il y a un souci de
39 transparence des flux des chiffres et donc quand vous dites que votre promoteur vous propose de vous
40 concentrer sur les encombrants ménagers parce qu'il y a moins de transparence que dans le privé. Je ne
41 suis pas sûr.

42 *Est-ce que vous pouvez vous présenter comme cela je peux noter ?*

43 A : Alessandra Keigeleirs, je suis chef projet ici et je travaille entres autres sur le PREC

44 M : Marcel Van Meesche, je suis fondateur et directeur de 21 solutions et en charge de projets liés à
45 l'ecomangement et l'économie circulaire.

46 M : Nous sommes 10 ici et vu ce que vous nous dites maintenant, je pense aussi que dans certains
47 projets de quartier durable qui sont des projets de soutien à des initiatives citoyennes dans les
48 quartiers, je ne sais pas si vous connaissez la thématique.

- 49 *Oui, je vois ce que c'est.*
- 50 M : Là, de temps en temps, il y a une recherche de valorisation locale d'encombrants, des meubles et
- 51 palettes.
- 52 *Il y a des Donneries qui se créent aussi.*
- 53 Oui, des petites Ressourciere locales, etc et il y a des give box.
- 54 A : Des repair café, c'est une manière aussi de donner une deuxième vie aux objets.
- 55 M : Give box il y a moins d'encombrants mais il faudrait peut-être contacter chez Bruxelles-
- 56 Environnement, Fabrice Lesceu , qui a fait faire une étude à l'époque sur les give box et toutes ces
- 57 petites ressourceries locales. C'était à la fois une étude sur les flux et à la fois sur un SWOT, est-ce que
- 58 ça fonctionne, ça ne fonctionne pas. Il y a des Give box qui sont régulièrement incendiés dans certains
- 59 quartiers, d'autres où il y a des dépôts clandestins, où la commune a dû envoyer justement le camion
- 60 de gestion des encombrants pour nettoyer les Give box parce que cela devenait ingérable et dans mon
- 61 quartier on a dû fermer la Give box. Je crois que c'est un point intéressant et Bruxelles-Environnement
- 62 a commandé cette étude-là il y a un an et demi, deux ans . C'est relativement récent.
- 63 *Ok.*
- 64 M : Mais je n'ai aucune idée de la valorisation qui a été faite dans les quartiers, récup, etc. Il y a plein
- 65 de trucs mais ce n'est pas quantifié.
- 66 A : Là dedans il y a le zero waste.
- 67 M : Regardez un peu dans les résultats de l'appel à projet zero waste chez Fabrice.
- 68 *D'accord.*
- 69 M : Il y a le travail de ERU, il y a quelques années, quartier Zéro déchet. Il y a toute une brochure qui
- 70 a été rédigée par l'ERU, c'est l'étude de recherche urbanistique pour Bruxelles-Environnement,
- 71 quartier zéro déchets qui a mené par après à l'appel à projets.
- 72 A : C'étaient des projets-pilotes.
- 73 M : L'étude était la base des projets-pilotes.
- 74 *D'accord.*
- 75 M : Cela peut être intéressant pour vous. Sur les flux de matières, je suppose que vous connaissez
- 76 ARISTIDE ?
- 77 *Oui.*
- 78 M : Aristide, dans son étude a pu isoler dans son étude sur le métabolisme la partie encombrants.
- 79 *Oui, mais elle n'a pas déterminé ce qu'il y a dedans.*
- 80 M : Oui mais quel degré de précision
- 81 *Et puis c'est déjà ancien*
- 82 *M : 2015, les chiffres ont dû être retravaillé parce que Bruxelles-Environnement estimait qu'ils*
- 83 *n'étaient pas assez précis.* L'étude générale métabolisme et après en fait ARISTIDE a fait un zoom sur
- 84 la construction, où là il y a si vous m'aviez dit, je travaille aussi sur les encombrants professionnels, là
- 85 évidemment il y a plein de trucs, il a cartographié toutes les cloisons, les portes, le mobilier, etc et cela
- 86 c'est génial. Il y a tellement de flux intéressants à récupérer.
- 87 A : La limite est parfois un peu flou parce qu'un particulier qui rénove sa maison lui-même, il génère
- 88 probablement un stock important d'encombrants qui ne rentrent pas dans la catégorie professionnelle.
- 89 M : Qu'est-ce que l'on fait avec les déménageurs ? Nous travaillons avec des entreprises de
- 90 déménagement professionnel autour de l'économie circulaire. Leur clientèle est à 90% du
- 91 professionnel, c'est des bureaux, des banques, etc mais 10% du privé, des particuliers qui peuvent dire
- 92 aussi venez vider la maison et dans le vidage, il y a 20% d'encombrants. Comme on déménage dans un
- 93 espace un peu plus petit, on demande aux entreprises de déménagement de débarrasser pour nous et
- 94 donc chez eux, comme on travaille sur les flux de matière avec eux, on a un mini métabolisme chez
- 95 eux et on voit bien que les flux sur les camions de retour post-déménagement qui passent encore soit
- 96 au parc à conteneurs ou qui retournent sur site parce que les encombrants seront réutilisables dans leur
- 97 processus d'économie circulaire. C'est un peu hybride comme scope pour vous.
- 98 *Dans votre définition des encombrants, qu'est-ce que vous y intégrez ? Parce que l'on parle de cela*
- 99 *depuis tout à l'heure mais voir un peu si vous avez une définition plus ou moins précise, est-ce que ce*
- 100 *sont plus des objets, des matériaux, comment vous définissez les déchets encombrants ?*
- 101 A : C'est un peu une catégorie résiduelle. C'est ce qui ne rentre pas dans les autres déchets notamment
- 102 à cause de leur format.

- 103 M : Nous les connaissons bien au niveau professionnel. Ici, nos encombrants, ce serait un tableau
104 blanc que l'on ne veut plus, une table, mobilier, la petite planchette avec ses deux équerres, si je fais le
105 tour ici, le store, c'est un encombrant, le portemanteau etc, etc..
- 106 A : Ca peut être des matériaux.
107 *En fait, ce sont souvent des matériaux hétérogènes.*
- 108 M : Il y a plusieurs composants sinon cela va dans une catégorie.
109 A : mais un morceau de bois peut aller dans les encombrants ?
110 *Normalement, cela va dans le bois.*
- 111 A : Mais au niveau du ménage, une planche de bois qui est trop grande.
112 M : Chez moi, oui, une planche de bois trop grande, cela va aux encombrants, si je dois m'en
113 débarrasser, je vais au parc à conteneurs, je la mettais dans le conteneur du bois, pas dans le conteneur
114 encombrants, dans le conteneur encombrants on va retrouver des vieilles chaises, des choses comme
115 cela.
- 116 M : Et chez nous à la maison, on a un sommier cassé, cela peut être un encombrant.
117 A : Mais donc du mobilier hors d'usage, des matériaux composites
- 118 M : Un canapé. Mais non, jamais je ne jetterai un canapé, je le donne.
119 *Et par rapport à la construction du PREC, je voulais savoir avec qui vous collaborez avec Bruxelles-*
120 *environnement et quel autre type d'acteurs ? Bruxelles-Propreté vous me disiez que vous n'aviez pas*
121 *beaucoup de contact ; Est-ce que vous travaillez aussi avec Ressources ?*
- 122 A : Dans le PREC, il y a différentes thématiques et des sujets plus transversaux comme les déchets
123 publics, etc. Nous on a beaucoup travaillé sur « logistique et construction » et donc on est en contact
124 avec les acteurs de ces thématiques-là. On est aussi en contact avec les autres acteurs du PREC mais
125 des contacts plus formatés.
126 *D'accord, donc c'est surtout Bruxelles-Environnement et les acteurs spécifiques que vous venez de*
127 *dire donc dans la construction mais pas spécialement avec les communes et pas spécialement avec*
128 *Ressources ?*
- 129 M : Si Ressources, c'est un des acteurs du PREC. Dans le PREC, nous sommes un consortium avec
130 ECORES, et Greenloop et on s'est partagé les thématiques. La thématique Ressources et déchets, c'est
131 ECORES qui va gérer et c'est donc eux qui sont suivis du coordinateur thématique qui est Nicolas
132 Scherrier de Bruxelles-Environnement. Ce serait intéressant de le rencontrer. Nicolas a une vue
133 d'ensemble sur les 23 mesures de la thématique sur la thématique sur les déchets maintenant le PREC
134 est un programme de soutien aux entreprises, le public cible direct du PREC n'est pas le citoyen,
135 indirectement oui.
- 136 A : Il y a quelques mesures qui concernent les citoyens, c'est par exemple l'intégration de la
137 thématique ressources et déchets dans les Agenda 21, ça touche les communes et sinon il y a l'axe
138 territorial aussi mais ça ce n'est pas spécifiquement les déchets.
- 139 M : Dans l'axe territorial qui est géré par Perspective, il y a un travail sur comment rédéfinir
140 l'économie circulaire dans l'aménagement territorial des quartiers et la thématique déchet ou urbain
141 mining fait partie de ça. Ils ne sont pas encore très loin sur des exemples concrets et là en effet, le
142 citoyen aurait indirectement une voix aussi. Il y a aussi les fab lab qui sont repris dans cette
143 thématique-là du PREC. C'est Citydev qui développe les fab lab, d'ailleurs c'est controversé. Création
144 par la Région de fab lab alors que c'est plutôt un mouvement associatif à la base, bottom up donc
145 faudra voir en termes de flux ce que cela va vraiment générer. Si en matière de flux d'encombrants, il
146 y aura une amélioration réelle à faire. Ce serait intéressant que vous alliez voir chez Bruxelles-
147 Propreté les personnes de chez Recy-k.
- 148 J'ai rencontré le coordinateur de Recy-k, Olivier Bosteels, j'en ai discuté avec lui.
- 149 M : Bruxelles-Propreté essaye de dévier l'un de ses flux vers Recy-k, il y a la Ressourcerie qui a lieu
150 tous les mois puis le fab lab en-dessous puis il y a le centre créatif. Mais les flux sont encore
151 relativement petits pour l'instant, c'est plutôt des projets-pilotes.
152 *C'est un lieu d'expérimentation, j'en discutais avec lui, l'ambition n'est pas du tout de traiter des*
153 *quantités industrielles, c'est plus trouver des nouvelles techniques de recyclage, de valorisation.*
- 154 M : Je ne sais pas où en est le projet WIM (Wood in Molenbeek) pour la filière bois sur Molenbeek.
155 C'est un projet qui est financé par Innoviris et qui vise à valoriser la filière bois, l'idée c'est de faire
156 des ateliers, j'imagine qu'ils ont des lieux de stockage du bois et ils font de la réinsertion.

157 *Est-ce que vous avez évalué le potentiel de circularité des déchets encombrants ? Comme vous disiez*
158 *c'est du résiduel et ça dépend de la définition des organismes mais par exemple il y a Bruxelles-*
159 *Propreté qui dit que c'est un flux qu'ils vont moins creuser/explore/développer parce qu'il a peu de*
160 *potentiel, peu de valeur en fait, parce que c'est des objets cassés, avec des matériaux de faible qualité*
161 *et de faible valeur pas comme les DEEE qui ont une haute valeur. Et du coup, ils ne développent pas*
162 *trop ce flux, est-ce que vous avez une autre vision là-dessus par rapport aux encombrants ?*

163 M : Nous, pour les déchets encombrants professionnels, il y a beaucoup plus de potentiel parce qu'on
164 est à la source et on peut encore gérer un flux relativement propre et non abîmé. Si un nouveau
165 directeur de banque décide de remplacer 3000 chaises, ce flux est assez homogène et 300 chaises à
166 upcycler sont assez intéressantes pour quelqu'un qui travaille dans l'upcycling

167 A : Je pense qu'il y a un potentiel citoyen quand on voit le mouvement pour le Do It Yourself, je
168 pense qu'il y a un truc à faire de matching entre l'offre et la demande alors il y a des gens qui sont
169 habitués qui font les grandes poubelles ou qui passent dans les quartiers, qui ont toujours un œil là-
170 dessus mais je me dis qu'il y aurait moyen d'avoir des lieux dans toute la Région où l'on pourrait faire
171 une collecte et où les gens pourraient se servir surtout parce que pour le moment ce n'est pas le cas.
172 Dans les parcs à conteneurs, on ne peut rien récupérer.

173 *Mais il y a des collaborations avec l'économie sociale et Bruxelles-Propreté pour créer des*
174 *Ressourceries au sein des parcs à conteneurs comme à Woluwe-Saint-Pierre, du coup, à l'entrée le*
175 *citoyen peut d'abord déposer les biens qui sont peu ou pas abîmés et après il va jeter ce qui reste.*

176 A : Oui, mais ce qui est un déchet pour une personne ne l'est pas pour une autre.

177 M : il y a aussi des gens qui mettent sur la rue et 30 minutes après des gens l'ont pris parce que c'est
178 encore des biens de qualité. En effet, la démarche d'aller avec de l'encombrant qui sont lourds jusqu'à
179 une Ressourcerie ou un parc à conteneurs est difficile pour le citoyen, parce qu'il faut une voiture et
180 tout le monde n'en a pas, il faut du temps, ce n'est pas toujours évident. Du coup, je crois qu'on sous-
181 estime ce flux-là qui est quasiment invisible et tant mieux peut-être.

182 A : il y a des pages Facebook aussi.

183 *En discutant avec les communes, on parlait de mettre des objets à donner dans la rue et elles me*
184 *disaient que ça posait problème en termes de propreté publique parce que c'est sur un espace public,*
185 *le trottoir donc c'est compliqué parce qu'en même temps comme vous dites, 40% des Bruxellois n'ont*
186 *pas de voiture, en même temps le mettre à la rue ce n'est pas idéal.*

187 M : C'est très complexe.

188 A : C'est pour ça que ces pages Facebook sont intéressantes aussi parce qu'ils disent, je le mets à tel
189 endroit aujourd'hui, de telle heure à telle heure.

190 *En discutant avec le réseau Ressources, ils me disaient qu'il y avait un projet de PREC 2.0 en*
191 *élaboration et je voulais vous demander s'il y avait une section qui traitait spécifiquement des*
192 *encombrants ou pas et est-ce qu'il y avait des nouvelles mesures par rapport à ça ?*

193 A : En fait, dans l'évolution du PREC au niveau des ressources et déchets, les infos que j'ai c'est que
194 le PREC va s'aligner au Plan régional de gestion des déchets donc il sera probablement réorganisé en
195 fonction des catégories du Plan.

196 M : ce qui serait bien c'est que vous rencontriez Nicolas Scherrier parce qu'il est aussi en charge du
197 Plan Ressources et Déchets. Lui est le plus au courant des possibilités d'évolution du PREC sur cet
198 angle là.

199 A : Maintenant voilà le public cible du PREC ce sont les entreprises mais il peut y avoir des liens avec
200 les citoyens.

201 M : c'est vrai qu'on en discute depuis deux ans et la chose évidente qu'on avait discuté dans les
202 premiers d'évaluation du PREC quand on a fait une conférence l'année dernière là-dessus, c'était sur
203 la thématique commerce, c'est en lien avec les citoyens de tous les jours où on disait si le PREC
204 n'arrive pas à expliquer ce que c'est concrètement l'économie circulaire pour les citoyens, nous
205 commerçants, on n'arrivera pas à vendre. La Région doit nous aider aussi même si c'est des
206 entreprises, une entreprise n'est viable que si elle vend quelque chose

207 M : Il y a la sensibilisation.

208 M : Dans le PREC 2.0 je crois que la prise en compte du niveau de sensibilisation du citoyen est
209 importante parce que ce n'est vraiment pas donné à tout le monde.

210 A : Si tu crées un marché et qu'il y a plein de consommateurs, ça va.

211 M : C'est ce qu'il se passe pour l'instant, des entreprises dans les encombrants on pourrait dire aussi
212 qu'une entreprise comme Happyness qui revend des vêtements de seconde main et du matériel de
213 puériculture aussi donc poussette, siège auto, etc des fois les sièges auto se retrouvent aussi dans les
214 encombrants ou les poussettes. Elle a un déficit en visibilité parce que pour l'instant elle est vue que
215 comme un magasin physique par rapport à 2ememain.be donc le grand public ne voit pas la valeur
216 ajoutée alors que de temps en temps elle répare.

217 *Dans les perspectives pour la gestion des encombrants, dans les moyens d'action, certains parlaient*
218 *de nouveaux modes de financement pour promouvoir la réutilisation des encombrants, je sais qu'il y a*
219 *déjà un subside pour l'économie sociale à chaque tonne réutilisée mais est-ce qu'il y a des réflexions*
220 *pour modifier la chaîne de valeur pour réduire l'incinération et aller vers plus de réutilisation ? Ou*
221 *par exemple, je pense aux DEEE où on fait surtout du recyclage donc pour faire plus de la*
222 *réutilisation des différents matériaux qui les composent parce que là c'est de la retransformation*
223 *souvent.*

224 M : Le premier levier c'est la TVA, ça c'est fédéral donc c'est lourd mais je ne comprends pas
225 pourquoi dans des magasins de seconde main ou autre on applique encore une TVA de 21% c'est
226 dingue.

227 *Je crois que la TVA de ce que j'avais compris, c'est au niveau fédéral mais pour la modifier c'est lié à*
228 *l'Europe.*

229 A : C'est lié à la concurrence donc modifier la TVA c'est super compliqué

230 M : On doit s'inspirer de la TVA sur les travaux de rénovation dans la construction. La rénovation
231 dans les bâtiments anciens, c'est 6% de TVA, bâtiment neuf c'est 21% donc on est dans la même
232 philosophie qu'on continue à habiter un bâtiment ancien qu'on le rénove, on l'entretien, on gagne 15%
233 de TVA, pourquoi ce n'est pas applicable, c'est difficile mais c'est la même logique.

234 A : La revente, ça se fait aussi au noir.

235 M : 2ememain.be c'est au noir

236 A : Donc cela ne rentre pas dans l'économie.

237 A : Mais il y a des écochèques qui sont valables pour tout ce qui est seconde main mais je ne sais pas
238 comment cela s'applique si c'est de la revente entre particuliers ou pas.

239 M : Les Petits Riens acceptent les écochèques.

240 A : C'est un avantage des salariés

241 M : Mais ce n'est pas connu et donc de nouveau c'est comment diffuser l'information au grand public
242 pour qu'il se mobilise et qu'ils sachent où il peut les dépenser. Mais il y a des blocages parce que
243 certains magasins n'ont pas le lecteur de carte.

244 *On avait discuté avec notamment le réseau Ressources qui me parlait notamment de l'exemple*
245 *français où pour les déchets encombrants, il y a une Responsabilité élargie des producteurs et donc*
246 *par exemple pour le matelas, pour le mobilier donc ça permettrait que le déchet revienne.*

247 M : Les REP sont l'une des thématiques du PREC. Bruxelles-Environnement vient de poster une
248 nouvelle page. Il y a un bureau qui s'occupe de coordonner toutes les REP donc pour l'instant il y a un
249 REP matelas, etc. Il faudrait que vous puissiez faire un comparatif sur quel flux était de l'encombrant
250 et pourrait être dévié.

251 *J'en discutais avec Cédric Chevalier de l'IBGE qui me disait qu'ils travaillaient sur une REP matelas*
252 *mais par encore pour le mobilier mais que c'était dans la suite logique mais qu'il y avait aussi des*
253 *problèmes en termes de définition parce qu'il prenait l'exemple du matelas parce qu'il y a un plein de*
254 *différents types de matelas parce que les matelas de camping par exemple ce n'est pas du tout la*
255 *même chose. Dans la suite des leviers, pour toucher le citoyen il y a la sensibilisation à travers*
256 *l'écocitoyenneté. Est-ce qu'il y a des nouvelles mesures par rapport à cela ? Pour sensibiliser le*
257 *public sur ce qu'ils peuvent faire des déchets encombrants.*

258 M : On n'est pas fort actif là-dessus. Allez voir le consortium qui s'occupe de Zero waste, il est mené
259 par Espace environnement, Ecoconso, zero waste Belgium. Eux ils travaillent sur les ménages zéro
260 déchets, sur les quartiers zéro déchet, allez voir si la thématique des encombrants est vu parce que les
261 ménages zéro déchets c'est surtout les achats en vrac, gaspillage alimentaire, etc, bannir l'usage
262 unique. Je ne sais pas s'ils ont travaillé sur les encombrants. La philosophie générale qui soutient ce
263 mouvement-là c'est Béa Johnson et son kilo de déchets annuel.

264 A : Et les Repair café vous les avez consulté ?

265 *Non pas trop*

266 M : Parce que là il y a des choses qui pourraient devenir des encombrants, il y a un gros flux de DEEE
267 bien sûr mais pas que.
268 *Ils font aussi de la réparation de meuble ?*
269 A. Ca dépend des repair café, ils s'organisent comme ils veulent mais en général ils rassemblent un
270 maximum de compétences.
271 M. Ce serait bien de mettre la main sur l'étude c'est la même étude que les Give box qui incluait les
272 flux.
273 *Dans le PREC au niveau des recherches et développement, ils disaient que la Région se dotera d'un*
274 *objectif de réemploi distinct pour le gros encombrant, est-ce que vous avez déjà défini cet objectif ?*
275 A. : Ce n'est pas exactement notre domaine mais je ne pense pas qu'un objectif soit défini, s'il y en a
276 un c'est celui défini dans le Plan déchets.

f. entretien de Nicolas Scherrier (IBGE)

Nicolas Scherrier, coordinateur Ressources et Déchets du PREC et du PGRD (département déchet de l'IBGE), 25 juillet à 10h, entretien téléphonique, durée : 1h.

1 *Je m'appelle Sylvain Regout et je fais un mémoire sur la collecte et le traitement des déchets*
2 *encombrants en Région de Bruxelles-Capitale et j'essaye de faire une analyse de flux de matières pour*
3 *comprendre les différents flux que contiennent les déchets encombrants et voir comment améliorer sa*
4 *gestion. J'essaye aussi de comprendre le paysage des acteurs en charge de la gestion des*
5 *encombrants, les législations qui y sont associées, les différents modes de collecte, quantifier ces flux,*
6 *les différents modes de traitement, essayer de comprendre la composition des encombrants comme je*
7 *disais et les contraintes et opportunités de développement de la circularité des déchets encombrants,*
8 *comment* *améliorer* *ça.*

9 *Dans un premier temps, je vais vous demander de vous présenter en quelques mots, votre statut et rôle*
10 *par rapport au PREC et au PGRD ?*

11 Nicolas Scherrier, ça fait six ans que je travaille au département déchet de Bruxelles-Environnement.
12 Il y a Bruxelles-Environnement avec le département déchet, et en parallèle il y a Bruxelles-propreté.
13 Bruxelles-propreté s'occupe vraiment de la collecte et de la valorisation de déchets ménagers sur le
14 terrain, alors que Bruxelles-environnement s'occupe plus de la planification, législation, aide au niveau
15 des subsides et sensibilisation. Donc, nous avons le PGRD et le PREC. Personnellement, avec le
16 département de déchet, on travaille dans les deux cas. Normalement, dans l'idéal, on aurait eu un plan
17 de gestion de ressources et déchets. C'est nous qui sommes à l'écriture, qui donnons les grandes lignes,
18 le cadre et les orientations futures. C'est un peu une feuille de route, qui n'est pas vraiment
19 contraignante. C'est plutôt avoir un accord du gouvernement et des administrations sur ce qu'on veut
20 faire dans le futur, et après on se donne les moyens de le faire sur plusieurs années. Alors que le
21 PREC, c'est plutôt le pendant économique du plan de gestion des ressources et des déchets, donc c'est
22 vraiment un outil d'animation économique. L'une des thématiques sectorielles du PREC est
23 « ressources-déchets ». Là, on met des actions concrètes qui ont un impact économique, avec une
24 activité économique, des acteurs économiques et on fait des réalisations. Ça, ce serait le cas idéal.
25 Seulement, dans l'historique, notre plan déchet actuel date encore de 2010. Donc, on est en train de
26 rédiger le nouveau, qui est en cours et qui va être accepté d'ici la fin de l'année 2018 je pense. Du
27 coup, on a mis beaucoup de choses dans le PREC en 2015, qui devrait se retrouver dans le plan
28 normalement. On va aussi faire un nettoyage d'ici octobre pour sortir du PREC ce qui ne devrait pas y
29 être. À terme, ce serait le cas idéal. Le plan qui donne les orientations et la stratégie, et le PREC qui
30 donne l'activité économique.

31 Nous, au département de déchet, on est rédacteur du plan et on le soumet au gouvernement.
32 Normalement, cela se fait en corrélation avec l'ABP, mais dans les faits c'est plutôt Bruxelles-
33 Environnement qui l'écrit. En ce moment, il est à l'enquête publique et il passera en deuxième lecture
34 d'ici la fin de l'année au gouvernement. Ensuite, c'est le département des déchets et Bruxelles-Propreté
35 qui mettent en oeuvre les mesures du plan. Il est à durée indéterminée, et à partir du moment où on
36 trouve qu'il doit être amélioré, on proposera un nouveau plan. Mais pour l'instant, on mettra ça en
37 oeuvre.

38 Au niveau du PREC, le département déchet est coordinateur thématique de la thématique « ressources-
39 déchets ». C'est nous qui animons, fédérons les différents acteurs, qui faisons le suivi, qui poussons les
40 acteurs à avancer. C'est nous qui finançons beaucoup aussi et on est aussi pilote d'un grand nombre
41 d'actions, et donc c'est nous qui les mettons en avant.

42 *Pour cette partie-là, c'est vous qui supervisez cette partie « déchet » dans le PREC ? Parce que j'ai vu*
43 *qu'il y a plein d'organismes différents qui travaillent dessus.*

44 Oui. Donc c'est moi jusqu'à cette année et maintenant c'est une collègue du département déchet, qui
45 s'appelle Kathleen Van Braeckel. C'est moi qui vous répond car depuis peu, c'est moi qui ait repris
46 toute l'activité entreprise économie sociale. Et pour la valorisation des encombrants, c'est la justement
47 l'économie sociale qui est très active. Je peux vous expliquer les grands acteurs, le gisement entre
48 guillemets et les orientations qu'on a. Il y a l'opérateur Bruxelles-Propreté qui est un peu une boîte
49 noire pour nous dans le sens où on n'a pas toutes les données mais je vais essayer de vous en donner
50 quand même, Bruxelles-Propreté récolte des déchets encombrants. Je vais déjà définir ce que ça
51 comprend.

52 *Oui, vous pouvez dire ce que cela comprend comme types de déchets*

53 C'est un peu une catégorie comme « autre », c'est-à-dire qu'on a des catégories bien définies pour
54 plein de flux de déchets comme par exemple les emballages ménagers, les biodéchets, les déchets de
55 construction et on a les déchets résiduels qui sont les déchets qu'on ne valorise pas et qui sont dans le
56 sac blanc et après il y a tous les autres, qui sont encombrants justement, qui ne rentrent pas forcément
57 dans un sac, parfois ils y rentrent et qui peuvent être valorisés par contre donc ça c'est les
58 encombrants. Dans les encombrants, il y a les vélos par exemple, le mobilier, les grands plastiques par
59 exemple une bassine, tout ce qui est grand qui ne rentrerait pas dans un autre sac, on met souvent les
60 jouets mêmes s'ils sont petits donc ce n'est pas une catégorie très bien définie, si vous voulez on va
61 regarder, dans la définition officielle comme elle est dans le BRUDALEX, je ne l'ai pas en tête.
62 Maintenant qu'on a plus ou moins défini sachant que c'est une définition un peu floue, il y a l'ABP
63 qui récolte la plupart des déchets encombrants ménagers, ils sont collectés via les parcs à conteneurs
64 régionaux mais aussi communaux, certaines communes ont leur parc à conteneurs et via la collecte à
65 domicile, quand vous avez des meubles à mettre sur la rue, vous appelez Bruxelles-Propreté pour leur
66 demander de venir les chercher et ils viennent. Qu'est-ce qu'ils font avec ? Ca c'est un peu le mystère
67 aussi et ça dépend des marchés, ils prennent le contrat au plus offrant, ils trient par exemple le bois et
68 ils l'envoient à un endroit, le plastique à un autre, le métal encore à un autre mais maintenant on tend
69 vers une valorisation plus locale et ça c'est notamment grâce à Recy-k et les acteurs de l'économie
70 sociale. Ils cherchent systématiquement des acteurs particuliers pour valoriser chaque type de déchet et
71 ils ont notamment un contrat avec l'économie sociale, je pense que c'est avec les Petits Riens pour
72 qu'ils puissent sélectionner les déchets-ressources qui sont réemployables, réparables et qui sont après
73 remis en vente par l'économie sociale. Ils ont un point de concentration à Recy-k et là les Petits Riens
74 et autres entreprises d'économie sociale peuvent accéder au gisement et sélectionner ce qui a une
75 valeur pour eux. En parallèle, il y a directement l'économie sociale qui collecte les encombrants, soit
76 c'est les particuliers qui vont dans les magasins et les dépôts amener des meubles et autres
77 encombrants et qui les offrent à l'économie sociale ou c'est l'économie sociale qui se déplace pour les
78 collecter, un vide-grenier par exemple, normalement, ils prennent tout justement que ce soit des
79 encombrants ou des livres.

80 *J'ai discuté aussi avec Tanguy Ewbank de Ressources qui me disait justement qu'ils font plutôt une*
81 *collecte écrémante donc ils choisissent un peu ce qu'ils reprennent.*

82 *Oui, ça dépend des organismes.*

83 Je vais vous expliquer le système de financement et après je vous donne les chiffres. On a un arrêté,
84 l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément et au
85 subventionnement des associations sans but lucratif et des sociétés à finalité sociale actives dans le
86 secteur du réemploi et du recyclage et donc en gros cet arrêté il explique qu'on va financer la collecte,
87 le recyclage et le réemploi, de différents flux par l'économie sociale, les flux c'est le textile, les
88 encombrants, les DEEE, le matériel informatique, les cartouches d'imprimante par exemple. C'est ces
89 4 flux-là et il explique comment on le finance et en gros les entreprises qui peuvent être financées
90 doivent d'abord demander un agrément. Aujourd'hui, il y en a 7 qui sont agréés à Bruxelles et je vais
91 vous donner leur nom et l'arrêté explique comment on les finance. Ils doivent atteindre un certain taux
92 et on finance à tant d'euros par tonne de chaque flux et pour les pousser à réemployer plus, on leur
93 donne un bonus chaque année s'ils ont augmenté leur taux de réutilisation. Au niveau des entreprises
94 agréées, c'est l'Armée du Salut, Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, Terre et alors
95 uniquement pour les cartouches, on a Ecotop et CF2M.

96 *Ca c'est du matériel informatique non ?*

97 *Oui c'est ça. Qu'est-ce qui vous intéresse, plutôt le tonnage d'encombrants ? Les chiffres de 2017 cela*
98 *vous va ?*

99 *Oui très bien*

100 2017, c'est les chiffres publiés en 2017 mais qui concernent les tonnages de 2016.

101 Brocante, ont été collecté 1794 tonnes d'encombrants par ces 6 entreprises d'économie sociale. Parmi
102 tout ça, 319 tonnes n'ont pas été valorisées donc ont été éliminées, 719 tonnes ont été réemployées et
103 755 tonnes ont été recyclées par l'économie sociale. Est-ce que je peux trouver le montant subsidié qui
104 correspond, en gros, avec l'arrêté vous trouvez qu'on paye à hauteur de 60€ la tonne. Vous pouvez
105 multiplier 60 par la tonne réemployée et aussi 15€ pour les tonnes collectées. On subsidie la collecte et
106 le réemploi à condition qu'ils atteignent un certain taux que vous trouvez dans l'arrêté et par exemple

107 en 2017, on a attribué 331.132€ pour l'ensemble des flux des 6 entreprises agréés qui ont fait une
108 demande, il y en a 7 en tout mais il y a en que 6 qui l'ont demandé. Et maintenant, je vais vous trouver
109 des données de l'ABP ou vous les avez déjà ?
110 *Sur quoi spécifiquement ?*
111 Les quantités d'encombrants collectées par l'ABP
112 *Ah non ça je n'ai pas.*
113 Ca c'est des documents que je ne peux pas vous envoyer mais je peux vous donner les infos.
114 J'ai 2014, j'ai 16.141 tonnes d'encombrants et clandestins, c'est dans la même catégorie, clandestin
115 c'est tout ce qui est récolté dans la rue qui n'est pas dans une poubelle.
116 Encombrants et assimilés 14.026 tonnes et pour ça j'ai 2016 16785 tonnes, assimilés c'est
117 normalement les déchets professionnels assimilés à des ménages, des petits professionnels en général.
118 Est-ce que vous vous voulez d'autres années pour pouvoir comparer ? pour savoir si c'est en
119 augmentation ou diminution ?
120 *Oui, je veux bien mais surtout pour les ménages et clandestins parce que je travaille plus là-dessus.*
121 Encombrants et clandestins, c'est en augmentation sur le total pas par habitant, c'est en augmentation
122 constante mais faible, on est à 13500 en 2008, 14900 en 2011, 15300 en 2012, 15400, c'est pareil
123 2012-2013, j'ai arrondi donc c'est aussi 15400 et 2014, 16141 tonnes.
124 *Je discutais avec le réseau et ils me disaient qu'on collecte environ 500 kg de déchets par habitant par*
125 *an (déchets ménagers) et dans ces 500 kg, il y a plus ou moins 50 kg de déchets encombrants, est-ce*
126 *que vous avez aussi ces données-là ?*
127 Je vais devoir regarder un autre document pour répondre mais je vais pouvoir vous répondre mais je
128 viens de comprendre un truc que je vous ai dit avant avec les encombrants et assimilés. J'ai d'autres
129 catégories qui devraient vous intéresser, j'ai les pacs communaux, j'ai aussi les encombrants, c'est
130 hors ABP, j'ai que deux chiffres, 2015, on avait 6000 tonnes et par contre 2016, seulement 1197
131 tonnes, la différence ça s'explique parce qu'il y a deux parcs communaux qui sont devenus régionaux.
132 Je cherche le pourcentage que vous m'avez demandé. Je vais demander à mon collègue de vous faire
133 un résumé écrit de ces chiffres. S'il vous donne un résumé écrit, il faudra plutôt prendre les données
134 que lui vous donne parce que je ne connais pas bien son tableau.
135 Un autre encombrant c'est les matelas qui sont donc dans les chiffres. Ce qui n'est pas considéré
136 comme encombrants ce sont les frigos, tout ça, parce qu'on les considère comme DEEE, j'aurais dû
137 commencer par dire ça. Je regarde pour le pourcentage, c'est une estimation au niveau européen. Voilà
138 les chiffres pour Bruxelles-Capitale donc on dit que chaque habitant produit en moyenne 400 kg par
139 an et par habitant, encombrant 9% donc c'est beaucoup moins mais c'est vrai que les villes c'est un
140 peu spécifique quand même, on collecte moins et moins bien, souvent on a plus de mélange que de
141 flux triés, les villes en général et les encombrants je ne sais pas pourquoi ils sont plus bas. Je vous
142 disais que c'est un nouveau flux pour moi que je ne connais pas aussi bien que mon ancien collègue.
143 *Je voulais aussi vous demander. J'ai envoyé des questionnaires aux communes de l'ensemble de la*
144 *Région pour savoir un peu les tonnages collectés par type de collecte, en porte-à-porte, les*
145 *déchetteries mobiles et tout ça mais il y en a une série qui ne m'ont pas répondu, est-ce que par*
146 *hasard vous avez ces données pour toutes les communes ?*
147 Vous voulez les données par commune ?
148 *Oui, pour avoir le détail.*
149 Je ne sais pas. Je vais demander à mon collègue qui s'occupe des données. Vous voulez en faire quoi
150 en fait ?
151 *Je veux faire un grand tableau et montrer par type de collecte parce que le type de collecte influence*
152 *aussi le type de traitement qui sont réservés aux encombrants.*
153 Et vous connaissez le type de collecte par commune ?
154 *Oui, généralement.*
155 Si j'ai des chiffres, on vous les envoie.
156 Vous aviez d'autres questions.
157 *Oui, dans le cadre du PREC, je voulais savoir quels types de relation professionnelle vous entretenez*
158 *avec les autres acteurs pour la construction du PREC ? Par exemple avec le réseau Ressources, vous*
159 *m'avez dit pour l'ABP, c'est plus par rapport au Plan Déchets.*
160 Non aussi le PREC, déjà le cabinet Laanan est un des ministres porteurs du PREC et l'ABP c'est
161 l'administration qui sous sa tutelle à elle, du coup, ils sont très présents dans l'écriture du PREC, en

162 tout cas, la validation parce qu'encore une fois l'écriture c'est plus dans les mains de Bruxelles-
163 Environnement, les autres acteurs à la plume, c'est Hub (Hub.Brussels), on a Laanan, Frémault et
164 Gosoin et les 4 administrations, c'est Hub, Bruxelles-Environnement, Bruxelles Emploi-
165 Environnement (qui est sous la cabinet Gosoin) et ABP. Eux sont à l'origine de l'écriture du PREC
166 avec Bruxelles-Environnement et après c'est vraiment un procédé bottom-up et de co-création, on
167 consulte vraiment l'ensemble des acteurs et particulièrement les fédérations qui représentent à chaque
168 fois tout un nombre d'acteurs notamment Ressources, la Confédération de la Construction, Go4Circle,
169 BECI, la chambre de Commerce.

170 *Vous travaillez aussi avec la COBEREC ?*

171 Oui, avec la COBEREC aussi

172 *J'ai du mal à savoir à savoir si la COBEREC a été fondue avec Go-4Circle ou si ça reste deux*
173 *entités séparés.*

174 C'est deux entités qui partagent les mêmes bureaux voir les mêmes employés voir même les mêmes
175 employés donc c'est compliqué mais donc c'est quand même deux entités différentes.

176 Vous collaborez aussi avec les communes ?

177 Oui, pour le PREC, normalement pas, ce n'est pas très cohérent mais plutôt pour le Plan (PGRD), pour
178 le PREC et le Plan, on a d'abord consulté en off c'est-à-dire pas de façon très officielle, dans le
179 cadre... Ce que je devrais dire c'est que pour le plan il y a un arrêté, une directive même qui décrit
180 comment on doit créer le plan et donc il y a des points très formels de consultation mais nous on a
181 consulté d'abord, avant de proposer un draft à consultation publique, on a consulté les acteurs très
182 actifs dans le déchet en général comme Ressources, Go4Circle, tout ça et donc on a vraiment travaillé
183 avec eux pour faire la première proposition et après ils ont à nouveau pu faire leurs commentaires,
184 leurs remarques lors de la consultation publique et donc vraiment, Ressources notamment, sont très
185 impliqués dans le design du Plan et du PREC et en général on suit leurs avis, on en discute bien sûr, on
186 les analyse.

187 *Et pour les sujets plus spécifiques par exemple par rapport aux traitements, vous consultez des*
188 *entreprises privées au-delà des fédérations pour avoir leur avis sur par exemple l'amélioration du*
189 *recyclage pour tel type de déchet, les possibilités ?*

190 Ça c'est pas tellement discuté dans le Plan parce que ça dépend du marché et ça sort souvent de
191 Bruxelles. Les activités vraiment de recyclage sont très rarement en milieu urbain comme Bruxelles,
192 ça quitte la Région en général mais quand on consulte Ressources et Go4Circle, eux réfèrent à leurs
193 membres, ils ne donnent pas une réponse directement, ils vont d'abord voir leurs membres, demandent
194 l'avis aux membres et reviennent avec l'avis. C'est comme ça qu'on consulte les entreprises mais si
195 les entreprises veulent nous donner un avis directement et ça arrive parfois notamment les entreprises
196 qui ne sont pas fédérées parce que personne n'est obligé d'être chez Go4Circle, Ressources ou la
197 Confédération de la Construction donc on les écoute aussi, ça c'est plutôt dans la partie consultation
198 publique parce que sinon, on ne sait pas vraiment les aborder. On ne peut pas consulter chaque
199 entreprise.

200 *Par rapport aux encombrants, un des projets du PGRD, c'était de travailler sur la composition des*
201 *déchets encombrants pour les évaluer et est-ce que vous avez des pistes sur le réel potentiel de ce type*
202 *de déchet pour l'économie circulaire et si oui à travers quelles actions, mesures ?*

203 Donc effectivement c'est un projet, vous le trouverez à la fois dans le PREC et le PGRD et le but c'est
204 d'obtenir un objectif de réemploi donc de dire voilà on veut réemployer 50%, c'est un exemple, 50%
205 des déchets encombrants, maintenant, on n'a pas encore fait ces études, en tout cas, pas récemment. Je
206 vais quand même regarder donc en mai 2011 il y en a eu une étude : « étude comparative sur la gestion
207 d'encombrants dans différentes villes et régions européennes, c'est ULB, IGEAT qui l'a fait.

208 *Oui, c'est là que je suis, je connais cette étude.*

209 C'est tout ce qu'il y a dans mon dossier encombrant.

210 Et donc depuis il n'y pas d'études à ma connaissance mais c'est un des buts donc souvent nous on dit
211 « Meten is weten » donc à partir du moment où on veut travailler sur un flux, il faut savoir ce qu'il y a
212 derrière la même idée donc on fera une étude là-dessus et on définira un taux de réemploi mais je
213 pense que Ressources nous a fait une proposition pour un taux. Ils vous en ont parlé ?

214 *Ils m'avaient dit idéalement pour leurs entreprises, l'entreprise modèle/idéale on va dire d'économie*
215 *sociale qui ferait du réemploi, ils disaient maximum 80% de réemploi avec une collecte écrémante*
216 *mais je ne sais pas si c'est à généraliser pour toute l'économie sociale. Par rapport à la composition*

217 *des déchets encombrants, j'ai trouvé une étude mais pour la Wallonie mais vous pensez que je peux*
218 *me dire que c'est plus ou moins les mêmes types de collecte et donc me dire que c'est plus ou moins*
219 *transposable, comparable à Bruxelles avec des limites évidemment.*

220 La grande différence entre Bruxelles et les autres Régions, c'est qu'on n'a pas de parcs à conteneurs
221 ou très peu si on compare, du coup, on collecte peu de déchets de cette façon alors que les autres c'est
222 vraiment leur mode de collecte principale pour les flux qui ne sont pas en porte-à-porte, ils sont au
223 parc à conteneurs, chez nous, ils ne sont parfois pas collectés et donc c'est dur à comparer. En plus, je
224 pense que le tissu et l'économie sociale en Wallonie est plus dense qu'à Bruxelles.

225 *Oui.*

226 Donc ils peuvent réemployer plus, ils ont plus de magasins de réemploi et donc les gens achètent plus
227 en réemploi qu'à Bruxelles donc ça pousse les collectes et la réparation aussi plus qu'à Bruxelles donc
228 c'est dur à comparer mais à défaut d'autres chiffres si vous dites, il n'y a pas de données pour
229 Bruxelles, il y a des données en Wallonie et vous dites les limites, ce que je viens de vous dire par
230 exemple et que vous trouvez ailleurs, et bien vous pouvez les utiliser, c'est toujours mieux que rien.
231 C'est même très intéressant c'est beaucoup mieux que rien.

232 *En discutant avec les autres acteurs, j'ai demandé à l'ABP, ils me disaient que non, ils avaient peut-*
233 *être des vieilles études mais ils ne me les ont pas envoyé et ils m'ont dit de voir avec les entreprises*
234 *privées mais bon j'ai envoyé des mails mais j'ai jamais eu de réponses.*

235 *Quelles entreprises privées ?*

236 *Surtout Renewi (donc Shanks, Van Gansewinke et Véolia) et Suez. Parce que c'est les plus importants*
237 *dans le traitement des déchets encombrants et eux me disaient que quand ils apportent des déchets*
238 *encombrants, en fait, ils ont une marge d'erreur pour les déchets encombrants par exemple si les*
239 *déchets encombrants sont mals triés, ils acceptent 10% d'erreurs on va dire s'il y a par exemple 10%*
240 *de déchets de construction ils les acceptent comme déchet encombrant (car la tarification du*
241 *traitement des déchets varie en fonction du type de déchet et les déchets de construction coûtent plus*
242 *chers au traitement), s'il y a plus, ils font payer le prix du traitement des déchets de construction qui*
243 *est plus élevé mais ils doivent savoir ce qu'il y a spécifiquement dans les déchets encombrants mais je*
244 *n'ai pas réussi à les avoir.*

245 Eux ce qu'ils font c'est qu'ils mettent tout dans un broyeur et ils séparent le bois, le métal, le plastique
246 et c'est un peu près tout et après ils envoient au recyclage ou à la valorisation énergétique. Vous
247 n'aurez pas grand-chose d'intéressant chez eux comme données. C'est un peu bizarre parce que c'est
248 ABP qui leur vend les flux et ils vous disent de demander les chiffres chez eux mais de toute façon
249 moi je vous donnerai les chiffres de l'ABP. Ce que je vous ai donné à l'oral déjà et ce que mon
250 collègue vous enverra sans doute.

251 *Je discutais avec le réseau Ressources et ils me disaient, on peut dire qu'il y a la suite du PREC qui*
252 *est en construction, je voudrais savoir ce qu'il y aura de nouveau par rapport aux déchets*
253 *encombrants, à la gestion des déchets encombrants, ils disaient dans le programme précédent qu'il y*
254 *aurait peut-être des objectifs plus précis.*

255 Non pas dans le PREC, c'est dans le Plan. Il n'y a pas grand-chose à part qu'on va définir un taux de
256 réemploi et analyser le flux.

257 *Et ils disent aussi que pour les gros encombrants, il y aurait aussi un objectif plus précis qui va être*
258 *défini en termes de traitement. Et par rapport au PREC, est-ce que vous avez analysé quels sont les*
259 *freins que vous avez identifié par rapport à cette dynamique d'économie circulaire par exemple j'ai*
260 *discuté avec certains acteurs qui me parlaient de la lourdeur administrative notamment par rapport à*
261 *la traçabilité des déchets et je pense que BRUDALEX contribue à simplifier les démarches. Est-ce*
262 *qu'il a d'autres choses qui vous viennent en tête, des freins à la collecte ou au traitement des déchets*
263 *encombrants ?*

264 Les deux plus gros, c'est l'accès au gisement donc une fois qu'ils ont été collectés par un opérateur
265 déchet, ils sont difficilement accessibles d'une part, l'opérateur ne va pas les donner à l'économie
266 sociale, ça ne les intéresse pas en général et en plus s'ils ont été collectés comme des déchets et pas
267 comme des ressources, ça veut dire que ça n'a pas été fait de façon conservante, préservante, ils sont
268 abîmés, on n'achète pas une table rayée ou un écran abîmé ou un frigo rayé ou cabossé donc si on veut
269 vraiment les réparer et les remettre en vente, il faut qu'ils soient collectés de façon préservante comme
270 si c'était un produit et pas un déchet. Pour moi, ça c'est vraiment un frein. Et l'autre, c'est la valeur
271 faible des objets et la valeur élevée de la main d'œuvre, c'est souvent plus simple et moins cher

272 d'acheter un objet neuf premier prix, vous allez chez Ikea, vous trouvez des meubles de toutes les
273 qualités à tous les prix mais souvent le réemploi à une meilleure qualité parce que c'est des meubles en
274 bois massif, des choses comme ça, qui ne sont pas comparables au neuf au niveau du prix et plutôt
275 comparable aux premiers prix du neuf et donc les gens ne comparent pas la valeur réelle de l'objet. Si
276 vous comparez une table de réemploi à une table neuve, vous allez comparer une super table à une
277 table premier prix et vous allez dire c'est tout aussi cher, quand c'est neuf et donc je prends la neuve.
278 Ca c'est aussi un frein psychologique. Et pourquoi la valeur du réemploi reste, elle n'est pas
279 spécialement élevée, c'est à cause de cette main d'œuvre, on ne peut pas la remettre en état sans frais
280 et l'autre frein à Bruxelles, c'est l'espace de vente, le prix au m² est très élevé et donc comme c'est
281 une activité peu rémunératrice la vente de matériaux de réemploi, on a du mal à stocker des objets qui
282 ne se vendent pas tout de suite très longtemps parce que ça coûte cher. C'est pour ça aussi que les gens
283 qui font ça aussi choisissent uniquement les meilleurs objets pour avoir une marge donc si le loyer
284 était moins cher, on pourrait vendre beaucoup plus de choses et donc collecter et valoriser plus de
285 choses.

286 *C'est ça qui justifie aussi que c'est l'économie sociale qui est la championne dans la réutilisation*
287 *parce qu'ils ont des subsides, qu'ils ont une main-d'œuvre à un coût réduit aussi ?*

288 C'est vrai d'une part mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec ça. En fait, c'est eux les pionniers,
289 c'est eux qui l'ont fait depuis après guerre, qui ont commencé à faire ça et qui savent vraiment le faire
290 et qui forment les gens à le faire. Maintenant, leur main-d'œuvre n'est pas chère mais est beaucoup
291 moins efficace, c'est des gens qui viennent de loin en général, qui sont éloignés de l'emploi, il faut
292 même leur apprendre à venir à l'heure au travail, à être présentable, à travailler sérieusement donc tout
293 ça c'est vraiment un apprentissage et un encadrement qui n'est pas une main-d'œuvre pas chère et
294 donc je ne suis pas sûr que la main-d'œuvre par rapport à la performance de l'économie sociale soit
295 vraiment moins chère que la main-d'œuvre professionnelle. Ce qu'il faut retenir avec l'économie
296 sociale, c'est le but social, le but ce n'est pas de vendre des meubles ou de faire des bénéfices
297 économiques, c'est vraiment le bénéfice social, remise à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi,
298 formation de gens, qualification de gens et le bénéfice économique qu'ils arrivent à faire, c'est des
299 vraies entreprises, si vous avez visité le centre de tri, je pense à celui des Petits Riens qui est tout neuf,
300 c'est vraiment une belle entreprise et donc le bénéfice économique qu'ils arrivent à en sortir, il est
301 directement réinvesti soit dans l'outil de production mais surtout dans les activités sociales de
302 l'entreprise donc par exemple les Petits Riens font du logement, de l'alimentaire, ils font plein de
303 choses grâce à ces bénéfices et chacun des projets de ces entreprises d'économie sociale donnent un
304 bénéfice économique à l'entreprise sinon ils ne les font pas donc ils arrivent quand même malgré
305 toutes les contraintes que je vous ai dites, à faire un bénéfice sur leur opération pour pouvoir financer
306 leurs activités sociales et donc c'est un travail impressionnant qu'ils font vraiment et je ne pense pas
307 que c'est une facilité de se dire voilà ils ont de la main-d'œuvre pas chère donc c'est facile. Je pense
308 vraiment que c'est un challenge plutôt qu'une opportunité.

309 *Et concernant les pistes d'amélioration de la valorisation au sens général du terme des déchets*
310 *encombrants, je voulais savoir si aviez des idées, des mesures. Avec les autres acteurs, je peux vous*
311 *citer un peu ce qu'on a énuméré. Une des pistes c'est les repair café qui permettent de faire de la*
312 *réutilisation même si c'est souvent plus pour les DEEE, il y a les écochèques qui sont parfois*
313 *utilisables dans certains magasins de seconde main et d'économie sociale, une TVA à 6% pour les*
314 *objets de seconde main mais ça apparemment c'est très compliqué parce que la TVA, c'est une*
315 *compétence fédérale et pour la modifier apparemment il faut demander à l'Europe, avec votre*
316 *collègue Cédric Chevalier, on avait parlé aussi de la Responsabilité élargie des producteurs que*
317 *maintenant dans la suite du programme par rapport aux matelas, cela va se mettre en place et peut-*
318 *être toucher d'autres flux qui sont dans les encombrants comme le mobilier*

319 Regardez les REP en France c'est ce qu'ils ont fait sur les encombrants en général, il y a eu des
320 discussions avec Ressources, Ikea et d'autres en Belgique pour étudier ça aussi.

321 *Et la dernière chose c'était changer la chaîne de valeur, si on prend par l'exemple des DEEE, ils sont*
322 *recyclés à 100% et au lieu de faire du recyclage, faire une chaîne de valeur qui favorise la*
323 *réutilisation de certains matériaux directement.*

324 C'est vraiment ce qu'on essaye de pousser à Bruxelles et c'est ce qu'annonce Recy-k aussi. Moi
325 j'ajouterais l'écoconception pour que les meubles, les encombrants en général soit bien réfléchis pour
326 durer plus longtemps et être réparable, démontable parce qu'on pourrait très bien imaginer refaire une

327 table par exemple à partir de deux tables mais pour ça il faut que ce soit démontable. Je vous parlais de
328 la collecte préservante, c'est logique, c'est un prérequis pour faire du réemploi. La TVA, moi je suis
329 tout à fait d'accord, c'est une très bonne idée, c'est peut-être difficile mais il faut le faire quand même
330 d'autant que l'État a déjà prélevé la valeur ajoutée sur la première vente et alors justement les projets
331 d'accès au gisement. Ce qu'à proposer l'économie sociale à l'ABP, c'est de faire eux-mêmes la
332 collecte, d'aller collecter chez les gens, au lieu d'appeler l'ABP pour descendre les meubles, qu'ils
333 appellent directement l'économie sociale, l'économie sociale collecte le tout, garde ce qui est
334 réparable et amène à l'ABP ce qui n'est pas réparable et qu'après l'ABP les apportent chez ses
335 recycleurs. Ca c'était une proposition par exemple et justement dans ce cas là, l'économie sociale voit
336 directement la valeur du matériau, du produit qu'on doit déplacer avec soin, si c'est des déchets, on
337 peut les entasser et comme on garde le bon état des objets et on peut faire comme le disait Cédric
338 directement du réemploi, de la réparation, de la requalification, plutôt que du recyclage
339 *Parce que c'est vrai que pour l'instant la situation, ça fait un peu double emploi le fait que l'économie*
340 *sociale puisse collecter mais de manière écrémante donc par exemple pour un même ménage ils*
341 *prennent ce qui est intéressant puis il faudrait un autre camion pour extraire les encombrants non-*
342 *valorisables, c'est une double collecte pour un même ménage. Du coup, c'est intéressant comme piste.*
343 Mais c'est quelque chose qui a un coût et il faut trouver quelqu'un pour payer ce coût et pour l'instant
344 je pense que c'est ça qui coince. Il y a ça et le fait que l'ABP a vraiment beaucoup de personnel,
345 l'ABP a aussi un objectif social, clairement, c'est le PS qui est à la tête de l'ABP et leur but c'est
346 d'embaucher les gens et de leur fournir un travail et donc s'ils sous-traitent la collecte de certaines
347 choses à d'autres, par exemple à l'économie sociale et bien ça fait moins de travail pour leurs
348 employés ou alors on pourrait imaginer le faire dans l'autre sens, que l'ABP avec ses employés fasse
349 une collecte préservante qui demande plus de moyens, plus de ressources humaines et donc qui fait
350 plus d'emplois.
351 *Quand j'en discutais avec eux, ils me disaient, qu'un des freins à la collecte préservante est son coût,*
352 *ils me disaient que cela coûtait 4 fois plus cher et qu'aussi au niveau logistique, les camions sont très*
353 *grands et à Bruxelles il y a plein de rues assez étroites et se mettre en double file, ce n'est pas toujours*
354 *évident et puis ça prend plus de temps, il faut mettre les déchets dans les bons compartiments, ça pose*
355 *des problèmes puisque Bruxelles est une ville avec un trafic très dense.*
356 Tout à fait. Le contexte urbain c'est aussi un problème, c'est vrai que si vous avez un trafic dense
357 comme ici et que vos camions passent plein de temps dans les embouteillages, c'est des heures qu'il
358 faut payer, il faut payer le chauffeur, les déménageurs entre guillemets, les collecteurs, on le paye à
359 rien faire quand ils sont dans les embouteillages.
360 *Et apparemment ils passent en moyenne 3 heures par jour dans le camion dans les embouteillages, en*
361 *tout cas pour les sacs poubelles.*
362 Chaque type de sac va à un seul endroit à Bruxelles, les sacs blancs à l'incinérateur, les sacs verts au
363 compostage, les bleus et les jaunes au centre de tri (*recyclis*), du coup, si vous êtes à côté, ça va vite
364 mais si vous êtes à l'autre bout de la ville, il faut traverser toute la ville. Pour les encombrants, ça doit
365 être pareil, je ne sais pas où ils vont.
366 *J'imagine qu'ils vont dans les parcs à conteneurs puis ils sont amenés chez les privés.*
367 Ca c'est quand les gens les amènent mais quand l'ABP vient les collecter, ils ne les emmènent pas au
368 parc à conteneurs.
369 *Je sais qu'ils les envoient dans les entreprises privées mais je ne sais pas s'ils ont un endroit de*
370 *collecte.*
371 Ils ont des stocks, des centres de consolidation ou de concentration.
372 *Ma dernière question, c'est : est-ce que vous avez des données sur les types de traitement qui sont*
373 *faits aux encombrants par les entreprises privées ? J'ai des pourcentages mais je n'arrive pas avoir le*
374 *détail. Ils disent recyclage mais c'est très large. Vous m'avez dit qu'ils sont broyés et incinérés mais*
375 *est-ce que vous avez des précisions là-dessus ou des études ?*
376 Non parce que cela change tout le temps et que ce n'est pas fait à Bruxelles donc on ne se concentre
377 pas là-dessus mais je réfléchis qui pourrait en avoir, l'ADEME a sûrement ça et eux ils publient tout
378 donc vous devriez trouver. Ce que je voulais dire avant, je ne disais pas que tout est broyé et incinéré
379 mais bien que tout est broyé mais après on peut trier entre le bois, le métal, le plastique et suivant la
380 qualité il y a des choses qui sont recyclées en panneaux agglomérés par exemple pour le bois ou en

381 isolant et d'autres choses qui sont incinérées peut-être même que certains bois sont compostés. Est-ce
382 que vous avez essayé de consulter la fédération Go4Circle ?
383 *Oui, je leur ai envoyé des emails mais ils me disent qu'ils n'ont pas les données et que leurs*
384 *entreprises ne traitent pas les encombrants alors que je sais notamment Suez et Renewi font partie de*
385 *cette fédération et qu'ils traitent les déchets encombrants.*
386 La fédération est assez petite, les bureaux n'ont pas beaucoup de personnel donc c'est ça sûrement
387 qu'ils ne répondent pas précisément.
388 *Mais ils m'ont quand même répondu mais ils n'avaient pas de données là-dessus*

7.3. Récapitulatif des réponses des communes

Le nom des auteurs ayant répondu à ce questionnaire sont détaillés dans la bibliographie.

Identification de l'acteur

1) Quelle est votre définition de « déchets encombrants » ? Quels types de déchets/objets/matériaux intègre-t-elle et/ou quels types de déchets n'intègrent-elles pas ?

Anderlecht

Tout déchet se trouvant sur la voie publique en dehors des jours et heures de collecte : Sacs bruxelles-propreté blancs/blues/jaunes sortis en dehors des jours de collecte, déchets de construction, meubles (canapé, armoires, planches, etc.), électro ménagers (frigo, machine à laver, etc.)

Berchem-Sainte-Agathe :

Légalement (*), nous utilisons la même définition que celle donnée par la Région : « Un encombrant ménager est un déchet qui ne peut être collecté en sacs en raison de sa nature, de son poids ou de sa dimension et qui n'est pas rattaché à l'habitation ». Donc pas les déchets de construction, ni les armoires encastrées, les lavabos, etc.

(*) : pour rappel, la gestion des déchets du citoyen bruxellois est normalement une compétence exclusive de la Région de Bruxelles – Capitale : cf. Ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets. Toute action faite par une commune en matière de déchets de la population se fait nécessairement au détriment des obligations légales des communes, lesquelles portent sur de tout autres sujets que les déchets de la population.

Définition sur le site de la commune : « On appelle déchet encombrant tous les déchets de type mobilier : tables, chaises, appareils ménagers, etc ».

Source : <http://berchem.brussels/fr/vous-citoyen/habiter-et-vivre/proprete-publique/>

Etterbeek :

Les déchets encombrants sont des objets abandonnés en voirie, le plus souvent en mauvais état, définis avant tout par leur volume et seulement ensuite par leur composition. Ils intègrent tout type de déchets ne pouvant être ramassés par un balayeur(se) allant d'un petit électroménager à des meubles en passant par des sacs de gravats » (Frédéric Marien, Secrétaire technique AC Etterbeek)

Définition sur le site de la commune : « Quels sont les déchets encombrants ? Les meubles, l'électroménager, les ordinateurs, les télévisions, des articles de loisirs trop grands pour être jetés dans des sacs ordinaires, de l'outillage, etc ».

Source : <http://www.etterbeek.be/nos-services/proprete-publique/la-dechetterie-mobile-communale>

Evere :

Les déchets encombrant, n'intègrent pas les matériaux de construction, c.à.d. les portes, les parquets, les briquillons, les sanitaires, ...

Forest :

Les déchets encombrants sont les déchets issus d'un ménage qui n'entrent pas dans un sac poubelle de 100litres.

Ganshoren :

Personnellement, un encombrant est un déchet dont on ne sait que faire et qui arrive à la fin de la pyramide de Lansink (incinérateur ou décharge). Dans le cadre du travail, les déchets encombrants sont tous les déchets volumineux issus d'une activité ménagère. Nous ne prenons pas les déchets de construction à notre déchetterie communale mais tout ce qui est meuble, ferraille et électroménager.

Ixelles :

« Par encombrants, on entend les objets qui peuvent être emportés lors d'un déménagement (carpettes, tapis, matelas, porte-serviettes,...) ou encore le tapis plain, les meubles évier,... ainsi que les meubles, l'électroménager, les articles de loisirs, le grand outillage mécanique.

Ne peuvent pas être considérés comme encombrants les déchets de construction et de rénovation, les déchets ménagers, recyclables, chimiques, de construction, de jardin ».

Source : <http://www.ixelles.be/site/179-Objets-encombrants>

Jette :

« Un déchet encombrant c'est tout déchet qui ne peut être présenté dans des sacs à la collecte, en porte-à-porte, au-dessus de ça on peut faire la distinction entre déchets encombrants et déchets clandestins parce qu'il y a certains déchets encombrants qui sont sortis en toute bonne foi mais qui ne sont pas mis dans un sac, du coup, ils ne sont pas ramassés, ce n'est pas la même chose que me mettre un frigo américain devant l'entrée d'un parc » (Ombudsman contrôleur de la commune de Jette, 2018, lignes : 32-36)

Koekelberg :

Déchets ménagers, non rattaché à la maison, qui n'entrent pas dans la collecte classique. Par exemple : armoires, tables, frigo, TV, four, jouets, etc. Pas de déchets chimiques, de déchets de construction, de déchets verts, de déchets alimentaires, etc .

Saint-Gilles :

Déchets encombrants acceptés : mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, ...), petits électroménagers et multimédias (grille pain, foreuse, tondeuse, ...), bois

Déchets encombrants non-autorisés : déchets résiduels destinés à la collecte (sacs blancs, jaunes, bleus, verts, oranges), le verre, gros électroménagers (frigo et réfrigérateur), déchets chimiques, déchets de constructions (plâtres, briques, roofing, amiante, poutres, ...), terre, sable, bonbonne de gaz, carburant ...

Schaerbeek :

Pour le contact center, un encombrant peut être à la fois une bassine en plastique ou un salon entier. La catégorie 'encombrant' regroupe tout ce qui est déposé, hors les produits suivants : Chimiques, sacs, déchets de chantier, caddy, palettes, vêtements, électro, cartons, corbeille, déchets verts, animaux morts, frigolite et déchets organiques.

Lors du tri des déchets (à la déchetterie communale, qui n'est pas ouverte au public), va dans le conteneur « encombrants » tout ce que nous ne trions pas, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas plastiques durs, déchets chimiques, amiante, sacs d'ordures ménagères et assimilés (y compris les déchets organiques), déchets de chantier inertes, métaux, vêtements, électro et DEEE, cartons et papiers, déchets verts, bois (traité ou non), pneus et animaux morts. Les meubles « composés » (pieds en métal et surface en bois, par exemple) vont dans les encombrants (un micro-projet de démantèlement en interne est en cours).

Uccle :

Il s'agit de mobilier, de petits et gros électros, multimédia, déchets de construction...

Auderghem :

Un déchet encombrant est un déchet difficilement transportable et donc évacuable avec des moyens que dispose un citoyen.

Woluwe-Saint-Lambert :

Tous déchet n'entrant pas dans une poubelle ordinaire (meubles, électroménager, matériaux de construction, ...).

2) De quel(s) type(s) d'encombrants vous occupez-vous (objets/matériaux) ?

Berchem-Sainte-Agathe :

Encombrants ménagers de la population :

Information de la population sur ce qu'elle peut faire avec ses déchets encombrants : campagnes de conteneurs, relais avec ABP pour la collecte d'encombrants (nous ne nous occupons que de faire de la publicité et de rassembler des demandes par mois).

Etterbeek :

Tout type

Evere :

Dépôts clandestins et apports des riverains

Forest :

Mobilier, électro, matériaux de construction légers

Ganshoren :

Tout ce qui est meuble, ferraille et électroménager

Jette :

Données non disponibles

Koekelberg :

Tout

Saint-Gilles :

Voir question précédente : les déchets acceptés

Schaerbeek :

De tous

Uccle :

Notre service ramasse tous les types de déchets que nous trouvons sur la voie publique

Auderghem :

Des encombrants ménagers (machine à laver, salons, garde-robe, ...).

Woluwe-Saint-Lambert :

Tout

Dans le cadre de la gestion des déchets encombrants, quelles relations professionnelles entretenez-vous avec (décrivez ces relations de manière détaillée afin qu'on comprenne bien le rôle de chaque acteur dans la gestion des encombrants) :

a. L'ABP

b. Les entreprises industrielles privées

c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire

d. Communes

Anderlecht

Données non disponibles

Berchem-Sainte-Agathe :

a. L'ABP ? Relation contractuelle, c-à-d exécution marché public : en général ils ont le marché pour les campagnes de conteneurs ainsi que celui des meubles qui n'ont pas été repris par des personnes

expulsées.

- b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez/Sita, De Meuter, Shanks, Veolia) ? Idem que ABP quand ils ont le marché public mentionné en « a ».
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? Pour les personnes qui veulent se débarrasser de leurs encombrants, on signale souvent qu'il est également utile de faire appel à ces sociétés. Cependant, il arrive que certaines d'entre elles sont particulièrement difficiles (exemples : refus de reprendre un lit en bois chez un riverain, refus systématique par toutes les sociétés caritatives de reprendre des meubles abandonnés par des personnes expulsées). D'autre part, les riverains n'aiment pas trop faire appel à ces sociétés caritatives, car, apparemment, cela va plus vite de faire appel à l'ABP ! Ceci dit, normalement, ABP recycle ou fait recycler les différents matériaux (bois, métaux, etc).
- d. Communes ? Non

Etterbeek :

- a. L'ABP : collecte sur nos voiries régionales, prise de rdv sur l'ensemble de notre territoire (service de collecte à domicile) -> partenariat quotidien.
- b. Les entreprises industrielles privées : nous renouvelons notre marché public chaque année auprès des différents collecteurs. Nous sommes donc des clients (pouvoir adjudicateur) et les entreprises remettant offre (soumissionnaires), qui pour certaines deviennent des adjudicataires.
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire : Oxfam, les Petits Riens et Quatra (Oliobox). Collaboration win-win, la commune laisse les entreprises installées des points de collecte, nous répondons comme cela a une demande des riverains et c'est les entreprises qui gèrent ces « déchets ».
- d. Communes : On collabore avec d'autres communes pour l'échange de bon procédé et autres.

Evere :

- a. L'ABP : Partenaire dans le cadre de l'évacuation des déchets.
- b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez/Sita, De Meuter, Shanks, Veolia) : Ce sont des fournisseurs, prestataires de service dans le cadre du marché d'enlèvement de déchets.
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? Partenaire dans le cadre du recyclage des vêtements.
- d. Communes : Echange d'informations

Forest :

- a. L'ABP : L'ABP est le prestataire qui doit être utilisé par les ménages pour la gestion des encombrants. Je dirige la population vers eux pour se débarrasser des encombrants légalement soit au parc à conteneurs soit via collecte à domicile.
- b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez/Sita, De Meuter, Shanks, Veolia) : Ce sont les prestataires avec lesquels nous avons la possibilité de travailler pour nous débarrasser de nos propres encombrants et des encombrants que nous ramassons en rue (dépôts clandestins). Nous choisissons un prestataire suite à un appel d'offres avec cahier des charges etc.
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) : Ce sont nos pistes privilégiées pour réduire la quantité de déchets. Nous informons la population de leur existence et les sensibilisons au réemploi.
- d. Communes : Données non disponibles

Ganshoren :

- a. L'ABP ? Oui, dans le cadre des enlèvements à domicile. Présence au comité de pilotage entre l'ABP et la commune de Ganshoren. Mise en place de campagne de sensibilisation avec l'ABP
- b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez, Renewi) pour les 4 dernières années ?
Pour le parc à container : marché public « versage » et container permanent (Sita, Gansewinkel, COGETRINA (2ans)
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? Uniquement pour les vêtements avec l'ASBL Terre et une bulle Oxfam. Un Repair Café a été mis en place cette année mais la filière n'est pas encore concrète.
- d. Communes ? non

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

- a. L'ABP : relation dans le cadre du nettoyage des voiries régionales qui traverse la commune de Jette et dans le cadre des déchetteries mobiles (collaboration)
- b. Les entreprises industrielles privées : relation avec Shanks et le centre de valorisation thermique où l'on va déposer nos surplus du compacteur, du camion-benne, des corbeilles publiques.
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire

Pour les encombrants, nous avons une convention avec les Petits Riens, les communes gardent le fruit d'une expulsion pendant un délai de 6 mois et 1 jour, après ça, la personne peut récupérer ses affaires où c'est détruit, nous plutôt que le détruire, nous les donnons aux Petits Riens, ils viennent, ils vident tout, ils trient et ils revalorisent (AYDIN, 2018, lignes : 37-66)

Koekelberg :

- a. L'ABP ?
 - 2/6 campagnes conteneurs mobiles géré par l'ABP
 - subsidés annuels aux communes notamment pour le financement de l'enlèvement des encombrants (marchés publics à destination des entreprises industrielles privées (dont l'ABP)).
- b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez, Renewi) ? contrat pour les enlèvements de tous types de déchets (encombrants, verts, constructions, chimiques)
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? un conteneur enterré « Les Petits Riens » sur le territoire communal
- d. Communes ? /

Saint-Gilles :

- a. L'ABP ? aucune
- b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez/Sita, De Meuter, Shanks, Veolia) ? Renewi (ex shanks)
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? non
- d. Communes ? non
- e. Autres (précisez) ? Nous travaillons à la création d'une ressourcerie qui sera active à partir de septembre 2018 et ce pour donner une seconde vie au déchet

Schaerbeek :

- a. L'ABP ?

Elle est chargée d'organiser les collectes à domicile d'encombrants. Une fois par an, chaque ménage a droit à l'enlèvement de 3 m³ gratuit, sur rendez-vous ; l'ABP nous communique chaque matin la liste des enlèvements du jour.

L'ABP organise également les collectes « Recupel » des DEEE entreposés à la déchetterie communale, elles sont réalisées hebdomadairement.
- b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez/Sita, De Meuter, Shanks, Veolia) ?

Ces entreprises vident les containers de certaines entreprises ; nous les contactons lorsque nous voyons des containers qui débordent ou qui demeurent sur la sur la voie publique plus longtemps qu'il n'est nécessaire. Nous leur demandons de les évacuer. Par contre, si des encombrants se trouvent à proximité des containers, nous les prenons en charge.

Par ailleurs, nos encombrants (= ceux classés comme tels lors du tri au parc à conteneurs, qui sont collectés sur la voie publique et ceux issus du travail communal) sont amenés à une firme privée qui se charge de leur traitement. Un marché public est réalisé annuellement et l'offre financièrement la plus avantageuse est privilégiée.
- c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière,

etc.) ?

Nous les contactons lorsqu'il y a un problème sur l'une de leurs bulles de collecte située sur la voie publique. Si des encombrants sont déposés à proximité nous les prenons en charge. Une bulle à vêtement des Petits Riens est placée dans le parc à conteneurs communal pour permettre le tri des textiles.

Dans certains cas, lorsqu'un dépôt important est anticipé (exemple : abandon de livres par la bibliothèque communale, renouvellement du mobilier d'une école, etc.) des ASBL sont contactées pour la récupération et revalorisation des objets (exemple : CF2D a repris l'an passé 200 écrans et matériel informatique de deux écoles schaerbeekoises).

d. Communes ?

Nous contactons les communes limitrophes lorsqu'il y a un problème sur leur territoire mais qui peut impacter notre commune (dépôt important, salissures sur les voiries partagées,...).

e. Autres (précisez) ?

Selon les cas nous pouvons aussi contacter la police, d'autres services de la commune, des entreprises privées,...

Uccle :

a. ABP : L'agence est en charge de la collecte des immondices (sacs blancs, bleus, jaunes, verts et oranges) et de l'enlèvement des dépôts clandestins sur les voiries régionales. Plus la collecte des bouteilles en verre par le biais des bulles à verre et des déchets chimiques avec les camions Proxy Chimik

b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez, Renewi) : Par le biais d'un marché public, différentes sociétés sont désignées pour le traitement et l'évacuation des déchets sur la commune d'Uccle. Ces sociétés sont Firma SORET – Renewi (anciennement Shanks) – Sita Waste services – Recupel – Recityre.

c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? : Nous travaillons également avec l'ASBL les Petits Riens pour la récolte du textile, De Vlaspit vzw pour la collecte des bouchons de liège et le recyclage des bouchons plastiques est réalisé par l'association Dopjesactie qui soutient le Centre Belge pour Chiens-Guides.

d. Communes : Nous ne faisons pas appel à d'autres communes pour la gestion de nos déchets encombrants.

e. Autres (précisez) : Nous travaillons depuis l'année dernière avec la société Quatra pour la récolte des huiles de friture par le biais d'Oliobox installées sur notre territoire.

Auderghem :

a. L'ABP ? Oui

b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez, Renewi) pour les 4 dernières années ? Oui

c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? Oui

d. Communes ?

e. Autres (précisez) ?

Woluwe-Saint-Lambert :

a. L'ABP ? Marché public (destruction d'immondices, collecte sélective des écoles et bâtiments administratifs, chimique, encombrants,...)

b. Les entreprises industrielles privées (ex. Suez, Renewi) pour les 4 dernières années ? Marché public (chimique, encombrants,...)

c. Les ASBL d'économie sociale et solidaire (ex. Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, La Poudrière, etc) ? Convention

d. Communes ?

e. Autres (précisez) ?

Collecte :

3) Combien d'infrastructure(s) de collecte possédez-vous (déchetterie communale) ?

Anderlecht

Nous possédons aucune déchetterie communale.

Berchem-Sainte-Agathe :

Pas de PAC à Berchem.

Etterbeek :

Aucune (juste une déchetterie pour le stockage de nos containers mais qui n'est pas accessible à la population)

Evere :

1 => Bordet

Forest :

Aucune

Ganshoren :

Une petite déchetterie communale

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

On a un parc à conteneurs mais il n'est pas public, il est uniquement pour nous, nos conteneurs sont stockés actuellement, ca s'appelle le site de Fourcroy.

Donc vous avez 2 sites ?

On a 3 sites, on a le conteneur Fourcroy, on a ici le centre technique (pour encombrants), on a les Plantations où là il y a une autre infrastructure. (AYDIN, 2018, lignes : 91-93)

Koekelberg :

Aucune

Saint-Gilles :

Aucune

Schaerbeek :

1

Uccle :

Nous ne possédons plus de déchetterie communale ouverte au public depuis le 31 décembre 2015 suite à la dernière réforme de l'état.

Auderghem :

Nous avons rétrocédé notre déchetterie a Bruxelles -Propreté le 26 avril 2016.

Woluwe-Saint-Lambert :

Plus aucune ouverte au public (plus depuis l'ouverture de la déchetterie Régionale à Woluwe-Saint-Pierre) mais un dépôt communal pour les déchets que nous collectons.

4) Quels sont les différents modes de collectes (collecte en porte-à-porte, dépôt volontaire au PAC, collecte des dépôts clandestins, déchetterie mobile) et qui est en charge de ces collectes ?

Si déchetterie mobile, précisez les lieux (adresse)

Anderlecht :

Nous faisons aucune collecte en porte-à-porte, sur la commune c'est l'Agence Bruxelles-Propreté qui s'en charge. Nous collectons seulement les dépôts illicites d'encombrants sur la voie publique, et taxons et sanctionnons les auteurs de ces dépôts. En association avec l'ABP nous organisons 2x par un parc à conteneur mobile où les habitants peuvent venir déposer 3m³ d'encombrants gratuitement et ceci sur une période de deux semaines.

Berchem-Sainte-Agathe :

Quels sont les différents modes de collectes

collecte en porte-à-porte : Non

dépôt volontaire au PAC : Pas de PAC à Berchem.

collecte des dépôts clandestins : OK

conteneurs placés dans la ville : surtout pas ! risque de déchets clandestins de toutes sortes !

et qui est en charge de ces collectes ?

marché public : service environnement

collecte elle-même : adjudicataire avec quelques ouvriers communaux

Si conteneurs placés dans la commune, précisez les lieux (adresse) ?

Campagnes de conteneurs.

Pour 2018, par exemple, des conteneurs sont mis à la disposition des Berchemois, de 9 à 18h, aux dates suivantes :

- Du 19 au 22 mars 2018
- Du 22 au 25 octobre 2018

Lieux du placement des conteneurs :

- lundi : av. de Selliers de Moranville / sentier du Broek ;
- mardi : 'T Hof te Overbeke ;
- mercredi : place du Roi Baudouin
- jeudi : place de l'Initiative.

Les campagnes de conteneurs sont réservées aux habitants de Berchem-Sainte-Agathe. La carte d'identité peut être exigée.

Etterbeek :

collecte pour les plus de 65 ans et mobilité réduite par la commune (1 m³ gratuit et après 20€ par m³ supp), ramassage des dépôts clandestins par la commune et la région en fonction des voiries, déchetterie mobile 1 fois par mois (voir sur le site internet de la commune)

Evere :

Collecte en porte-à-porte, collecte des dépôts clandestins, poubelles publiques placées dans les rues
Si conteneurs placés dans la commune, précisez les lieux (adresse) ?

Non

2x par an organisées par ABP

Forest :

Collecte à domicile sur rendez-vous avec ABP, dépôt au PAC de l'ABP, PAC mobile 2X/an c'est-à-dire que nous plaçons des conteneurs ABP pendant 1 journée dans 5 quartiers différents.

2 déchetteries mobiles par an dans 5 quartiers différents

Ganshoren :

Porte à porte via l'ABP. Dépôt volontaire au PAC. Collecte des dépôts clandestins via le Service Propreté Public. Containers placés dans la ville via les deux campagnes de Propreté « semaine parc à container (PACM) ». Lieux et adresses :

Sainte Cécile, Marguerite d'Autriche, Place Paola, Avenue de Jette, Riethuisen

La philosophie de la commune est de desservir un maximum le territoire communal.

Parc à container mobile en collaboration avec l'ABP

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

PAP organisé par ABP

Déchetterie mobile en collaboration avec ABP

(AYDIN, 2018, lignes : 70-73)

Koekelberg :

Enlèvement à domicile pour les +60

6 campagnes conteneurs mobiles (voir annexe)

Dépôts clandestins

Saint-Gilles :

Collecte en porte à porte, et trois fois par an une semaine de déchetterie mobile dans différents quartiers de la commune

1 fois par mois opération quartiers propres (la commune étant divisée en 12 secteurs, chaque mois un quartier est nettoyé en profondeur par plusieurs services de la communes propreté, plantations, voiries, ... et dans ce cadre le mercredi est organisée une collecte « petits encombrants », 3 fois par an une semaine de déchetterie mobile dans différents quartiers

Schaerbeek :

Nous n'organisons pas de collecte de porte à porte (c'est l'ABP qui s'en charge), sauf pour les seniors (+ de 60 ans) pour lesquels une collecte est possible par la commune ; les seniors ont droit à une collecte par an (3 m³) et celles-ci sont organisées environ 2 X par mois. Les seniors doivent s'y inscrire. Il y a environ une dizaine d'adresses à collecter à chaque fois.

Nous organisons également 2 fois par an des campagnes de containers mobiles en collaboration avec l'ABP, elles sont organisées dans 9-10 rues (une rue par jour pendant deux semaines).

Sur le site Internet communal se trouvent toutes les informations nécessaires en termes de collecte de déchets ou d'encombrants.

Pour les dépôts clandestins, ce sont nos services qui s'en chargent. Nous essayons toujours de réaliser une enquête pour déterminer l'auteur des faits.

Uccle :

La commune d'Uccle en collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté organise 2 fois par an le PAC mobile. Les endroits choisis sont les suivants : rue du Chamois, Place Homère Goossens, Avenue de la Ferme Rose, Allée Jean de la Fontaine, place de Saint-Job. Nous avons également été présents lors d'une édition place Jean Vander Elst, rue des Primevères, rue Général Lotz, Rue Zwartebeek, Place de la Sainte-Alliance. De plus, les ménages uclois peuvent faire appel à l'ABP pour un enlèvement d'encombrants à domicile sur rdv à raison de 3m³ gratuitement par an.

Auderghem :

Collecte a domicile via rendez vous

Woluwe-Saint-Lambert :

Les collectes de porte-à-porte ne se fait que par Bruxelles-Propreté, nous n'avons pas de sites accueillant les PACS, les dépôts clandestins et les poubelles communales sont collectés par notre équipe.

Clean up day, Repair café, valorlub, valorfrit, nettoyage de printemps,...

5) Comment fonctionne la collecte sélective des déchets encombrants ?

Berchem-Sainte-Agathe :

Uniquement via les campagnes de conteneurs ci –dessus.

Etterbeek :

distinction entre métaux, électroménager et le reste

Evere :

Chaque apport à la déchetterie est trié.

Forest :

Données non disponibles

Ganshoren :

Le tri est fait par les préposés communaux au sein de la déchetterie.

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

« Comment fonctionne la collecte sélective des déchets encombrants ? C'est dans des camions-bennes, pour les campagnes conteneurs, tout est dans un conteneur pour les encombrants ?

Tout est dans un conteneur pour ce qui est des encombrants maintenant là on arrive encore à trier ce qui est le Récupel, peinture, les produits chimiques. Mais en temps normal, les déchets nous les trions quand c'est du bois, on le met dans le conteneur bois, quand c'est des meubles on le met dans le conteneur encombrant, quand c'est du métal, on le met dans notre conteneur métal, quand c'est un grand frigo, on le met ici, on a des box Récupel qu'ils viennent vider une fois de temps en temps sur appel donc ça c'est à notre demande et on a un coin proxy chimique qui se trouve sur le site des Plantations, c'est un autre bâtiment, les habitants peuvent aussi venir déposer leur proxy chimiques et ils peuvent aussi déposer les déchets verts, jusqu'à deux m³ là-bas » (AYDIN, 2018, lignes : 81-90)

Koekelberg :

plusieurs conteneurs en fonction du type de déchets

Saint-Gilles :

sur rendez-vous via numéro gratuit, mail ou encore site internet communal

Schaerbeek :

Les dépôts clandestins sont signalés par l'équipe motorisée circulant dans la commune (5 personnes) et par le personnel sur le terrain (balayeurs, jardiniers, ...). Un numéro gratuit est communiqué aux citoyens et aux membres du personnel pour qu'ils puissent signaler les dépôts clandestins. Ceux-ci sont encodés par la cellule opérationnelle, qui précise la nature du dépôt. La cellule sollicite un membre de l'équipe motorisée pour qu'il vienne enlever le dépôt et l'amener à la déchetterie communale. Certains encombrants volumineux que nous ne trions pas (donc à l'exclusion des chimiques, les sacs, les électros, les vêtements, la frigolite, les palettes,...) peuvent être directement collectés par le camion compacteur et amenés au four de l'ABP pour être incinérés.

Le préposé à la déchetterie inspecte visuellement le conteneur « encombrants » de la déchetterie communale pour en extraire les objets faisant l'objet d'un traitement spécifique (plastiques durs, bois, etc.).

Uccle :

Les déchets encombrants que notre service ramasse sont déposés dans les conteneurs adéquats sur le site de notre ancienne déchetterie et sont ensuite emmenés par notre camion porte conteneur vers les sociétés avec lesquelles nous avons un marché qui les traitent.

Auderghem :

Les habitants téléphonent pour prendre rendez-vous et le mardi, le service propreté vient évacuer les encombrants

Woluwe-Saint-Lambert :

A voir avec Bruxelles-Propreté.

6) Quelles quantités de déchets encombrants sont collectées annuellement sur votre commune (tonnes/an sur les 5 dernières années) total et par type de collecte ?

Anderlecht :

Totaux : nous collectons + ou – 30 tonnes de déchets par jour
Dépôts volontaires (seulement si vous disposez d'un PAC) ? Pas d'application
Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ? m³ par habitant ? Pas d'application
Collecte des dépôts clandestins ? Nous ne faisons malheureusement pas la différence entre les dépôts clandestins et les déchets normaux (poubelles publiques) dans nos statistiques
Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ? Pas d'application
Déchetterie mobile ? m³ par habitant ? Voir question 2
Autres (précisez)

Berchem-Sainte-Agathe :

Totaux : 140 tonnes / an
Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ? Non.
Collecte des dépôts clandestins ?
Inconnu. En général, pour ce cas de figure, on a plutôt des « déchets mélangés » que vraiment des déchets encombrants en partie recyclables.
Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ? Néant
Conteneurs placés dans la ville ? 140 tonnes par an.
Déchetterie mobile ? non.
Dans le PAC communal ? Inexistant
Autres (précisez)

Etterbeek :

(Tout ce qui est électro n'est pas comptabilisé car confier à Recupel)
Totaux : + ou – 450 T/ an (moyenne de 2012 à 2017)
Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ? 180 foyers collectés/an (moy.)
Collecte des dépôts clandestins ? 320 T/an (moy.)
Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ? /
Conteneurs placés dans la ville ? /
Déchetterie mobile ? 125 T (moy.)
Dans le PAC communal ? /

Evere :

Données non disponibles

Forest :

Totaux :
Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ? voir ABP
Collecte des dépôts clandestins ? 1000 tonnes
Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ? n'existe pas
Conteneurs placés dans la ville ? n'existe pas
Déchetterie mobile ? voir ABP
Dans le PAC communal ? voir ABP
Autres (précisez)

Ganshoren :

Voir rapport annuel envoyé précédemment.
Totaux :
Dépôts volontaires ?

Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ?
 Collecte des dépôts clandestins ?
 Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ?
 Conteneurs placés dans la ville ?
 Dans les PAC communaux ?
 Autres (précisez) : Stocks liés aux expulsions. 2x 40m³ par an.

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

Voir entretien (AYDIN, 2018)

Koekelberg :

Totaux : 3.850 m³
 Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ? +/- 250 m³
 Collecte des dépôts clandestins ? +/- 1.600 m³
 Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ?
 Conteneurs placés dans la ville ?
 Déchetterie mobile ? +/- 2.000 m³
 Dans le PAC communal ?
 Autres (précisez)

Saint-Gilles :

Totaux : 2015 : 326,14 tonnes, 2016 : 461,64 tonnes, 2017 : 227,6 tonnes
 Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ? Idem
 Collecte des dépôts clandestins ? 2015 : 1180,66 tonnes, 2016 : 865,60 t, 2017 : 1000, 57t
 Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ? /
 Conteneurs placés dans la ville ? /
 Déchetterie mobile ? 2015 : 28,63t , 2016 : 27,99t, 2017 : 58,8t
 Dans le PAC communal ? /
 Autres (précisez)

Schaerbeek :

Totaux :

Nous ne disposons pas des quantités précises d'encombrants ménagers collectées sur la commune, car aux encombrants ménagers s'ajoutent les encombrants générés par les entités communales (écoles, chantiers, etc.). En effet, à part pour les collectes mobiles organisées en partenariat avec l'ABP, toutes les collectes d'encombrants sont traitées ensemble et les quantités ne peuvent donc être distinguées. De plus, certains objets considérés comme « encombrants » selon la définition du call center sont triés à la déchetterie communale (meubles en bois ou métallique, plastiques durs, etc.).

Voici les quantités traitées entre 2012 et 2017 :

	2012 (t)	2013 (t)	2014 (t)	2015 (t)	2016 (t)	2017 (t)
Encombrants déchetterie (ménagers et autres origines)	764,57	743,34	743,12	749,68	819,30	818,72
Encombrants ménagers Collectes mobiles	-	-	-	129,60	132,98 ³⁰	250,56
Total	764,57	743,34	743,12	879,28	952,28	1.069,28

³⁰ Il manque les quantités de la collecte d'octobre 2016.

Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ? Collecte seniors : 17 organisées en 2017
 Collecte des dépôts clandestins ? en 2017, nos équipes ont ramassé 26.467 encombrants sur la voie publique, dont 10.045 étaient de 'gros' encombrants (canapé, armoire,...).
 Collecte campagnes encombrants (ex. semaine du Brol) ? non
 Conteneurs placés dans la ville ? non
 Déchetterie mobile ? 2 campagnes de deux semaines organisées en mai et en octobre
 Dans le PAC communal ? le PAC communal est réservé à nos services.
 Autres (précisez) : une firme privée gère les expulsions. Les biens mobiliers des personnes expulsées sont conservés 6 mois puis, en cas d'abandon par les propriétaires, ils sont directement amenés à l'incinération au four de l'ABP (quantités reprises dans les totaux au point 5.a).

Uccle :

Les quantités ont fortement diminué depuis la fermeture de notre déchetterie communale. Pas de collecte de porte à porte, ni de conteneur placé par la commune.
 Vous trouverez en fichiers joints les tonnages des différents déchets collectés ou amenés par les ménages quand notre déchetterie était encore active.

Auderghem :

Totaux : +/- 400 T/an. Il n'est pas possible de fractionner ce montant dans les rubriques b à f
 Collecte en porte-à-porte (enlèvement à domicile) ?
 Collecte des dépôts clandestins ?
 Déchetterie mobile ?
 Dans le PAC communal ?
 Autres (précisez)

Woluwe-Saint-Lambert :

	Dépôts clandestins	Encombrants	Poubelles publiques
2017	724 m ³ (5,6 t)	206,5 t	618,10 t
2016	587 m ³ (3,7 t)	181,46 t	588 t
2015	384 m ³ (- t)	421,52 t	558 t
2014	-	621,84 t	603 t
2013	-	656,34 t	615 t

7) Une fois collectés, vers où sont dirigés les déchets encombrants (ex. centre de tri de Forest de Shanks) ? Subissent-ils des traitements ?

Anderlecht :

Les déchets sont dirigés vers le site Renewi et cette société s'occupe de traiter les déchets.

Berchem-Sainte-Agathe :

Repris par ABP. Normalement un recyclage des matériaux est prévu (obligation légale pour ABP).

Etterbeek :

Métaux revendus, électro chez Recupel et encombrants non triés à l'incinérateur

Evere :

Dans les centres de tri de nos partenaires désignés par le marché public.

Forest :

les déchets encombrants sont grossièrement triés et déposés chez un prestataire privé

Ganshoren :

Les déchets sont envoyés au centre de tri en fonction des firmes des marchés publics (cf supra).

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

Voir entretien (AYDIN, 2018)

Koekelberg :

Entreprises industrielles privées.

Saint-Gilles :

ils sont dirigés vers notre collecteur agréé (Renewi)

Schaerbeek :

Cela varie annuellement selon la firme choisie suite au marché public. Généralement, les encombrants sont broyés grossièrement et certaines fractions sont récupérées (métaux, bois), le reste est incinéré. Le mobilier issu des saisies est directement incinéré.

Uccle :

Les déchets encombrants que notre service ramasse sont déposés dans les conteneurs adéquats sur le site de notre ancienne déchetterie et sont ensuite emmenés par notre camion porte conteneur vers les sociétés avec lesquelles nous avons un marché qui les traitent.

Auderghem :

Nous les apportons chez un repreneur agréé

Woluwe-Saint-Lambert :

Firmes privées et on suppose que oui

8) Quel(s) type(s) de véhicule(s) utilisez-vous pour la collecte (camion compacteur, camion avec grue, camion avec bennes à ordures ménagères) et combien en avez-vous ?

Anderlecht :

Camions bennes (3)
camions avec grue (2)
pick-ups (8)

Berchem-Sainte-Agathe :

Un camion

Etterbeek :

on utilise surtout 2 camionnettes à plateau mais il nous arrive de devoir utiliser nos 2 camions poubelles pour de grands encombrants et pour les très grands encombrants, on utilise un camion porte-container avec grappin (utilisation moins de 3 fois dans l'année)

Evere :

2 Camionnettes

Forest :

Camion compacteur (2), camion avec plateaux (2), camion grappin (1)

Ganshoren :

Pour les collectes des dépôts clandestins, nous effectuons la collecte avec un camion benne (permis B). Nous en possédons trois

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

Un camion compacteur, un camion avec une grue, 3-4 camions benne, 2 triporteurs (petits encombrants)

Koekelberg :

1 petit camion électrique avec benne 1T pour les dépôts clandestins et les encombrants +60 campagnes mobiles : location aux entreprises industrielles privées

Saint-Gilles :

Camion compacteur

Schaerbeek :

Soit 5 petits pick up (équipe mobile), soit le camion compacteur, soit un camion plus léger dans les rues difficiles d'accès.

Uccle :

Les déchets encombrants sont la majorité du temps ramassés avec une camionnette « plateau ». Quand il s'agit d'un dépôt fort important, le camion grappin s'en occupe. Les camions compacteurs sont eux destinés à recevoir les sacs poubelles des corbeilles publiques qui se trouvent sur notre territoire.

Auderghem :

2 camions porte containers, un camion grappin, un camion poubelle, 2 véhicules léger type pick-up, un bulldozer

Woluwe-Saint-Lambert :

Nous sommes en possession de 2 camions poubelles, 2 balayeuses et 2 camionnettes type Pick-up.

Enjeux et perspectives :

9) Avez-vous des documents et/ou études (non public) produits en interne sur la composition des flux de déchets encombrants qui pourraient être utile à cette étude ?

Anderlecht :

Données non disponibles

Berchem-Sainte-Agathe :

Non

Etterbeek :

Oui

Evere :

Non

Forest :

Données non disponibles

Ganshoren :

Rapport annuel

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

Données non disponibles

Koekelberg :

Non

Saint-Gilles :

Oui

Schaerbeek :

Oui

Uccle :

Non

Auderghem :

Oui, le rapport d'activité annuel que l'on doit réaliser chaque année pour Bruxelles-Propreté, dans le cadre des subsides que nous percevons de la Région de Bruxelles-Capitale.

Woluwe-Saint-Lambert :

Oui, le rapport d'activité annuel communal

10) Il y a-t-il la place pour l' « initiative individuelle » dans le processus d'optimisation de la collecte et/ou du traitement des encombrants ? ou cela dépend uniquement des consignes données par les instances « supérieures » (ex. ABP, IBGE, PREC) ?

Anderlecht :

Données non disponibles

Berchem-Sainte-Agathe :

Uniquement les consignes des instances supérieures.

Etterbeek :

Dépend avant tout de l'ABP (agence régionale Bruxelles-propreté)

Evere :

cela dépend des consignes données par les instances « supérieures », mais des initiatives sont mises en place.

Forest :

Non

Ganshoren :

La mise en place d'un lien étroit entre le Repair Café et la déchetterie pourrait être mis en place.

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

« Il y en a qui sont en route mais on ne trouve pas encore les fournisseurs, on aimerait trouver un recyclage pour les matelas, on sait qu'en France, ça marche avec *Emmaüs*, en Belgique ça marche avec Sita mais seulement ça nous revient même plus cher de les emmener là-bas que de passer par Shanks avec l'élimination donc là on essaye encore de trouver des sociétés pour donner une deuxième

vie de ce côté là, on participe aussi à la collecte des bouchons de liège ». (AYDIN, 2018, lignes : 103-107)

Koekelberg :

Instances « supérieures »

Saint-Gilles :

suivant les consignes données

Schaerbeek :

La commune dispose de son propre règlement de police, qui détermine par exemple le montant des taxes pour les dépôts clandestins, mais nous sommes en grande partie soumis aux directives régionales.

En termes de gestion de l'espace public il est difficile de laisser la place aux initiatives individuelles, même si nous encourageons les démarches citoyennes (ramassage de déchets avec le collectif Leo Not happy, mise en place d'ambassadeurs de la propreté,...). Au sein du service, il existe un responsable « gestion déchets » qui veille au respect des normes légales et développe des projets pour la valorisation (tri des encombrants, réutilisation, etc.).

Uccle :

Nous sommes dépendants en majeure partie des instances supérieures.

Auderghem :

Données non disponibles

Woluwe-Saint-Lambert :

Non

11) Il y a-t-il suffisamment d'infrastructures pour le tri des encombrants en RBC ?

Anderlecht :

Données non disponibles

Berchem-Sainte-Agathe :

Non

Evere :

Oui

Etterbeek

Non

Forest :

Oui

Ganshoren :

Suffisamment pour la collecte mais qu'en est-il du tri ? A charge de qui ?

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

Données non disponibles

Koekelberg :

Oui

Saint-Gilles :

Oui

Schaerbeek :

Non. Nous faisons face à deux difficultés majeures : le manque d'espace pour le stockage des encombrants et le manque de filières « structurées » assurant une valorisation des encombrants (pour le moment, ce sont des initiatives ponctuelles qui mobilisent du temps et du personnel).

Etterbeek :

Non

Uccle :

Oui

Auderghem :

Données non disponibles

Woluwe-Saint-Lambert :

A voir avec Bruxelles-Propreté

12) Avez-vous des contraintes (ex. de budget) pouvant impacter la bonne gestion (collecte et/ou traitement) des déchets encombrants (ex. manque de personnel, manque de subsides) ?

Anderlecht :

Données non disponibles

Berchem-Sainte-Agathe :

Absolument

Etterbeek :

Le manque de place ! Etterbeek est très petit et très dense, on doit déplacer le lieu où nous stockons nos containers vers un autre lieu. Trier les fractions de déchets demande beaucoup de place, cela demande une grande gestion pour les camions porte-containers, des meilleures consignes à l'ensemble des agents et une refonte du service.. petit à petit avec les contraintes budgétaires bien entendu ainsi que toutes les diverses législations (taxe kilométrique, tonnage des camion, etc.)

Evere :

Oui

Forest :

oui manque de budget, manque de matériel tels que camions, manque de personnel disposant d'un permis de conduire c et manque de personnel

Ganshoren :

Limiter par notre budget...

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

« Les difficultés c'est toujours la place, l'endroit de stockage, parfois on ne peut pas faire autrement

que de casser l'objet pour pouvoir le transporter donc là c'est difficile pour nous de le valoriser parce que cela ne rentre pas dans nos véhicules, parce que la manipulation est fragile donc là c'est toujours ennuyant. Le problème que j'ai aussi c'est que j'ai énormément de personnes qui sortent leurs déchets devant la porte en marquant à donner. Ce qui est strictement interdit pour le règlement général de police et là nous demandons de trouver une autre possibilité, la commune a mis en place, La donnerie, c'est un site virtuel où on peut donner, échanger mais c'est encore difficile d'acquiescer ce réflexe, de prendre contact avant de le sortir. *Oui, il faut connaître aussi, je pense que c'est plus simple quand il y a un lieu spécifique pour ça.*

On avait une give box seulement elle était mal utilisée, elle engendrait énormément de dépôts clandestins donc là ils sont en train de voir pour un autre lieu et il y a énormément de personnes de l'extérieur qui viennent, on est quand même à la limite de la périphérie donc il y a énormément de personnes de Région flamande qui viennent à Bruxelles parce que les sacs coûtent beaucoup moins chers ici. (AYDIN, 2018, lignes : 110-123)

Koekelberg :

Oui manque de personnel, manque de moyens financiers, cela coûte de plus en plus cher et il y a des plus en plus de quantités à évacuer

Saint-Gilles :

Non

Schaerbeek :

Oui. Actuellement, il est difficile de dégager du temps pour mettre en place des projets plus structurés. Les coûts sont peu aisés à quantifier et les partenariats demandent un fort investissement en temps pour être noués. De plus, nous étudions la mise en place de filières différenciées (exemple : matelas, frigolite), mais elles demandent de l'espace de stockage, éventuellement d'équipement et, surtout, l'existence de structures assurant le recyclage pour un coût acceptable.

Uccle :

Non

Auderghem :

Oui, les budgets d'investissement et de fonctionnement sont restreints.

Woluwe-Saint-Lambert :

Non

13) Avez-vous d'autres informations/remarques complémentaires pouvant être utiles pour la réalisation de cette étude ?

Anderlecht :

Données non disponibles

Berchem-Sainte-Agathe :

Non

Etterbeek :

Il est possible de faire mieux mais toutes les étapes prennent du temps :

Procédures administratives longues et fastidieuses : marchés publics, conventions, etc

La mission principale d'un service de propreté publique est que les rues soient propres. Mais l'économie circulaire aurait tendance à ralentir le service alors que les riverains attendent toujours plus de rapidité dans nos interventions ! Décomposer chaque fraction (trier) collecter en rue, faire appel à différents fournisseurs/acteurs/associations, c'est ajouté du temps de travail (durant la

transition du moins)

Formation et surveillance (suivi) : une nouvelle procédure à mettre en place, ce n'est pas juste donner un ordre « on fait comme ça »... il y a un suivi et une surveillance à avoir, il y a des fonctions à créer dans ce sens

Avoir de la place : mine de rien, les lieux de stockage des containers et des différents véhicules, cela prend pas mal de place.. et on en manque cruellement ! C'est certainement un des points les plus importants.

Le changement prend du temps et beaucoup de moyens humains et financiers. Bien entendu nous sommes pour l'économie circulaire (c'est pour cela qu'existe les givebox, que l'on mettra en place un frigo solidaire, que l'on a mis en place des Oliobox, etc). Petit à petit, on innove pour se calquer sur un système écologique et économique, mais ce ne sont pas des documents (PREC) qui aideront... c'est le temps, l'argent, l'éducation (des riverains et des agents) et l'espace nécessaire !

Evere :

Données non disponibles /

Forest :

Données non disponibles /

Ganshoren :

Non

Ixelles :

Données non disponibles

Jette :

Voir entretien (Aydin, 2018)

Koekelberg :

Non

Saint-Gilles :

Données non disponibles /

Schaerbeek :

Données non disponibles /

Uccle :

Non

Auderghem :

Le cout de la gestion de la propreté publique ne cesse d'augmenter.

Woluwe-Saint-Lambert :

Il serait opportun de prendre contact avec Bruxelles-Propreté qui est plus à même de répondre à certaines de vos questions.

7.4. Modalités de collecte par commune

Recypark
Recypark régionaux : Nombre : 2
<ul style="list-style-type: none">• Forest Adresse : Boulevard de la Deuxième Armée Britannique, (en face du 671) au croisement du boulevard de l'Humanité à 1190 Forest. Ouverture : 7 jours sur 7 Horaires : Dimanche et lundi : 14h00 à 20h15 Mardi et mercredi : 09h00 à 20h15 Jeudi, vendredi & samedi : 9h00 à 16h15 Volume max. : 3m³ par passage par jour Au-delà de 3m³ de déchets : forfait de 121€ TVAC Accessible à tous les habitants de la RBC Source : ABP, « Recypark (Parcs à conteneurs) », https://www.arp-gan.be/fr/nos-parcs-conteneurs-1.html
<ul style="list-style-type: none">• Bruxelles-Villes Adresse : Rue du Rupel (près du pont Van Praet, le long du canal) à 1000 Bruxelles Ouverture : 7 jours sur 7 Horaires : Dimanche et lundi : 14h00 à 20h15 Mardi et mercredi : 09h00 à 20h15 Jeudi, vendredi & samedi : 9h00 à 16h15 Volume max. : 3m³ par passage par jour Au-delà de 3m³ de déchets : forfait de 121€ TVAC Accessible à tous les habitants de la RBC Source : ABP, « Recypark (Parcs à conteneurs) », https://www.arp-gan.be/fr/nos-parcs-conteneurs-1.html
La gestion des PAC communaux, selon la 6 ^{ème} réforme de l'état, devraient être reprise en charge par l'Agence Régionale pour la Propreté (ARP).
Recypark communaux : Nombre : 2

- **Woluwe-Saint-Pierre** : pris en charge par l'ABP

Adresse : Val des Seigneurs, 146 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Horaires :

Lundi de 14h30 à 18h45 (uniquement de fin mars à fin octobre)

Mardi et mercredi : 9h à 18h45

Du jeudi au samedi : 9h à 15h45

Max. 2m³ par passage et par jour.

Collaboration avec les Petits Riens (depuis février 2018) qui collectent les objets réutilisables.

Source : site de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, « Déchetterie (recypark) de Woluwe-Saint-Pierre, <https://www.woluwe1150.be/services-communiaux/environnement/dechetterie/>

- **Auderghem-Boitsfort** (recypark intercommunal) : pris en charge par l'ABP

Adresse : 1860 chaussée de Wavre, 1160 Auderghem

Ouverture : 7 jours sur 7

Accessible aux habitants de : Auderghem, Watermael-Boitsfort, Etterbeek et Ixelles

Horaire :

Dimanche et lundi : 14h00 à 20h15

Mardi et mercredi : 09h00 à 20h15

Jeudi, vendredi & samedi : 9h00 à 16h15

Accès : réservé aux particuliers domiciliés à Auderghem, Ixelles, Etterbeek et Watermael-Boitsfort.

Volume max. : « Par véhicule : maximum 2m³ de déchets (gratuits) par passage et par jour toutes catégories confondues, à l'exception des fractions payantes ».

Déchets acceptés : Encombrants ménagers - gratuit

Meubles et mobilier de décoration : tables, chaises, lits, matelas, sommiers, armoires démontées, canapés, fauteuils, mobiliers de bureau, commodes, lampadaires, lustres, mobiliers de jardin, parasols...

Autres objets : vélos, poussettes, landaus, planches à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport...

Source : site de la commune d'Auderghem, « Parcs à conteneurs », <http://www.auderghem.be/parc-a-conteneurs>

PAC communaux (non-subsidiés)

Nombre : 3

- **Ganshoren** (non subsidié)

Avenue du Cimetière, 22 1183 Ganshoren

Max. 2m³

Heures d'ouverture : Uniquement les semaines du premier et troisième lundi

Du mois, du lundi au vendredi de 07h45 à 11h45 et de 12h45 à 15h15.

Le samedi de 09h00 à 12h00.

Accessible seulement aux particuliers et habitants de Ganshoren

Source : site de la commune de Ganshoren, « Propreté publique et Plantations », <http://www.ganshoren.be/services-communiaux/proprete-publique>

- **Evere** (non subsidié)

Adresse : Avenue Jules Bordet 51 (à côté du cimetière d'Evere)

Service gratuit - limité à 2 m³ par ménage tous les six mois.

Source : site de la commune d'Evere, « Déchetterie », <http://www.evere.be/content/dechetterie>

• **Saint-Josse-ten-Noode** (non subsidié)

Objets encombrants (max. 6m³/an (2m³ par versage et par jour))

Adresse : rue de la Cible 18 1210 Bruxelles

PAC avec « Donnerie » :

-Saint-Gilles :

Ouverture juillet 2018

-Saint-Josse-ten-Noode

2016, l'Atelier-boutique « ReSTICler », met à disposition à petits prix des objets seconde-main, récupérés et réparés par les soins de l'équipe du Stic de la Mission Locale pour l'Emploi de Saint-Josse !

Source : site de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, « Déchets à déposer », <http://sjtn.brussels/fr/la-commune/proprete-publique/dechets-deposer>

Collecte en porte-à-porte (PAP) :

ABP

Concerne les 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale

Modalités : un enlèvement de 3m³ par an et par ménage

Tous m³ supplémentaires = 27,23 €/m³ et max 5m³ supplémentaire.

Sur rendez-vous. Appelez le 0800/981.81 ou via le site <https://www.arp-gan.be/fr/>

Communes

-Auderghem :

Rendez-vous sur appel

1m³ max/ mois.

Source : site de la commune d'Auderghem, « Vous débarrasser de vos encombrants », <http://www.auderghem.be/vous-débarrasser-de-vos-encombrants>

-Evere :

2 m³ par ménage tous les six mois.

-Ixelles :

2m³ d'objets encombrants 1 fois par trimestre (par ménage).

Dans le cas d'un décès ou un déménagement, on peut demander un enlèvement jusqu'à 4m³

Prise de rendez-vous en ligne ou sur appel, prise de rendez vous un mois à l'avance

Source : site de la commune d'Ixelles, « Objets encombrants », <http://www.ixelles.be/site/179-Objets-encombrants>

-Saint-Gilles :

10m³ maximum

Sur rendez-vous au 0800/97.613 ou à l'adresse proprete.1060@stgilles.irisnet.be

Source : site de la commune de Saint-Gilles, « Propreté publique », <https://stgilles.brussels/services/proprete-publique/>

-Saint-Josse-ten-Noode

2 enlèvements à domicile par an pour chaque citoyen de Saint-Josse

Max. 2m³ par enlèvement

Sur rendez-vous.

Source : site de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, « Enlèvement à domicile », <http://sjtn.brussels/fr/la-commune/proprete-publique/enlevement-d encombrants-domicile>

-Bruxelles-Villes

Données non disponibles

Porte-à-porte pour les personnes âgées (+ 65 ans) et handicapées

-Schaerbeek

Pour les personnes âgées de + 60 ans, un service (sur rendez-vous) de collecte d'encombrants à domicile
Max 3m³

-Koekelberg :

Pour les + de 60 ans ou personnes moins valides: 3m³
Sur rendez-vous : appel téléphonique (0800 / 929 09)

-Etterbeek

Rendez-vous via le service propreté par téléphone (numéro vert : 0800/25.755) ou par e-mail à l'adresse proprete@etterbeek.be.
1er m³ (pour chaque volume supplémentaire : 20€/m³).

Source : site de la commune d'Etterbeek, « Que faire de vos déchets », <http://www.etterbeek.be/nos-services/proprete-publique/que-faire-de-vos-dechets>

Déchetterie mobile (campagne conteneurs):

-Auderghem :

Volume max. 1 m³ par mois et par ménage.

Source : site de la commune d'Auderghem, « Collecte des encombrants à domicile », <http://www.auderghem.be/collecte-des-encombrants-a-domicile>

-Berchem-Sainte-Agathe

2 fois par an (octobre et mars) (2018) pendant 4 jours, 9-18h

Adresses

Avenue de Selliers de Moranville / sentier du Broek
'T Hof te Overbeke
Place du Roi Baudouin
Place de l'Initiative

Source : site de la commune de Berchem-Sainte-Agathe, « Propreté publique », <http://berchem.brussels/fr/vous-citoyen/habiter-et-vivre/proprete-publique/>

« Campagnes de conteneurs.

Pour 2018, par exemple, des conteneurs sont mis à la disposition des Berchemois, de 9 à 18h, aux dates suivantes :

- Du 19 au 22 mars 2018
- Du 22 au 25 octobre 2018

Lieux du placement des conteneurs :

- lundi : av. de Selliers de Moranville / sentier du Broek ;
- mardi : 'T Hof te Overbeke ;
- mercredi : place du Roi Baudouin
- jeudi : place de l'Initiative.

Les campagnes de conteneurs sont réservées aux habitants de Berchem-Sainte-Agathe. La carte d'identité peut être exigée » (Réponse de la commune de Berchem au questionnaire, voir annexe).

-Bruxelles-Ville

Max. 2m³ de déchets par habitant.

3 collectes d'encombrants par an : mars, juin et octobre dans différents quartiers de la commune.

Horaire : 8-18h

Déchets acceptés :

- Meubles
- Matelas
- Appareils électroménagers (frigos, matériel Hifi, ...)
- Outillages (tondeuses, ...)
- Plastiques durs (jouets, ...)

Déchets refusés :

- Déchets de construction (Briquillons, plâtre, roofing, carrelages, ...)
- Déchets de jardin (branches, herbe tondue, ...)
- Pneus

Source : site de la commune de Bruxelles-Ville, « Déchets », <https://www.bruxelles.be/dechets>

Source : site de la commune de Bruxelles-Ville, « La Ville de Bruxelles récolte les encombrants en juin », <https://www.bruxelles.be/encombrants>

-Etterbeek

Un samedi par mois, de 9h à 14h, successivement à l'un des trois endroits prévus à cet effet

Adresses :

Avenue du 2ème Régiment de Lanciers

Avenue des Gaulois

Avenue Edmond Mesens (au carrefour avec la rue Boileau et la rue Plissart)

Volume max. 3m³ par date

Source : site de la commune d'Etterbeek, « Que faire de vos déchets ? », <http://www.etterbeek.be/nos-services/proprete-publique/que-faire-de-vos-dechets>

-Evere :

2 déchetteries mobiles par an organisées par ABP

Volume max. accepté : 3m³.

Source : site de la commune d'Evere, « Parcs à conteneurs mobiles », <http://www.evere.be/content/parcs-conteneurs-mobiles>

-Ganshoren

Lieux et adresses :

Sainte Cécile, Marguerite d'Autriche, Place Paola, Avenue de Jette, Riethuisen

La philosophie de la commune est de desservir un maximum le territoire communal.

Parc à container mobile en collaboration avec l'ABP (Réponse de la commune de Ganshoren, voir annexe)

-Koekelberg

6 campagnes conteneurs mobiles (voir annexe) (source questionnaire)

Nous acceptons : Meubles, matelas, électroménagers, HiFi-vidéo, etc.

Source : site de la commune de Koekelberg, « Campagnes conteneurs 2018 », <http://www.koekelberg.be/p4w/index.php?cont=1891&lgn=1>

-Jette

Fréquence : 3 fois par an

Durée : 3-4 jours

Volume max : 3m³

En collaboration avec ABP (viennent chercher les conteneurs fin de journée)
(AYDIN, 2018, lignes : 72-80)

-Molenbeek-Saint-Jean

Ce qui est accepté : canapé, meubles, matelas, planches, petits et gros électroménagers domestiques, etc.

Volume max. 3 m³ par ménage

Horaire : 8-13h

A distinguer de l'opération conteneurs qui dure une semaine

Horaire 9-18h, chaque jour dans un lieu différent pendant 5 jours du lundi au vendredi.

Max. 3m³

Rue de l'Indépendance : entre les rues Vandenpeereboom et de la Campine

Rue des Quatre-Vents : accès via la rue Jean-Baptiste Decock

Avenue Carl Requette : accès via l'avenue Edmond Candries

Rue de Rotterdam : entre le boulevard du Jubilé et rue de l'Escaut

Rue de la Belle au Bois dormant

Source : site de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, « Encombrants domestiques »,

<http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/je-vis/Environnement-Proprete-Energie/proprete/encombrants-domestiques>

Forest :

A lieu deux fois par an durant 1 journée dans 5 quartiers différents de la commune (Réponse de la commune de Forest, voir annexe)

-Schaerbeek

Conteneurs placés dans différents quartiers de la commune.

Mai et octobre

Max. 3m³ d'encombrants

Durant deux semaines, des conteneurs sont placés dans différents quartiers de la commune.

De 9h à 18h, vous pouvez y déposer gratuitement 3m³ d'encombrants

Rue Marbotin (entre Jules Destrée et Agriculture)

Place de Houffalize

Avenue Plasky (berme centrale entre Emeraude et le square Plasky)

Rue Geefs

Avenue Voltaire (côté impair entre Eenens et Metsys)

Place Lehon

Rue Monroe (entre Van Hammée et Consolation)

Rue Gaucheret (92 à 114 en face du parc)

Square Riga (20-30)

Source : site de la commune de Schaerbeek, « Collecte des encombrants », <https://www.schaerbeek.be/fr/encombrants>

Nous organisons également 2 fois par an des campagnes de containers mobiles en collaboration avec l'ABP, elles sont organisées dans 9-10 rues (une rue par jour pendant deux semaines).

Sur le site Internet communal se trouvent toutes les informations nécessaires en termes de collecte de déchets ou d'encombrants. (Réponse de la commune de Schaerbeek, voir annexe)

Saint Gilles :

3 fois par an une semaine de déchetterie mobile dans différents quartiers de la commune
(Réponse commune de Saint-Gilles, voir annexe)

Uccle :

La commune d'Uccle en collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté organise 2 fois par an le PAC mobile. Les endroits choisis sont les suivants : rue du Chamois, Place Homère Goossens, Avenue de la Ferme Rose, Allée Jean de la Fontaine, place de Saint-Job. Nous avons également été présents lors d'une édition place Jean Vander Elst, rue des Primevères, rue Général Lotz, Rue Zwartebeek, Place de la Sainte-Alliance. (Réponse commune d'Uccle, voir annexe)

Autre solution pour les encombrants : Information supplémentaire pour la collecte des encombrants

-Auderghem :

La commune s'Auderghem propose deux sites pour trouver des solutions :
<http://www.res-sources.be/> ou <http://www.bruxellessocial.irisnet.be/>

Source : site de la commune d'Auderghem, « Vous débarrasser de vos encombrants », <http://www.auderghem.be/vous-débarrasser-de-vos-encombrants>

-Etterbeek :

« Que faut-il en faire ?

S'ils sont en bon état ou facilement réparables : demandez autour de vous si personne ne peut en faire bon usage, proposez-les au CPAS de la commune ou à d'autres organismes, ou appelez un vide-grenier ;

S'ils sont endommagés, apportez-les à la déchetterie mobile. Vous pouvez aussi vous adresser aux déchetteries régionales pour un enlèvement à domicile (3m³ gratuits par an et par ménage, en une ou plusieurs fois) ou les y apporter vous-même (jusqu'à 3m³ par dépôt, au-delà desquels le service devient payant).

Pour les appareils électriques et électroménagers : à l'achat de tout nouvel appareil équivalent dans un magasin, celui-ci est obligé de le reprendre. Plus d'infos : www.recupel.be ».

Source : site de la commune d'Etterbeek, « Déchetterie », <http://www.etterbeek.be/nos-services/proprete-publique/la-dechetterie-mobile-communale>

-Ixelles :

« Certains encombrants peuvent être recyclés ou traités dans le respect de l'environnement. Les encombrants en bon état peuvent utilement être confiés à des associations du secteur de l'économie sociale. renvoie vers les ESS (La Poudrière, Oxfam-Solidarité, Les Petits Riens, L'Armée du Salut) »

Source : Site de la commune d'Ixelles, « Objets encombrants », <http://www.ixelles.be/site/179-Objets-encombrants>

8. GLOSSAIRE

Collecte : le ramassage des déchets, y compris leur tri et stockage préliminaires, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, Art.3).

Déchet : « toute substance ou tout objet [...] dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, Art.3).

Déchets municipaux : « les déchets municipaux comprennent les déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales, ou directement par le secteur privé (entreprises ou institutions privées sans but lucratif) n'opérant pas pour le compte de municipalités. L'essentiel du flux de déchets provient des ménages, bien que des déchets assimilés provenant de sources telles que les commerces, les bureaux, les institutions publiques et certains services municipaux en fassent également partie. Ils comprennent également les encombrants mais pas les déchets des réseaux d'assainissement ni les déchets municipaux de construction et de démolition » (EUROSTAT, n.d.).

Déchets ménagers : « les déchets mélangés et les déchets collectés séparément provenant des ménages, y compris le papier et le carton, le verre, les métaux, les matières plastiques, les biodéchets, le bois, les textiles, les emballages, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets de piles et d'accumulateurs, ainsi que les déchets encombrants, y compris les matelas et les meubles » (IBGE, 2018, p.15).

Déchets « tout venant » : déchets non triés, en mélange.

Eco-conception : « conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances » (ADEME, 2014, p.5).

Dépôts/déchets clandestins : « ordures débarrassées intentionnellement dans un endroit non prévu à cet effet dans le but d'éviter de payer une taxe ou de passer au parc à conteneurs. Les termes "décharge", "décharge publique", "dépôt illégal de déchets" et "dépôt d'immondices" sont également couramment utilisés. Les déchets concernés sont le plus souvent des sacs d'ordures ménagères, des pneus usagés, des déchets de construction, des vieux meubles, ou autres types d'encombrants » (IBGE, 2018, p.4).

Economie circulaire : « l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus » (ADEME, 2014, p.4).

Echelle de Lansink : « dans sa version classique, l'échelle de Lansink indique les modes de gestion qu'il faut prioritairement adopter moins de ressources. Bien que le « zéro déchet » absolu soit sans doute impossible à atteindre, la radicalité de par rapport à des ressources-déchets : la prévention puis le réemploi puis le recyclage puis la valorisation l'expression dénote son ambition: il s'agit de réévaluer toutes les facettes d'un fonctionnement pour diminuer énergétique et en ultime recours, l'incinération sans valorisation ou la mise en décharge » (IBGE, 2017,p.5)

Gestion des déchets : « la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets, y compris la surveillance de ces opérations ainsi que la surveillance des sites de décharge après leur fermeture et notamment les actions menées en tant que négociant ou courtier » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, L 312/9).

Préparation en vue du réemploi : « toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, Art.3).

Recyclage : « toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, Art.3).

Recyparks : les parcs à conteneurs (PAC) à destination des particuliers et des professionnels concerne les deux parcs à conteneurs régionaux (c'est-à-dire celui de Forest et de Bruxelles-Ville) ainsi que les recypark communaux d'Auderghem-Boitsfort et de Woluwe-Saint-Pierre (IBGE, 2018, p.5).

Réemploi/Réutilisation : « toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, Art.3)

Remanufacturing : « Le remanufacturing est un processus semi- industriel qui récupère la valeur intrinsèque des produits en fin de vie sous forme de composants ou de matière. Il s'agit de démonter, nettoyer, contrôler et réassembler des objets pour leur donner un usage qui peut être différent de l'usage d'origine. Par exemple, faire des luminaires avec de la vaisselle » (RESSOURCES, 2017, p.15).

Ressorcerie : « Ressorcerie® est une marque collective détenue par RESSOURCES ASBL, qui désigne une entreprise d'économie sociale ou une ASBL dont les activités consistent à la préparation à la réutilisation et à la réutilisation de biens. Le droit d'utiliser le terme répond à une série précise de conditions définies par la marque collective » (RESSOURCES, 2016, p.6)

Traitement : « toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, Art.3).

Upcycling : « L'upcycling est l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure afin d'apporter une plus-value économique au produit ou ses composants. L'upcycling donne l'occasion de créer et recréer des objets uniques, il s'agit d'une démarche à la fois esthétique et éthique, où la notion de création artistique est fortement présente » (RESSOURCES 2017, p.5).

Valorisation : « toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplaçant d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie » (PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2008, Art.3).

9. ACRONYMES

ABP (ou ARP) : Agence Bruxelles-Propreté (ou Agence régionale de la propreté) abrégé en « Bruxelles-Propreté »

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

BRUCETRA : Brussels Circular Economy Transition

CED : code européen des déchets

CET : Centre d'enfouissement technique

DCD : déchet de construction et démolition

DD : déchet dangereux

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

ESS : économie sociale et solidaire

ETP : équivalent temps plein

IBGE : Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.

IBSA : institut bruxellois de statistique et d'analyse

IGEAT : Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

IVCIE : commission interrégionale de l'emballage

PAC : parcs à conteneurs

PAP : porte-à-porte

RBC : Région de Bruxelles-Capitale

REP : responsabilité élargie du producteur

PGRD : Plan de Gestion des Ressources et des Déchets

PREC : Programme régional en économie circulaire (pour la RBC)

s.d. : sans date

SWOT : Strength, Weakness, Opportunities, Threats, Trends traduit en français par les forces, faiblesses, opportunités et menaces.

TFU : Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne qui est l'un des 4 textes essentiels du droit européen.